

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 81^e SEANCE

Séance du Vendredi 19 Décembre 1952.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2611).
2. — Dépenses de fonctionnement des affaires étrangères pour 1953.
— Discussion d'avis sur trois projets de loi (p. 2611).
Discussion générale: MM. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances; le président, Marius Moutet.
3. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 2651).
4. — Dépôt de rapports (p. 2654).
5. — Dépenses de fonctionnement des affaires étrangères pour 1953.
— Suite de la discussion et adoption d'avis sur trois projets de loi (p. 2654).
Suite de la discussion générale: MM. Ernest Pezet, Marc Rucart, Georges Pernot, Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères; Primet, Alain Poher, Louis Gros.
Présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.
MM. Louis Gros, Léonetti, Léo Hamon, Mostefai El-Hadi, Jézéquel, Charles Morel, Benhabyles Cherif, Tamzali Abdennour, Primet, Marcilhacy, le ministre, le président de la commission des affaires étrangères, Michel Debré, Henry Torrès.
Passage à la discussion des articles concernant les services des affaires étrangères.
Art. 1^{er}:
Amendement de M. Primet. — MM. Primet, Alex Roubert, président de la commission des finances; le ministre. — Retrait.
MM. Alain Poher, le président de la commission, Ernest Pezet, Jean-Eric Bousch.
Amendement de M. Ernest Pezet. — Adoption.
Amendement de M. Kalb. — Adoption.
MM. Ernest Pezet, Léo Hamon, Mme Jacqueline Thome-Palénôte, MM. Longchambon, le ministre, Charles Morel, René Dubois.

Amendement de M. Alain Poher. — MM. Alain Poher, le président de la commission, Armengaud, le ministre, Longchambon. — Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Art. 1 bis: adoption.

Art. 1 ter:

Amendement de M. Alain Poher. — Adoption.

Adoption de l'article.

Art. 2: adoption.

Sur l'ensemble: MM. Rogier, le ministre, Primet.

Adoption de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi concernant les services des affaires étrangères.

Passage à la discussion des articles concernant les services des affaires allemandes et autrichiennes.

Art. 1^{er}:

MM. Alain Poher, le ministre, Michel Debré.

Adoption de l'article.

Art. 1^{er} bis: adoption.

Adoption de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi concernant les services des affaires allemandes et autrichiennes.

Passage à la discussion de l'article unique concernant les services français en Sarre.

MM. Michel Debré, le ministre, Armengaud, Alain Poher.

Adoption de l'article et de l'avis sur le projet de loi concernant les services français en Sarre.

6. — Transmission de projets de loi (p. 2703).

7. — Transmission de propositions de loi (p. 2703).

8. — Dépôt d'un rapport (p. 2703).

9. — Renvoi pour avis (p. 2703).

10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 2703).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à dix heures quinze minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES POUR 1953

Discussion d'avis sur trois projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi, adoptés par l'Assemblée nationale, relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (affaires étrangères). (Nos 496, 497, 512, 513, 548 et 562, année 1952.)

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil, des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement pour assister M. le ministre des affaires étrangères :

M. Bousquet, directeur général du personnel au ministère des affaires étrangères ;

M. Beck, directeur adjoint du cabinet du ministre des affaires étrangères ;

M. Richard, chef du bureau du budget et des affaires techniques au ministère des affaires étrangères ;

M. Marty, chargé de mission au cabinet du ministre des affaires étrangères ;

M. Roger Bloch, directeur des services des affaires allemandes et autrichiennes au ministère des affaires étrangères ;

M. Neumann, chef du bureau financier de la direction des relations culturelles au ministère des affaires étrangères ;

M. Savin, chef de bureau du budget des affaires allemandes et autrichiennes au ministère des affaires étrangères ;

M. Duflocq, administrateur civil à la direction du budget.

Acte est donné de cette communication.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances. Je vous rappelle, mes chers collègues, que figurent à l'ordre du jour les trois budgets, des affaires étrangères, des affaires allemandes et de la Sarre.

Puisque nous avons la bonne fortune d'avoir, dès ce matin, M. le ministre des affaires étrangères, comme d'autre part, à ma connaissance, aucun orateur n'est inscrit dans la discussion générale des projets de loi des affaires allemandes et de la Sarre, je pense que nous aurions intérêt à faire une seule discussion générale qui porterait à la fois sur les trois projets et à aborder ensuite successivement et dans l'ordre la discussion des articles des affaires étrangères, des affaires allemandes et de la Sarre. (*Assentiment.*)

Puisque vous êtes d'accord, je vais donc faire, au nom de la commission des finances, cet exposé général qui, en principe, portera sur les trois budgets.

Lorsque mardi dernier, a été appelée la discussion du budget des affaires étrangères, je vous avais indiqué que je courrais le risque de ne pas pouvoir remplir aujourd'hui ma charge de rapporteur. Heureusement pour moi, le conseil général de l'Aveyron, qui a moins de superbe et de susceptibilité que notre commission des affaires étrangères, a bien voulu laisser à son rapporteur des finances latitude de se prêter aux variations de l'ordre du jour du Sénat. Et je suis heureux de pouvoir, au moins jusqu'à ce soir 8 heures, remplir mon mandat de rapporteur du budget des affaires étrangères.

Ainsi, l'incident qui mit aux prises, mardi dernier, votre commission des finances et votre commission des affaires étrangères, est clos.

Je n'ai pas l'intention de vous infliger, du haut de cette tribune, une réédition des trois rapports écrits qui vous ont été distribués et dont vous avez eu loisir de prendre connaissance. Aussi bien les questions traitées dans ces rapports pourront-elles être reprises lors de la discussion des articles.

Toutefois, votre commission, ne veut pas laisser s'ouvrir cette discussion générale sans marquer sa satisfaction de l'évolution du problème sarrois.

Depuis plusieurs années, et notamment lors du vote de chaque budget, votre commission n'a pas cessé de réclamer avec force la continuité de la politique française en Sarre, dont les éléments essentiels sont le maintien de l'union économique financière et monétaire franco-sarroise et l'autonomie interne du territoire sarrois. Elle a repris la même thèse au moment de la ratification du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier, et a fait du maintien de cette union et de cette autonomie, la condition même de son acceptation à ce traité.

Vous vous rappelez certainement les débats qui ont eu lieu à ce moment dans cette enceinte, l'accord intervenu avec le Gouvernement sur cette politique, le pacte conclu entre le Conseil de la République et le Gouvernement, pour reprendre l'expression même dont s'est servi M. le président Schuman. Votre commission constate que le Gouvernement et le ministre des affaires étrangères ont été fidèles à ce pacte. Le pays recueille aujourd'hui les fruits de cette fidélité et de cette politique, ce qui montre ce que la France peut obtenir quand elle pratique avec continuité et avec habileté une politique sage, ferme et cohérente.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport écrit, la commission souhaite maintenant que le Gouvernement définisse ce qu'il entend par européenisation de la Sarre. Je ne sais si l'Assemblée qui siège à Strasbourg aboutira à proposer un statut de l'Europe politique général acceptable. Je garde personnellement bien des doutes à cet égard. Mais, peut-être par une vieille formation de l'esprit, je crois à la méthode des approximations successives.

Si l'on ne peut pas faire du premier coup une unité européenne complète, valable pour tous les problèmes qui se posent pour tous les pays d'Europe, rien n'empêche, je crois, de faire une première organisation valable pour la Sarre, c'est-à-dire de donner à la Sarre autonome le statut qu'aurait un Etat confédéré dans une Europe organisée. Ce serait là un premier test, une première expérience. Je n'insiste pas davantage sur ce point où notre commission des finances ne réclame pas une compétence spéciale.

Par contre, je suis chargé de renouveler ici, au nom de la commission des finances, l'avertissement que je vous donnais l'an dernier au nom de cette même commission, lors de la discussion du même budget. Nous vous avertissions que le succès de notre politique en Sarre dépendait essentiellement de la stabilité du franc, c'est-à-dire de nous, Français. (*Très bien !*)

Soyez sûrs que toute union monétaire sera vaine et passagère si le franc cesse d'être une monnaie, de garder un pouvoir d'achat stable ! Soyez sûrs que l'évolution de la question sarroise en 1952 eût été tout autre si le Gouvernement actuel n'avait redonné au monde, et aux Sarrois en particulier, confiance dans le franc, dans la stabilité de notre monnaie !

Soyez sûrs que si cette confiance venait à être ébranlée, l'union monétaire franco-sarroise ne durerait pas longtemps.

Ces dernières années j'ai beaucoup voyagé à l'étranger. J'ai été frappé de l'autorité, de l'influence intellectuelle, morale, politique même que notre pays garde à travers le monde. Dans un seul domaine on met en doute notre capacité de redressement, on témoigne inquiétude à notre égard, on nous reproche notre légèreté ; c'est le domaine monétaire.

La France aura tort en Sarre, elle aura tort dans la communauté charbon-acier, elle aura tort en Europe et dans le monde tant que le franc ne sera pas hors d'atteinte. On ne fait pas une politique internationale avec une monnaie vagabonde, en perpétuelle dégradation. (*Applaudissements.*)

Je suis chargé de renouveler aujourd'hui et d'ici cet avertissement. Je ne l'adresse pas uniquement au Gouvernement, car je sais ce qu'il pense de la question et quelles preuves il a données de son attachement à cette doctrine. Je l'adresse à vous tous, mes chers collègues, aux partis que vous représentez ici. De la politique monétaire que vous pratiquerez dépend la position internationale de la France, le succès de toute politique internationale. Là est la clef du destin !

M. Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances. Très bien!

M. le rapporteur. Je ne crois pas maintenant sortir de mon rôle de rapporteur en vous parlant de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée générale dont la session s'achève à New-York, d'abord parce que c'est en qualité de rapporteur de ce budget que j'ai été désigné pour faire partie de la délégation française, ensuite parce que c'est ce budget même qui comporte les crédits de la participation française aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies et des divers organismes qui en dépendent.

Je vous rappelle incidemment que l'ensemble fait environ 3 milliards, et que la participation propre aux dépenses particulières de l'Organisation des Nations Unies représente un peu plus de 850 millions.

Pendant quatre semaines, je viens donc de suivre les travaux de l'Organisation des Nations Unies, de vivre la vie de cette organisation complexe, largement dotée, installée au centre de New-York, dans une palais spectaculaire qui abrite, outre de nombreuses salles de réunions, plus de 3.000 fonctionnaires permanents et où se sont rassemblés, pour cette septième session en assemblée générale annuelle, plusieurs centaines de délégués de soixante nations: ministres, parlementaires, diplomates, experts, conseillers les plus divers et quelquefois les plus inattendus. Soixante Etats, ce n'est tout de même pas le monde entier! Il y manque notamment les Etats ex-enemis, la Chine communiste et quelques autres Etats considérés comme anti-démocratiques, bien que ce dernier critère apparaisse singulièrement fallacieux, quand on voit le régime que se sont donné un certain nombre de ces Etats, dits démocratiques.

Que cette Organisation des Nations Unies traverse une crise grave, ce n'est pas douteux. On en a eu des exemples retentissants. La démission de M. Trygve Lie, le suicide de son principal collaborateur, la brutale épuration imposée par le gouvernement des Etats-Unis sont autant de manifestations d'un trouble profond.

Le bel enthousiasme de San Francisco est mis, même aux Etats-Unis, à rude épreuve. Les causes profondes en sont ailleurs: la division du monde en deux blocs et la rivalité de ces deux blocs: Etats-Unis et Russie; et, grâce à cette division, l'attitude revendicatrice des petits pays; la vieille guerre, comme on disait autrefois, des *have* et des *have not* qui a trouvé là son forum, sa tribune.

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies cela tient, si l'on veut, dans une certaine mesure d'une sorte de vaste club du faubourg international (*Sourires*). Chaque Etat y a accès, moyennant une contribution qui peut être fort limitée. Il y parle librement, longuement — plus de trois heures, je crois, l'autre jour, le délégué du Pakistan sur l'affaire tunisienne — en séance plénière et, surtout, dans l'une quelconque des sept commissions qui siègent durant la session de manière quasi-constante, librement, longuement et surtout fort bien, car il n'est pas douteux que ces Etats ont su produire des équipes de débats de classe; très fins, très cultivés, habiles aux discussions et aux négociations internationales, je dirais volontiers aux roueries des tractations que comporte la vie d'une telle assemblée.

Mais tout ce flot oratoire ne reste pas sans conclusion. Il aboutit au vote d'une série de résolutions, de recommandations, qui sont ensuite notifiées aux divers gouvernements intéressés et assurées d'une très large publicité.

C'est là l'aspect concile œcuménique, synodal, de l'Assemblée qui se reconnaît la vocation de proclamer, à la face du monde, et à la majorité des votants, le droit et la justice, où chacun est à la fois procureur ou défendeur et juge.

Au moment du vote, chaque Etat dispose d'une voix, les Etats-Unis comme l'Islande ou l'Indonésie; les Etats arabes du Moyen-Orient ont autant de voix que l'Europe. Cette règle, inspirée certes par le plus pur esprit démocratique, aboutit à ce résultat manifestement antidémocratique que les grands Etats, les plus peuplés, ceux qui ont, en fait, la responsabilité de la paix et du progrès dans le monde sont en minorité, et d'autant plus en minorité qu'ils sont divisés, et que la majorité de l'Organisation des Nations unies appartient à une série d'Etats irresponsables qui, certes, ont la faculté de troubler le monde mais qui n'ont ni les moyens, ni toujours l'intention d'y faire régner l'ordre et le progrès.

Or, actuellement, dans ces Etats, s'est levé et tend à souffler en tempête un vent de croisade, de révolte contre les Etats qui ont la charge de territoires encore mineurs, c'est-à-dire contre la vieille Europe civilisatrice, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande et la France. Par un curieux retour des choses ici-bas,

c'est du bloc arabo-asiatique qu'est partie aujourd'hui la croisade, croisade qui trouve un écho dans tous les Etats d'Amérique latine qui sont sensibles aux souvenirs récents de la domination espagnole et portugaise.

Le problème de l'O. N. U. est de savoir qui l'emportera de cet esprit messianique ou du sens plus profond des réalités et des responsabilités.

Pour la France, la manifestation la plus spectaculaire de cet état d'esprit est l'affaire de l'Afrique du Nord; mais cet état d'esprit a dominé tous les débats de l'Assemblée dans toutes les commissions. M. Pernot vous dira ce qui s'est passé à la troisième commission qui discutait du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; M. Dulin, à la deuxième commission sur la réforme agraire; M. Ajavon, à la commission de tutelle, où nous avons été presque tout le temps sur la sellette avec l'Afrique du Sud, la Belgique et l'Angleterre.

Et, en face de cette croisade dirigée contre elle, l'Europe, en tant que telle, est absente; vous cherchez vainement Strasbourg à l'O. N. U. Du fait des circonstances, certes, bien des nations d'Europe manquant à l'appel, l'Allemagne, l'Italie notamment; en outre, parce que l'Organisation des Nations unies, qui se veut œcuménique, est hostile à tout bloc cohérent qui lui serait opposé, mais aussi certainement par la faute des nations européennes représentées à l'O. N. U., qui, jusqu'à présent, jusqu'à cette dernière session, n'avaient pas su faire bloc et apporter à l'O. N. U. le concours cohérent, concerté, de l'Europe, de sa civilisation, de son expérience, de sa culture.

De tout cela peut-on conclure que l'O. N. U. est une institution malfaisante, qu'il faut contribuer à la laisser s'écrouler, qu'il faut la quitter avec éclat? N'allons pas trop vite et gardons notre sang-froid. L'O. N. U. ne tient pas tout entière dans son assemblée générale.

M. Robert Schumann, ministre des affaires étrangères. Très bien!

M. le rapporteur. Il y a le conseil de sécurité avec le droit de veto qui nous est reconnu. Il y a les institutions spécialisées dont la tâche est considérable et dont il faudra que nous parlions un jour.

Partir de telles organisations est toujours facile. Il faut être sûr seulement de ne pas avoir à y rentrer, ce qui est une opération plus délicate, où l'on risque de ne pas retrouver les avantages qu'on avait avant. Si grave, si dangereuse que soit la situation, elle n'est pourtant pas pour autant désespérée. Devant l'attaque dont ils sont l'objet, les pays de l'Europe se sont rapprochés et ont soudé leur position. Les Etats-Unis ont compris le danger. Leur influence, celle de l'Europe, ne se sont pas révélées négligeables, et finalement, si pénibles qu'aient été certains débats, les votes qui sont intervenus sont loin d'être aussi défavorables qu'on aurait pu le craindre. Les anciens de la maison affirment même que l'O. N. U. s'améliore peu à peu et devient chaque année plus consciente de ses responsabilités; que tel vote, obtenu cette fois-ci, eût été impossible l'an dernier. Si même ces propos sont entachés de quelque optimisme, nous ne pouvons ni partir seuls, ni abandonner la partie.

A mon sens, il y a deux actions parallèles à mener.

La première est de constituer le bloc européen dont je viens de parler ici, même sans attendre le jour où l'Allemagne et l'Italie feront partie de l'O. N. U., car Strasbourg, après tout, peut parler en leur nom.

Je tiens d'autant plus à cette idée que l'O. N. U. est le seul endroit où l'Europe puisse se rencontrer avec les pays du Commonwealth dont l'action pèse d'un tel poids sur l'attitude de l'Angleterre à l'égard de l'Europe. Si l'Europe avait avec elle les pays du Commonwealth, qui sont après tout pays de même civilisation et de même culture, tout l'équilibre des voix à l'O. N. U. serait transformé.

Notre collègue M. Pernot vous dira ce qu'il a fait et ce que les parlementaires français ont fait en ce sens et l'accueil que nous avons rencontré. C'est à Strasbourg, maintenant, je crois, qu'il faut poursuivre cette tentative de regroupement.

La deuxième action à mener doit être auprès du Gouvernement des Etats-Unis. La mise en place de la nouvelle administration qui va, pendant quatre ans, régir la politique de ce pays, vous en donnera l'occasion. Il serait, en effet, dans les intentions de cette administration — si, du moins, je suis bien renseigné — de provoquer avec l'Angleterre, avec la France, peut-être avec d'autres pays, une explication générale sur les principaux problèmes de l'heure et une prise de position commune sur ces problèmes. L'O. N. U. est l'un de ces problèmes et la succession de M. Trygve Lie pose d'ailleurs la question dès maintenant.

Il ne faut pas oublier que les Etats-Unis, dont la part propre est supérieure au tiers du total et qui entendent la ramener au-dessous de ce taux, les Etats-Unis, dis-je, l'Angleterre et la France assurent ensemble la moitié des ressources de l'O. N. U.

Le sénateur Wiley, du Wisconsin, qui était à l'O. N. U. le seul membre républicain de la délégation des Etats-Unis, qui est, paraît-il, destiné à devenir le président de la commission des affaires étrangères du Sénat et qui a joué, avec brio, je dois le dire, là-bas, le rôle du paysan du Mississippi, a déclaré tout crûment l'autre jour, à la cinquième commission, que, si l'O. N. U. continuait à être un repaire de communistes, le Congrès était bien décidé à lui couper les vivres à la prochaine session. Puisque l'argument a été mis en avant par une personnalité aussi éminente, il ne nous est pas interdit, aux Anglais et à nous, de nous en servir. Nous n'avons pas à subventionner une institution qui se donnerait comme mission de saboter l'œuvre civilisatrice de l'Europe et de rejeter l'Europe hors du monde. L'argument, à condition de le manier à bon escient et avec quelque à propos, est bon car l'O. N. U. n'a pas d'autres ressources que les contributions de ses membres, et personne n'est à l'heure actuelle en mesure ou n'a l'humeur de reprendre la part que laisseraient vide l'Angleterre, la France et les autres pays d'Europe. Il est évidemment commode de disposer d'un budget de quelque quinze milliards de francs, d'entretenir plus de 3.000 fonctionnaires et des palais spectaculaires, et de vaiciner à travers le monde; encore faut-il le consentement des contribuables bénévoles. Il est en tout cas, je pense, du rôle de votre rapporteur de rappeler cet aspect peut-être un peu sordide mais certainement efficace du problème.

Excusez cette parenthèse; cet argument n'est qu'un parmi les autres. L'essentiel, et c'est sur ce point que je voudrais avoir les assurances du Gouvernement, est que nous soyons prêts à engager, sur ce sujet comme sur les autres, des conversations efficaces avec le nouveau gouvernement des Etats-Unis si nous sommes, comme on le dit, conviés à le faire.

Il faut bien comprendre l'état d'esprit de ce gouvernement. Il ne se sent, en aucune mesure, tenu par les positions prises par le gouvernement qui s'en va et que le peuple américain a désavoué. Il se sent maître de la politique et des destinées des Etats-Unis pour quatre ans. Il a pleine conscience des droits, mais aussi des responsabilités que comporte une telle situation. Il est libre, il ne s'engagera qu'à bon escient. Il sera, je crois, plus près des réalités, moins idéologue que celui qui l'a précédé. Il accueillera toute proposition nouvelle, mais il ne sera que plus exigeant sur la réalisation des engagements pris.

Nous avons deux mois pour préparer ces conversations. Il s'agit d'arriver avec des propositions précises sur tous les sujets. Nous n'avons pas le droit de laisser passer cette occasion.

C'est devant cette Assemblée, et dans l'atmosphère que je viens de décrire, que s'est déroulé le débat sur l'Afrique du Nord, introduit par la plainte des Etats arabes. Il était vain de penser que l'Assemblée se déclarerait incompétente. Aux yeux de la très grande majorité de cette Assemblée, un débat de ce genre est, au contraire, sa raison d'être. Tout son prestige était en jeu. Nous n'en étions pas moins, pour nous mêmes, fondés à décliner tout droit à l'O. N. U. d'intervenir en Afrique du Nord, M. Schuman l'a dit avec force et en termes excellents. Son discours a profondément porté.

Le problème ainsi posé, ce n'était pas, en ce qui nous concernait, nous, France, le texte de la résolution qui serait finalement voté qui eût de l'importance, puisque nous étions bien décidés à ne pas tenir cette résolution pour valable, mais nous ne pouvions nous désintéresser des réactions que le texte voté, les appels qu'il pouvait comporter, les modalités des débats risquaient de provoquer en Afrique du Nord, et de l'appui qui pourrait ainsi être fourni à nos adversaires.

Même après le discours de M. Schuman, deux tactiques étaient possibles: ou accepter le débat, plaider à fond notre dossier — qui est bon — et contre-attaquer, les terrains de contre-attaque ne manquant pas; ou nous abstenir, laisser le débat se dérouler en dehors de nous, donner ainsi à l'Assemblée tout entière un avertissement solennel et laisser faire les dieux... et nos amis. Par goût, par tempérament personnel, j'eusse préféré la première méthode, et je sais que je ne suis pas le seul à penser de la sorte; le débat eût été pénible; il eût fallu le préparer soigneusement, et en confier la direction à des « *débaters* » incisifs — et nous n'en manquons pas! C'était, à mon sens, la solution, je ne dis pas capable de nous donner la victoire, mais en tout cas la plus sûre de limiter les dégâts, la plus propre à rallier les hésitants et les abstentionnistes, et à confirmer le concours de nos amis. C'est celle que ceux-ci nous conseillaient avec force. Il a fallu toute l'autorité de M. Schuman, qui est grande dans les milieux

internationaux, pour leur faire comprendre et accepter que nous prissions une autre solution.

C'est en effet, on le sait, l'autre attitude que nous avons prise, la meilleure raison en étant, je crois, que c'était celle que l'opinion publique française accepterait le plus facilement. Je persiste à croire, comme je viens de le dire, que c'était la plus dangereuse, parce qu'elle laissait le champ libre à toutes sortes de manifestations, et nous venons de le voir dans le dernier débat sur le Maroc, avec le vote imprévu d'un amendement pakistanais.

Quoi qu'il en soit, c'est fait. J'aurais mauvaise grâce à ne pas reconnaître que, au total, l'attitude a réussi. Les dieux nous ont été favorables. Nos amis se sont montrés dévoués, et ils ont été secondés d'ailleurs par une action persévérante et efficace à laquelle je suis d'autant plus heureux de rendre hommage que je n'ai eu, personnellement, que pas ou très peu à y participer.

Je crois que nous nous serons tirés finalement sans trop de dommages et au moins mauvais compte du dangereux passage où l'on avait voulu nous conduire. Il ne faut cependant pas chanter victoire. Notre majorité a été singulièrement mince et le problème n'est pas réglé.

Il nous faut maintenant définir un plan de réforme en Afrique du Nord, le vouloir et l'appliquer. L'O. N. U., soyez-en sûr, ne se dessaisira pas, et il ne s'agit pas de recommencer tous les ans une pareille aventure.

M. le ministre des affaires étrangères. Très bien!

M. le rapporteur. Ce n'est certainement pas ici le lieu pour définir ce plan de réforme, et votre rapporteur n'a aucune qualité pour le faire. Je voudrais cependant, avant de terminer, tirer à cet égard quelques conclusions de ce débat.

Le premier de ces enseignements, à mon sens, est que dans les affaires de ce genre il ne faut pas finasser, qu'il faut dire ce qu'on pense, au risque de démentir des attitudes conventionnelles. Le pire en de telles assises est de pouvoir être accusé de ne pas vouloir ce qu'on dit et de ne pas avoir fait ce qu'on avait promis. Or, il n'est pas question que la France quitte l'Afrique du Nord. Nous ne voulons pas, au fond, l'indépendance de la Tunisie et du Maroc. En fait, de cette indépendance, comme vous l'a dit l'autre jour notre collègue M. Puaux, personne ne veut, ni en Tunisie ni au Maroc.

M. Schuman a eu raison de dire à l'organisation des nations unies qu'à l'époque où nous vivons cette indépendance n'a pas de sens. Mais il faut maintenant que le Gouvernement, sur ce point, précise et développe sa position. Il faut avoir le courage et la loyauté de dire, même en de tels milieux, que le sort de l'Afrique du Nord ne doit être ni celui de l'Inde, ni celui de la Syrie, ni celui de l'Egypte. Le problème à résoudre est tout différent.

L'œuvre de la France au Maroc et en Tunisie n'est pas seulement celle de quelques fonctionnaires, de quelques militaires et de quelques hommes d'affaires. C'est l'œuvre de toute une série de générations de Français ou d'Européens qui ont peiné, qui ont travaillé sans relâche, dont nombre se sont implantés en Afrique du Nord. Le Maroc et la Tunisie de 1952, c'est le fruit de l'association de ces Français et des populations tunisiennes ou marocaines, qu'il s'agisse d'Arabes, de Berbères, de Turcs ou de Juifs. Liés nous sommes, liés nous entendons rester. C'est la formule seule de cette association qu'il s'agit de définir.

Je voudrais aussi qu'on en finisse avec le mythe de l'administration directe. Nous n'avons jamais, en Tunisie et au Maroc, fait d'administration directe. Nous avons créé, nous avons mis en place, nous avons constitué de toutes pièces, une administration chérifienne, une administration tunisienne. Et tout l'actif que cette administration a créé, que des capitaux français, que les contribuables français ont permis de créer, ne figure pas, je le rappelle, au bilan de la France, mais à celui de l'Etat chérifien ou de l'Etat tunisien.

Ce qui est vrai, c'est que c'est en France que nous avons, au début, et trop longtemps peut-être, puisé les cadres de cette administration et de ces gouvernements; ce qui est vrai, c'est que nous devons, au fur et à mesure que nous formons des élites en Tunisie et au Maroc, associer de plus en plus Tunisiens et Marocains à l'administration et au gouvernement de leur pays.

C'est que nous devons doter ces pays d'assemblées locales où Tunisiens et Marocains d'une part, Français d'autre part, seront associés. Cela, notre collègue M. Gros, pour n'évoquer que les conversations de New-York, vous le dira mieux que moi. Et c'est dans la mesure même, à mon sens, où nous montrerons notre volonté de mener vigoureusement cette politique, de mettre en place les organismes ou les personnalités néces-

saires, malgré les oppositions rencontrées en Afrique ou ailleurs, d'où qu'elles viennent, c'est dans cette mesure seule que nous serons les maîtres du rythme et de la cadence de ces réformes. Ce sont, finalement, les intéressés eux-mêmes qui nous demanderont de ne pas aller trop vite, car nul n'entend remettre en cause les résultats obtenus, que personne, d'ailleurs, à l'O. N. U., n'a mis en cause, au contraire, puisqu'on s'est servi bien souvent de l'importance de ces résultats pour nous dire que, maintenant, notre tâche était terminée et que nous n'avions qu'à partir. Car nul n'ignore que ces résultats sont fragiles et qu'ils ne peuvent se passer de l'active collaboration de la France et des Français.

Une autre conséquence se dégage de ces débats, c'est le problème des réformes en Tunisie et au Maroc. Il nous est maintenant posé par l'O. N. U. et en termes O. N. U. Nous ne sommes donc plus tenus au cadre étroit des traités de protectorat; nous sommes affranchis des servitudes ou des scrupules que ces traités nous valaient envers les dynasties avec qui nous avions contracté.

Ces réformes que l'on nous réclame, nous les ferons, bien sûr, avec le Bey ou de Sultan, s'ils nous apportent leur concours, mais nous avons mission de les faire, donc de les faire sans eux ou même contre eux, s'ils nous refusent ce concours.

N'oublions pas que la charte des Nations Unies prévoit deux issues au régime des Etats non autonomes: l'indépendance, mais aussi l'intégration dans le régime de l'Etat métropole. Elle n'interdit pas, s'agissant de populations difficilement assimilables, de combiner les deux méthodes, l'autonomie interne sous un régime franco-marocain ou franco-tunisien, d'une part, et d'autre part, la participation des populations intéressées à la vie politique et parlementaire de la métropole sous forme de députés, de sénateurs élus par les populations mêmes. L'organisation des Nations unies ne nous a pas demandé de maintenir le pouvoir absolu d'un bey et d'un sultan. Tout n'est donc pas mauvais dans ces débats à l'organisation des Nations Unies, tout n'est pas perdu parce que nous avons été entraînés devant ces assises internationales, à la condition que nous sachions établir une politique cohérente et la mettre en œuvre avec fermeté et avec habileté.

Cette politique, ce plan de réformes, nous aurons certainement à nous en expliquer avec les Etats-Unis et à nous mettre d'accord lors de l'explication générale dont j'ai parlé tout à l'heure. En revanche, nous serons à même d'obtenir, j'en suis sûr, qu'ils cessent cette double politique qu'incontestablement et quoi qu'on en dise ils n'ont cessé de mener depuis de longues années quant à l'Afrique du Nord, et notamment à l'Organisation des Nations Unies. L'une est leur politique traditionnelle d'amitié envers la France, le soutien efficace des positions françaises, l'autre qui est, pour le cas où la France, de gré ou de force, changerait de camp, de gagner, de maintenir l'amitié du monde arabe, afin de garder la haute main sur les ressources du Moyen-Orient et de l'Afrique. Deux politiques, l'une, plus officielle, et volontiers proclamée, l'autre plus secrète, qui ne sont certainement pas menées par les mêmes gens, et qui, suivant l'évolution de la conjoncture, prennent alternativement le pas l'une sur l'autre.

Nous saurons, j'en suis sûr, convaincre nos amis que seule la première politique est efficace, à partir du moment où nous serons d'accord sur un plan, que nous serons décidés, en ce qui nous concerne, à mettre en œuvre vigoureusement. Jusque-là, mieux vaut peut-être ne pas nous plaindre d'une duplicité que justifie aisément notre propre inconstance. Nous avons deux mois, trois mois au plus pour définir cette politique qui ne dépend que de nous; il faut tirer parti de ce délai qui ne sera certainement pas renouvelé.

Telles sont, mes chers collègues, les impressions que je rapporte d'Amérique. Vous ne m'en voudrez pas, je pense, de vous les avoir données en toute franchise et, je crois, sans passion partisane et en toute objectivité. *(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)*

M. le président. Le Conseil ne peut que vous remercier, monsieur Maroger, de l'avoir ainsi informé.

La parole est à M. Moutet.

M. Marius Moutet. Heureux qui, comme M. Maroger, a fait un beau voyage et peut nous rapporter des impressions pleines d'agrément et de considérations pleines de vérité et de bon sens, auxquelles on ne peut guère que souscrire! Je crains que mon propos ne soit plus austère et que je n'aie à retenir votre attention pendant un certain temps. Mais le budget des affaires étrangères étant l'occasion de donner au Gouvernement les moyens de sa politique, c'est donc l'occasion d'examiner celle-ci dans les difficultés de la situation générale. L'examen

que j'en veux poursuivre sera sans préjugé de parti. C'est en toute objectivité que je présenterai mes observations systématiques, en pensant que notre devoir ici est d'échanger nos idées et nos conceptions, et quand je ne serai pas d'accord avec le Gouvernement je lui demande de bien vouloir considérer que l'opposition est encore un moyen de collaboration. *(Très bien! très bien!)*

M. le ministre. Très bien!

M. Marius Moutet. Je voudrais examiner en ce moment à quels dangers nous avons à faire face, les directives de notre politique étrangère devant être la sauvegarde des intérêts du pays, dont le principal est le maintien de la paix. Pour cela, il faut bien voir clair devant soi, savoir exactement ce que veulent nos adversaires, ce que veulent nos partenaires. Je sais les difficultés en face desquelles nous nous trouvons pour rétablir ou pour maintenir cette paix. La guerre se déroule en Asie, y entretenant un foyer d'incendie qui peut gagner le monde. Les négociations engagées traînent sans aboutir ou, chose essentielle, ne s'engagent pas. La violence des attaques dans les assemblées internationales, non seulement ne crée pas un climat pacifique, mais semble parfois correspondre à un dessein de maintenir la tension internationale au plus haut degré, sans qu'on apprécie peut-être ce que cette tension peut comporter de risques de rupture.

Examinons les diverses politiques. Je crois que la première que j'ai à envisager est celle de l'Union des Républiques soviétiques. Je n'ai pas l'intention de rien vous apprendre, mais je pense qu'il n'est pas mauvais de dresser en ce moment un tableau général de la situation.

Après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, le problème allemand n'est pas réglé. Y a-t-il un danger allemand en face du danger russe, et où va l'Allemagne?

Les Etats-Unis animent, et, dans une large mesure, dirigent la politique des nations occidentales. Que veut l'Amérique et où nous conduit-elle? Après cet examen, voyons quelle politique constructive on poursuit pour faire face à cette situation. Quelles chances, par ces moyens, avons-nous d'aboutir à gagner la paix? Sommes-nous d'accord avec la politique que nous propose le Gouvernement et, en particulier, son ministre des affaires étrangères? Quelles observations pouvons-nous lui présenter avant de pouvoir nous associer à cette politique?

Vous voyez, mesdames, messieurs, que le chemin que j'ai l'intention de parcourir peut être assez long. Je m'en excuse par avance.

Au lendemain de la guerre, il n'est pas douteux que les alliés ont fait à la Russie un crédit pour ainsi dire illimité; les communistes entraînent dans les divers gouvernements; et on sait quelles concessions les conférences internationales de Potsdam et de Yalta faisaient aux demandes formulées par la Russie. L'indéflexibilité des opérations militaires elles-mêmes avait pour but de donner satisfaction à son désir de ne pas voir les alliés arriver trop tôt dans certaines capitales.

Les alliés ont sans doute été imprudents. Pourrions-nous cependant le reprocher à ces deux grands et illustres défunts, le président Roosevelt, et peut-être l'un de ses conseillers, mort de chagrin à la suite de la politique qu'il avait préconisée, notre cher et regretté ami Bénès.

La politique de la Russie ne méritait certainement pas cette confiance. Il fallait se rappeler la guerre de Finlande, le pacte germano-soviétique, l'occupation définitive des Pays Baltes, l'invasion de la Pologne à l'Est pendant qu'Hitler l'envahissait à l'Ouest. Il eut fallu, par la suite noter la violation de l'accord de Téhéran qui comportait l'engagement de laisser les pays occupés libres de choisir leur propre gouvernement.

Je vous pose la question: en a-t-il été ainsi en Pologne? Et, si vous vous rappelez telle démarche de M. Vichinski auprès du gouvernement roumain, en a-t-il été ainsi par exemple en Roumanie?

Si, le 5 juin 1945, la déclaration commune des puissances sur les conditions d'occupation de l'Allemagne soulignait l'engagement de Potsdam de laisser l'Allemagne elle-même libre, d'une façon démocratique, de choisir les conditions dans lesquelles elle serait gouvernée, il faut se rendre à l'évidence: là aussi, nous voyons que l'armée rouge n'est pas seulement un instrument d'occupation, mais le moyen d'une politique dans tous les pays qu'elle occupe, et où elle installe des gouvernements de minorité communiste.

Cependant, les Etats-Unis d'Amérique proposent l'aide économique à l'Europe pour permettre son relèvement et le rétablissement des échanges. Dans ce dessein ont lieu diverses conférences, dont la réunion Bidault-Bévin-Molotov, au moment

du plan Marshall, n'est pas l'une des moindres. Rappelons avec quelle brutalité M. Molotov s'en est retiré, marquant bien que c'est peut-être de ce moment que date la rupture et la cassure entre les deux blocs. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Le plan Marshall va alors s'appliquer à l'Europe, avec le refus de l'Union des Républiques Soviétiques qui oblige même certains des pays qui l'avaient accepté de revenir sur leur acceptation. C'est la Finlande, que sa situation géographique rend particulièrement vulnérable, c'est la Tchécoslovaquie, celle de ce malheureux Mazaryk qui, au retour de son voyage en U. R. S. S., renonce à l'application du plan Marshall à son pays. Vous connaissez la suite des événements: l'affaire de Tchécoslovaquie, les morts singulières de Bénès et de Mazaryk. Cela fera cesser toute collaboration dans les pays occidentaux entre communistes et autres partis, mais il y aura également, de ce fait, dans le monde, deux blocs dressés l'un contre l'autre: le bloc oriental et le bloc occidental, et, dans ce choc des mondes, ce sera l'éclair de la guerre de Corée.

En huit jours de guerre, la Russie, au moment où elle était sûre de la capitulation du Japon, pouvait poursuivre une marche militaire triomphale à travers l'Asie. Elle ramassait plusieurs centaines de milliers de prisonniers japonais, dont peut-être à peine un tiers ont été actuellement restitués, après avoir subi un dressage particulier. Mais la Russie va réoccuper, et bien au delà, tout ce que la guerre russo-japonaise lui aura fait perdre et même, par personne interposée, cette partie de la Chine que le Japon est obligé d'abandonner.

Dans l'espace ainsi réservé et soigneusement protégé, malgré les engagements pris, contre toute possibilité pour l'un des alliés d'y pénétrer, elle armera et organisera les armées de Mao Tsé Toung. Elle installera, au nord du 38° parallèle, en Corée, un gouvernement communiste alors qu'aux termes des traités, elle n'y était que pour recevoir la capitulation du Japon. La guerre se déclenche ainsi par personne interposée, mais lorsque les Américains ont abandonné le sud de la Corée, c'est l'Asie en feu, et le traité signé avec le Japon par quarante-huit puissances est maintenant un traité de paix séparé puisque la Russie refuse de le signer.

Le renversement de la situation va provoquer un regroupement des puissances et on va assister à cette situation extraordinaire que l'ennemi d'hier devient l'allié d'aujourd'hui, tandis que l'allié d'hier apparaît peut-être comme l'ennemi de demain. Les Etats-Unis montrent qu'ils sont ainsi particulièrement sensibles au danger que représente la Russie en Asie et sur le Pacifique, où ils ont une façade si étendue.

En conclusion, la politique de la Russie est claire, c'est celle d'un état totalitaire qui ne reprend pas seulement la politique d'expansion slave qui, depuis le XVII^e siècle, fut celle des tzars, en Asie ou en Europe, où elle se heurtait à la digue du germanisme ou à l'opposition des autres puissances, comme dans la guerre de Crimée; c'est incontestablement la suite de la politique de Pierre-le-Grand, de Catherine II, du comte de Witte avec sa politique des chemins de fer en Asie qui devait, disait-il, « rendre la Russie maîtresse du Pacifique ».

C'est celle que suit la Russie présente, mais elle lui donne un caractère plus accentué en la couvrant de l'idéologie communiste. Politique d'expansion territoriale et idéologique, dont le double moyen d'action est, d'une part, l'occupation militaire quand elle ne comporte pas trop de risques et, d'autre part, la propagande et l'action qui s'efforce et réussit à pénétrer à l'intérieur de chaque nation pour y provoquer des troubles ou des révolutions internes suivant les directives données par le Kominform reconstitué en 1947.

Politique brutalement, cruellement réaliste, ne tenant compte que des seuls intérêts russes, dont l'exemple le plus frappant est le pacte germano-soviétique: lorsque Hitler a accordé à la Russie ce que les Alliés avaient refusé de lui donner, c'est-à-dire la possibilité pour les armées russes de stationner en Pologne, ou les mains libres à l'égard des trois pays baltes que la Russie a purement et simplement réannexés.

Tout contrat, tout traité, toute discussion internationale sera à la fois une occasion et un élément de propagande et, lorsqu'on fera des concessions, un relais nécessaire pour reprendre par la suite toujours le même dessein d'envahissement destructeur. C'est la paralysie des institutions internationales. Vous connaissez le nombre considérable de vetos russes opposés à l'organisation des Nations Unies; vous savez ce qu'il est advenu des négociations du Palais rose; vous savez ce qu'il en est des négociations de Pan-Mun-Jon et des 280 réunions, sans résultat, de la commission de la paix en Autriche.

C'est cependant en face de ce partenaire et de cette politique qu'il faut en trouver une qui s'oppose et défende. Mais vous savez bien que la défensive pure n'est jamais une bonne

tactique et que ce qu'il faut trouver, ce sont les termes d'accords qui maintiennent la paix, même provisoirement et obligent même ceux qui font de l'agitation et du trouble permanent un moyen de bouleverser les conditions économiques du monde, en créant une psychose de guerre, entretenu d'ailleurs par ces congrès pacifiques dans lesquels, ou bien, on acclame les combattants et les victoires militaires des pays communistes, ou bien, à longueur de journée, comme dans nos assemblées, on y dénonce les prétendus fauteurs de guerre qui sont, bien entendu, les Américains et leurs alliés.

C'est à cette politique que s'oppose celle des puissances occidentales et des Etats-Unis d'Amérique. Ceux-ci semblent vouloir travailler à la reconstruction de l'Europe et surtout à l'amélioration de la situation économique. Ce sera d'abord l'administration du plan Marshall par l'administration de coopération européenne, qui donnera naissance à l'organisation européenne de coopération économique réunissant tous les bénéficiaires de ce plan. Si, le 17 mars 1948, de leur propre initiative, cinq nations signaient le traité de Bruxelles, qui organisait une garantie mutuelle en cas d'agression entre les cinq puissances, le congrès de La Haye du 10 mai 1948 va prendre les initiatives qui donneront naissance au Conseil de l'Europe; le 4 avril 1949 sera signé le pacte de l'Atlantique dont le but sera le relèvement militaire européen et l'intégration de l'Europe occidentale dans une communauté élargie pour la défense des territoires compris dans le pacte; sous l'égide des Etats-Unis, avec la participation du Canada, quinze puissances signeront ainsi ce traité d'organisation, de défense et de garanties mutuelles en cas d'agression.

C'est une politique défensive que recommandent les Etats-Unis qui, en même temps, donneront l'exemple d'une volonté pacifique en réunissant la conférence qui aboutira à la signature du traité de paix japonais. Les Etats-Unis demanderont à l'Organisation des Nations Unies de participer à l'entraide technique des nations asiatiques. Ce sera le développement du point IV du fameux discours du président Truman pour les nations sous-développées. On cherchera également cette reconstitution du monde par le plan de Colombo, par les organismes de l'O. N. U. comme la *Food and agricultural organisation*, par les divers plans que vous connaissez.

Ainsi, les nations occidentales et les U. S. A. compléteront la politique défensive par une politique constructive cherchant le relèvement économique et social du monde, effort que nous ne voyons pas se produire chez ceux en face desquels elle se présente.

La politique des Etats-Unis est très claire et M. Hoffmann, que vous connaissez pour le rôle qu'il a joué dans l'application du plan Marshall, écrit: « Nous devons élaborer une paix qui soit adaptée à ces divers plans militaires, économiques, psychologiques et politiques. Nous savons que dans cette lutte des fins opposées commandent des méthodes différentes. Le Kremlin veut diviser, conquérir et asservir, objectif qui nécessite l'emploi des procédés totalitaires de coercition et de terreur. Nous voulons l'union et la coopération des peuples, les aider à conquérir, à conserver la liberté. Nos buts impliquent le recours aux méthodes démocratiques de libre choix et de libre décision. »

Cependant, certains ne manquent pas d'appréhension et un homme comme M. Bevan les exprime au parlement britannique. Il ne croit pas à un danger immédiat d'agression militaire venant de l'Est.

Il croit que l'Occident s'exagère la puissance de l'Union soviétique et il tient l'impatience américaine pour un risque sérieux. C'est peut-être sur ce dernier point que je mettrai l'accent dans ce que je pourrai retenir des considérations de M. Bevan.

Ainsi, entré ces deux blocs, après la division de ceux qui, hier, étaient alliés contre l'ennemi commun, l'Allemagne de Hitler et des nazis, va surgir le problème allemand.

Par la déclaration du 5 juin 1945, les quatre grandes puissances alliées vont détenir l'autorité suprême et de leur entente dépendra le règlement du problème allemand. Chacune des puissances a sa zone d'occupation et il ne doit y avoir aucune annexion. Cette autorité suprême doit être exercée collectivement à Berlin par le conseil de contrôle allié et individuellement par chaque commandant en chef dans sa zone. Vous savez comment l'U. R. S. S. a su jouer de ce dernier point; malheureusement, vous savez aussi qu'aucun organisme ne fut prévu pour trancher les difficultés en cas de désaccord au sein de cette commission de contrôle.

L'occupation quadripartite de l'Allemagne ne fonctionnera jamais dans des conditions satisfaisantes.

Il semble que, le 20 mars 1948, ce fut l'U. R. S. S. qui mit fin à l'activité du conseil de contrôle. C'est à ce moment-là que,

par les accords de Londres de juin 1948 et en vertu des droits qu'ils tenaient du principe de la souveraineté dans leur zones, les trois gouvernements occidentaux décidèrent la mise en place du gouvernement fédéral allemand qui, en vertu d'un statut octroyé en avril 1949, leur déléguait ainsi ses pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, sous d'ailleurs certaines réserves maintenant à l'Allemagne le caractère de pays occupé. La République fédérale allemande, avec ses onze länder, était ainsi créée.

On peut se demander si, ce jour-là, la cassure de l'Allemagne en deux blocs, le bloc occidental, fort de 48 millions d'habitants, et le bloc oriental, avec ses 18 millions d'habitants, ne s'était pas définitivement réalisée, créant une situation qui allait faire entièrement reposer sur des bases nouvelles le problème allemand. On peut se demander si les diplomates occidentales ne sont pas entrées, malgré elles, dans le jeu voulu par l'U. R. S. S. et n'ont pas créé ainsi, sinon l'irréparable, au moins ce qu'il faut tenter de réparer.

Car c'est là qu'apparaît le danger allemand. Cette puissance orgueilleuse, qui fut ivre de ses succès et qui crut, par deux fois, dominer le monde, pourrait-elle accepter d'être ainsi morcelée, divisée dans ce qu'on lui a laissé et, de plus, séparée de cette Prusse orientale, origine de sa puissance militaire soutenue par la force économique de cette Silésie, reliquat des anciens partages de la Pologne?

Le danger allemand ne consiste-t-il pas à avoir ainsi créé un irrédentisme redoutable pour la paix du monde et qui nous place devant cette situation qu'aucun aveuglement ne doit pouvoir nous cacher: la volonté allemande de reconquérir son unité, sa revendication qui ne s'éteindra que par la satisfaction de voir reconstituée l'Allemagne dans ses limites de 1937? Pourra-t-elle le faire pacifiquement, comme on l'indique dans les accords de Bonn? Et si elle voulait le faire par la force ou par la ruse, sur quelles puissances s'appuierait-elle? Sur les puissances occidentales et ses organismes de défense? Elle y serait la seule nation à avoir des revendications territoriales et pour les faire triompher, ne serait-elle pas tentée de faire croire à une possibilité d'alliance avec le bloc des puissances orientales, la Russie et ses satellites? Ces puissances l'attireront peut-être par des promesses de satisfaction immédiate, par exemple des modifications profondes de la ligne Oder-Neisse, mais dont nous savons ce que l'Allemagne doit en savoir, que ces concessions ne seront jamais que temporaires et qu'un jour ou l'autre, l'éternelle Russie occupera Silésie et Prusse orientale, le monde étant ainsi à nouveau effroyablement ballotté dans ce jeu de bascule et de guerre de revanche.

C'est devant ce terrible problème qu'il faut cependant arriver à maintenir la paix.

Il est une nation, la nôtre, qui a bien des raisons d'être lasse de ces jeux macabres et funestes de la politique internationale et qui ne veut pas de nouveau être un champ de bataille. Son vœu clairement formulé, c'est que la défense occidentale soit reportée le plus loin possible à l'Est et que l'on ne se batte pas toujours sur le Rhin ou, pour nous, en avant du Rhin.

M. Dean Acheson, après son voyage en Allemagne, considère que cette revendication formulée par la France est légitime. Il va lui-même poser le problème de savoir si la défense reportée à l'Est sera possible sans la participation allemande. L'Allemagne sera-t-elle étrangère à la défense de son propre sol? Seront-ce seulement les soldats américains, britanniques, français, belges qui iront défendre les territoires allemands devant ce qu'on peut bien appeler les hordes orientales, si l'on pense à celles qui viendront derrière les troupes russes, hordes puissamment armées? Faudra-t-il alors accepter, comme le dit M. Acheson, que l'Allemagne et son armée autonome soient directement rattachées à l'organisation du traité de l'Atlantique Nord?

C'est cette dernière opinion que certains nous proposent encore aujourd'hui, et ici même, mais contre laquelle s'est élevé le président du conseil d'alors, M. Pleven, qui s'oppose au réarmement autonome de l'Allemagne, à la reconstitution de son grand état-major et de son militarisme, solution funeste à la fois pour la nouvelle démocratie allemande, si mal assurée dans ses premiers pas, et pour la paix de l'Europe, car c'est cette force militaire autonome reconstituée qui permettrait incontestablement à l'Allemagne le jeu de bascule entre les deux groupes de puissance.

M. Pleven reprend alors le projet qui était sorti de la deuxième session de l'assemblée du Conseil de l'Europe. Je vois encore la scène devant moi. M. Winston Churchill, alors seulement chef de l'opposition de Sa Majesté, se lève et, à l'étonnement d'une grande partie de l'assemblée dont le statut lui interdisait de s'occuper des questions militaires, déclare qu'il est indispensable de créer une armée européenne.

M. Georges Pernot. J'ai eu le même étonnement et la même émotion que vous, mon cher collègue.

M. Marius Moutet. Et comme on s'organise assez facilement contre, et l'on comprend contre qui, c'est par acclamations que cette idée est acceptée de la création d'une armée européenne, qui ne sera pas seulement une armée prenant sa part dans une coalition, mais une armée intégrée dans une armée internationale, instrument d'une politique qui devrait être celle non pas d'une nation, mais d'une haute autorité supranationale.

C'est que l'idée de l'Europe a fait son chemin parmi les défenseurs du principe institutionnel, parmi ceux qui croient que les textes de loi et les constitutions seront capables de créer une Europe unie et chez leurs contradicteurs « fonctionnalistes », qui répètent le mot que j'ai souvent prononcé à propos de l'Union française, lorsque j'avais à défendre devant le Parlement le chapitre 8 de la Constitution: on ne fédère que ce qui existe.

Ce sont en somme les « fonctionnalistes » qui l'ont emporté et qui ont fait triompher cette notion qu'il faut, avant de se fédérer, harmoniser et concilier les intérêts économiques, libérer les échanges — or, par la dernière et récente assemblée de l'organisation économique de coopération européenne, nous savons que ceux-ci doivent l'être à concurrence de 66 p. 100.

Il faut grouper les industries de base. Il ne faut pas chercher à se faire concurrence sur ce marché européen qui doit s'étendre à plus de 300 millions d'êtres, mais y donner à chacun sa place. Alors est sorti le plan qui porte si justement et si glorieusement le nom de plan Schuman, disons pour être précis « le plan Schuman-Monnet ». Le grand mérite de notre ministre des affaires étrangères est de l'avoir fait triompher, puis d'avoir fait en sorte qu'il soit maintenant en pleine période d'organisation et, peut-être d'ici un mois, en plein fonctionnement.

Il y a quelques jours, un certain nombre de nos collègues ont apporté des réserves sur l'action du Gouvernement concernant la préparation de la France, avant la mise en action de ce plan. Je ne doute pas que le Gouvernement ne les retienne. (Applaudissements à gauche.)

Mais, du moins, l'on peut concevoir qu'on ait pu doter cette communauté européenne du charbon et de l'acier d'une véritable autorité supranationale, c'est-à-dire d'une autorité ayant un pouvoir réel, mais limité à son objet, encore qu'aujourd'hui, par le transfert de l'article 38 du traité de communauté de défense, on lui ait donné la charge d'étudier les conditions dans lesquelles seraient instituées l'autorité supranationale et les institutions qui la supporteraient.

C'est à l'image de cette communauté et même avec certains des organes de celle-ci, comme l'assemblée représentative, comme la cour de justice, que l'on suggère alors la création de la communauté européenne de défense, qui engloberait l'Allemagne avec ses contingents militaires et sa participation au fonctionnement de tous ces organismes. Elle aura un représentant au conseil des six ministres et un autre dans cette organisation collégiale que sera le commissariat qui, vous le savez, aura la tâche essentielle de la mise sur pied des contingents militaires, de l'organisation, de l'administration, de la préparation, du vote du budget commun de la communauté européenne de défense et qui sera responsable devant l'Assemblée, bien que ce soit le conseil des ministres qui, en réalité, au moins provisoirement, dirigera la politique.

Elle apportera ses contingents, qui ne seront homogènes qu'à l'échelon du régiment et ne seront intégrés dans une armée internationale qu'à l'échelon du corps d'armée, et qui seront placés sous le commandement du commandant suprême des forces de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord.

Ainsi, l'Allemagne n'adhérera pas d'une façon directe et autonome au traité de l'Atlantique-Nord, elle n'y adhérera que par l'intermédiaire de la communauté européenne de défense, et l'on pense avoir pris une garantie suffisante contre la reconstitution, contre le relèvement du militarisme allemand et la liberté militaire de l'Allemagne pour la politique qu'elle pourrait vouloir faire. Ainsi, une armée allemande ne sera reconstituée que pour s'intégrer dans une communauté plus vaste et sous une autorité internationale d'abord, celle du conseil des six ministres, supranationale, ensuite, si l'on y aboutit.

Voilà l'idée nouvelle par laquelle on pense éviter cette reconstitution du militarisme allemand: intégrer la République fédérale allemande dans une communauté de défense. Par là, comme pour le traité de paix japonais, nous voyons que le renversement de la situation entraîne le renversement des alliances. Mais en posant les mêmes problèmes, comment éviter de voir se relever un impérialisme et un militarisme qui avaient fait le malheur de l'humanité? L'Allemagne qui a capitulé sans

condition, qui a été détruite, occupée, l'Allemagne devant laquelle se dressait la conscience humaine pour ses crimes de guerre, pour son ambition orgueilleuse, l'Allemagne, avec la République fédérale allemande, entre dans toutes les organisations pour la reconstruction de l'Europe, et nous avons fait avec elle déjà un grand chemin sur les mêmes routes. Ceux qui ont conclu les accords de Bonn, les 26 et 27 mai 1952, entre les six puissances, se sont bercés de cet espoir qu'on voudrait voir se réaliser, que, dans une Europe unie on va mettre fin à un antagonisme séculaire où les deux nations, France et Allemagne, réconciliées, verront se clore ce cycle pendant lequel elles se sont successivement haïes, massacrées, ravagées.

Que valent ces espoirs et peut-on compter sur les moyens offerts pour les réaliser ? C'est devant ces redoutables questions que nous nous trouvons placés. Il faut admirer l'audace, l'effort d'imagination, la volonté tenace de réalisation qui ont présidé à ces accords et à ces négociations. Il faut aussi peser la part d'aventure dont l'aboutissement pourrait être fatal.

C'est sur cette politique, dont je veux essayer de démontrer la force et la faiblesse, que je voudrais, sinon donner une opinion, du moins présenter des observations qui sont celles d'un esprit libre de tout préjugé, qui n'a qu'un seul désir : apporter une modeste contribution à l'effort poursuivi pour trouver une solution particulièrement difficile devant des problèmes dont j'ai tenu à vous montrer toute la complexité.

Que, devant la menace soviétique, les nations se soient dressées dans une organisation de défense, rien de plus naturel et de plus légitime et je suis convaincu que l'affirmation de cette seule volonté de défense par des nations comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les autres puissances a déjà produit non seulement son effet moral, mais dans une certaine mesure a rétabli un véritable équilibre des forces.

J'entends bien que tout le programme arrêté par l'O. T. A. N. à la conférence de Lisbonne qui, disons-le en passant, a donné son assentiment à la communauté européenne de défense, n'a pas pu être réalisé. Hier même, on a bien été obligé de le constater. Mais la menace que ferait peser sur un agresseur la puissance de production des Etats-Unis, jointe à celle des autres nations, est de nature à faire réfléchir ceux qui ne s'engageraient dans une aventure guerrière qu'avec une quasi-certitude de victoire.

Si le programme n'a pas été réalisé, c'est qu'il dépasse incontestablement la capacité économique des nations et que ce réarmement qui a déjà bouleversé l'économie mondiale en voie de restauration risquerait d'avoir des effets sociaux tels que le remède pourrait être pire que le mal. Aussi, on conçoit que la Grande-Bretagne ait récemment clairement annoncé qu'elle entendait ralentir son effort de réarmement.

Entre les deux solutions d'une Allemagne adhérant directement à l'O. T. A. N. et lui apportant son armée et ses armements autonomes et des contingents allemands intégrés dans une armée européenne, il est évident que cette dernière solution est plus protectrice contre la renaissance du militarisme allemand et contre le danger de voir l'Allemagne passer d'un côté ou de l'autre. L'unité de tous les services logistiques, l'unité d'armement, la fusion des commandements, l'unité budgétaire, ce sont là des précautions et sans doute des garanties. Il y en a d'autres, celles qui résultent des protocoles annexes au traité signé en mai 1952.

La politique, dont l'armée sera l'instrument, sera pour l'instant celle du conseil des ministres de la communauté européenne de défense où toutes les décisions importantes sont prises à l'unanimité. Elle sera aussi celle de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord avec lequel l'armée européenne de la communauté sera très strictement articulée. Seulement, cette communauté européenne de défense n'existe qu'entre six puissances, de très inégale importance. Il y a bien les garanties données par le Royaume-Uni qui s'engage, en cas d'agression de l'un des Etats membres de la communauté de défense, à venir avec toutes ses forces militaires le défendre comme s'il était lui-même attaqué. Cette garantie est limitée d'ailleurs aux territoires de l'Europe et à la durée du pacte Atlantique. Il y a bien la garantie donnée par l'organisation de l'Atlantique Nord, en vertu de l'article 4 du traité en cas de menace d'agression et de l'article 5 en cas d'agression contre un des Etats membres de la communauté européenne de défense, cet article 5 que votre Assemblée demandait au Gouvernement de faire jouer à la place de l'article 4. Dans le premier cas, la garantie comporte, en effet, un engagement de se consulter, c'est évidemment un avertissement solennel. Dans le second cas, si l'obligation d'assistance est certaine dans son principe, chacune des nations de l'O. T. A. N. reste juge des moyens,

Il y a bien aussi les déclarations communes des trois ministres des affaires étrangères, MM. Acheson, Eden et Robert Schuman, pour prévenir toute sécession de l'un des Etats membres, donc de l'Allemagne éventuellement ; mais ce n'est qu'une déclaration.

Nous devons aussi constater la complexité du fonctionnement de cette organisation.

Dans la coalition des nations qui donnent leur garantie, la communauté européenne de défense n'est qu'une partie et les garants conservent, sauf engagement de leur part, leur entière autonomie militaire, le commandement de leur armée, l'autonomie de leur armement, de leurs services et, pour l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord, de leurs moyens. Tandis que les nations membres de la communauté européenne de défense perdent leur armée nationale, si l'armée allemande est intégrée, l'armée française l'est aussi, sous la réserve de la liberté, mais de la lourde charge qui lui est laissée de ses forces armées pour les territoires d'outre-mer et l'on sait ce que cette charge représente actuellement pour nous. L'une des questions qui se posent est donc celle de savoir ce que deviendrait l'indépendance et l'autonomie de notre politique lorsque nous n'aurons plus à notre seule disposition le moyen de cette politique que représente une armée nationale.

Ainsi, cette communauté de défense est réduite à six puissances entre lesquelles les charges et l'autorité, seront nécessairement très inégalement réparties. On a fait beaucoup de critiques à cette conception. Je me garderai de m'associer à toutes. J'ai infiniment de respect pour l'effort qui a été tenté, mais le point d'interrogation le plus grave, celui sur lequel nous devons mettre l'accent, c'est de savoir dans quelle mesure la participation militaire de l'Allemagne constitue une garantie ou un danger.

Une garantie : elle a perdu son autonomie, elle aura du mal à se reconstituer, les contrôles seront permanents, il lui manquera toute cette organisation des services dont une armée moderne ne peut se passer et qu'elle n'aura pas pu remettre sur pied. Mais un danger aussi : elle se reconstitue, elle se relève avec une extrême rapidité. Et du fait qu'on lui demande un effort et une contribution, elle formule ses critiques et ses exigences. Celles-ci se résument à trois, mais qui sont formelles et redoutables : reconstitution de l'unité allemande, égalité absolue des droits, restitution des parties de l'Allemagne qui en ont été détachées et refus de considérer comme définitives les frontières actuelles, soit la ligne Oder-Neisse, soit la frontière de la Sarre — nous l'avons vu récemment — et quelles que soient les conditions de rattachement de ce territoire, économiquement à la France ou politiquement à l'Europe. Sous une forme ou sous une autre, c'est un détachement dont l'Allemagne ne veut pas.

Pour moi, ce que signifie l'agitation si violente à l'occasion des élections sarroises, c'est l'affirmation de la République fédérale allemande qu'elle ne laissera en aucun cas prescrire son droit à l'égard des territoires qu'on prétendrait lui retirer. Dans une communauté de défense composée de nations qui n'ont aucune revendication territoriale à formuler, voici introduite une nation, et quelle nation ! qui n'a plus d'autre raison de vivre que d'arriver à récupérer les provinces perdues.

C'est ici qu'il faut voir comment pourront jouer les articles de garantie automatique en cas d'agression et, en particulier, l'article 5 du traité de l'organisation de l'Atlantique-Nord ou l'article 1^{er} du traité du 27 mai 1952.

Quand y aura-t-il agression ? La notion n'est pas si simple. Qui définira l'agresseur ? Dans quelles circonstances naîtra un conflit ? Et quand il s'agit de l'Allemagne, comment ne pas se rappeler la fameuse dépêche d'Ems et le piège dans lequel allait choir la vanité prétentieuse de M. de Gramont et échouer l'esprit subtil d'Emile Ollivier ? Comment ne pas se rappeler les origines, les controverses sur la guerre de 1914 à l'occasion de la date et de l'heure de la mobilisation russe ? Et toutes ces pauvres et misérables histoires de Munich, des Sudètes, de la Tchécoslovaquie, de l'attaque contre la Pologne ! Comment ont joué, dans ces circonstances, les pactes de non-agression ou ceux de garantie ? Quelle différence entre l'agression provoquée et l'agression spontanée ?

Pensons à l'incident provoqué au moment de l'introduction de l'Allemagne dans la communauté européenne de défense avec ses revendications, qui se comprennent, mais qui peuvent nous entraîner malgré nous dans un conflit qui peut se produire, avec ou contre nous. C'est l'énigme redoutable que le destin place devant nous avec les accords de Bonn et la communauté européenne de défense.

Les discussions du Parlement de Bonn en première et en deuxième lecture ne sont pas faites pour nous rassurer, en

dehors même des discours de l'ancien chef du parti socialiste Schumacher, aujourd'hui d'Ollenhauer, qui nous demandent comment faire battre des soldats allemands si leur nation n'a pas l'égalité de droits parmi les autres. On affirme dans les accords de Bonn que l'on n'envisage le rétablissement de l'unité allemande que par des moyens pacifiques, auxquels nous ne demandons qu'à souscrire. Lesquels prévoit-on ? Il faut évidemment nous le dire. Les alliés occidentaux mettent l'accent et la primauté sur les élections libres; nous pouvons difficilement croire que la nation qui représente la doctrine du parti unique et qu'un régime totalitaire permettront de remettre en question un gouvernement qu'un régime de force aurait rétabli.

L'un des plus vieux parlementaires de Grande-Bretagne, un conservateur, M. Boothby, émettait au début de novembre à la tribune de la chambre des communes cette opinion que la communauté européenne de défense court de grands dangers.

« Je crois, disait-il, qu'en l'approuvant, le gouvernement français et le gouvernement allemand ont approuvé des choses différentes. Bonn y a vu le premier pas décisif vers la restauration totale de la souveraineté nationale et Paris l'imposition de limites permanentes au libre exercice de cette souveraineté. « Il y a là une profonde divergence de vue entre les deux parties... »

M. Michel Debré. Nous sommes tout à fait d'accord !

M. Marius Moutet. ...peut-être pas si profonde d'ailleurs, car, si, au fond des choses, chacun voit le point de vue qui l'avantage le plus et auquel il tient le plus, il est peut-être possible de faire tout de même coïncider les points de vue par des accords.

M. le ministre. Bien sûr !

M. Michel Debré. Pas avec ce traité !

M. Marius Moutet. Mais ce qui motive le plus notre anxiété, c'est le fait que nous traitons avec l'Allemagne comme avec une alliée et que nous n'avons pas réglé nos comptes avec elle. La question de la Sarre reste posée, et avec quelle acuité !

Je ne méconnais nullement les efforts de M. Robert Schuman pour la régler et j'adhère entièrement à la déclaration qu'il a faite avant les élections sarroises, car je suis de ceux qui ne veulent pas créer des causes permanentes de conflit dans l'Europe, en admettant cependant la valeur qu'elles méritent le droit de libre disposition des habitants de la Sarre et notre droit légitime à des réparations d'ordre économique. L'intégration de l'économie sarroise dans l'économie française est, je pense, la réparation la plus substantielle que, jusqu'à présent, nous ayons pu obtenir.

Mais il y a ce problème des réparations. Un des articles des accords l'ajourne jusqu'au moment de la signature du traité de paix. Vous entendez bien ? Il s'agit du traité de paix auquel la Russie serait partie: les quatre alliés d'un côté, l'Allemagne de l'autre. Quand interviendra-t-il ? C'est sur ce point que je me permettrai tout à l'heure une suggestion.

Si nous en jugeons par ce qui se passe en Autriche, l'espérance de ce règlement est reportée si loin que l'on peut dire que le problème des réparations est définitivement ajourné; je ne voudrais pas dire qu'il est définitivement effacé.

J'ai encore dans les oreilles, comme vous-même, monsieur le président Robert Schuman, le discours du Président de la République à Donzère-Mondragon, indiquant devant une audience internationale dans quelle infime proportion nous avons été indemnisés.

Nous avons adhéré à la déclaration américaine et britannique, renonçant au prélèvement des réparations sur la production courante, et cela peut s'expliquer temporairement. Ces prélèvements peuvent remettre en question la possibilité de relèvement économique de l'Allemagne et le relèvement économique de l'Europe, même celui des pays ex-ennemis, est une condition fondamentale de la paix.

Je ne veux pas le méconnaître; mais au moment où l'Allemagne se relève, au moment où les importations pour notre pays sont si ruineuses et nous obligent à des paiements en or à l'Union européenne des paiements, en raison du déficit de la balance des comptes, lorsque nous voyons l'Allemagne bâtir et rebâtir à une cadence que nous ne pouvons que lui envier, nous ne pouvons même pas, peut-être, lui demander des matériaux de reconstruction et des éléments d'équipement industriel.

Dans le même temps, en vertu de la déclaration des Américains qui n'admettraient aucune expropriation, nous voyons restituer à la famille Krupp certains de ses moyens de produc-

tion, limités par rapport à ce qu'ils étaient auparavant, mais avec l'affirmation que cette famille sera indemnisée; des évaluations — que je crois modérées — indiquent que cette indemnisation atteindrait le chiffre de 80 milliards. Pendant que cette firme qui symbolise les armements conquérants sera indemnisée, il y aura encore des Français sans logis, qui risqueront d'attendre réparations et reconstruction.

M. Michel Debré. Mais Krupp est un criminel de guerre !

M. Marius Moutet. Le même M. Boothby, dont je vous ai donné tout à l'heure une citation a, il y a plus d'un an, c'est-à-dire au mois de novembre de l'année dernière, émis également cette opinion :

« Il eût été difficile aux puissances occidentales d'aborder de façon plus malencontreuse le problème allemand. Ce fut une erreur de tenter de réarmer un pays, somme tout occupé par l'ennemi, avant de faire la paix. Nous aurions dû, en tout premier lieu, négocier un règlement politique. On ne peut, en fait, parvenir à une coopération internationale durable en forçant les gens à réarmer ou à accepter le réarmement des autres contre leur gré, et ce fut une erreur de supposer que l'unité de l'Europe occidentale pourrait se faire dans le but de créer une armée.

« De fait, il ne se passe guère de jour qu'une nouvelle explosion d'exaspération politique n'écarte davantage l'un de l'autre le Parlement français et le parlement allemand. »

C'est une vue qu'on pourrait presque dire de bon sens. Je ne dis pas qu'en matière d'accords internationaux on fait ce que l'on veut, car on fait nécessairement ce que l'on peut; mais ce que je veux souligner à cette tribune, c'est ce caractère incontestable d'un danger allemand, en face d'un danger russe. Il peut y avoir un choix à faire, mais méfions-nous de ce danger que constituent les revendications irrédentistes de l'Allemagne.

Ce qui peut rendre ce danger particulièrement sérieux, c'est encore l'attitude des Américains. Qu'on m'entende bien, je n'ai pour les Etats-Unis et les hommes qui les dirigent que des sentiments de reconnaissance; je n'oublie, ni leur intervention en 1917 en faveur de la France, ni le président Roosevelt et le prêt-bail, ni le plan Marshall, ni les sentiments qu'en toutes occasions ils manifestent envers notre pays; je n'oublie pas davantage l'aide qu'ils continuent à nous apporter. Les attaques dont ils sont l'objet sont indignes, à mon avis, et je suis profondément attristé de l'inintelligence de ceux qui ne comprennent pas que la propagande anti-américaine est une propagande de guerre n'ayant qu'un but: affaiblir le potentiel de résistance et de défense des nations libres.

Mais ces sentiments me permettent de parler librement, quand je considère que certains Américains se trompent, car s'ils nous poussent à la construction de l'Europe — ce qui est légitime — et avec la participation allemande — ce qui se conçoit — peut-être n'ont-ils pas, du danger allemand, une notion aussi présente que la nôtre. Je me rappelle, tout de même, l'attitude d'un certain général américain commandant en Allemagne, qui ne doit pas avoir été sans inquiéter notre département des affaires étrangères. De plus, j'ai lu récemment les déclarations du président Truman, nous faisant part — je ne dis pas nous menaçant — de la possibilité d'une entente directe entre l'Allemagne et les Etats-Unis dans le cas où nous ne voterions pas le traité de communauté européenne de défense. Ce sont là, je crois, des paroles regrettables et je dis que, pour les Etats-Unis eux-mêmes, cette entente directe serait une faute capitale.

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis devraient se rappeler la politique qu'ils ont conduite entre les deux guerres, ce qu'ils ont perdu pour ne pas avoir suivi les avertissements que la France leur donnait, et les risques et catastrophes qui en ont été la conséquence et qui se sont abattus sur le monde.

M. Marc Rucart. C'est bien vrai !

M. Marius Moutet. Nous ne demanderions pas mieux, comme les Américains, de voir l'Allemagne telle qu'elle devrait être. Si dans des assemblées internationales nous avons avec des Allemands des contacts permanents qui d'homme à homme ne sont pas tellement faciles, mais qui, tout de même, existent et permettent une discussion, il faut toujours penser à l'Allemagne collectivement et nous, qui commençons à bien la connaître et qui avons des raisons pour cela, nous devons être incités vis-à-vis d'elle à une très grande prudence.

Si bien que dans les accords de Bonn et dans le traité de la communauté de défense, je ne voudrais pas voir notre Gouvernement se hâter de modifier au moins la direction pré-

sente, dans le cas où ces accords seraient ratifiés — ce qui est possible — car sur ce point le discours que je prononce ne préjuge pas le vote qu'éventuellement je pourrais émettre. Le conseil des ministres de la communauté de défense vote sur les questions importantes à l'unanimité; c'est une garantie. Mais il s'agit de savoir si notre pays est mûr pour accepter une autorité supranationale et l'abandon de notre direction sur notre armée nationale.

Nous avons eu ici, sinon un débat, du moins une réponse à une question orale de M. Michel Debré, montrant la difficulté dans laquelle la France se trouvait placée par cette coupure de son armée, l'une intégrée dans la communauté européenne de défense, l'autre qui lui est réservée pour la défense des territoires d'outre-mer, car on ne peut supporter cette double charge de la contribution au budget commun de la communauté européenne de défense et cette charge que représente pour nous actuellement notre armée des territoires d'outre-mer, et en particulier de la guerre d'Indochine.

Nous devons remercier M. le président Schuman de son attitude hier ou avant-hier à la réunion de l'O. T. A. N., lorsqu'il a dit: nous soutenons une lutte qui intéresse la cause commune et il n'est pas possible que vous nous laissiez chaque année dépenser 450 milliards de francs, c'est-à-dire le tiers de notre budget de notre défense nationale pour un sacrifice qui est commun. Nous devons le remercier de son effort, mais même s'il est suivi d'effet, si nous sommes seulement aidés à concurrence de la contribution que l'Amérique semble nous avoir promis, soit de 33 p. 100, si les autres puissances veulent également venir à notre aide, elles nous laisseront les plus durs sacrifices, les sacrifices en hommes et en armements.

M. le ministre. Très bien !

M. Marius Moutet. Nous savons très bien que si nous ne voulons pas voir s'étendre les conflits en Asie, il faut le moins possible mêler dans les affaires comme celles d'Indochine des contingents internationaux qui pourraient provoquer des réactions beaucoup plus larges que celles auxquelles nous pourrions penser.

Peut-être aussi pourrait-on faire insérer dans les traités de Bonn, lorsqu'il s'agit de ce qu'on appelle le vote pondéré, les dépenses de la France dans les guerres d'Indochine.

Le vote pondéré intervient au sein du conseil des ministres lorsqu'il n'y a pas vote à l'unanimité ou lorsqu'il y a vote à une majorité des deux tiers et que l'on ne réunit pas cinq voix contre deux. Alors chaque nation vote et son vote est influencé à la fois par sa contribution aux charges militaires et sa contribution financière.

Dans notre contribution, d'après les accords de Bonn, nos dépenses de la guerre d'Indochine ne sont pas comprises. Ce serait, semble-t-il, la rançon de la liberté qui nous est laissée pour notre armée des territoires d'outre-mer. Mais je pense que là il pourrait y avoir un effort à faire. Il faut aussi penser à la faiblesse que nous créera, dans la communauté européenne de défense, l'affaire d'Indochine, tant qu'elle ne sera pas réglée. Je voudrais bien que quelqu'un nous montrât ici la voie dans laquelle il faut s'engager pour arriver à une décision.

Quarante pour cent de nos cadres s'y trouvent engagés et presque toute notre armée de métier, ce que j'appellerai notre armée technique. Quand nous nous sommes engagés dans la communauté de défense, nous avons obtenu 14 divisions, alors que l'Allemagne n'en doit fournir que 12. On peut se demander où nous trouverons ces 14 divisions, avec quoi nous les encadrerons, ou alors cela risque d'être pour notre pays une charge de service militaire prolongé. C'est toute notre jeunesse qui protestera et qui demandera à quel moment elle pourrait, non pas seulement n'être plus exposée à la mort, mais commencer véritablement sa vie, c'est-à-dire être rendue à la production après avoir accompli son devoir militaire.

Telles sont les questions que l'on peut se poser. Elles sont redoutables et nous devons les peser à leur vrai poids avant de nous décider.

J'entends bien que la Grande-Bretagne va se lier aussi étroitement que possible avec la communauté de défense. Je sais qu'elle a des difficultés à prendre des engagements, mais, quand elle les prend, elle les tient. Mais elle n'est pas dans la communauté européenne de défense.

Si, hier, M. le ministre des affaires étrangères disait qu'il ne conçoit pas l'Europe sans l'Allemagne, nous pouvons dire également que nous ne concevons pas l'Europe sans la Grande-Bretagne et les pays qui marchent avec elle.

M. Jean Boivin-Champeaux. Très bien !

M. Marius Moutet. Il y a donc évidemment là des difficultés. Je ne veux pas accabler l'homme qui a la si lourde charge de trouver les moyens de les résoudre, mais au moins faut-il que nous en discutions en pleine clarté, avec le sens de nos totales responsabilités car, vous savez bien quel est l'enjeu en cause et quel serait le résultat d'un échec. Donc, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, on nous indique que des négociations se poursuivent et que des conversations sont en cours. Quelle en est la nature? Pourrait-on nous renseigner avec précision sur la nature des engagements que l'on prend, sur les liaisons techniques qu'elle établit avec la communauté de défense; sur l'organisation du commandement, sur l'importance des troupes qui stationneront en Europe, bref, sur tous les éléments qui nous permettront de penser que si la Grande-Bretagne veut conserver une façade internationale à cause de son commonwealth, elle fera tout de même le maximum pour être engagée dans une liaison telle avec la communauté qu'elle ne pourra pas s'en déloger.

Tout cela, c'est l'organisation de la défense, c'est ce que j'appellerai une politique statique. Je voudrais que l'on passât à la politique dynamique et constructive. Le général Dwight Eisenhower dit que « la force d'un pays est le produit de trois facteurs: armée, production, moral. Si l'un des facteurs est nul, ajoute-t-il, le produit est égal à zéro ».

Armée, organisation défensive, production, organisation économique, moral, créent les facteurs psychologiques de la résistance et de l'organisation pour soutenir le moral d'une nation.

J'admets que toute l'organisation défensive, militaire et économique donne les résultats voulus. Quelle doit être, maintenant, l'action de ce facteur psychologique que le prochain président des U. S. A. appelle le moral? C'est là que je trouve que les alliés occidentaux manquent de dynamisme. Je n'aime pas les mots qui peuvent paraître exagérés mais je trouve qu'ils ne déclarent pas assez la paix au monde et que, sur ce point, ils se font battre à tout moment par une propagande insidieuse, permanente, constante, inlassable.

Ils se contentent peut-être d'agir mais je crois que c'est une grosse erreur, lorsqu'on agit, de ne pas faire connaître très exactement ce que l'on fait dans l'action. Savoir faire, c'est bien! Faire savoir est, au point de vue psychologique, une nécessité absolue!

J'ai montré les difficultés: la politique russe, le danger allemand, l'alternative des solutions pour le règlement de la question allemande. Il y en a trois possibles: ou la neutralisation de l'Allemagne — ce que veut la Russie, ce *no man's land* où, jusqu'au Rhin, ses chars courraient avec rapidité — ou l'intégration directe d'une Allemagne autonome à l'O. T. A. N., ou l'intégration dans la communauté européenne de défense.

J'ai posé un certain nombre de points d'interrogation. J'ai montré les écueils. C'est à travers ces écueils qu'il faut chercher le chemin de la paix.

Je pense que les premiers accords à passer sont évidemment ceux qui doivent l'être avec l'Allemagne sur la question de la Sarre et les réparations. On a signé les accords de Bonn mais, déjà, au cours des dernières discussions au parlement de Bonn, nous avons entendu les Allemands eux-mêmes réclamer — peut-être pas dans le même sens que nous, n'est-ce pas, monsieur le ministre? — le règlement définitif des réparations. Pour eux, il faut passer l'éponge sur l'ardoise; pour nous, il faut tout de même que nous établissions nos droits. Rappelez-vous avec quels détails ils demandaient que fut libéré tout ce qui, dans les avoirs allemands, se trouve à l'étranger, dans les pays neutres!

Vous savez les difficultés que vous avez avec les pays neutres pour essayer de mettre la main même sur cette partie des avoirs allemands qui ont été pillés dans notre propre pays. Il y a donc là un problème qu'il faut absolument régler. Il faut régler avec l'Allemagne la question de la Sarre.

J'entends, votre préoccupation n'est pas de faire un traité séparé qui enlèverait à la France le caractère d'une puissance d'occupation, et qui, par conséquent, pourrait permettre à la Russie de dire: c'est vous qui avez mis fin au régime que nous avons arrêté en commun. Je comprends parfaitement le sens des accords de Bonn qui, en restituant à l'Allemagne une part de sa souveraineté, retiennent les éléments essentiels qui vous maintiennent comme puissance occupante.

M. le ministre. C'est aussi à cause de Berlin!

M. Marius Moutet. Surtout à cause de Berlin! Mais si on ne fait pas un traité de paix séparé, il n'en est pas moins vrai que les accords avec l'Allemagne peuvent, dans les divers points que je vous indiquais, intervenir de façon que nous ayons peut-être un peu plus de sérénité et de tranquillité lorsque vous

nous apporterez ici le traité de communauté de défense et les accords de Bonn à ratifier. C'est dans ce sens que je pense que votre activité diplomatique ne doit en aucun cas s'arrêter ni se ralentir. Si vous allez assez vite pour qu'au moment où vous viendrez devant nous nous demander de nous porter garants de votre signature, alors peut-être aurez-vous mis quelque chance de plus de votre côté.

Les revendications allemandes à l'Est sont de beaucoup les plus graves. Comment arriver à les régler en donnant à l'Allemagne des satisfactions suffisantes pour qu'elle n'apporte pas, dans ce problème de défense commune, ses revendications territoriales et des possibilités de conflits ? Je n'en vois pas d'autre moyen que des négociations entre les quatre alliés.

Vous me direz : « Mais vous-mêmes, quelle illusion avez-vous dans les négociations avec l'U. R. S. S. ? »

Certainement, nous nous trouverons d'accord pour reconnaître que nous n'avons pas grande illusion ! Mais les négociations qui se poursuivent valent tout de même mieux que ces oppositions violentes entre les puissances.

La question a été posée à la chambre des communes par mon excellent ami M. Noël Baker. M. Eden, lui répondant sur la position prise à l'égard de la note soviétique proposant une conférence à quatre pour le traité allemand, déclara, au nom du gouvernement britannique :

« Nous n'avons pas repoussé l'idée d'une conférence. Nous avons dit aux Russes : Nous nous rencontrerons dès que vous le voudrez, à condition que nous puissions discuter en premier lieu la question d'élections libres. Les choses en sont restées là. »

Faut-il se contenter de ne pas repousser une demande ? Faut-il laisser les choses en rester là ? Jusqu'à quand les choses en resteront-elles là ? Nous serons bientôt en 1953. Depuis 1946, rien n'est intervenu, montrant qu'on allait peut-être se réunir pour envisager les conditions d'un traité de paix.

Cette situation ne vous paraît-elle pas, lorsqu'on la place devant vous avec cette brutalité, comme quelque chose d'extraordinaire ?

Est-ce qu'on ne doit pas même si l'on n'a pas grande illusion prendre toutes les initiatives dans ce sens ? Je vous ai parlé tout à l'heure de M. Hoffmann. C'est un Américain 100 p. 100. Il n'est pas très sympathique aux Soviétiques. Voici comment il s'exprime dans son dernier opuscule *Gagnons la paix* : « Tout le monde reconnaît que notre réarmement améliorera considérablement notre situation. Par exemple, M. Winston Churchill croit qu'il nous permettra de conclure avec l'U. R. S. S. un accord dont les stipulations seront observées tant que nous maintiendrons notre puissance. Les communistes exécutent, même à contre-cœur, les traités signés avec un pays dont ils respectent la force militaire et tiennent pour des chiffons de papier les conventions passées avec les Etats secondaires ou avec leurs propres satellites ».

Il y a là une observation que nous devons retenir, mais il s'agit de savoir à quel moment vous devez faire cette proposition. Si la Russie est placée devant le fait accompli, bien sûr, vous pouvez dire que dans une certaine mesure vous vous êtes renforcés, mais il est évident que la situation est alors figée. Vous êtes acculé à un mur et vous n'avez plus de champ pour votre négociation.

Qu'avez-vous à demander dans des négociations ? La reconstitution de l'unité allemande et, bien sûr, les élections libres, mais je me rappelle toujours un mot de Clemenceau que j'ai entendu dans une autre occasion : « Vous y croyez, vous ? (Sourires.) Nous n'y croyons guère ! ».

Il y a aussi la question de la fixation des frontières. Est-il admissible que cette question fondamentale ne soit pas posée ? J'entends que, jusqu'à présent, tout ce qui existe n'a qu'un caractère provisoire. Ce provisoire n'est-il pas dangereux ? Ne faut-il pas régler cette question des frontières ? Ne faut-il pas qu'une conférence de la paix soit enfin réunie ?

Vous avez créé l'instrument qui, dans l'équilibre des forces, vous permet de négocier. Vous ne devez pas reculer devant la négociation. C'est un fait que la Russie redoute l'Allemagne, même encore aujourd'hui, et surtout si l'Allemagne est jointe au bloc occidental. Votre politique, c'est, d'une façon définitive, d'obliger l'Allemagne à rester attachée à ce bloc occidental par les accords de Bonn. N'oubliez pas cependant l'article 7 et la réserve qu'elle a faite pour le cas où la situation territoriale serait modifiée. Ces engagements ne la lieraient pas, tout serait remis en cause, sous la seule réserve qu'elle a prise qu'elle n'accepterait aucune clause qui serait contraire aux engagements auxquels elle vient récemment de souscrire.

Eh bien ! la Russie vous demandera la neutralisation, ce qui risquerait d'entraîner le retrait des troupes d'occupation. Quel prix payerait-elle pour cette neutralisation ? Nul de nous ne peut le dire. Il ne faut écarter aucune hypothèse. Je ne dis pas que je suis partisan de la neutralisation. Il faut en discuter. Si la Russie l'offre à l'Allemagne, à l'Allemagne fédérale elle-même ou à une Allemagne dont les majorités politiques auront été changées, dans quelle situation vous trouverez-vous ? Et si cette idée lancinante et persistante de la reconstitution de l'unité allemande se trouve ainsi en présence d'une proposition tentatrice, quelle sera votre position ?

Il faut donc tout de même examiner toutes les hypothèses et tous les problèmes et, sur ce problème-là, vous avez des raisons de pouvoir résister. S'il s'agit de la rectification de la ligne Oder-Neisse, il est évident qu'on vous demandera quelque chose en échange. Il est difficile de savoir d'ores et déjà ce que l'on peut donner, mais les négociations supposent de l'imagination, naturellement, une certaine habileté, et même dans les cas les plus difficiles on peut et on doit trouver la solution.

En tout cas, mon sentiment, c'est que l'ouverture d'une conférence de la paix entre les alliés et l'Allemagne, avec la participation de l'U. R. S. S., produirait incontestablement un effet psychologique considérable. Vous risquez d'en obtenir des résultats ou, en tout cas, de démontrer d'où viennent les résistances à l'affermissement de la paix et au désarmement. Mais si vous redoutez l'effet de propagande des adversaires, pourquoi, du côté des Occidentaux, votre propagande est-elle aussi timide ? Prenons l'exemple des négociations pour l'Autriche. Chaque fois qu'une conférence s'est réunie, trois mots dans la presse : « La conférence a duré dix minutes et les plénipotentiaires se sont séparés sans aucun résultat ». Mais si, chaque fois, on déclenchait une offensive de propagande...

M. Ernest Pezet. Très bien !

M. Marius Moutet. ...si on disait les raisons de cet échec, si on montrait l'adversaire refusant de conclure la paix parce qu'il attend avec patience que des difficultés internes ou externes lui permettent une occupation unique de l'Autriche qui serait immédiatement suivie d'un gouvernement satellite à sa dévotion, si on montrait la façon dont il pille ce malheureux pays, dont il prélève le pétrole dans la zone où il se trouve, croyez-vous que tout cela, répété avec la même insistance que par ceux qui usent de cette arme de la propagande, n'aurait pas un effet considérable ?

Si vous avez, dans votre Gouvernement, un ministre de l'information, quel est son rôle ? Ce n'est pas seulement d'apaiser dans notre pays les conflits de presse, c'est bien peu de chose par rapport au rôle formidable, énorme, qu'il pourrait avoir en soulignant les responsabilités de chacun pour savoir qui veut la paix et qui est fauteur de guerre.

M. le ministre. Il est notoire, malheureusement, que les démocrates ne savent pas faire leur propagande ! (*Mouvements divers.*)

M. Ernest Pezet. Elles ne l'ont jamais su et jamais voulu et elles ont payé très cher cette négligence.

M. Marius Moutet. C'est peut-être une raison pour insister sur ce point et pour demander que ces questions soient revues et que, étant données leurs conséquences, on ne néglige pas une force de cet ordre.

M. le président. Il n'est jamais trop tard pour commencer.

M. le ministre. Faisons notre autocritique. (*Sourires.*)

M. Marius Moutet. Une conférence de paix peut donc donner lieu à de pareilles confrontations et démonstrations. En tout cas, l'annonce de sa réunion produirait certainement plus d'effet que ces pseudo congrès pacifistes, car, si certains sont dupes, la masse sait bien que l'on ne fait pas la paix dans des conférences de cet ordre, mais dans la réunion des représentants des puissances.

Alors, ayant organisé la défense, assuré et développé l'économie, vous aurez réalisé ce troisième terme de la trilogie nécessaire, indiqué par le général Eisenhower, pour que l'on ait avec soi la vraie force ; vous aurez assuré le moral. Vous aurez soutenu le facteur psychologique et contribué à créer, avec une détente des relations, un véritable climat de paix.

La communauté européenne de défense, l'armée européenne, ce sont là de belles conceptions ; elles ne peuvent avoir leur efficacité, elles ne peuvent vivre que dans la mesure où elles ne seront pas limitées à une petite Europe, où elles n'interviendront que dans le règlement de nos différends, et pour

le règlement du problème allemand. Ce qu'il faut, c'est une politique que j'appellerai une politique vigoureuse qui se caractérise d'une formule: « L'offensive de paix ». (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre ses travaux jusqu'à quinze heures ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq minutes, est reprise à quinze heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Rabouin, de Villoutreys et de Geoffre une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant modification de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juin 1923 modifiée par la loi du 17 mars 1924 de façon à rendre obligatoire sur tous les papiers de commerce ou factures la mention de la nature de l'entreprise ainsi que les nom et qualité de la personne qui la dirige.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 654, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice, de législation civile, criminelle et commerciale. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Carcassonne un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 47 du code civil (n° 524, année 1952).

Le rapport sera imprimé sous le n° 655 et distribué.

J'ai reçu de M. Charlet un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 247 du code pénal (n° 602, année 1952).

Le rapport sera imprimé sous le n° 656 et distribué.

— 5 —

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES POUR 1953

Suite de la discussion et adoption d'avis sur trois projets de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion des projets de loi, adoptés par l'Assemblée nationale, relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (affaires étrangères) (n°s 496, 497, 512, 513, 548 et 562, année 1952).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Madame, messieurs, le Conseil a eu la bonne fortune, ce matin, d'entendre un intéressant rapport, plein de pertinence et de sages vues d'avenir, de M. Maroger sur l'organisation des Nations Unies, d'où il arrive, et, d'autre part, une remarquable synthèse de M. Marius Moutet que nous aurons tous plaisir et profit à relire. Après cette synthèse, c'est un élément d'analyse que je vous demande la permission d'exposer devant vous, analyse de deux états critiques pour la politique de la France et celle des occidentaux.

D'abord, l'état de crise à la bordure méditerranéenne d'Asie et d'Afrique; ensuite l'état de crise de l'O. N. U. Le rapprochement de ces deux états de crise n'est nullement artificiel. Il y a, vous le sentez bien — il vous a suffi de lire les journaux pour le savoir — entre les deux états de crise des liaisons certaines, visibles, spectaculaires même et déjà malfaisantes.

Je dois d'abord traiter de la première, autrement dit des affaires péri-méditerranéennes. Deux faits serviront de point de départ à mes observations. Premier fait: la bordure méditerranéenne, Proche et Moyen-Orient, est en dangereuse effervescence et en révolte contre l'Occident. Deuxième fait: l'organisation de la sécurité générale du monde libre postule

cependant, et la postule impérieusement, l'organisation défensive des bords méditerranéens. Elle la postule tant et si bien que les Occidentaux s'en préoccupent et prennent des dispositions, tout au moins en ce qui les concerne et pour ce qui est en leur pouvoir.

Ne viennent-ils pas de confier le commandement des forces de la Méditerranée orientale à lord Mountbatten ? Mais le Proche et le Moyen-Orient accepteront-ils un jour de s'intégrer à notre plan de défense ? S'ils l'acceptent, leur coopération y sera-t-elle vraiment valable ?

Jetons d'abord un coup d'œil rapide sur ces pays tourmentés. En Egypte, nous apprenons les journaux d'hier et d'aujourd'hui, l'Université excite le xénophobie des étudiants. Elle les dresse contre la France et l'Angleterre. Douze mille étudiants, professeurs en tête, manifestent, et que vocifèrent-ils ? Ils crient avec fanatisme: « Notre sang doit couler pour la cause arabe ». Simplement !

Dans le même temps, le général Néguib convoque au Caire la Ligue arabe pour concerter un plan d'action contre la France, à propos de l'Afrique du Nord. Après les émeutes de février au Caire et la révolution politique de l'été, le même général Néguib, sentant sans doute la nécessité d'opérer une diversion extérieure pour faire oublier les difficultés de sa révolution, les émeutes récentes, la corruption qu'il a si courageusement dévoilée, l'effroyable misère de ses fellahs, qui constituent les huit dixièmes de la population, transpose ses audaces sur le plan international et projette de soulever la ligue arabe pour concevoir et exécuter des plans dont, dans notre esprit, nous serions vraisemblablement les victimes.

Les intrigues et les rodomontades de la ligue arabe ne sauraient nous faire oublier le magma désordonné, généralement misérable, souvent sanglant, de ces Etats du Proche et Moyen-Orient, régions extraordinairement instables, zone de brusques variations et de soudaines tempêtes. Cette région est, si l'on peut dire, une véritable bouillotte en surpression nationaliste, avec des jets brutaux de vapeur qui aveuglent même la lointaine Amérique et l'Organisation des Nations Unies, et qui font craindre des possibilités d'explosions en chaîne qui pourraient bien atteindre notre Afrique du Nord: assassinats et crise de régime au Liban; coups d'Etat répétés en Jordanie; soulèvements xénophobes, révolutions et agitation antifranaçaise en Egypte; excitation et manœuvres de la Ligue Arabe retentissant en Afrique du Nord et trouvant un lamentable écho à l'O. N. U.; bouleversements politico-économiques en Iran; enfin, brochant sur le tout et exacerbant les inquiétudes mutuelles, le conflit arabo-israélien, toujours ouvert, et chaque jour rendu plus aigu par le drame humain de ces 900.000 réfugiés palestiniens, qui sont en Syrie et en Jordanie, après avoir été chassés de Palestine.

Dans l'ensemble, l'on peut dire que le fameux quadrilatère Istanbul, Suez, Golfe Persique, Caucase, n'est sain, ordonné, solide, qu'en Turquie. Partout ailleurs, il est en proie au désordre politique, à la misère économique, à un profond malaise social, sur quoi se greffent les exploitations et les calculs du panarabisme, voire même — et j'attire votre attention là-dessus, j'y reviendrai tout à l'heure — du panislamique qui envénime les litiges arabo-israéliens et les difficultés françaises en Afrique du Nord en exploitant les pénibles et dangereux désaccords alliés, et la non moins dangereuse incompréhension américaine qu'on ne peut plus, hélas, ni cacher, ni taire. (*Applaudissements.*)

Et pourtant, malgré ce présent déplaisant, malgré cette situation passablement dangereuse, malgré cet état d'esprit hostile, malgré ce chaos qui risque d'exploser, force est aux Occidentaux de ne pas renoncer à la difficile mais indispensable tâche de rapprochement et d'entente en vue d'une future coopération qui se révèle si nécessaire.

Le 7 février dernier, ici même, M. le ministre des affaires étrangères mettait en pleine lumière d'un mot bref, mais très net et imagé, la périlleuse faille du dispositif stratégique des nations occidentales dans le Proche et le Moyen-Orient, si cette région continuait à former un vide stratégique par où un agresseur éventuel pourrait prendre à revers les positions atlantiques de l'Europe. « Nous ne voulons pas — disait M. le ministre des affaires étrangères — que la ligne de défense que constitue le Proche-Orient pour le pacte Atlantique reste une sorte de ligne Maginot inachevée. »

Comme vous aviez raison, monsieur le ministre ! Mais l'état de choses dont le danger virtuel vous inquiétait hier, n'est-il pas au même point aujourd'hui ? N'a-t-il pas empiré ? Le vide stratégique redouté, en dépit des conversations militaires alliées, il est toujours là sous nos yeux, au Proche et au Moyen-Orient. Une faille grave reste ainsi béante dans le système occidental de sécurité défensive et préventive, en voie de mise en place.

Est-elle si grave, en vérité, cette faille ? Examinons cette question.

Supposons un instant — l'hypothèse n'est pas gratuite — que par hostilité nationaliste ou sociale à l'égard de l'Occident, les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient se refusent, à tous risques pour eux autant que pour le monde libre, à s'intégrer dans une commune défense méditerranéenne.

Supposons que leurs populations misérables prêtent une oreille, consciemment ou non complice, aux fallacieuses thèses et aux trompeuses espérances qui peuvent leur venir du Causse soviétique, enrobées de nationalisme et de revendications sociales.

Quel serait le résultat ? Il serait fort simple. Comme le disait M. le ministre, ce serait la défense occidentale compromise, le système atlantique pris à revers et tourné et — j'attire votre attention sur ce point — les sources de pétrole tarées pour l'Occident, tarées pour ses moteurs mis tout de suite au ralenti, sans rendement plein à l'usine d'abord, au combat ensuite s'il s'engageait un jour, et vite arrêtés. (*Applaudissements.*)

Et remarquez que dans l'hypothèse du combat, il ne serait pas besoin d'une conquête militaire soviétique des sources de pétrole et des pipe-line, pour nous nuire essentiellement. Une neutralisation des pétroles d'Iran et d'Irak y suffirait, obtenue par des activités astucieuses au dedans des pays producteurs, sous couvert de la passion nationaliste ou de la revendication sociale, l'une et l'autre savamment exploitées.

L'Afrique et l'Europe occidentale seraient aussitôt menacées dans leurs communications et leurs bases de sécurité rendues inutiles.

Mais imaginons autre chose à quoi peu de gens prennent garde. Imaginons que cette neutralisation se produise au moment où l'impérialisme expansif de l'Est pourrait, ou croirait pouvoir, compter sur un assez grand nombre de jeunes classes des démocraties populaires, dûment passées au moule soviétique, dopées et fanatisées pour assurer la sécurité de ses lignes sur ses arrières et au centre de ses communications entre la Baltique et la mer Noire ; la jonction de ces deux conditions d'une agression soviétique vers l'Ouest ne nous mettrait-elle pas rapidement en proche péril, n'encouragerait-elle pas la redoutable et sinistre aventure ? (*Applaudissements.*)

Ainsi, messieurs, on peut tenir pour principe indiscutable et postulat impératif qu'il n'y a pas de sécurité européenne certaine sans sécurité assurée au Proche et au Moyen-Orient. Mais entendez-moi bien, messieurs : je pense à la sécurité et à la stabilité externes sans doute, mais aussi et non moins impérieusement à la sécurité et à la stabilité internes. Je dirai pourquoi tout à l'heure.

Un autre postulat impératif, c'est qu'il n'y aura pas de défense occidentale et atlantique pleinement organisée sans certitude de concours et d'intégration des pays de la Méditerranée orientale et du Proche-Orient.

Ce deuxième postulat est d'une primordiale gravité. Car enfin, si la Méditerranée est cette poche de l'Atlantique qui donne au Nouveau Monde son accès naturel à l'Ancien, est-il indifférent, à la stratégie militaire d'abord et surtout, que l'entrée en soit sûre et que les deux bords, l'africain comme l'euro-péen, soient solides et indéchirables ?

L'organisation de la sécurité occidentale et atlantique, on ne saurait le contester, exige donc impérieusement l'organisation complémentaire de la sécurité dans la Méditerranée et le Proche-Orient méditerranéen. Mais il ne faudrait pas que cette sécurité fût seulement formelle, scripturaire, si j'ose dire, et en surface.

D'où ma question : dans quelle mesure une complète sécurité du bassin oriental méditerranéen est-elle réalisable ? C'est ce qu'il faut bien examiner. On a étendu la garantie du pacte atlantique à la Grèce et à la Turquie, et la coopération avec ces Etats s'organise. On se préoccupe d'installer des bases maritimes et aériennes dans cet important secteur stratégique. Mais sur quelle infrastructure économique, sociale et politique repose et reposera toute la construction juridique et stratégique qu'on se propose d'y édifier ? Le substratum économique, moral et social de cette construction sera-t-il solide ? Restera-t-il, comme il l'est aujourd'hui, politiquement volcanique et perpétuellement mouvant ? Comment le solidifier et le stabiliser ?

A cet effet, je crois, mesdames, messieurs, qu'une triple condition se pose au proche et au moyen Orient, au regard de leur articulation à la défense du monde libre, et d'abord, dans l'heure présente, en vue d'obtenir l'acceptation de leur intégration et de la mise en place, avec leur concours, de systèmes

externes et internes valables. Mais cette affirmation serait banale si on ne répondait pas à une autre question qu'elle suggère et appelle aussitôt :

A quelles conditions fondamentales ce concours pourra-t-il être obtenu, cette intégration opérée, cette double sécurité interne et externe obtenue ? Je crois que la première condition, c'est qu'à Paris, à Londres et à Washington, on se rende compte enfin de l'insuffisance et de la précarité de la seule politique des bases et des plans stratégiques purement militaires : il les faut assortir d'une tout autre stratégie, qui opère, celle-là, sur un triple plan politique, économique et social, en particulier par l'assistance technique sérieusement et méthodiquement organisée et poursuivie.

Si politiquement, juridiquement, un accord est négocié avec les pays arabes — et on en est loin ; sans vouloir être absolument pessimiste, on est obligé de dire qu'on s'en éloigne chaque jour un peu plus — si, dis-je, un tel accord était signé par des gouvernements dont l'assise politique et sociale serait instable, qui gouverneraient des masses insatisfaites, que se passerait-il ? Vous pouvez l'imaginer en toute certitude en voyant leur comportement actuel. Que font-ils, à la vérité ? Ils profitent des haines provoquées et des jalousies entretenues pour faire diversion à des difficultés internes ou pour satisfaire et pratiquer, par des offensives parfois ridicules, souvent dangereuses, contre la France et l'Angleterre, une idéologie plus ou moins raciste et néo-impérialiste.

Ils lancent les masses contre des boucs émissaires de choix. Si on n'y prend garde, mesdames, messieurs, les pays arabes profiteront, c'est trop vrai, de la conjoncture pour servir ce qu'ils croient être leur destin et leur intérêt, et achever de miner les fondements de l'influence occidentale traditionnelle, et par là même de miner à sa base méditerranéenne toute la construction européenne de défense. Et n'oublions pas que si leur fanatisme et leur sincérité religieuse préservent encore ces Etats — pour combien de temps, on ne sait — du communisme, ils les éloignent tout autant, pour le moment, et préalablement, de la solidarité avec l'Europe, de sa politique de sauvegarde du monde libre dont, après tout, eux aussi font partie.

Voyez la conséquence : pour la constitution d'une ligne de bases aériennes de l'Atlantique à l'Extrême-Orient, l'Amérique a obtenu, dans les régions considérées, quelques concessions, quelques facilités secondaires, mais seulement dans des territoires dépendant directement de puissances européennes. Mais de ces bases, quel sera le sort, si, reniée leur séculaire influence, ces puissances sont traitées en ennemies et rejetées par les Etats maîtres des territoires où ces bases sont implantées ?

On assure que les Américains commencent à s'en préoccuper. Acceptons-en l'augure. Et, certes, ils ont raison. Certes, il s'agit de décourager l'agression en créant des zones de force ; mais il ne suffirait pas d'obtenir, par pression diplomatique ou par des présents, toujours acceptés sans grande reconnaissance et sans que les bénéficiaires se sentent liés en les acceptant, d'obtenir, dis-je, des bases stratégiques qui risqueraient d'être un jour des îlots en état de siège, battus par les vagues de la xénophobie, du nationalisme et du sabotage. (*Applaudissements.*)

Les associés atlantiques agissant ensemble — mais s'y appliquent-ils vraiment ? — ont le devoir de veiller à ne pas renverser les termes du problème, au risque d'accélérer les explosions antioccidentales, sous prétexte de préparer formellement la défense de l'Occident : explosions du nationalisme, de la xénophobie et des revendications sociales impatientes.

Dans cet Orient si troublé, dans cet Orient — disons le mot — très généralement miséreux, la présence occidentale se heurte aujourd'hui à une vague d'insatisfaction, de ressentiment et de nationalisme populaire, en face de quoi les démocraties se devraient, d'abord, de montrer une cohésion absolue, une unité de pensée infrangible, une concordance absolue de vues qui défieraient toutes les manœuvres, un esprit de parfaite concorde, une complète subordination de toutes leurs visées non pas à intérêts particuliers, mais à l'intérêt collectif. Les nations occidentales devraient comprendre qu'elles n'ont pas tant des positions individuelles à défendre que des intérêts communs essentiels et vitaux à sauvegarder, intérêts qui sont, quoi qu'en disent et quoi que fassent les Orientaux dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, des intérêts essentiels et vitaux pour eux aussi. Hélas ! Nous sommes loin de cet idéal. Il y faut tendre.

En tout cas, les Occidentaux n'ont plus la faculté de commettre beaucoup de fautes dans cette délicate affaire. Il en est cependant qu'ils commettent sans cesse ; et les amis que nous comptons encore au Proche-Orient les ressentent avec grand déplaisir. C'est une faute que la géographie, si on la connaissait mieux, devrait nous empêcher de commettre : je veux dire, cette confusion fâcheuse du Proche et du Moyen-Orient. Et cela mérite — exige même — une explication.

L'optique géographique et politique n'est pas la même pour les peuples maritimes qui bordent la Méditerranée et pour leurs voisins continentaux d'Asie. Englober les premiers dans la notion confuse du Moyen-Orient, c'est confondre des peuples qui, au fond, — je parle de ceux de la bordure méditerranéenne et de son hinterland immédiat — partagent notre culture, nos traditions, qui sentent bien aussi qu'ils partagent nos périls, voire même qui communient assez volontiers à nos conceptions politiques à nos soucis stratégiques, c'est les confondre, dis-je, dans un ensemble de pays dont la pensée moyenne, dont l'aptitude intellectuelle révèlent qu'ils sont absolument inaptes à comprendre nos points de vue, nos concepts et nos plans d'avenir et qui, en général, inclinent à y contredire.

On ne voit pas les choses de la même façon à Damas ou à Beyrouth qu'en Arabie, en Irak ou en Iran. A plus forte raison, qu'on ne parle donc plus dans nos assemblées et dans la presse de Moyen-Orient, quand on veut parler de Proche et du Moyen-Orient. Qu'on distingue nettement la frange méditerranéenne et ses plus proches arrières et la zone continentale proprement asiatique. Si on ne parle plus que de Moyen-Orient, on ampute les attaches proprement méditerranéennes de cet Orient pour qui la mer n'est pas barrière contre l'Occident, mais voie de relations séculaires et vitales. C'est un éminent écrivain doublé d'un homme politique de qualité qui me disait à Beyrouth l'an passé : « La Méditerranée, c'est cette poche de l'Atlantique qui donne au Nouveau Monde son accès naturel à l'Ancien », en ajoutant aussitôt : « C'est le sort de l'Europe occidentale et celui de l'Afrique septentrionale qui se joue là, et sans doute celui du Proche-Orient. »

Nous devons donc, messieurs, insister partout et toujours sur cette notion, qui peut rapprocher de nous les peuples de la bordure méditerranéenne. Insistons sur la commune sécurité méditerranéenne, sur la place qui y revient aux peuples arabes du Proche-Orient et se séparons jamais ces peuples de l'ensemble de riverains de la Méditerranée, en les confondant en bloc à l'ensemble panarabe, voire panislamique, fondé sur des notions politiques, raciales et religieuses qui nous sont hostiles. On ne le voit que trop à l'O. N. U. avec le Pakistan!

Mais combien moins encore — et c'est là une observation sur laquelle j'attire votre attention — combien moins faut-il confondre panarabisme et panislamisme. D'abord parce que, ethniquement, c'est une confusion démentie par la géographie humaine. Au delà du Tigre et de l'Euphrate, il y a des Musulmans, mais il n'y a plus d'Arabes. Le panarabisme est déjà assez redoutable par les séparations que son racisme provoque. Mais combien plus dangereux serait le panislamisme, dont le Pakistan tend à promouvoir la création et dont les informations de presse, hier même, donnaient à entendre que le général Neguib envisageait de l'appeler à l'aide.

Le panislamisme, mesdames, messieurs, mais il dresserait, de l'Indonésie au Sénégal, en passant par le Proche et le Moyen-Orient, par l'Afrique du Nord, en englobant le panarabisme, tout un monde arabo-asiatique pour qui la lutte contre l'Occident européen et ses prolongements d'outre-mer risquerait de prendre un jour le sens d'une croisade!

Notez, mesdames, messieurs, ce détail significatif: déjà l'Ayatolbak Kashami est une personnalité importante de l'Istiqlal! Panarabisme et panislamisme seraient-ils complémentaires ou contradictoires? A en croire l'ancien ministre des affaires étrangères de Syrie, M. Fayd El Atassi, avec lequel j'ai entretenu avant la guerre des relations interparlementaires et que j'ai revu l'année dernière à Damas, ils seraient bien plutôt complémentaires.

« Le Coran façonne l'esprit, déclarait-il un jour, exactement comme la langue française lui donne une forme ». Ce qui veut dire que, si le monde musulman prenait conscience, mais vraiment conscience de la conformité morale de ses multiples éléments étatiques, il pourrait fort bien un jour tenter de trouver une formule politique fatalement explosive de ses parentés, de ses similitudes, et entreprendre une croisade anti-européenne pour des fins temporelles et politiques, encore que, dans les profondeurs des masses, d'inspiration religieuse.

Ce n'est point là une vue de l'esprit; déjà, nous en voyons les prolégomènes, la phase préliminaire dans les collisions pakistanaise et arabes, à l'O. N. U. et ailleurs.

Ainsi donc, il faut le reconnaître, insister sur le fait qu'il ne faut pas confondre panarabisme et panislamisme, pas plus qu'il qu'il ne faut confondre Proche et Moyen-Orient.

Heureusement, il y a des hommes politiques de qualité dans l'Orient méditerranéen qui s'inquiètent de cette perspective. Un grand écrivain libanais, apparenté à la plus haute personnalité gouvernementale de l'époque, à Beyrouth, me disait

au cours de l'été 1952: « On ne construit pas plus l'Europe occidentale que l'Asie occidentale en ruinant politiquement la Méditerranée: la défense collective de l'Europe et du Proche-Orient est une question de vie ou de mort et on doit y associer les pays arabes méditerranéens. »

Et il ajoutait cette observation pratique, assez étonnante et même piquante dans la bouche d'un citoyen d'un pays membre de la Ligue arabe, mais combien vraie: « Que deviendraient et la Ligue arabe et chacun de ses membres si la Méditerranée orientale était un jour perdue pour l'Occident? »

Le 22 février dernier, on pouvait lire dans l'un des plus importants journaux de Beyrouth: « L'appel à l'unité islamique est une habileté: l'opinion arabe, déçue par la Ligue arabe, est apparemment mûre pour entendre un tel appel. »

Mais porterait-on encore à Beyrouth un jugement semblable? Je ne saurais m'en porter garant. Le général Neguib ne vient-il pas de convoquer la Ligue arabe pour la lancer contre nos positions en Afrique du Nord? Que fera-t-elle? Ceci reste à savoir.

Quelle grande tâche pour les associés occidentaux que de gagner moralement à la cause commune — je dis bien de gagner à la cause commune — de conforter, d'associer au sauvetage de la paix et à la commune poursuite d'une commune prospérité cette aire périméditerranéenne si essentielle et si précaire!

C'est une tâche difficile, plus difficile encore à mener en commun Anglais, Français, Américains sans aucune arrière-pensée, sans crocs en jambe — et Dieu sait si nous en avons reçus, nous Français, des crocs en jambe que nous n'avons jamais rendus! — Dieu sait aussi si les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, en ce moment même, sont en désagréable controverse au sujet de l'Irak et surtout de l'Iran!

En tout cas, si difficile qu'elle soit, cette tâche est à poursuivre à la manière de Pénélope avec doigté, avec patience, avec le courage d'innombrables recommencements. De sa réussite, une efficace et préventive stratégie militaire serait le couronnement, alors réellement assuré. Elle n'en saurait être le moyen unique, ni principal.

Certes, l'impérieuse nécessité des précautions nous force d'abord à prendre de sérieuses sauvegardes, mais il reste à les synchroniser avec les autres tâches qui sont morales, économiques et sociales. Il faut s'y résoudre. Le sens et la hiérarchie des réalités l'impose, parce que le Proche et le Moyen-Orient sont une des zones les plus faibles et cependant les plus importantes du système européen et atlantique pour la défense de la liberté et la sauvegarde de la paix.

La partie molle du barrage, la zone de dépression et de vide qui pourrait devenir une trouée et d'abord une fondrière, elle est là. Voilà l'immédiate réalité, la réalité la plus sensible aux militaires, la réalité qui commande des dispositions militaires. Mais, j'y reviens, ce n'est pas la seule réalité. Il y en a d'autres qui peuvent échapper, sans qu'on leur en face grief, aux militaires, qui échappent à l'esprit militaire, et ne sont pas d'ailleurs de son habituel ressort.

Voyez-vous, le cri d'alarme de William Douglas, juge à la cour suprême des U. S. A., par lui lancé le 31 juillet 1951 au sujet de l'Asie et de la politique extrême orientale des Etats-Unis, est valable aussi pour la région actuellement par moi considérée. Voici ce qu'il disait: « Nous sommes en vérité au bord du désastre; notre insécurité ne provient pas tant de la force armée de l'U. R. S. S. que de notre banqueroute politique, lorsqu'il s'est agi d'influencer la destinée de l'Asie. Le communisme ravit l'Asie par défaut et nous avons été rendus impuissants parce que nous sommes devenus les victimes de la seule pensée des militaires. »

Qu'est-ce à dire? Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas prendre des dispositions militaires; mais qu'entre les tâches, dont la synchronisation est nécessaire, la plus féconde en promesses et garanties de durable avenir, ce n'est évidemment pas celle que la préparation et la prévention, pourtant immédiatement nécessaires, assignent au soldat. C'est la tâche de ceux qui, patiemment, avec ténacité, à l'abri plus ou moins sûr ou incertain des bases, s'appliquent à donner le plus rapidement possible à ce Proche et à ce Moyen-Orient des raisons de vivre afin que, tournés vers l'Occident que baignent les mêmes flots, ils s'associent de plein cœur à la lutte commune pour la vie meilleure et la paix plus sûre.

Acceptons l'augure que cette politique conjointe de prévoyance, à longue échéance mais indispensable, et de précaution immédiate, sera pratiquée. S'il faut en croire les gazettes, dont l'une d'elles, à la date du 17 décembre, parlait d'un programme supposé d'Eisenhower pour le Proche et le Moyen-

Orient, il semblerait que le nouveau président des U. S. A. comprend les réalités proche-orientales et leur incidence sur la politique européenne et atlantique de sécurité.

J'ai lu que le général Eisenhower se proposait de mettre sur pied la politique suivante: empêcher à tout pays membre de devenir communiste; apaiser l'agitation dans les pays arabes; faire pression pour empêcher une reprise de la guerre arabo-israélienne; et ceci qui résume tout ce que je vous disais tout à l'heure des tâches économiques et sociales: empêcher que les troubles économiques n'aggravent irrémédiablement le chaos du Proche et du Moyen-Orient.

Voilà, mes chers collègues, l'analyse que j'ai cru devoir faire devant vous de ce que j'ai appelé le premier état de crise. L'état de crise de la bordure méditerranéenne de l'Afrique et de l'Asie.

Je vous ai dit au début que j'aurais à faire l'analyse d'un autre état de crise: celui de l'O. N. U. J'ai dit aussi qu'entre la situation critique du proche et du moyen Orient et l'état de crise de l'O. N. U., il y avait, hélas! une liaison fâcheusement étroite, spectaculaire et malfaisante. Me voici parvenu à cette deuxième partie de mon discours.

La présente session de l'O. N. U. a vu la Ligue arabe et le Pakistan, qui veut être l'animateur du panislamisme, développer des activités fiévreuses, organiser des manœuvres contre la France, remporter même quelques succès, des succès qui engagent sur une mauvaise voie, imprudemment, l'Organisation des Nations unies, déjà en crise, qui risquent de lui faire perdre inconsidérément de lourdes responsabilités, lesquelles pourraient bien un jour se retourner contre elle-même et contre la paix, cette paix dont cependant c'est à dire vrai, sa seule mission, sa vocation d'assurer la sauvegarde.

En prononçant le mot de responsabilités lourdes, vous pouvez penser que j'exagère et que je succombe à la tentation de transporter ici ce que dit l'homme de la rue. Il est déjà grave que, la rue, je veux dire l'opinion moyenne, admette comme une vérité d'évidence que l'O. N. U. est en état de crise et paraît vouée à l'impuissance. Mais j'ai une caution bourgeoise, une caution de qualité, celle d'un ancien ministre des affaires étrangères qui sait la portée des mots; or j'ai lu, pas plus tard qu'hier, dans un grand quotidien régional, son article hebdomadaire qui commence ainsi:

« Les affaires d'Afrique du Nord sont devenues les préoccupations principales des Nations Unies. Puisque, dans leur auguste enceinte, on ne trouve de majorité, en tout cas de majorité efficace, ni pour la suspension d'armes en Corée, ni pour la solution du problème de Corée, ni pour la solution du problème du Cachemire, ni pour le règlement du conflit qui existe entre Israël et ses voisins, ni pour faire respecter la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans les pays où elle est outrageusement violée, c'est-à-dire sensiblement plus de la moitié de l'univers, il faut bien s'occuper d'autre chose. Cette occupation a été trouvée; elle consiste à encourager le désordre, dès lors qu'il est patent qu'on est impuissant à rien faire de bon en faveur de la paix. C'est la tâche actuellement poursuivie avec un acharnement digne d'une meilleure cause ».

Signé: Georges Bidault.

Une meilleure cause? Quelle cause, mesdames, messieurs? Mais d'abord, tout simplement, le propre sauvetage, le propre redressement de l'O. N. U., sa propre adaptation aux données d'expériences peu glorieuses de sept années, aux données des réalités mondiales, bref, à la solution de sa propre crise.

Tout le monde le sent. Tout le monde le voit. On en parle, on en discute, on s'en inquiète.

A la vérité, il m'a suffi d'être moi aussi, mon cher ami Maroger, par deux fois témoin des activités de l'O. N. U., en ses assemblées, et ce, dès la deuxième session, en 1946, pour que mes yeux s'ouvrent sur les défauts et les déficiences de l'O. N. U. Je les exposai en plusieurs circonstances, et ici même comme en d'autres enceintes et dans la presse. La crise de l'O. N. U. ne date pas de cette session, ni de l'avant-dernière, ni de celle de 1949. Elle était en germe en elle, dès 1946. Dès ce moment, on pouvait même en déterminer le caractère fatal. Pourquoi? Parce que la procédure et l'esprit même de la Charte, et particulièrement la règle d'unanimité des cinq grands, au conseil de sécurité, présupposait, exigeait d'une façon absolue une confiance mutuelle, une fidélité réciproque, avec collaboration de bon vouloir et de bonne foi, volonté systématique d'entente et un constant esprit de compromis. Dès l'instant où, d'associés confiants et animés de bon vouloir, ils étaient devenus des antagonistes, disons le mot, des adversaires de la guerre idéologique et sociale, de la guerre froide, le système imaginé à San Francisco était faussé; était faussé, il ne pouvait que jouer

à contresens. Jouant à contresens, il se condamnait à l'impuissance pour l'essentiel, par la neutralisation des tendances et des initiatives contradictoires.

Je ne dis pas que, pour l'accessoire et même pour des œuvres importantes, l'O. N. U. soit inutile. Loin de moi de le penser, mais pour l'essentiel, c'est autre chose; l'essentiel, je veux dire, le haut objet propre à l'O. N. U., l'harmonisation des politiques en vue d'organiser durablement la paix. Or l'opinion publique, remarquez-le, s'en tient à l'essentiel pour juger l'institution internationale; l'accessoire si important, si satisfaisant même qu'il soit, lui échappe. Or que pense, qui dit l'opinion?

Je vais, pour la traduire, employer d'abord le mode plaisant, celui des revuistes et des chansonniers, dont il ne faut pas sousestimer la qualité et la portée des jugements parce qu'ils sentent l'opinion, qu'ils sont en prise directe sur elle et que, par contrecoup ils la renforcent et répandent. Les uns présentent l'O. N. U. comme un planisphère en relief de toutes les aspérités internationales. D'autre, comme une immense lentille gossissante des difficultés internationales, ou comme un bulldozer puissant non pas pour combler mais pour approfondir le fossé entre deux mondes; comme un système particulièrement bien conçu pour démultiplier les litiges, pour gonfler les complications internationales.

Et les observateurs politiques, rigoureux peut-être dans leur jugement, mais objectifs? Pour eux, qu'est-ce donc que l'O. N. U.?

C'est un organisme qui se veut universel, mais qui est impuissant à le devenir. Un organisme composé de membres extrêmement inégaux en puissance, en intérêts, en responsabilités, systématiquement, ombrageusement égalitaire dans les procédures. Bien plus, un organisme composé d'Etats qui, si l'article 4 de la Charte était strictement appliqué en sa lettre et en son esprit, ne devraient même pas en faire partie.

Que dit cet article 4? Il stipule que, pour faire partie de l'Organisation des Nations Unies, il faut accepter les obligations de la Charte et — retenez bien ceci, mesdames, messieurs — être, au jugement de l'organisation elle-même, capable de les remplir et être disposé à le faire.

Je pense, mesdames, messieurs, à ce Pakistan qui se veut chef de file et leader d'un certain panislamisme; je pense à l'Irak et au Yémen; je pense à l'Egypte même. Est-ce que ces Etats, pour ne citer que ceux-là, réalisent toutes les conditions posées par la déclaration des droits de l'homme, posées par les chapitres qui traitent des tâches du Conseil économique et social, auxquelles se réfère l'article 4? Si l'O. N. U. voulait appliquer strictement les règles de son statut, si elle avait le pouvoir de renoncer à sa vocation universelle pour rester dans la logique de ses principes, croyez-vous que ces Etats infidèles à la Charte en feraient partie? (*Très bien!*)

M. Marc Rucart. Ils n'en feraient sûrement pas partie!

M. Ernest Pezet. Or ce sont des Etats qui, au sein de la Société des Nations pendant vingt ans et à l'O. N. U. depuis sept ans, ont été et furent les pères et restent les penseurs, les grands associés, les grands responsables, et, disons le mot, les supporters véritables de l'O. N. U., ce sont ces Etats qui sont cités à l'O. N. U. transformée en tribunal, qui ont à supporter de dangereuses et illégitimes ingérences, qui sont l'objet de suspicions et de calomnies. (*Applaudissements.*)

M. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances. Je l'ai déjà dit ce matin.

M. Ernest Pezet. Permettez-moi de le répéter avec un autre tempérament.

M. le rapporteur. Nous sommes pourtant du même terroir aveyronnais.

M. Ernest Pezet. Comme vous le voyez, sur le même terroir se développent des tempéraments divers. (*Sourires.*)

M. Marc Rucart. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Ernest Pezet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Marc Rucart, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marc Rucart. Je suis très heureux que vous ayez posé cette question, à laquelle j'en ajouterai une autre. Je m'étonne qu'à l'O. N. U. ce soit dans les délégations du Pakistan, du Yémen ou

d'autres Etats dits arabo-asiatiques que se trouvent les agitateurs du Maroc ou de la Tunisie, alors qu'ils n'ont aucun droit de siéger à l'O. N. U.

M. Ernest Pezet. Ce qui est regrettable, c'est qu'à l'O. N. U. on n'ait pas trouvé un biais réglementaire, statutaire, pour faire en sorte que pareilles irrégularités ne se produisent pas. Cela prouve que cette Assemblée est véritablement très faible. Que dirait-on d'un Conseil de la République dont le président serait incapable de faire respecter le règlement ? (*Sourires.*) Voilà pourtant ce qui se produit à l'O. N. U., et ce n'est pas à sa louange.

M. de Menditte. Si encore l'O. N. U. n'était qu'inutile, mais elle est néfaste !

M. Ernest Pezet. Je n'ose aller si loin, mon cher collègue. D'aucuns me trouvent peut-être fort audacieux dans mon objective sévérité. Oui, mesdames, messieurs, je dois le dire, si pénible que ce soit de le constater, l'O. N. U. est devenue une assemblée de combat, un champ clos où s'affrontent, sous les yeux du monde, deux poids lourds entourés de leurs suiveurs, le terrain désormais habituel des grandes manœuvres annuelles de la guerre froide; et aussi, et ceci est plus grave, un faux symbole et l'instrument inefficace de ce en vue de quoi l'Organisation des Nations Unies avait été conçue et instituée: la collaboration internationale.

La confiance mutuelle ayant disparu depuis déjà longtemps, c'est dans un climat de crainte que cette institution, qui pré-suppose la confiance, qui devait bannir la crainte comme le promettait la charte de l'Atlantique, est obligée de se mouvoir. Cet arbitre, ce garant international par vocation est-il vraiment assez puissant pour arbitrer: il n'y paraît guère; encore moins pour garantir ? Oh! je sais bien, et c'est à l'actif de l'Organisation des Nations Unies, elle n'a pas renié son statut et ses engagements lorsqu'elle a accepté de faire front à l'agression en Corée. Mais son apport réel a-t-il été vraiment important et pouvait-il l'être ? Il n'a été grand que par la réaction et la puissante intervention des U. S. A., et, moralement, par le sacrifice courageux des soldats, des nôtres en particulier, qui se sont dévoués en Corée pour sauver l'honneur de l'Organisation des Nations Unies et défendre la liberté menacée sur cette terre lointaine.

L'O. N. U. enfin, mesdames, messieurs, est chargée de préparer le désarmement: or, quel paradoxe! Ce n'est pas qu'elle ne le veuille, ni qu'elle ne le veuille très sincèrement, mais elle ne le peut pas. Et elle ne le peut pas parce que, encore une fois, l'instrument a été faussé, sa mécanique détraquée, les conditions requises pour son fonctionnement normal disparues. Ses membres les plus importants se font peur les uns aux autres. Et cette peur les condamne à parer à ces dangers nullement chimériques et à procéder pour cela à leur réarmement (*Applaudissements*). Mais je veux être juste, monsieur le rapporteur; comme vous, je sais que l'O. N. U. peut invoquer pour son apologie les arguments favorables: elle est le lieu de rencontre de presque tous les Etats du monde; elle permet la discussion; elle est l'exutoire des passions internationales. Or, quand on parle, on ne se bat pas, si ce n'est quelquefois dans les hémicycles, mais ce n'est pas grave. (*Sourires.*)

Son utilité économique, sociale et humanitaire, je ne la conteste pas; je la connais, elle est très généreuse et efficace. Il est vrai qu'elle est généreuse naturellement avec l'argent des Etats; et il en est qui n'en apportent guère. J'aurai l'occasion d'en parler tout à l'heure dans la discussion des chapitres et particulièrement au sujet des 900 millions que nous sommes obligés de verser pour les réfugiés palestiniens, sans parler des fonds, assez mal contrôlés dans leur emploi, versés à d'autres organismes d'assistance internationale.

Je reconnais aussi volontiers qu'elle a mis en pratique la sécurité collective en Corée: qu'elle a empêché l'aggravation de certains litiges. Je fais état de tout cela; mais est-il absolument indispensable qu'il existe une O. N. U. politique pour servir à une O. N. U. économique et sociale ? Son existence, en tant qu'organisme politique, pour les tâches essentielles qui sont politiques n'est pas nécessairement conditionnée par le Conseil économique et social.

Quoi qu'il en soit, ce que je demande c'est que l'on voie clair, que l'on ait le courage de regarder les réalités en face.

Nos collègues de l'assemblée de Strasbourg, MM. Pernot et Maroger, connaissent comme moi un homme politique belge qui, toute sa vie, fut le défenseur des idées et des institutions internationales, qui a longtemps siégé à Genève comme il siége à Strasbourg, M. Rolin, délégué de la Belgique à l'O. N. U. en plusieurs sessions.

Quels jugements cet éminent juriste et homme d'Etat international portait-il sur l'O. N. U. dans les cahiers français de l'O. N. U. après la session de 1949 ? Les voici: Il en blâmait l'excessive, la ridicule et dangereuse publicité de tous les débats, même de ceux des commissions; de ces débats où l'on plastronne pour l'opinion publique de son pays et pour le public qui y assiste.

C'est ce qui se passe, n'est-il pas vrai, monsieur Pernot ? Or, mesdames, messieurs, quand on parle plus pour le public, c'est de la propagande. Bloqué dans sa position, l'orateur est placé le dos au mur par rapport à l'opinion de son pays et de son gouvernement.

Il ne peut rien concéder. Son opinion et son gouvernement sont aux aguets et le surveillent. S'il accepte un compromis ou reconnaît valables les arguments et la position adverses, le voilà condamné, à son retour dans son pays, à Lien des difficultés! (*Sourires.*)

Et que dire, continuait M. Rolin, du droit de veto et de ses abus, de cette universalité anarchique, de ce défaut d'égalité suffisante dans les responsabilités et du droit excessif d'initiatives très improvisées ?

Au fond, mesdames, messieurs, ce veto correspond très exactement à la fameuse et fâcheuse règle de l'unanimité qui bloqua, entre les deux guerres, la révision de certaines clauses des traités, révision qui, pourtant, était jugée souhaitable sur le plan des principes et des faits. C'est l'article 19 du pacte qui la rendit impraticable; elle le resta, d'ailleurs, jusqu'au bout de l'entre-deux-guerres, avec toutes les conséquences que vous savez, hélas!

En tout cas, le fait est là, et quoi qu'on puisse penser de mes observations, l'O. N. U. est utilisée par les Etats triblions comme un tribunal fort peu serein.

N'importe quel Etat arriéré, à peine en règle avec la charte, peuplé de millions d'analphabètes et de miséreux, peut, sans commencement de preuve et sans crainte ni d'appel ni de procédure reconventionnelle ni de rétorsion, peut, dis-je, assigner n'importe quel autre Etat à coup de médisances ou de calomnies intéressées en arguant, au besoin sans l'ombre de raison, d'une menace contre la paix!

Y a-t-il ou non menace ? Seuls les plaignants en décident. Mais s'ils se trompent ? Ou bien — ce qui a été le cas ces temps derniers — s'ils mentent au point d'en être presque ridicules ? Leur plainte n'en est pas moins agréée, l'innocent assigné, vilipendé.

Et, comble du paradoxe, il risque, nous venons de le voir à New-York, d'être sanctionné et de subir de graves dommages. Il est comme dans un coupe-gorge où l'attendent des gabels-apens.

Comment sortir de cette intolérable situation ?

M. Marc Rucart. Ce sont les coupables qui assignent !

M. Ernest Pezet. A la vérité, nous ne sommes pas seuls à nous apercevoir de cela. Il y a un peu plus de deux mois, le 4 octobre, on pouvait lire dans le journal *The Economist* un très sérieux article. Je n'en donnerai pas lecture intégrale, mesdames, messieurs, rassurez-vous. Mais je dois tout de même en extraire quelques passages, parce qu'ils entrent très exactement dans le développement de mon exposé et m'amènent à mes conclusions :

« Un Etat qui veut créer des difficultés ne risque rien à l'O. N. U. en accusant un autre Etat de violer les droits de l'homme. C'est l'accusé qui est sur la sellette et non pas le plaignant. Des pays comme l'Afghanistan et le Yémen peuvent accuser la France de refuser le droit de vote et le service sanitaire au peuple marocain, sans tenir compte le moins du monde de ce que les Marocains soient dans de meilleures conditions à cet égard que leurs propres peuples... »

Plus loin; « Le prestige de l'O. N. U. n'est pas rehaussé par le spectacle d'Etats civilisés soumis au harcèlement de ceux qui s'érigent en champions des droits de l'homme, et dont les pays font encore du mariage des enfants, du cachot et de la police secrète de respectables institutions... »

Depuis 1945, l'expérience a démontré que ce sont les Etats membres dont la situation interne est extrêmement douteuse qui ont en général formulé à l'O. N. U. les accusations les plus irresponsables. La méthode la plus efficace pour mettre fin à la malveillance et aux frictions pourrait être, par conséquent, que l'Assemblée exige de tout gouvernement qui accuse un autre de violer les droits de l'homme qu'il se prête à un examen simultané de son propre comportement... Il serait possible également

de trouver des méthodes qui permettraient à l'Assemblée de statuer sur le droit d'un accusateur d'être entendu en tenant compte de l'empressement qu'il met à contribuer aux tâches communes des Nations Unies...

M. de Menditte. Ce sont ces Etats qui nous donnent des leçons de civilisation!

M. Ernest Pezet. C'est exact, et si l'on ne remédie pas à cette situation, la faiblesse de l'O. N. U. ira de jour en jour croissant et son impuissance de plus en plus visible; or, un organisme ne peut pas durer, surtout lorsqu'il a la prétention à l'universalité et à la toute puissance. Le ridicule serait par trop grand que cette institution qui se promettait la toute puissance et s'assignait la tâche de tout mettre en paix, y puisse si peu de chose en vérité et favorise, en définitive, des entreprises qui ne ressortent certainement ni à sa vocation, ni à son esprit.

En tout cas, l'article de *The Economist* pose, comme je le pose moi-même et comme, au fond, le posait M. Maroger ce matin, le problème d'une mise au point des méthodes et des règles de l'O. N. U. Elle ne peut être conservée telle quelle; on ne le conteste pas. Elle ne peut pas continuer dans la voie actuelle, on ne le conteste pas davantage, et pour cause: tout le monde sent bien que c'est la voie de la perdition. Alors, doit-on envisager la révision? Eh! mesdames, messieurs, ce n'est pas une vue de l'esprit. Oui, il faudra, de toute nécessité, modifier un certain nombre d'articles et, particulièrement, les articles 13, 34, 25 et 36.

Dans quel but? Mais, pour empêcher l'hypocrisie de mettre en difficulté l'honnêteté, et c'est bien le moins, pour empêcher les violateurs des droits de l'homme et les Etats prétendument démocratiques d'accuser les pays qui respectent ces droits et qui sont des démocraties véritables, pour que ne soient plus accueillies si légèrement, *de plano* pour ainsi dire, au conseil de sécurité des mises en accusation intéressées, sans qu'il y ait lieu à un examen préalable du fondement des allégations; pour que ceux qui accusent, s'ils méritent eux, vraiment la même accusation, soient eux aussi soumis au même jugement et à ses suites. Pourquoi encore, mesdames, messieurs, pour instaurer une procédure reconventionnelle de plein droit pour les accusés qui veulent se défendre, pour mettre fin, en un mot, à la tragi-comédie onusienne de la paille et de la poutre. (*Applaudissements.*)

Si j'ai cité les extraits de *The Economist*, si je les commente de la sorte, ce n'est pas simplement pour donner matière à vos méditations; c'est aussi parce que la récente actualité en a fait apparaître la nécessité. Mais si j'ai soulevé ce problème, je serais fâché que vous y voyiez une fantaisie de ma part. La révision de la charte des Nations Unies, mais c'est la charte elle-même qui en pose l'éventualité; bien plus, qui la fait envisager expressément. La procédure d'engagement en est même réglée par l'article 109 de la charte.

M. Georges Pernot. Vous savez que les révisions sont difficiles à obtenir, mon cher collègue! (*Sourires.*)

M. Ernest Pezet. Mon cher ami, je ne l'oublie pas, n'en ayez cure! Oui, les révisions constitutionnelles sont, en effet, difficiles à obtenir et à effectuer, nous en savons quelque chose, n'est-il pas vrai, en France? On hésite toujours à les engager. Je ne sais pas si l'on y parviendra, pour ce qui est de l'O. N. U. Mais vraiment j'ai l'impression, qu'à moins d'un miracle, si la situation reste jusqu'en 1955 ce qu'elle est aujourd'hui, il se trouvera assez d'Etats pour voter la proposition qui, obligatoirement, d'après l'article 109 de la charte sera déposée.

L'article 109 prévoit, en effet, ou bien une révision demandée par l'Assemblée à la majorité des deux tiers et par sept membres au moins du conseil de sécurité, ou bien la révision statutaire après dix ans de fonctionnement, avant la dixième session annuelle de l'assemblée générale — c'est-à-dire 1955 — si la proposition, obligatoirement inscrite à l'ordre du jour, est votée cette fois à la simple majorité de l'assemblée et par sept membres du conseil de sécurité.

M. Georges Laffargue. Somme toute, les plus gros obstacles à toute révision, ce sont les procédures de révision elles-mêmes!

M. Ernest Pezet. S'il en est de l'O. N. U. comme de la France, je comprends en effet votre scepticisme, mon cher collègue. Je veux espérer que, sur le plan international, on dirimera les difficultés, en raison des redoutables conséquences internationales d'un *statu quo* dangereux!

De conversations que j'ai pu avoir avec des journalistes ou certains collègues, il résulte néanmoins que la révision de la charte de l'O. N. U. leur apparaît comme une chose absolu-

ment exorbitante du bon sens. Elle est peut-être difficile. Peut-être même ne pourra-t-elle pas se réaliser. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est au contraire de bon sens; c'est que le cas se pose et qu'il serait souhaitable — c'est ma conclusion — que nous y pensions pour la préparer.

Oui, je souhaite qu'on s'interroge à ce sujet, qu'on engage des conversations, qu'on mette à l'étude les modifications commandées par l'expérience, que l'on se garde bien, mon cher Georges Pernot, d'accorder une extension d'attributions et de pouvoirs; ce sera là certainement la tentation pour un certain nombre d'Etats

Les réformes constitutionnelles sont toujours délicates, d'accord; on a peine à s'y résoudre, d'accord; celle de l'O. N. U. sera fort délicate, assurément. Du moins est-elle fatale et même prévue; sa date est fixée par la charte. Force est donc, je le répète, de s'y préparer.

Mesdames, messieurs, il serait vain de nous cacher à nous-mêmes la dure et impitoyable réalité. Quelle est-elle? Voici comme je la vois.

Pour que l'O. N. U., même révisée, subsiste en tant qu'institution unique, œcuménique par sa structure et ses fins, il y faudra une réconciliation au moins formelle entre l'Est et l'Ouest, ou, à tout le moins, un contrat sincère et suffisamment durable de tolérance mutuelle.

Or ou bien les Etats violateurs à des degrés divers des droits de l'homme, les Etats inaptes aux obligations de l'article 4 de la charte actuelle, changeront de comportement; ou bien la nouvelle charte ne pourra, sans ridicule et sans hypocrisie, sans se vouer à l'échec, professer à nouveau solennellement les droits de l'homme qu'elle ne saurait faire appliquer; elle ne pourra établir et proposer à nouveau un code de morale internationale qui resterait impunément violé. Poser ce dilemme — je ne me fais pas d'illusion — c'est admettre implicitement le principe de la possibilité et de la sincère disposition de ces Etats à se réformer pour se mettre en règle avec la morale internationale et avec les droits de l'homme.

Certes, c'est faire un pari optimiste sur leur bonne volonté et sur leur faculté de réformation intérieure. Et ce pari peut être trop optimiste. Je le note seulement. En tout cas, il faudra bien le faire, bon gré mal gré, je le crois, dans deux ans; sinon il faudrait renoncer à réviser la charte pour sauver l'O. N. U., et alors l'O. N. U. serait bientôt perdue.

Voici, messieurs, ma dernière observation: tant que durera le partage du monde en deux camps, l'O. N. U. — pardonnez-moi ce jeu de mots — ne sera pas l'organisation des nations unies, mais une organisation de nations désunies et, je reviens ici à mon premier propos, la charte sera inappliquée parce qu'inapplicable.

Les paroles que je viens de prononcer peuvent heurter certains esprits; étant prononcées par un homme qui, pendant l'entre-deux guerres, a servi avec foi l'idéal de la Société des Nations et qui y a coopéré, elles peuvent étonner. Mais c'est précisément là la raison pour laquelle mon inquiétude est si grande aujourd'hui.

En effet, les défauts de l'ancienne Société des Nations, ce sont les mêmes que l'on retrouve à l'O. N. U., mais en plus grave, en plus étendu. Si les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, mon inquiétude n'est que trop légitime. Comment voulez-vous que je croie à la permanence et à la pérennité de l'O. N. U. dans son état présent, dans son impuissance et son anarchie interne?

Et si je n'y crois pas, pour ces causes, comprenez que je m'efforce de mettre en relief la nécessité absolue de la redresser, de la réformer, de la réviser, faute de quoi il en sera un jour d'elle comme de la Société des Nations, qui, à la vérité, mit plus de temps que l'O. N. U. à défaillir, et, par là, à décevoir les peuples.

Il y a près de vingt ans, dans un débat identique à celui-ci, où je venais de parler de la Société des Nations, j'avais cité quatre petits vers d'un poète mystique et nostalgique. C'était au moment où la Société des Nations déclinait véritablement et où la désillusion de ses plus fervents amis était visible et fondée. Je citais donc, à la tribune de la Chambre des députés, les vers que voici:

« Si, de ces hauteurs que j'aimais,
« Je n'ai pu atteindre la cime,
« Dans mon cœur qui saigne à jamais
« J'en garde le regret sublime »

C'est un peu mon état d'âme, aujourd'hui encore!

Mais les regrets n'ont jamais arrêté la marche du destin.

Je fais réflexion à l'instant. La tâche qui incombe à l'O. N. U. est assez semblable à celle que le congrès de Vienne avait à accomplir. Et voici, à ce propos, que je me remémore un jugement du grand Guglielmo Ferrero, dans son livre sur Talleyrand, au congrès de Vienne; faisant état des sentiments qu'avaient tous les plénipotentiaires à l'issue de près de quarante ans de révolution et de bonapartisme, il disait :

« Leur tâche c'était de faire sortir les peuples de ce cycle infernal de la peur qui provoque les abus de la force et des abus de la force qui exaspère la peur. »

Il ajoutait : « La force sert l'homme dans la mesure où elle sait se limiter; en s'intensifiant, elle se suicide. »

Ah! c'est bien le sentiment de ceux qui, à l'O. N. U., remettent toujours sur le chantier le projet de désarmement; c'est leur drame intérieur, un drame poignant de connaître la cause réelle des échecs répétés du désarmement et de se sentir absolument impuissants à y porter remède.

Mais il est vrai, mesdames, messieurs, je le répète, que les regrets n'arrêtent pas la marche du destin; et le destin nous est malheureusement fort contraire. La raison d'être, l'essentielle mission des parlements, des gouvernements et de l'O. N. U., c'est de tout faire pour conjurer les sorts contraires, ces sorts détestables qui sont le cauchemar de nos nuits et l'ombre de nos jours. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — L'orateur, regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.)*

M. le président. La parole est à M. Pernot.

M. Georges Pernot. Mes chers collègues, je n'avais pas l'intention de prendre la parole au cours de la discussion générale du budget des affaires étrangères, mais ce matin, au cours de son remarquable exposé, mon collègue et ami M. Maroger, rapporteur de la commission, et que vous avez si justement applaudi, après avoir rappelé que l'un et l'autre nous étions allés il y a quelques semaines à New-York, à l'Assemblée des Nations Unies, a bien voulu annoncer que j'apporterai un certain nombre de renseignements.

M. le rapporteur. Le Conseil sera heureux de vous entendre.

M. Georges Pernot. Je ne veux pas, bien entendu, ne pas déléguer à une si amicale invitation; c'est la raison pour laquelle je suis, en ce moment, à la tribune. Je n'y resterai d'ailleurs que peu de temps, car je n'ai pas du tout l'intention d'évoquer les grands problèmes politiques de l'heure, comme l'ont fait avec le plus grand talent les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Mon propos sera beaucoup plus modeste. Je veux simplement relater, en Français moyen que je suis, certaines constatations que j'ai faites, lors de mon récent séjour à l'Assemblée des Nations Unies.

Parmi les sentiments que j'ai éprouvés, mes chers collègues, il en est un que je veux mettre immédiatement en avant. C'est, en réalité, un sentiment de fierté nationale, comme je l'éprouve toujours d'ailleurs quand je vais dans une réunion internationale. En dépit de certaines apparences et bien que notre pays soit, certes, critiqué, je le reconnais volontiers, — j'allais dire pour sa politique nord-africaine, mais je dirai pour son absence de politique nord-africaine — je crois qu'aucun de ceux qui étaient à New-York avec moi ne démentira mes dires, si j'affirme que la France jouit encore dans les milieux internationaux d'un grand prestige et d'une grande autorité morale.

Je l'ai constaté personnellement à plusieurs reprises. D'abord au sein de la 3^e commission, où j'ai siégé pendant environ trois semaines. On y discutait du délicat problème des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Inutile de vous dire que dans une commission où l'on traite pareil problème, la politique de la France était souvent évoquée.

Cependant si, parfois, j'ai entendu des propos pénibles pour mon pays, j'ai toujours constaté que la voix de la France était particulièrement respectée. Je l'ai éprouvé bien davantage, le 10 novembre, c'est-à-dire le jour où M. le ministre des affaires étrangères est monté à la tribune des Nations unies pour y exposer le point de vue de la France au cours de la discussion générale, et particulièrement sur ce grave problème nord-africain.

L'assemblée, haletante, attendait les déclarations qu'allait faire le représentant de la France. Les observations de M. Robert Schuman ont été écoutées dans un silence impressionnant et, lorsqu'il a quitté la tribune, il a été l'objet des applaudissements les plus nourris. Il ne me défendra pas de dire, j'en suis bien convaincu, que si ces applaudissements s'adressaient au ministre des affaires étrangères, ils allaient plus

encore peut-être à l'homme infiniment respecté qui jouit d'un grand crédit dans les milieux internationaux. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Ces applaudissements s'adressaient aussi au pays qu'il représentait, à la France au nom de laquelle il parlait. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Voilà, mes chers collègues, un premier sentiment que j'ai éprouvé, et qui s'est trouvé singulièrement confirmé lorsque, le lendemain, nous avons entendu M. Antony Eden venir faire les déclarations politiques au nom du Royaume-Uni. M. Schuman avait parlé le 10 novembre, et il s'est trouvé que, par une singulière coïncidence, c'était le jour de l'anniversaire de l'armistice de 1918 que M. Eden prenait la parole. J'entends encore le secrétaire du Foreign Office disant : « Je suis, et le Royaume-Uni est, entièrement aux côtés de la France au sujet de l'affaire nord-africaine et j'approuve entièrement, et sans aucune réserve, les déclarations qu'a faites hier mon ami M. Robert Schuman. »

Voilà les termes mêmes dont s'est servi M. le ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni. Cela montre par conséquent que, contrairement à ce qu'on pense trop souvent dans notre pays, nous avons encore une solide position internationale. Nous avons un gros défaut : nous nous dénigrions volontiers nous-mêmes. Il y a quelques jours seulement, à mon retour de New-York, j'entendais un membre de cette Assemblée, un de mes excellents collègues, me dire : « La France n'est plus respectée. » Mais si, mes chers collègues, la France fort heureusement, est respectée ! C'est peut-être parce que nous disons trop le contraire que nous accédions un sentiment qui n'est pas vrai. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Je me garderai bien de suivre les développements de M. Ernest Pezet en ce qui concerne les mérites ou les défauts de l'O. N. U., ses vertus ou ses vices; je ne pourrais produire là qu'une opinion pour le moins nuancée, mais je n'ai pas du tout l'intention de m'engager sur ce terrain. L'O. N. U. existe; nous y sommes, il faut nous y maintenir et nous efforcer d'y jouer le rôle le plus important et le plus efficace que nous pourrions.

La fermeté des déclarations faites par M. le ministre des affaires étrangères le 10 novembre a provoqué chez les uns un sentiment de surprise; chez d'autres, elle a éveillé une très vive sympathie, mais en tout cas je puis dire, sans crainte de me tromper, qu'elle a imposé à tous le respect.

Nous jouissons donc encore heureusement, à mon avis, d'un crédit international important, mais ce crédit, mes chers collègues, et je le dis avec quelque émotion, il faut non seulement que nous le maintenions, mais que nous le développiions.

Permettez-moi alors d'indiquer les directives dans lesquelles, me semble-t-il, il faut nous engager pour tâcher de le développer. Tout d'abord, sur le plan de la politique nord-africaine, que je ne ferai qu'effleurer — car vous aurez la bonne fortune d'entendre à ce sujet, non pas seulement M. le ministre des affaires étrangères, mais aussi mon excellent ami, M. Louis Gros, dont on ne saurait assez dire le rôle utile et important qu'il a joué au sein de la délégation française *(Applaudissements)* sur le plan de la politique nord-africaine — je considère, sans insister davantage, que c'est le devoir du Gouvernement de réaliser le plus tôt possible des réformes depuis longtemps promises et toujours ajournées.

Je disais tout à l'heure que c'est, en réalité, l'absence de politique qui a été le plus sévèrement jugée, beaucoup plus qu'une politique déterminée. Vous ne sauriez croire, mes chers collègues, combien cette séance de l'Assemblée nationale, consacrée à la politique en Tunisie, qui s'est terminée sans que l'on puisse voter un seul ordre du jour, après le rejet des sept ou huit qui avaient été présentés, nous a été nuisible dans les milieux internationaux.

Laissez-moi ajouter que nous avons, évidemment, une position difficile lorsque certains membres des délégations étrangères nous disaient : Quelle est donc la politique de la France en Tunisie ? Quelle est-elle ? L'Assemblée nationale a été incapable de la définir et de la déterminer. »

Comment vouliez-vous répondre, dans de pareilles conditions, aux questions qui nous étaient posées.

On a donc promis des réformes. La charte de la nation nous donne la mission sacrée — n'est-il pas vrai — de conduire ces peuples, progressivement bien entendu et par étapes, à la possibilité de s'administrer eux-mêmes. Nous avons là, par conséquent, un devoir à remplir. J'insiste auprès du Gouvernement, et je suis bien certain de traduire le sentiment un-

nime de l'Assemblée en demandant que, le plus tôt possible, on s'engage dans cette voie. (*Applaudissements.*)

Je voudrais donner une deuxième indication. Elle l'a déjà été par mon ami, M. Maroger, avec plus d'autorité que moi, puisqu'il parlait comme rapporteur. C'est l'influence que devrait avoir l'Europe à l'O.N.U. Nous avons été frappés, mes collègues, MM. Gros, Dulin, Maroger, lorsque nous étions à l'O.N.U., de constater qu'il y avait des groupes réunissant des affinités et rassemblant un certain nombre de pays. Il y a un groupe asiatique, il y a un groupe arabe, il y a un groupe soviétique. Nous nous sommes dit: Pourquoi n'y aurait-il pas aussi un groupe européen ?

Nous avons tout de même la prétention de vouloir faire l'Europe. Cela a été une idée française. Comment se fait-il, par conséquent, qu'ayant au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, un certain nombre de nations faisant partie du Conseil de l'Europe et appartenant à l'O.N.U., nous ne cherchions pas à agglutiner, à agglomérer ces différents pays en vue d'une action commune.

Nous avons tenté modestement d'en jeter les bases. Nous avons provoqué une réunion. Nous nous demandions quel accueil on ferait à notre invitation. Il s'est trouvé qu'ayant invité les dix Etats membres, tous ont répondu à l'invitation de la France. Tous ont envoyé, non pas un, mais au moins deux délégués. Tous ont bien voulu nous dire qu'ils approuvaient pleinement l'idée qui nous avait guidés et que cette pensée, par conséquent, d'une organisation européenne dans le cadre de l'O.N.U. était une pensée féconde à laquelle il fallait tâcher de donner une suite.

Il y a ici un certain nombre de nos collègues qui ont l'honneur, comme moi, d'appartenir au Conseil de l'Europe. Je leur demande, quand ils se réuniront à Strasbourg, de bien vouloir reprendre cette idée; ils montreront, à nos collègues des autres nations représentés à l'O.N.U. et aussi à Strasbourg, l'intérêt de nous aider à organiser un groupe européen pour que, sur tous les problèmes importants, nous tâchions de prendre des résolutions communes.

Troisième direction. Je m'excuse de cette intervention à bâtons rompus; je ne fais qu'effleurer, j'indique seulement les têtes de chapitres: c'est la propagande, monsieur le ministre des affaires étrangères. Combien j'ai été heureux de lire, dans le rapport de M. Maroger, tout un passage consacré justement à la propagande à l'étranger, la vôtre, et j'en félicite beaucoup la commission des finances qui a approuvé l'inscription d'un crédit nouveau de 100 millions destinés à la diffusion d'informations générales à l'étranger. La commission des finances a bien voulu, sur ce point, accueillir favorablement la suggestion du Gouvernement.

Mes chers collègues — je puis bien le dire à l'Assemblée sans crainte d'être démenti et avec douleur, car c'est regrettable — la position de la France sur le problème nord-africain est fort peu connue, pour ne rien dire de plus, aux Etats-Unis. Pourquoi ? Parce que, en réalité, la propagande est très insuffisamment faite. Vous vous proposez, précisément, en demandant ce crédit d'organiser à ce sujet un service. Nous en avions nous-mêmes conféré lorsque nous étions à New-York, avec ceux qui sont chargés de le mettre sur pied. Nous avons eu une longue conversation à ce sujet. Je supplie le Gouvernement de bien vouloir faire le maximum d'efforts pour que la propagande française soit mieux faite en territoire étranger, et spécialement aux Etats-Unis.

Enfin, troisième et dernier point. C'est sur le plan de la culture qu'il faut que nous portions nos efforts. A la vérité je tiens à dire, mes chers collègues, que dans ce domaine j'ai éprouvé deux sentiments tout à fait opposés: l'un très agréable et l'autre, au contraire, malheureusement très pénible.

Le sentiment favorable, le voici: nous avons eu des discussions juridiques savantes ou prétendues savantes à l'O.N.U. au sein de la troisième commission à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir. Ces discussions sur les points de droit se faisaient avec des citations d'auteurs français. Ce sont des auteurs français qu'invoquait le délégué d'Egypte avec lequel j'ai eu une longue controverse. Cette controverse était alimentée surtout — c'était lui-même qui en avait pris l'initiative — par des citations empruntées au *Traité du droit des gens* de Georges Scelle; ce n'était pas dans les auteurs américains ou dans les auteurs allemands qu'on allait chercher les citations, c'était dans les auteurs français.

J'ai entendu M. Vychinski, à la première commission, faire une longue dissertation qui était un commentaire de la convention de Genève sur le rapatriement des prisonniers de guerre. Pour interpréter la convention de Genève, M. Vychinski faisait état de traités d'auteurs français. Je vous avoue que, comme Français, j'en éprouvais une certaine fierté. Cela m'a prouvé que la culture française n'était pas encore abandonnée.

Mais, par contre, lorsque j'entendais les délégués intervenir, soit à la tribune de l'Assemblée, soit au sein des commissions, je constatais avec peine que la langue française y était presque délaissée. Ceci éveillait beaucoup de souvenirs en moi, vieux parlementaire que je suis. Autrefois, j'ai eu l'honneur de siéger aux côtés de Briand, à Genève, à la Société des nations; à ce moment-là, à peu près tout le monde parlait français, n'est-il pas vrai, monsieur le président de la commission des affaires étrangères ?

M. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères. Les trois quarts et demi des orateurs parlaient français.

M. Georges Pernot. Tandis qu'au contraire, aujourd'hui, même ceux qui savent parfaitement le français ne s'expriment point en français. Nous avons quatre langues de travail à l'Organisation des Nations Unies: le français, l'anglais, le russe, l'espagnol. Au sein de la commission à laquelle j'appartenais, où nous étions soixante, puisque, naturellement, comme dans toutes les commissions de l'Organisation des Nations Unies, chacun des Etats est représenté, nous étions cinq à parler français: les représentants de la Belgique, de l'Egypte, d'Israël, d'Haïti et, bien entendu, de la France. Cinq sur soixante! Vous avouerez que la proportion est bien modeste. Il faut que, de ce côté-là, nous fassions le maximum pour répandre la culture française.

Ceci m'amène, monsieur le ministre des affaires étrangères, à présenter une observation de détail à propos d'un chapitre et qui sera faite avec beaucoup plus d'autorité par M. le docteur Dubois, notre excellent collègue, au sujet du centre international de l'enfance. M. Maroger a bien voulu y consacrer dans son rapport quelques lignes particulièrement encourageantes.

Je me permets pourtant de rectifier une petite erreur matérielle qu'il a commise. Il est indiqué, en effet, que le centre international de l'enfance doit être installé à Paris. Il l'est, en fait, depuis quatre ou cinq ans, dans un immeuble que la ville de Paris a d'ailleurs mis à sa disposition, et elle est largement aidée par le Gouvernement français. Ce centre, je puis bien le dire, rend déjà d'éminents services. Il me suffira d'ailleurs d'indiquer qu'à sa tête se trouve l'éminent professeur Debré, dont la réputation de pédiatre a dépassé, depuis longtemps, non seulement les frontières de notre pays, mais de notre continent.

Ce centre a surtout un rôle d'enseignement. Il a déjà reçu plus d'un demi-millier de médecins étrangers de qualité — professeurs agrégés, maîtres de conférences — et ceux-ci ont organisé entre eux une association d'anciens élèves du centre international de l'enfance. On y parle français. Il s'agit de médecins venus de vingt ou vingt-cinq Etats différents qui y reçoivent l'enseignement et emportent chez eux le produit de la culture française.

Actuellement il est question, comme vous le savez, monsieur le ministre des affaires étrangères, d'un contrat de trois ans à passer, pour les années 1954, 1955 et 1956, entre l'U. N. I. C. E. F., par conséquent, l'organisation internationale de secours à l'enfance et le centre international de l'enfance pour le faire fonctionner dans des conditions très avantageuses pour la France, l'U. N. I. C. E. F. acceptant de prendre à sa charge 60 p. 100 des dépenses, 40 p. 100 restant à la charge de la France.

Pour que nos négociateurs puissent agir en pleine connaissance de cause et pour convaincre leurs détracteurs éventuels, il faut qu'ils sachent que le Gouvernement et le Parlement français sont disposés à cet effort. J'espère, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'au cours de vos observations, vous voudrez bien donner à cet égard des assurances telles que les tractations pourront se poursuivre dans les meilleures conditions possible.

Je m'excuse, mes chers collègues, de ces observations à bâtons rompus. C'était, comme je vous le disais, purement et simplement le témoignage d'un Français moyen, et en même temps de quelqu'un qui a cherché à être impartial, en tant que parlementaire français passionnément attaché, comme vous tous, à la grandeur de son pays, et qui, en toutes circonstances, y travaille de son mieux et de tout son cœur ! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, encore que la discussion du budget des affaires étrangères soit dans cette assemblée une véritable tradition, que d'envisager d'un tour d'horizon l'en-

semble de notre politique extérieure, il faut avouer que la rencontre des événements et la conjonction des échéances nous pressent à un tel degré que désormais la France est obligée de faire un choix, de telle sorte que M. le ministre des affaires étrangères est conduit à prendre des positions décisives dans un moment inéluctable.

Ah ! quel tableau notre époque tourmentée et travaillée d'obscur instincts ne nous laisse-t-elle pas paraître ! Ce sont les opérations de harcèlement du Viet-Minh qui se précipitent et se poursuivent dans le delta du Fleuve Rouge, tandis que les jeunes recrues du Viet-Nam, associées aux forces françaises, défendent non seulement l'indépendance du pays Thai, mais, il faut aujourd'hui le proclamer, la liberté de l'Est asiatique indivisible.

Dans un même temps, les élections américaines, l'arrivée au pouvoir du général Eisenhower et l'accession du parti républicain emportent la révision de toute la politique atlantique, comme vous venez de le percevoir dans ces derniers jours ainsi qu'un redressement de cette défense occidentale pour offrir un faisceau plus uni des forces et des volontés.

Et puis, voici que l'effervescence déterminée depuis Tunis jusqu'à Casablanca et cette tension accrue qui n'a pas aujourd'hui d'autre cause que les discours extravagants prononcés aux Nations Unies vous démontrent que, dans cette matière, il ne suffira certainement pas de ce déploiement d'une force continue; qu'il faut aussi, et c'est le principal, ouvrir des négociations préétablies avec tous nos alliés et nos associés, afin de les ramener de leurs erreurs, de les redresser dans la droite voie, de telle sorte qu'aujourd'hui, au jour des décisions, ce ne soient pas des surprises, mais que ce soient des prévisions dont nous puissions être assurés.

Voici les élections de la Sarre, quatrième point de ce théâtre, élections de la Sarre qui sont pour nous la manifestation de la liberté et de l'indépendance d'un peuple...

M. Léo Hamon. Très bien !

M. le président de la commission des affaires étrangères. ...qui a voulu surtout laisser paraître qu'il avait pris conscience de lui-même et qu'il avait senti quelle était la personne qu'il pouvait jouer sur le théâtre de l'Europe. Mais quelles que soient ces élections, demain elles exigent une négociation qui n'a pas moins de gravité en soi que par ses répercussions; car, n'est-il pas vrai, elle suivra et commandera d'autres transactions sur l'adoption éventuelle des accords contractuels de Bonn et du traité de communauté européenne signé le 27 mai à Paris qui pour tous ici, quels que soient nos désirs, nos préventions, et même nos espoirs, ne laisse pas que de nous abandonner à la plus angoissante énigme.

Tout d'abord, il y a une première question, puisque j'ai voulu que l'ensemble de ces problèmes fût envisagé, que je poserai à M. le ministre des affaires étrangères: est-il bien résolu à considérer ces quatre points d'une façon indivisible, à frapper dans toutes les circonstances insignes le caractère de leur solidarité, c'est-à-dire à n'admettre des solutions qui ne soient qu'en fonction les unes des autres, de telle sorte que nous puissions obtenir, sur chacun, des résultats qui soient propices à nos desseins.

Ah ! c'est là, direz-vous, ce que vous avez déjà essayé, peut-être hier ou avant-hier, dans la conférence de Paris, mais j'aimerais que, d'une façon générale, tous les problèmes que je viens d'évoquer, que j'ai rassemblés à dessein dans le premier tableau, fussent indivisiblement compris, de telle sorte que nous puissions profiter des avantages conquis d'une part pour les reporter sur l'autre.

Un observateur a dit, je ne sais où, que l'Amérique évoluait entre le Yalu et l'Elbe. Vaste champ, et qui marque les lignes de démarcation extrême de la puissance américaine ! Mais, pour nous, tel que vous le voyez aujourd'hui, que les événements nous pressent, n'est-il pas vrai que la politique française se manifeste depuis le fleuve Rouge jusqu'à la Méditerranée, aux confins de l'Atlas, et jusqu'au Rhin.

Vous avez obtenu — et puisque c'est le lendemain de ce vote, j'aime à le mettre en exergue devant cette assemblée — vous avez obtenu du conseil Atlantique une résolution qui déclare que la résistance opposée par les nations libres en Est asiatique est en harmonie avec l'idéal de cette communauté atlantique elle-même. Et la résolution se termine par la promesse d'un soutien des quatorze membres de la communauté, promesse d'un soutien, disent-ils, sans défaillance. Le soutien sera-t-il sans retard ? Car les événements pressent, et puisque nous avons entendu, ici, à Paris, un grand nombre d'entre nous, le nouveau chef de la diplomatie américaine, M. Foster Dulles, et qu'il fut ainsi compris que, pour lui, les problèmes asiati-

ques doivent avoir leur priorité, est-il bien et certainement convaincu, comme nous le sommes nous-mêmes et comme nous avons pu encore le vérifier par les dernières informations, que, de la Corée à l'Indochine, à la vision de la Russie et de la Chine, ce sont les deux mêmes membres d'un même concept stratégique ? Et, considérés les événements, soit par l'alternance de la guerre de positions et de la guerre de mouvements sur les deux lignes de combat; soit par les découvertes d'un butin commun, en avions, en munitions, en camions, qui sont tous reconnus de fabrication russe sur ces deux lignes; soit encore par l'habileté de faire succéder des périodes de pause, d'armistice prétendu, de répit, puis d'inflammation, n'avons-nous pas là la démonstration évidente que ce ne sont en vérité que les deux secteurs d'un même front ? Eh bien, s'il en est ainsi, qu'on le dise, et qu'on en tire les déductions.

Je pense que le Gouvernement français doit faire sentir que seul, depuis six ans, il supporte le poids d'une charge internationale et qu'il est habile à venir demander maintenant plus qu'un concours mais la traduction dans les faits d'une indivisibilité continue.

Mais ce que vous avez appris et ce que nous avons pu obtenir à la conférence de Paris qui était la conférence Atlantique, est-ce que la conférence de Singapour qui vient de se clore, est-ce que la conférence des Etats britanniques confédérés qui vient de se dérouler à Londres, n'ont pas encore rendu plus sensible qu'en Birmanie, en Malaisie, où les infiltrations chinoises sont continues et sont pressantes, si la France venait à cesser de tenir l'Indochine, ce serait tous ces pays qui seraient disloqués, qui laisseraient paraître, eux aussi, des germes de discorde et de décomposition ? Si bien que, pour l'heure qui nous apparaît aujourd'hui, à cette conjuration de tous les rebelles, car ce sont des rebelles partout, et des rebelles qui méconnaissent les véritables droits, à cette conjuration de tous les rebelles qui est transparente chez les assaillants, comment n'avoir pas déjà opposé, par un mouvement d'équivalence, la force des Nations unies, la solidarité de ceux qui veulent faire prévaloir le droit ?

Comment, aussi, est-il possible que, dans un même sens, vous puissiez supporter tant de charges et que nous n'ayons de l'autre côté que des encouragements, sans deviner qu'à la parité du dommage, du péril, doit correspondre la parité du sacrifice ?

Mais ce sentiment que j'exprime aujourd'hui, et en tête nécessairement, pour notre situation en Indochine, il est rendu, aussi, manifeste pour les événements de l'Afrique du Nord, et toujours en les considérant, je le veux, dès le début, sous l'aspect de nos relations avec tous nos alliés et associés.

Pourquoi des pays qui, hier encore, vous exhortaient à perfectionner la défense occidentale, à la rendre plus puissante et plus efficace, sont-ils les mêmes qui affaiblissent l'autorité de la France en accordant audience et complaisance à la ligue arabe, à tous ces missionnaires non qualifiés, à tous ceux qui, pour le moment, n'ont comme unique objectif que de ruiner cette autorité française qui est partie prenante de la communauté atlantique ?

Mais puisque vous êtes — et c'est ce que j'appelle une échéance des plus pressantes — sur le bord de cette négociation qui embrasse le monde entier, il faut — et les événements récents l'ont rendu inéluctable, d'une façon plus angoissante encore — il faut qu'il y ait une véritable novation dans la position du département d'Etat américain, qu'il soit convaincu qu'à l'avenir il faut laisser là quelques théories désuètes.

Il ne faut pas cesser de remonter et de soutenir dans la thèse française tout ce qui a un caractère international, c'est-à-dire de bannir ces hommes venus de partout, ces aventuriers qui viennent répandre les dernières doctrines soit du Destour, soit de l'Istiqlal, et qui trouvent à New-York une protection telle qu'elle a jusque chez nous, et en Afrique, des lendemains sanglants.

Mais vous l'avez obtenu tout au moins dans le principe. Est-ce que cela ne se traduira pas demain dans des réalités ? Et est-ce que nous admettrons encore longtemps que, sous un faux semblant, viennent se répandre non pas des discours, parce que les discours sont ostensibles et on peut y répondre, mais des propos, des notes diplomatiques, dans lesquelles on vient défendre un nationalisme, encourager un nationalisme de parade au détriment des véritables nations, c'est-à-dire de celles qui agissent dans la réalité. C'est un des articles sans doute de cette négociation générale.

Il en est un autre, et je l'aborde pour terminer. Vous avez eu le lendemain des élections de la Sarre la créance que pour beaucoup c'était un triomphe de la France. Je n'aime pas ce langage et je dois dire que pour ceux d'entre nous qui ont

vécu les tristes temps de 1931, 1930, ces élections sont plutôt le témoignage d'une reprise de liberté, d'une manifestation que ces hommes ont enfin compris le souci de leur vie et de leur destin et que c'est une consolation en présence de la misère que nous avons connue autrefois, des erreurs qui trouvaient crédit, de ces élections troubles de 1934, semblables à un combat de gladiateurs qui était donné sous l'œil et sous la terreur de Hitler. Mais, à ces Sarrois, je voudrais, puisque nous en parlons depuis les élections pour la première fois à cette tribune, leur adresser d'ici, de leurs sincères amis, de ceux qui les comprennent, notre salut, à ces Sarrois qui ne sont les vassaux d'aucun suzerain (*Vifs applaudissements.*), à ces Sarrois qui n'ont eu que la connaissance de leur liberté, leur amour de l'indépendance, et qui ont pensé que cet amour était compatible avec une compréhension plus exacte, avec un souci véritable d'une distribution de toutes leurs richesses qui doivent bénéficier à l'entité économique franco-sarroise.

Demain, l'événement présente un objectif de négociation; mais est-ce que cette négociation doit être simplement prise en soi ? Non, certes ! La négociation doit être, dans son esprit, préalable à toute autre et, surtout, elle doit être préalable à cette grande et plus ample négociation relative à l'adoption éventuelle des accords contractuels de Bonn aussi bien que du traité de communauté européenne de Paris, car nous ne comprendrons et nous n'admettrons certainement pas qu'un contrat durable puisse être passé par la République fédérale allemande si, auparavant, elle ne reconnaît pas les résultats du scrutin et si elle n'en tire pas avec nous les déductions inexorables. (*Applaudissements.*)

Mais vous voulez dire que déjà les dés sont joués, et, si j'entends des paroles officielles, il semble que l'on ne mette pas en doute que les traités de communauté ne fussent susceptibles d'être ratifiés.

Ah ! nous avons eu ici, dans cette enceinte, le 18 juin dernier un débat auquel toutes les parties de l'opinion ont pris part. De ce débat, qu'est-il résulté ? Une inquiétude extrême qui s'est traduite de la part du Sénat par l'adoption d'une motion exigeant des garanties supplémentaires avant que le traité de communauté européenne ne puisse être adopté.

Mais ces garanties supplémentaires, cette relation avec le pacte Atlantique, avec la Charte des Nations Unies, puisque ce sont les traités qui existent, ceux qui ont déjà un commencement d'accoutumance, ces garanties supplémentaires sont-elles encore de nature à nous apaiser ? Il faudrait pour cela n'avoir pas lu le compte rendu des derniers débats devant la diète fédérale de Bonn, débats que l'on ne saurait trop rappeler. Tout d'abord, débats conditionnels : nous n'accepterons, disent-ils, qu'une première et une deuxième lecture, et la troisième lecture est renvoyée en janvier ou plus tard. Et encore, même, cette adoption conditionnelle est-elle assortie d'une motion : refus de reconnaître les frontières actuelles, soit à l'Est, soit à l'Ouest, pétition d'une politique extérieure absolument autonome, prétention d'entrer d'un seul jeu dans l'organe du traité de l'Atlantique Nord, autrement dit, résumons-le, l'Allemagne veut contracter, mais elle prétend avoir à la fois les bénéfices de l'association et les avantages de l'opposition. A cela nous devons répondre en considérant si vraiment elle est digne d'entrer dans le contrat et la négociation première de la Sarre sera le banc d'essai pour éprouver la sincérité germanique afin de voir, justement, si elle est capable de nous connaître et de mesurer tous les prolongements et toutes les répercussions des conditions qu'elle accepte.

Oh ! L'œuvre est difficile pour ceux d'entre nous qui considèrent l'Allemagne et la connaissent bien. Quel magma incertain dans les apparences ! Transférés de la Pologne, de la Hongrie, de la Silésie, réfugiés de partout, demi-solde, nazis en quête d'aventures, c'est devant cet agrégat obscur que nous offrons un traité ; agrégat obscur et disparate dans sa naissance, convergent dans ses désirs et dans ses ambitions, car, ne sentez-vous pas que si nous ouvrons la porte d'une communauté européenne de défense à tous ces éléments multiples, puissants et insurrectionnels, demain ils exploseront contre nous ; si, dans l'instant présent, au premier jeu de ce contrat, vous êtes sur un palier, après-demain, vous serez sur un degré d'infériorité.

Si bien que je ne crains pas de dire et de répéter ce que j'ai déjà laissé entendre il y a six mois et qui paraît plus pressant encore : si la revision est impossible, si la remise en chantier de tout un instrument contractuel suppose des mouvements divergents et capables de ne pas aboutir dans l'œuvre, alors, que du moins vous acceptiez un protocole d'application provisoire, un protocole transitoire, un protocole qui régnera pendant une période de dix ans ou de quinze ans, qui sera une mise à l'épreuve, qui nous permettra de conserver nos garanties, qui nous permettra d'entrer en droit de priorité à l'intérieur de ce contrat.

L'heure en est nécessaire et en ce moment même les soucis qui vous obsèdent dans tant d'autres parties du monde vous démontrent combien il est difficile de faire face à l'obligation première de croire, comme l'un des orateurs vous l'a dit tout à l'heure, que vous allez apporter quatorze divisions à cette nouvelle communauté Atlantique, dans le temps où provisoirement la France doit se montrer très forte dans l'Afrique du Nord.

Je dis provisoirement car, là-dessus, je voudrais un instant vous le laisser comprendre, il y a là des mouvements dont le caractère artificiel a été exacerbé par des éléments extérieurs. Cependant, restent des constantes et ces constantes, c'est la capacité que la France a toujours manifestée de pouvoir traiter avec les populations d'Afrique du Nord, capacité qu'elle avait mieux que quiconque, à condition aujourd'hui d'être ferme, mais aussi de manifester ses moyens d'association intime avec ces populations. On vient discuter aujourd'hui de notre œuvre, et il semble que tant de nations qui sont encore dans les limbes viennent nous donner des conseils ; mais n'est-ce pas la France elle-même qui a inventé, je puis dire, l'idée de l'association franco-musulmane ? N'est-ce pas un exemple que nous avons donné au monde de les comprendre ? Relevant l'héritage de Rome, c'est nous qui, de tout temps, soit par l'investissement de notre capital spirituel et temporel, soit par cette œuvre de domination de la nature au profit de tous les hommes, soit encore et d'une façon plus large par ce message constant, par cette légende, par cette devise de compréhension et de tolérance vis-à-vis de l'Islam, de toute communauté civile et religieuse, avons déterminé dans ces pays un mouvement d'opinion tel que, pendant si longtemps, ils nous sont demeurés fidèles, parce qu'ils ont compris que nous étions les meilleurs pour protéger et leur religion et leur race, et les mettre à l'abri des discordes. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Aujourd'hui, c'est une même mission qui nous revient, et si nous devons l'accomplir, si nous devons la poursuivre dans le même esprit, c'est-à-dire dans celui, je dois le dire, non seulement de fermeté que vous montrez aujourd'hui, mais dans un esprit de compréhension, et plus encore, dans un désir d'association publique, c'est de rester fidèles à la dignité de la France, à son honneur, qui se trouve engagé dans la circonstance. C'est aussi de répondre à l'attente de tant de peuples que nous avons connus quand nous parcourions les Echelles du Levant et de la Méditerranée orientale et de tant d'autres qui comptent sur nous, d'Afrique, d'Asie, qui sont, jusque dans les mers lointaines, pénétrés de la conviction que c'est la France qui a le mieux défendu leur liberté, comparable à Rome, qui venait ériger les dieux de toutes les provinces sur ses autels et qui les honorait au même degré dans son Panthéon, qui accordait la même protection aux sectes et aux religions, à condition qu'elles-mêmes respectent l'ordre civil.

C'est là, je pense, un sentiment qu'il était nécessaire de faire entendre dans une heure décisive pour vous.

Mais j'en achève. Malgré que nous soyons dans les derniers jours qui passent sous le signe du sagittaire, vous voyez que je ne vous ai pas décoché trop de flèches et que j'ai pris les choses avec longanimité. (*Sourires.*) Je voudrais maintenant vous dire, monsieur le ministre, que, chez vous, les intentions sont peut-être meilleures que les résolutions et, lorsqu'elles se manifestent, elles auraient un plus grand prix encore si elles avaient, à certains moments, ce degré d'acuité, de force, l'élan du sagittaire, puisque nous sommes sous le sagittaire, pour percer la pensée d'autrui.

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Les intentions sont personnelles, les résolutions sont presque toujours collectives.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Alors, faites dominer les bonnes intentions personnelles pour que les volontés collectives en prennent un plus grand accent.

Vous êtes dans un temps — ce sera la péroraison comme c'était mon exorde — où vous êtes obligé de prendre des déterminations. La France, en ce moment, ne peut rester ni passive, ni négative, ni expectante. Il faut qu'elle propose dans la crainte que d'autres ne disposent, et dans cette crainte que vienne un jour quelqu'un vous dérober l'initiative de plans préétablis et l'originalité que vous avez pu avoir dans l'ordonnance de vos pensées.

Mais j'en ai trop dit. Je suis convaincu que, dans cette heure, vous avez forte voix pour parler. Une pensée me revient. Quelques-uns avaient paru mettre en doute l'autorité de la France. Dans une langue éloquente, M. Georges Pernot vous a montré qu'elle n'avait rien perdu, ni de son efficacité, ni de son prestige, même aux Nations-Unies, dans un instant critique et dans des circonstances, il faut le dire, accumulées contre nous.

Vous avez forte raison pour parler. Depuis sept ans, le monde a été modelé à la suite des conférences de Potsdam et de Yalta, conférences où les maîtres tuteurs se sont partagé le monde sans nous, à notre dommage, mais sans notre esprit, au détriment de l'humanité.

Vous restez maintenant, mais vous restez avec vos œuvres, et je pense que, depuis six ans, un pays comme la France, qui subit, seul, le poids, le faix accablant d'une guerre sanglante en Indochine, de cette déperdition d'hommes, de sang et de richesse, où nous sommes le héros et l'holocauste de l'humanité pour une cause internationale, a toujours qualité pour parler haut et ferme dans les conventions des peuples où il se dispute de la liberté. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, le nombre et la variété des orateurs montrent qu'on ne peut laisser passer le budget des affaires étrangères en silence. Les faits imposent d'eux-mêmes un bilan.

Ces faits vous les connaissez.

C'est d'abord l'isolement de la France en Indochine. Le combat de nos soldats n'y est pas sans espoir, mais notre politique risque fort d'y être sans issue.

Les faits sont aussi ces drames de la Tunisie et du Maroc. Il y a cinq ou six ans, ces pays étaient calmes, et l'entente franco-musulmane était ce qu'elle était depuis des années, depuis des générations. Où en sommes-nous ? Nous observons des émeutes, nous assistons au départ de nos amis qui s'en vont rejoindre le camp de nos adversaires et nous voyons que des familles françaises et des familles musulmanes, unies depuis trois ou quatre générations, ne se parlent plus, ne se voient plus.

Ces faits, c'est encore l'impasse européenne. Un effort louable a été fait pour assurer une coopération entre les peuples de l'Europe libre. Où en sommes-nous ? Il y a quelques jours, M. Coudé du Foresto pouvait montrer les contradictions entre notre politique intérieure et notre politique européenne. Sans arrêt et j'aurai à y revenir, je suis obligé de montrer les contradictions fondamentales entre la politique européenne que nous suivons et la construction de l'Union française. Nous aboutissons à ce traité sur l'armée européenne, à ces projets de traité de communauté politique, que nous ne pouvons accepter, que l'honneur se refuse à laisser passer.

Il est enfin un dernier fait. J'hésite à le formuler, mais c'est cependant une réalité — cette France mésestimée, cette France absente du commandement en Méditerranée, cette France absente des accords du Pacifique, cette France traînée devant le Conseil de l'Europe à propos de la Sarre, et traînée devant l'organisation des Nations Unies au sujet du Maroc et de la Tunisie, et abandonnée dans la discussion par l'un de ses meilleurs alliés.

Est-il possible, en face de ces faits qui ne sont que des faits, d'essayer de comprendre comment nous en sommes arrivés là, de démêler la part des événements, la part de la fatalité, mais aussi celle des responsabilités encourues ? Ce matin, M. Moutet parlait de la collaboration que l'opposition peut apporter au Gouvernement. Depuis quelques années, si le représentant du Gouvernement n'accepte guère cette collaboration de l'opposition, je veux dire, hélas ! — et ce sera ma seule parole de critique personnelle — qu'il collabore avec l'opposition en lui donnant sans cesse des armes pour le critiquer.

Cependant, tous les dirigeants français, quels qu'ils soient, à l'exception de ceux qui obéissent à l'étranger, ont en vue les mêmes objectifs.

Il s'agit, pour nous tous, de participer à la défense du monde libre. Tel est le premier objectif. On nous dit bien : il faut construire la paix. Là est notre but. N'employons pas trop ces mots qui avaient un sens au XIX^e siècle, qui avaient peut-être encore un sens au début de ce siècle ; aujourd'hui, sachons que, dans ce monde qui ne croit plus à la civilisation et à la philosophie qui ont fait la valeur de l'Occident, dans ce monde où l'Occident est perpétuellement grignoté et assailli, l'objectif est d'abord cette défense du monde libre, et notre premier effort doit tendre à ce que la France prenne sa place dans cette défense nécessaire.

Second objectif : il faut maintenir à la France son rang de puissance mondiale. Je ne dis pas de première puissance, mais notre pays, par ses attaches, par sa force, par ce qu'il représente dans le monde, ne peut pas avoir la politique d'une petite puissance. Il a le droit et il a le devoir de s'imposer une politique qui dépasse ses intérêts matériels et il a le droit et le devoir d'affirmer une conception mondiale de la politique.

Pour ces deux objectifs : participer à la défense du monde libre, maintenir à la France son rang de puissance mondiale, on ne trouve aucun désaccord ; Gouvernement et opposition, en apparence au moins, sont d'un avis identique.

D'où vient donc le désaccord que nous constatons pourtant ? Une première réponse peut être avancée : le désaccord vient des méthodes. Il est vrai, on peut et on doit critiquer nos méthodes. J'essaierai de le faire impartialement en montrant, sans trop de passion, comment certaines méthodes de notre diplomatie sont mauvaises !

Nous pouvons en effet reprocher à notre diplomatie de pratiquer un compartimentement maladroît des affaires, une grande passivité en présence des événements, l'affirmation de conceptions irréelles, enfin une absence totale de fermeté dans l'exécution.

Je vais passer en revue ces différentes critiques.

La France est présente en Extrême-Orient, en Afrique, en Europe ; est-ce que l'ensemble des affaires qui la touchent forme un tout dans notre politique ? En aucune façon. Depuis quatre ou cinq ans, on négocie, on ne cesse de négocier d'une manière séparée, par fragments, pourrait-on dire. M. le président de la commission des affaires étrangères a eu raison de le constater : alors que tout était indivisible, on a tout divisé. On a pratiqué une politique en Europe, une autre politique en Extrême-Orient, une autre politique encore en Afrique ; jamais les liaisons nécessaires n'ont été faites.

Nous avons signé un traité de paix avec le Japon sans poser le problème de l'entrée de l'Indochine dans le pacte du Pacifique. Nous avons cédé des bases au Maroc sans discuter, alors que nous avions une occasion unique de réclamer, en échange, une participation de nos alliés à la guerre d'Indochine. Nous avons signé des accords avec nos alliés sur l'Allemagne, sans poser, d'une manière claire et nette, le problème du statut définitif de l'Etat sarrois. En d'autres termes, nous avons bien souvent accepté ce qu'on nous demandait sans demander en contrepartie ce que nous étions en droit d'exiger. Nous avons, de ce fait, abandonné des gages réels pour quelques paroles en l'air. Nous nous trouvons dans cette situation, qui n'est pas seulement tragique pour nous, mais pour tout le monde libre, d'être associés intimement aux Etats-Unis en Europe et abandonnés par eux en Afrique du Nord et en Indochine. Voilà où mène le compartimentement des affaires dont notre diplomatie a fait sa loi.

La passivité, une incroyable passivité est ce deuxième défaut que l'on peut aisément relever dans notre comportement. On ne peut plus être passif dans un monde qui est tel que sept ans de paix, ou de prétendue paix, aboutissent à plus de changements que sept années de guerre. L'exemple de cette passivité, c'est l'Afrique du Nord qui nous le donne. Depuis trois, quatre, cinq et même six ans, nous voyons que l'évolution constitutionnelle, politique et sociale est nécessaire. Or, nous avons laissé se développer des mouvements hostiles. Nous avons laissé transformer, comme je l'ai dit, nos amis en adversaires et nous avons donné, par notre passivité, des armes à ces adversaires. Nous nous trouvons dès lors devant ce dilemme qui fait tout le drame de l'Afrique du Nord : ou le *statu quo*, ou l'indépendance. Deux termes qui sont l'un et l'autre inacceptables. Pour en sortir, il nous faut les bons offices de l'extérieur ou recourir à la force. Voilà les conséquences de notre passivité excessive.

M. le président Pernot faisait le reproche à l'Assemblée nationale de ne pas avoir pris position en ce qui concerne la politique tunisienne. Mais est-ce à un parlement de définir une politique qui se fait au jour le jour ? C'est au Gouvernement,

M. le ministre. Il l'a fait !

M. Michel Debré. Peut-on dire, peut-on croire que le Gouvernement, depuis quatre ou cinq ans, nous ait présenté une politique précise ?

M. le ministre. Bien sûr !

M. Michel Debré. Nul n'osera le dire. Au surplus, en ce qui concerne la communauté européenne à six, a-t-on demandé au Parlement de se prononcer, de fixer la politique ? Non, c'est le Gouvernement qui agit — et il met le Parlement devant le fait accompli. Pourquoi en est-il autrement en ce qui concerne l'Afrique du Nord ?

M. le ministre. Le Gouvernement avait cette politique, il l'a encore, et le Parlement en a eu connaissance !

M. Michel Debré. Je n'ose pas vous répondre alors que les résultats que le Gouvernement a obtenus jugent sa politique.

Mais je vous dirai simplement que si le Gouvernement a une politique, il serait bon que vous la définissiez car, depuis quatre ans que je vous interroge sur la Tunisie et le Maroc, je n'ai jamais pu avoir de réponse précise.

M. le ministre. Pourtant, combien de débats y a-t-il eu sur les deux sujets !

M. Michel Debré. Pas tant que cela ! En tout cas, il n'y a eu que les débats qui ont été proposés par nous-mêmes, car vous-même n'en avez jamais pris l'initiative et — je m'excuse de le dire — en ce qui concerne votre politique dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, nous pourrions ensemble regarder le *Journal officiel*, je ne crois pas que nous y trouvions jamais un élément de quelque chose qui puisse s'appeler une politique. En vérité il n'est pas meilleur exemple que celui de l'Afrique du Nord pour illustrer la passivité de notre diplomatie.

Le troisième défaut de nos méthodes n'est pas plus difficile à définir que le précédent : je veux dire l'irréalité dans nos conceptions. J'irai en chercher une illustration dans ce qu'on veut bien appeler une politique européenne.

L'Europe est devenue un mythe qu'il n'est plus besoin de définir et qui couvre toutes sortes de marchandises ; le critiquer est considéré comme sacrilège ! Cependant, l'irréalité est telle qu'elle nous mène à une impasse.

N'avez-vous pas remarqué qu'il est deux conceptions de l'Europe : l'Europe association de toutes les nations libres du continent, et l'Europe fusion des six nations qui ont signé la communauté européenne du charbon et de l'acier.

Or, que voyons-nous ? On parle de l'association des nations, et sous ce titre, on réalise une fusion irréaliste des six nations signataires du pacte du charbon et de l'acier. On le fait au moyen d'une formule de communauté : formule employée pour le charbon et l'acier, envisagée maintenant pour l'armée, pour la santé publique, pour les produits agricoles ; formule irréaliste, car on ne crée pas des organes spécialisés et on ne consent pas des abandons partiels de souveraineté sans aboutir à un certain nombre de conséquences que nous voyons déjà poindre à l'horizon : la multiplication de décisions qui échappent aux Gouvernements et aux Parlements sont remises à des fonctionnaires, à des technocrates. Nous voyons l'anarchie s'installer, car ces communautés ne sont pas des communautés supranationales, mais des communautés paranationales qui augmentent les divisions au lieu de les diminuer. Nous voyons enfin la plus grave de ces conséquences, cette coupure entre la France et l'Union française qui montre bien le danger, le danger mortel de la conception irréaliste de l'Europe à six, de l'Europe des communautés qui se bâtit sur les abandons de notre intelligence.

Le dernier défaut de nos méthodes diplomatiques est fait de la mollesse de notre action. Je ne crois pas être plus susceptible que d'autres, ni manifester un nationalisme plus aigu que la normale, mais quand je vois le chef du gouvernement de l'Inde calomnier ouvertement la France sans encourir aucun reproche, quand je vois le chef du gouvernement du Pakistan calomnier ouvertement la France de la même façon, sans que nul, dans les sphères officielles, ne leur réponde, quand je vois le gouvernement de l'Irak accueillir dans sa délégation un expulsé de notre propre pays, sans qu'il y ait la moindre mesure de rétorsion, quand je vois le gouvernement de l'Egypte venir à l'aide de l'Afrique du Nord contre la France, sans encourir le moindre reproche, la moindre critique, il me semble que la position de la diplomatie française n'est pas améliorée pour autant.

Ce qui est vrai en Orient l'est aussi en Europe. Il est difficile d'imaginer qu'on ait laissé un ministre allemand parler de la cathédrale de Strasbourg comme il en a parlé sans lui répondre. Il est difficile d'admettre que devant la libération de M. Krupp et des criminels de guerre, le Gouvernement français reste silencieux.

Ce n'est pas agir en matamore, c'est seulement regretter l'absence de doctrine et même l'absence d'honneur. Ce regret est d'autant plus vif que l'opinion française, elle, a ce sens de l'honneur. Elle a le souci de cette dignité qui, dans les relations entre les individus comme dans les relations entre les nations est indispensable à qui veut se faire écouter.

En quelles occasions l'opinion française a-t-elle réagi depuis quelques mois ? D'abord quand M. le Président de la République a parlé avec un certain ton à l'inauguration du barrage de Donzère-Mondragon (*Très bien !*), puis quand M. le président du conseil a répondu avec un certain ton à une note diplomatique, enfin quand vous-même, monsieur le ministre, avez pris un ton un peu différent de votre ton habituel, à l'Organisation

des nations unies. On a bien vu que lorsque les représentants de la France ont le sens de ce qui doit être une doctrine française, l'opinion est derrière eux. Elle a raison d'être derrière ses dirigeants à ce moment-là, car elle sait alors qu'elle est vraiment représentée comme elle devrait toujours l'être !

Ne croyez pas que ce dernier défaut, cette absence de fermeté, ne réside que dans la forme. Il est trop souvent dans le fond. Vous m'avez entendu souvent, et vous m'entendrez encore, déplorer l'absence de position du Gouvernement français à l'égard des problèmes de la communauté politique européenne. On est en train de forger un instrument qui coupe la France de l'Union française d'une manière quasi définitive et l'on attend encore, jour après jour, depuis deux mois, que le Gouvernement français dise cette parole de tous côtés espérée : nous n'accepterons pas l'Europe si cette Europe doit, d'une manière ou de l'autre, établir un régime différent pour tous ceux qui sont des citoyens de l'Union française. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, ainsi que sur divers bancs à gauche.*)

Compartimentement des affaires publiques, passivité devant les événements, irréalité dans les conceptions, enfin, absence de fermeté dans l'exécution et même dans la pensée, voilà les défauts graves de méthodes que l'on observe le cœur lourd depuis trop longtemps. Mais n'y a-t-il que des défauts de méthodes ? Demandons nous s'il n'est pas, derrière ces critiques, une autre plus profonde : le vice de notre politique extérieure réside, depuis trop longtemps, dans une mauvaise appréciation de nos priorités en matière de politique extérieure.

Pour mieux me faire comprendre, je choisirai — ce n'est pas la première fois que je le fais ici — un terme de comparaison. Voici cinq ans, le premier ministre britannique, M. Churchill, qui se trouvait dans l'opposition, a défini d'une manière très claire les objectifs de la politique extérieure britannique et il les a définis par ordre de priorité.

Il a déclaré : « Il nous faut, d'abord, resserrer les liens de la communauté britannique ; il nous faut, ensuite, assurer notre amitié avec les Etats-Unis et, en troisième lieu, il faut établir notre alliance avec les nations libres d'Europe. » La clarté de cette prise de position n'a pas manqué de frapper. Essayons de la transposer à la France et de fixer une priorité, je ne dis pas priorité dans le temps, car tout doit être mené de front, mais priorité d'importance. Quand M. Churchill place l'amitié américaine après le resserré des liens de la communauté britannique, il ne pense pas qu'il faille attendre le statut définitif de la communauté britannique, mais il pense que la communauté britannique une fois resserrée, l'amitié avec l'Amérique en sera plus solide. D'autre part, il dit et pense que, quel que soit le prix de l'amitié avec les Etats-Unis, il faut faire attention qu'elle n'entame en aucune façon la valeur de la communauté britannique. La priorité n'est donc pas une question de temps, elle est une hiérarchie de valeurs.

Cherchons quelles sont les priorités politiques de la France et voyons si ce n'est pas là que se trouvent les défauts de notre politique, depuis quatre à cinq ans.

A mes yeux, les priorités de la politique française sont les suivantes : d'abord l'Afrique du Nord, puis l'ensemble de l'Union française, en troisième lieu la coalition occidentale, enfin l'association européenne.

Je m'explique, car nous trouvons dans cette attitude le vrai défaut de notre politique d'hier et la clef de ce que pourrait être la politique française d'aujourd'hui et de demain.

Tout d'abord, priorité absolue à l'Afrique du Nord. De Tunis à Casablanca, c'est une autre France qui est là-bas, une partie de la France sans laquelle la France n'est plus elle-même. On ne le dit pas assez. On ne le sait pas assez. On ne l'apprend pas assez. C'est une question de sécurité : la France absente de l'Afrique du Nord a aussitôt une nouvelle frontière. C'est une question de prospérité, aussi bien pour nous que pour les habitants de l'Afrique du Nord ; on ne se doute pas de ce que serait bientôt le niveau de vie des Français si la France n'était plus en Afrique du Nord. Sachons aussi que l'Afrique du Nord est la porte de la puissance française ; que la France ne soit plus à Tunis, à Alger, à Casablanca, il n'y a plus de politique extérieure française, la France n'existe plus comme grande puissance.

Au-dessus de ces raisons évidentes, il en est une autre qui mérite un plus long examen. L'Afrique du Nord est le symbole d'une mission.

D'une manière insensible se développe depuis quelques années cette idée qui eût fait frémir les premiers hommes politiques républicains, qu'à chaque continent s'attache le pouvoir inconditionnel d'une race ou d'une religion. Tout l'effort français tend à prouver le contraire, tend à affirmer qu'il y a une sorte de communauté, une sorte de pouvoir fondé sur la diversité des hommes, sur la diversité des races et des religions. Les mots

d'égalité et de liberté ne se comprennent qu'à partir du moment où l'on accepte l'idée de société fondée sur la diversité des hommes, des races et des religions. L'Afrique du Nord, mélange de populations françaises, de musulmans, d'arabes, de berbères et de juifs, liées à la France, est l'exemple d'une communauté fondue sous un même pouvoir libéral. Mais ne nous faisons pas d'illusion! Le jour où la France ne serait plus en Afrique du Nord, ce ne serait pas seulement un désastre pour la France, ce serait beaucoup plus: la disparition du pouvoir en Afrique du Nord et l'idée que désormais les continents sont soumis à un pouvoir extrait d'une seule race, d'une seule religion. Les mots de liberté et d'égalité n'auraient plus le même sens.

Nous connaissons le problème qui se pose depuis des années. Nous savons qu'il faut une évolution politique, qu'il faut adapter nos efforts, les corriger aussi. Nous savons le nom de ces réformes: municipalités, fonction publique, organisation régionale, institutions. Pourquoi ne les réalise-t-on pas? Pourquoi n'aboutit-on pas? Est-ce à cause des intérêts privés? Est-ce à cause de difficultés avec nos partenaires. Ce sont là de mauvaises raisons. En vérité, le défaut, c'est que nous ne savons pas ce que nous voulons et que nous ne savons pas élever le débat.

Il ne faut pas demeurer sur le seul terrain politique et administratif. La raison d'être de la présence française, c'est l'évolution sociale, c'est l'équipement, le relèvement du niveau de vie, l'éducation, c'est l'assimilation à un monde qui n'est pas tellement le monde occidental, mais le monde libre. Il faut aussi politiquement élever le débat. C'est le problème de la cohabitation et de ses conséquences.

C'est à dire que nous devons dire et affirmer que le pouvoir, aussi bien à Tunis qu'à Rabat, appartient autant à la souveraineté française qu'à la souveraineté autochtone. Ce n'est pas seulement l'administration directe qui est condamnée, c'est aussi le pouvoir personnel des souverains, et nous ne pouvons pas aller vers d'autres horizons que vers un système de co-gouvernement et de coassociation. Qu'on cesse de parler de présence française; et qu'on ne parle pas davantage de souveraineté française.

On me dira: la position n'est pas tenable longtemps. L'indépendance est en vue. Vous connaissez ce langage. Avez-vous toujours compris à quelle déviation de la pensée correspondait cette affirmation? En Europe, dans le monde occidental, on ne cesse de nous dire: atténuer l'indépendance des nations; en Orient, on nous dit: accentuez l'indépendance des nations. De cette contradiction, on donne une explication, une explication pseudo-scientifique: il faut, dit-on, suivre un processus, il faut d'abord prendre conscience de l'esprit national, puisqu'au delà il y aura une construction internationale. Ce processus prétendu scientifique est une hypocrisie. Nous savons très bien — les populations autochtones, les peuples autochtones, les citoyens le savent aussi bien que nous — que l'indépendance nationale est une impossibilité, qu'elle est même une situation très dangereuse dans la mesure où elle consolide les positions sociales inadmissibles. Enfin, encore une fois, à quoi aboutit-elle? Elle aboutit à un monde divisé selon les races ou les religions.

Le discours du délégué du Pakistan à la tribune des Nations Unies contenait une phrase inadmissible. Il laissait entendre que l'indépendance de la nation tunisienne avait pour objet de faire que le bloc arabe fût plus fort en face du bloc occidental. C'est exactement ce qu'il faut éviter, dans l'intérêt, je ne dis pas de la France, mais de la liberté. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, sur un certain nombre de bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre. Très bien!

M. Michel Debré. Le plus grave reproche que je ferai à cette politique où je crois déceler une priorité absolue aux préoccupations continentales et européennes, c'est qu'elle fait partie de la même conception que celle que défend le délégué du Pakistan, c'est l'idée que désormais les sociétés sont liées à un continent, sont liées à une race et à une religion; ainsi on s'en va vers la division décisive du monde. Donner la priorité absolue à la France en Afrique du Nord, ce n'est donc pas seulement une nécessité nationale, c'est aussi le symbole d'une conception politique plus haute, plus généreuse et plus pacifique.

Trop de représentants français, monsieur le ministre, sans appartenir au « quai d'Orsay », tournent autour de notre diplomatie; ils se sont mêlés dans les années passées, et ils se mêlent encore, de négociateur, sans mandat du Parlement, sans attaches avec la diplomatie traditionnelle. Ces représentants méconnaissent les réalités, méprisent l'œuvre française, dédaignent la grandeur future du monde musulman et se réjouissent au fonds de leur cœur de tout ce qui détache la France de l'Afrique et l'Afrique de la France, pour mieux noyer notre

métropole, notre mère patrie, dans un conglomérat continental qui nous prépare à sombrer dans l'orbite d'une puissance étrangère. (*Applaudissements à gauche et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Ce que ces représentants d'occasion ne voient pas, c'est que, prétentieusement installés dans la politique, ils travaillent contre l'Europe et l'Occident. Ils voient la France perdue dans le continent européen plus riche peut être de charbon, mais appauvrie de toutes les coupures imposées à ses relations avec le monde africain, le monde africain qui s'en ira vers l'appel de ces nationalismes totalitaires, sous la dictature desquels les principes de liberté, la grandeur de ses philosophies, de ses religions dont, à la veille de la guerre, le cardinal Verdier ne craignait pas à Alger de définir les caractères communs, seront abandonnés au profit de ces mythes de force, de ces divisions du monde selon les races et les religions, de ces conceptions qui sèment haine et sauvagerie.

Certains disent: le mouvement est mondial, seule la force arrêtera l'évolution. Il ne faut point parler légèrement de la force. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur certains bancs à gauche.*) Pourquoi nos délégués ne relisent-ils pas chaque soir quelques pages de ces hommes qui ont fait connaître la France, qui ont fait que nous sommes ce que nous sommes et que nos dirigeants eux-mêmes sont ce qu'ils sont — je parle de Ferry, de Cambon, de Brazza, de Liautey. Ils apprendraient la différence entre l'autorité et la force. L'autorité, c'est la fermeté de pensée, c'est la clarté des objectifs, c'est la justice, l'administration, la vie des dirigeants qui, dans chacun de leurs éléments, dans chacune de leurs manifestations, ne doivent pas contredire la politique adoptée. La force, ce n'est que la brutalité, c'est-à-dire l'incohérence et l'injustice. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, ainsi que sur de nombreux bancs.*)

L'autorité peut avoir besoin de se servir de la force, mais comme l'a dit un des plus grands hommes de la France africaine, plus vous manifesterez de l'autorité, moins vous aurez à employer la force. Celle-ci est fille de la faiblesse. Quand je vois aujourd'hui réclamer la force comme un élément indispensable, comme un recours nécessaire, je suis obligé de penser et de dire que ce recours nécessaire à la force est la suite de trop d'années sans autorité, c'est-à-dire sans pensée, sans clarté, sans justice, en un mot, sans l'intelligence de l'Afrique du Nord, sans l'intelligence du fait que l'Afrique du Nord est la première nécessité de notre France et de notre politique extérieure.

Etre condamnés à la force, voilà où nous en sommes arrivés, voilà où trop d'années de faiblesse nous acculent. Si elle n'est qu'une parenthèse entre deux périodes semblables, la force n'aura servi à rien. Elle n'aura de valeur que dans la mesure où, dans les années qui viennent, on gouvernera, on envisagera la politique dans un sens inverse de celui que nous suivons depuis quelques années. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aussitôt après l'Afrique du Nord vient l'ensemble de l'Union française, notre deuxième priorité. Afrique du Nord, Union française ne sont d'ailleurs que deux aspects d'une même politique et, s'il y a une différence, elle vient moins de l'espace que de cette vérité: tout affaiblissement de la France en Afrique du Nord, soit par la méconnaissance de nos objectifs, soit par oubli de nos obligations, soit par abandon de notre autorité, c'est l'affaiblissement immédiat de l'Union française.

Les situations juridiques sont variables, les situations économiques et sociales sont variables, mais au dessus des diversités, il est une unité ou plutôt une exigence unique, créer une communauté, la communauté de l'ensemble des peuples des Etats qui forment en théorie une Union française qui n'est encore ni juridiquement, ni politiquement, une réalité. Là aussi on nous dit: Vous bâtissez sur du sable et l'écartèlement de ces Etats et de ces peuples est dans la nature des choses comme il est dans la nature de l'histoire.

Faisons attention à cette réponse. Si nous allions vers un monde uni, l'écartèlement se faisant au profit d'une société pacifique et fraternelle, il n'y aurait rien à dire. Mais nous n'allons pas vers un monde uni et nous sommes dans un monde divisé où les plus faibles sont voués à être dévorés par les plus forts. La communauté française est un exemple d'association, une preuve de solidarité; elle n'est peut-être pas éternelle mais nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, qu'elle est nécessaire dans la tâche difficile que traversent nos générations. Le lointain avenir n'appartient à personne, mais il sera avant tout ce que nous ferons d'un proche avenir et, quant à ce proche avenir, nous ne pouvons pas avoir de doute. D'ailleurs notre premier adversaire, notre

premier ennemi — je ne parle pas seulement de la France, mais du monde libre — la Russie le sait bien. Où se porte aujourd'hui son premier et considérable effort ? Il se porte vers tous les mouvements qui, en Extrême-Orient ou en Orient, ont pour objectif de dissocier et de ruiner l'Union française. Résister est une tâche lourde pour la France. Mais cette résistance est nécessaire, et même nécessaire au point que nous avons droit pour nous soutenir dans cet effort, de l'appui occidental.

C'est en méditant sur la politique française en Indochine qu'on débouche sur la troisième exigence d'une politique extérieure française, je veux dire celle d'une grande coalition occidentale. Le fait de notre siècle — je reprends à peu près les termes employés ce matin par M. Moutet — c'est qu'un vainqueur de cette guerre, la deuxième puissance du monde et demain peut-être la première, refuse toutes les conceptions qui sont les conceptions de l'Occident, affirme un régime définitivement hostile à la liberté et à l'égalité des hommes et ne croit pas en autre chose qu'en la valeur de son régime et de son pouvoir.

Dès lors la nécessité pour l'Occident, s'il ne veut pas périr et la liberté avec lui, c'est non seulement d'éviter que les Soviets augmentent leurs avantages, c'est aussi de rétablir le prestige, bien diminué, de la civilisation que nous représentons. C'est pour cette politique que toutes les nations éprises de liberté doivent s'entendre. Il n'y a pas de troisième force, ni en Asie, ni en Europe. Il n'y a qu'une force, celle du monde libre et c'est là qu'est la justification fondamentale du pacte de l'Atlantique.

Mais deux remarques doivent être faites aussitôt. Le caractère de cette alliance occidentale n'est pas seulement militaire et le danger n'est pas seulement en Europe. Or, depuis la signature du pacte Atlantique, à quoi assistons-nous ? On tend à ne voir dans le pacte Atlantique qu'un instrument stratégique. Les problèmes économiques et sociaux sont laissés dans l'ombre. D'autre part, on réduit ces effets à un seul théâtre d'opérations : l'Europe.

C'est là une conception ridicule de la coalition occidentale. Il n'est pas possible d'accepter l'unité du commandement en Europe où l'on ne se bat pas et la division du commandement et des forces en Extrême-Orient où l'on se bat. C'est là une conception inadmissible, car les problèmes sociaux, aussi graves que les menaces militaires, feront de l'intérieur crouler la coalition atlantique si on la réduit à des préoccupations stratégiques. Enfin, et surtout, c'est là une conception dangereuse. Si la France continue en Europe à être la fidèle alliée des Américains, mais qu'elle se trouve toujours seule en Indochine et trahie — le mot n'est pas trop fort — en Afrique du Nord, la coalition atlantique se brisera comme du verre.

Il n'est pas hors de notre pouvoir de revenir sur une évolution néfaste, mais que d'occasions avons-nous manquées ! Sans doute, me direz-vous, la réunion qui vient de se tenir au Palais de Chaillot a montré, pour la première fois, dans le domaine militaire une volonté oratoire de considérer comme faisant partie de la coalition occidentale l'effort français en Extrême-Orient. Mais ce communiqué a quelque chose de décevant. On le sent destiné à la presse, rédigé pour flatter l'opinion intérieure. Déjà, un des signataires, douze heures après, faisait connaître que, tout en saluant l'effort français, il ne pouvait pas accepter l'extension au pacte Atlantique. Ce communiqué, en vérité, a peut-être pour quelques jours une valeur de politique intérieure. Ce n'est pas ainsi que l'on fait une politique extérieure. Il faut revenir à une conception du pacte Atlantique qui soit la conception d'une coalition occidentale totale. Encore une fois, ce pacte ne durera pas s'il n'a d'autre application que les problèmes militaires en laissant de côté les problèmes économiques et sociaux. L'Occident ne durera pas si l'on s'entend en Europe et si l'on continue à être divisés sur tous les autres théâtres d'opérations et si, en particulier, la France continue à être méconnue en Afrique et toute seule en Indochine. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

La quatrième exigence de notre politique extérieure, c'est la politique européenne.

Il n'est pas besoin d'expliquer longuement pourquoi il faut aujourd'hui, en Europe, aller au-delà de l'alliance. Mais, de cette constatation, doit-on conclure, comme on conclut depuis quelques mois, que six pays d'Europe forment une seule nation et devraient constituer une seule souveraineté ? En vérité, plus on étudie cette affirmation et cette conception, moins on la trouve sérieuse. Parce qu'il faut aller au-delà de l'alliance et envisager une autorité politique, faut-il conclure que l'Europe, que ces six pays d'Europe ne forment qu'une seule nation ? En aucune façon. Nous savons bien, et l'expérience comme la

raisonnement le montrent chaque jour, que la seule possibilité en Europe, c'est l'association d'Etats européens. C'est la seule solution qui évite une coupure qui s'agrandit, quoi qu'on en dise, entre l'Europe continentale et la Grande-Bretagne. C'est la seule solution qui, comme nous en menace le faux système des communautés, au lieu de multiplier les divisions, peut créer une autorité supérieure. C'est la seule manière d'éviter une dictature de technocrates au-dessus des gouvernements et des parlements.

La seule solution européenne, si simple à défendre, c'est donc le collège des chefs de gouvernements, autorités légitimes toutes capables de mener ensemble une œuvre commune et ayant à leur disposition, en tous domaines, les instruments nationaux. On peut aller très loin dans cette voie, mais il est urgent de revenir à cette conception réelle de l'Europe, association de nations, donc association d'Etats. Continuer à aller dans cette voie de fusion des nations et de suppression d'Etats ne peut que finalement nuire à l'idée européenne. (*Très bien très bien!*)

J'en ai terminé, mes chers collègues, avec cet examen de ce que j'appelle les priorités françaises. Si cet examen avait été fait, il me semble que bien des reproches que nous pouvons aujourd'hui adresser à la politique de ces quatre années n'auraient pas lieu de s'exprimer. En vérité, notre politique est dépourvue de toute idée directrice — sauf une peut-être. Tout est sacrifié à la conception irréaliste d'une Europe fusionnée. C'est là inconsciemment la priorité qui nous mène. Elle est mauvaise.

Il n'est pas trop tard pour reprendre le droit chemin. Il n'est d'ailleurs jamais trop tard et, au surplus, comme le disait tout à l'heure M. le président de la commission des affaires étrangères, nous sommes aux portes des échéances.

Echéance en Indochine : la France ne peut plus, seule, continuer une guerre, continuer une politique, l'une et l'autre sans issue.

Echéance en Afrique du Nord : nous ne pouvons plus continuer à opter, en discours pour l'indépendance, en actes pour le *statu quo*, pour nous trouver accusés devant l'O. N. U. et accusés à des situations de force. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite ainsi que sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Nous sommes à une échéance en Europe, quoi qu'on en dise. La communauté européenne de défense, qui pour tout homme d'honneur, était déjà mort-née, est morte définitivement. A partir du moment où le gouvernement allemand affirme, et n'est contredit par personne, que la communauté européenne de défense a pour premier objet de réaliser l'unification de l'Allemagne et de lui reconnaître la totalité de ses frontières, l'esprit même du traité ne peut plus être accepté.

M. Jacques Debû-Bridel. Très bien !

M. Michel Debré. Comme, au surplus, les neuf dixièmes de ses dispositions sont inacceptables, nous arrivons là aussi à une échéance. Il faut un réarmement en commun des nations européennes, mais, en tout cas, en dehors de ce qu'on appelle ce traité de communauté.

Echéance aggravée par l'ombre de cette communauté politique dont on nous menace, car c'est là qu'il faut choisir entre une fusion impossible et une association qui serait possible, mais qu'on ne tente pas.

Pour faire face à ces échéances en Indochine, en Afrique du Nord, en Europe, on attend, nous attendons tous, et bien d'autres attendent que la France reprenne sa figure dans le monde. Il ne s'agit pas d'une politique de rechange ; il s'agit de définir et d'appliquer clairement la seule politique qui convienne.

Le jour où la France saura enfin ce qu'elle doit faire, elle pourra, ayant fait preuve de son sérieux, de la solidité de sa doctrine, se présenter à l'Organisation des Nations Unies autrement qu'elle ne le fait. Elle pourra poser la question que désormais toute l'opinion publique attend : ou l'Organisation des Nations Unies cessera d'être ce qu'elle est, ou la France l'abandonnera.

Elle pourra, d'autre part, envisager des conférences internationales. Quand j'entendais ce matin M. Moutet évoquer une conférence à quatre, son utilité, ses possibilités, je me disais : aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, la France ne peut pas proposer une conférence à quatre, car on crierait aussitôt au neutralisme, à l'abandon des alliances. Si la France affirmait ses priorités, si l'on savait depuis des mois et des mois que ces priorités sont ce qu'elles doivent être : Afrique du Nord, Union française, monde libre, association européenne, la France aurait

une autorité qu'elle n'a pas aujourd'hui, ce qui lui permet difficilement de prendre des initiatives, même celle dont vous parliez ce matin, monsieur Moutet.

Croyez-moi, ce n'est pas le nationalisme qui me fait parler, quoiqu'il n'y ait pas de honte à être national. (*Applaudissements sur divers bancs.*) Mais il est une certaine façon de défendre la nation, qui est en même temps la défense de la liberté. Je dirai même que cette alliance entre nation et liberté est, au milieu de toutes les divergences politiques de la France depuis un siècle, la seule idée qui se trouve dans le trésor commun de notre pensée politique, aussi bien la pensée de Barrès que celle de Jaurès.

Mais, au delà de cette haute conception de la nation qui doit animer notre politique extérieure, il y a une autre conception qui doit nous encourager à reprendre le droit chemin: la nécessité d'une forte France pour l'organisation du monde libre.

Ce monde libre n'est pas une entité abstraite, mais il n'a de sens, il n'a de valeur que par quelques grandes nations.

La plus importante d'entre elles, ce sont les Etats-Unis d'Amérique. Les Etats-Unis d'Amérique, et nous saluons la valeur de cette politique, ont acquis le sens de leurs responsabilités mondiales. Cependant, nous savons aussi — nous pouvons parler franchement d'eux, car ils parlent franchement de la France — que leurs conceptions politiques sont souvent sommaires.

Parce qu'ils sont libres et démocratiques, ils croient que toutes les nations sont libres et démocratiques. Parce qu'ils sont fiers de leur Constitution, ils croient que toute Constitution est valable, à quelque peuple qu'elle s'adresse. Parce qu'ils sont riches, ils croient à la richesse. Parce qu'ils sont les plus forts, ils croient que tout est dans la force militaire. Ils ont besoin d'être conseillés. La France peut être la conseillère de sa principale alliée, à condition d'être respectée. (*Très bien!*)

La deuxième grande nation du monde libre, c'est la Grande-Bretagne, la plus proche de nous, mais, nous le savons aussi, encore enfermée sur elle-même, méfiante à notre égard à cause de notre manque de continuité et de fermeté. Une France debout, avec une politique claire, sera épaulée par la Grande-Bretagne, comme nous pourrions épauler la Grande-Bretagne. Au contraire, une France hésitante, méconnaissant ses priorités extérieures, sera, n'en doutons pas, une tentation permanente pour la Grande-Bretagne de recueillir notre héritage en Afrique.

Enfin, il y a l'Allemagne. La voilà qui revient dans le concert des nations, mutilée, inquiète. On a parlé longtemps d'une Allemagne criminelle, on parle maintenant de la « bonne et valeureuse Allemagne ». L'une et l'autre existent, mais ce qui existe surtout, c'est cette Allemagne romantique et exigeante où la liberté est la nation, la nation le pouvoir, où le pouvoir est la grandeur, et la grandeur, l'aventure. Tout ce qu'a dit à cet égard M. le président de la commission des affaires étrangères ne pouvait qu'être applaudi sur tous les bancs de cette Assemblée. Vis-à-vis de cette Allemagne, nous devons faire tomber nos réticences, pour employer le mot le plus faible. Nous n'avons le droit de le faire qu'à une condition, c'est que la France soit présente, qu'elle existe, pour elle, et aussi pour garantir les petites nations européennes, ces petites nations dont l'importance est décisive, que ce soit la Belgique, le Luxembourg ou la Sarre, pour l'équilibre européen.

Ainsi, nous pouvons dire que le monde libre est bancal sans la France. Quand nous défendons cette thèse d'une France musulmane autant que chrétienne, d'une France africaine autant qu'européenne, quand nous défendons cette thèse que la France ne peut pas être une alliée fidèle en Europe, en même temps qu'une alliée isolée en Extrême-Orient et une alliée trahie en Afrique du Nord, quand nous disons que notre diplomatie doit, avec de nouvelles méthodes, sur un nouveau sentiment de nos priorités, revenir à une politique extérieure clairement définie et fermement conduite, ce n'est pas seulement pour nous-mêmes, ce n'est pas seulement pour les générations à venir, c'est pour tous ceux qui dans ce vingtième siècle, quelles que soient les épreuves qui, à coup sûr, nous attendent, ne veulent pas désespérer du triomphe de la liberté. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite. — L'orateur, en regagnant son banc, est félicité par ses collègues.*)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre ses travaux pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je m'excuse de vous soumettre une proposition relative à l'heure de suspension de la présente séance.

Je viens d'être appelé à un conseil de cabinet, qui va se tenir à dix-neuf heures, et où ma présence est indispensable. Vous serait-il possible de suspendre cette séance à dix-neuf heures et de la reprendre à vingt et une heures trente, par exemple ?

M. le président. Le Conseil voudra sans doute déférer à la demande de M. le président Schuman en décidant qu'il suspendra la séance à dix-neuf heures pour la reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

M. le ministre. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Primet.

M. Primet. Mesdames, messieurs, le règlement de notre Assemblée ne nous a pas permis d'intervenir lors de l'exposé fait à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères concernant la Tunisie et le Maroc.

La politique de notre Gouvernement en Tunisie et au Maroc, comme d'ailleurs dans tous les pays coloniaux et semi-coloniaux, a été excellemment illustrée à cette tribune, non point par la déclaration officielle de M. le ministre des affaires étrangères, mais par l'exposé de notre collègue M. Puaux représentant, dans notre Assemblée, les Français de Tunisie.

L'appel à l'extension de la répression contre M. Bourguiba lancé à cette tribune par notre collègue M. Puaux ressemble étrangement à l'article paru dans le numéro du 28 novembre dernier, du journal *Paris* édité au Maroc et diffusé dans les milieux colonialistes d'Afrique du Nord, dans lequel nous relevons les phrases suivantes :

« Avec Ferhat Hached et Bourguiba, nous avons présenté deux des principaux coupables... Si un homme menace de te tuer, frappe-le à la tête, dit un proverbe syrien. C'est là qu'il faut frapper aujourd'hui. Tant que vous n'aurez pas accompli ce geste viril, ce geste libérateur, vous n'aurez pas rempli votre devoir. »

Sept jours après, Ferhat Hached était assassiné, frappé à la tête. L'assassinat de Ferhat Hached, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens, c'est le signal d'autres assassinats en Tunisie et au Maroc.

La grève de protestation et de solidarité décidée par l'Union générale des syndicats marocains, à la suite de l'assassinat de Ferhat Hached, est le prétexte choisi par les colonialistes pour déclencher l'intervention brutale des forces policières et pour faire régner un régime de terreur sanglante qui allonge la liste des victimes. Algérie, Madagascar, Côte d'Ivoire, Tunisie, Maroc, partout le sang a coulé à flots pour tenter de mettre un frein aux aspirations légitimes à la liberté et à l'indépendance des peuples opprimés.

Le Gouvernement place pratiquement le bey de Tunis en résidence surveillée. Les responsables de l'Istiqlal au Maroc, du Néo-Destour en Tunisie, tous les patriotes sont déportés et jetés dans les prisons ou dans les camps de concentration.

Nous avons entendu des formulations qui n'ont rien de nouveau pour nous, au cours de ce débat. Les représentants du régime capitaliste et du régime colonialiste traitent toujours ceux qui représentent les aspirations profondes des peuples coloniaux ou semi-coloniaux d'insurgés, de rebelles, de terroristes, comme sous l'occupation étaient qualifiés de terroristes et de rebelles les patriotes communistes, gaullistes et autres, qui refusaient de se soumettre à la colonisation nazie.

Les communistes tunisiens et marocains sont expatriés et jetés en prison. Depuis plus d'un mois, notre camarade Ali Yata est enfermé illégalement dans la prison de Fresnes, avec Alain Le Léap, secrétaire de la C. G. T., Guy Ducloné et trois autres dirigeants de la jeunesse républicaine de France, arrêtés pour délits d'opinion selon les méthodes du *Federal board of investigation* qui s'installent aussi bien dans la métropole que dans les territoires d'outre-mer.

A l'occasion de ce débat, le groupe communiste réaffirme sa solidarité avec les peuples opprimés de Tunisie et du Maroc. Il appelle la classe ouvrière et tous les démocrates de France à protester et agir, pour que cessent immédiatement le régime de terreur en Afrique du Nord, l'emprisonnement des patriotes, l'envoi de troupes et de forces policières, et pour que soient satisfaites les aspirations légitimes des peuples d'Afrique du Nord à la liberté et à l'indépendance.

Il demande que soient rappelés M. de Hautecloque et le général Guillaume.

Seule une politique conforme aux principes généraux inscrits dans la Constitution permettra la réalisation de relations économiques et culturelles répondant aux besoins et aux intérêts réciproques de ces peuples et du peuple français et non aux intérêts d'une poignée de colonialistes insatiables.

Les mots d'autorité, de fermeté, de force, de faiblesse, ont été prononcés à l'envi par de nombreux orateurs au cours de ce débat. Mais, si M. Debré a déclaré que c'est notre politique de faiblesse qui nous a entraînés à utiliser la force, je pense que les mots, dans la bouche des différents orateurs, n'ont pas le même sens. Vous appelez autorité ce qui n'est que de l'autoritarisme. Ce que vous appelez aujourd'hui force n'est qu'un signe de faiblesse et nous pensons que la seule autorité pour le Gouvernement français aurait consisté à accorder l'émancipation tant désirée des peuples, qui réclament depuis si longtemps cette liberté et cette indépendance conformes aux principes généraux inscrits dans la Constitution française.

Je voudrais maintenant, très brièvement, intervenir sur la politique extérieure de notre Gouvernement. La discussion de ce budget nous donne l'occasion de faire le bilan désastreux de la politique étrangère des gouvernements français, de la politique dite atlantique, d'une orientation prise allégrement en 1947, au milieu d'un concert de louanges saluant le plan Marshall auquel, seuls, les communistes ne participèrent pas.

La France n'est plus maîtresse de son budget. Ses charges militaires, en conséquence desquelles sont déterminées ses dépenses civiles, sont fixées à Washington. Elle n'est plus maîtresse de son commerce extérieur. Les échanges avec les pays de l'Est lui sont interdits. Elle ne doit pas avoir d'armée nationale. Elle met ses soldats à la disposition des protecteurs étrangers. La situation matérielle de l'ensemble des Français a été aggravée par la perte de notre indépendance nationale, voulue et organisée par le grand capital de chez nous, qui comptait sur sa trahison des intérêts nationaux pour pouvoir poursuivre la recherche du profit maxima, loi fondamentale du capitalisme de cette période.

Et voilà que des lézardes apparaissent dans ce bloc du monde de la libre exploitation de l'homme par l'homme dont on voulait la solidarité et la solidité! Les contradictions s'aggravent entre les différents groupes financiers et les puissances impérialistes à la suite de la désagrégation croissante de leur marché mondial rétréci.

De chauds partisans de l'américanisation de notre pays s'aperçoivent, devant le marasme qui atteint de nombreuses branches de notre production, devant l'extension des positions du capital américain dans notre économie et dans celle des colonies françaises, que les monopoles d'outre Atlantique n'avaient nullement la généreuse intention de travailler pour le compte des capitalistes français, mais pour leur propre compte, afin de tenter de réaliser leur rêve insensé d'hégémonie mondiale. C'est ce tableau de la situation internationale qu'a dressé le maréchal Staline dans son récent ouvrage théorique sur « les problèmes économiques du socialisme »...

M. Georges Laffargue. Maréchal nous voilà! (Rires.)

M. Primet ...quand il écrit notamment: « En apparence, « la sérénité » règne partout!...

M. Jézéquel. A Trague!

M. Primet. « ...les Etats-Unis d'Amérique ont réduit à la portion congrue l'Europe occidentale, le Japon et les autres pays capitalistes qui, tombés dans leurs griffes, exécutent docilement leurs injonctions. Mais on aurait tort de croire que cette « sérénité » puisse se maintenir pour l'éternité... Quand le capital américain (en particulier) s'empare des matières premières et des débouchés dans les colonies anglo-françaises, préparant ainsi une catastrophe pour les profits élevés des capitalistes anglo-français, on aurait tort de croire que ces pays supporteront sans fin la domination et le joug des Etats-Unis. »

En dehors des forces profondes qui se développent dans les masses populaires pour la reconquête de la souveraineté nationale sacrifiée par intérêt de classes, des capitalistes qui se sont placés sous la direction de l'impérialisme le plus fort, entendent cependant aujourd'hui discuter avec celui-ci pour obtenir la plus large part possible de profits sur le dos de la classe ouvrière, de l'ensemble de la population française et des peuples coloniaux.

Même si les motifs de ces gens-là, récalcitrants de la onzième heure, sont sordides, nous saluons des protestations qui sont au fond le résultat de campagnes de toujours de notre parti

et qui ajoutent des conditions favorables à un ralliement plus large des couches sociales mécontentes autour des travailleurs qui ne se sont jamais soumis à la servitude américaine.

Des inquiétudes se sont manifestées à propos de l'ouverture du marché commun du charbon et de l'acier.

« Ne nous faisons pas d'illusion — dit le vice-président de la chambre syndicale de la sidérurgie française — si la ligne Maginot de la sidérurgie et des charbonnages français était percée par l'industrie lourde allemande, nous savons que, derrière celle-ci, se rueraient toutes les industries allemandes de transformation. Il ne faut pas faire l'Europe sur le cadavre de l'industrie française. »

MM. Herriot et Daladier dénoncent la malfaisance de l'armée eupropeenne conçue comme un outil des plans revanchards de l'impérialisme allemand ressuscité.

M. Georges Laffargue. Mais non! Ne leur faites pas dire ce qu'ils n'ont pas dit. Faites mentir vos amis mais pas les autres!

M. Primet. C'est exactement le propos tenu à Bordeaux!

M. Marc Rucart. Ce n'est pas vrai!

M. Primet. L'autre jour, M. Léo Hamon et d'autres de nos collègues s'indignaient de la renaissance outre-Rhin d'un nazisme insolent et sans borne et d'un pangermanisme intrigant qui constitue un péril pour notre pays et pour la paix en général.

M. Alain Poher. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Primet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Alain Poher avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Poher. Ce que vous dites présente un inconvénient: en Allemagne, le parti communiste mène une campagne directement opposée à celle que le parti communiste fait faire en France. Il réclame, en particulier, pour attirer les foules allemandes, la cessation des charges de réparation, d'occupation et, lors des élections on entend un son de cloche différent de celui qu'on entend ici. Mettez-vous d'accord. On pourra mieux vous croire!

M. Georges Laffargue. Ce ne sont pas eux qui tirent les cloches, elles sont tirées ailleurs!

M. Marcilhacy. C'est ce qu'on appelle les cloches de Moscou!

M. Georges Laffargue. Qui finiront, pour eux, par être les cloches de Corneville!

M. Primet. Votre déclaration est fautive et les partis communistes allemands n'ont jamais eu une telle position et même si cela était vrai, cela ferait paraître vos contradictions, car vous affirmez constamment à la tribune des assemblées et dans votre presse, à savoir que tous les partis communistes sont à la solde de Moscou. Des partis communistes de pays différents peuvent avoir des positions différentes. Les communistes sont à la fois patriotes et internationalistes. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Reconnaissance également, mais intéressante, de l'importance décisive d'un problème allemand dont les termes ne sont devenus aussi alarmants que parce que les gouvernements français ont aidé, de leurs propres mains, par complaisance absolue envers les Etats-Unis, à rétablir l'ennemi juré et séculaire de la France, le militarisme germanique.

Tous ceux qui considèrent, enfin, où les mène cette complaisance se représentent sans doute assez bien le tableau navrant de la politique américaine brossé par Malenkov au 19^e congrès du parti communiste de l'Union soviétique dans les traits suivants.

« Appliquant une politique impérialiste, égoïste vis-à-vis de la Grande-Bretagne, de la France et des autres pays capitalistes, les Etats-Unis ont en même temps si peu de modestie, pour parler poliment, qu'ils se font passer pour amis sincères de ces pays. C'est là, en effet, un grand ami, il est monté sur le dos de ses partenaires mineurs, il les pille, il les asservit, les fouette à tour de bras, tout en leur disant: soyons amis. »

Il n'y a de redressement possible que si l'on se dégage d'une telle étreinte, et si l'on revient à une politique nationale, en dissipant enfin le rideau de fumée de la lutte contre le communisme, au nom de laquelle ont été commis tant de crimes con-

tre la nation française, toujours les mêmes: hier par les Muni-chois et les Pétainistes; aujourd'hui par les adorateurs du dieu dollar!

Notre parti communiste vient à nouveau, dans la récente session de son comité central, de définir ce que doit être l'effort pour imposer cette politique de reconquête de l'indépendance nationale, inséparable de la lutte contre les projets monstrueux de nouvelle guerre mondiale.

Un gouvernement français, avons-nous dit, en dénonçant le plan Marshall, le pacte atlantique et autres accords d'agression militaire, mettrait fin à l'occupation américaine. Il travaillerait au règlement pacifique du problème allemand, mettrait fin à la guerre du Viet-Nam...

M. Jezequel. Vous n'allez pas dire que c'est la France qui fait la guerre!

M. Primet. ...et rendrait notre économie au travail pacifique. Ce gouvernement ne pourrait être qu'un gouvernement garantissant les libertés individuelles et constitutionnelles. En dehors de ce changement radical d'orientation, il n'y a que vœux pieux et impuissants, paroles inutiles dont on ne tiendra aucun compte parce qu'au Gouvernement on est lié aux maîtres étrangers. » (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Marcihacy. Il est tout de même effrayant d'entendre dire cela!

M. le président. La parole est à M. Gros.

M. Louis Gros. Mesdames, messieurs, j'avais quelque scrupule à prendre la parole dans ce débat à une heure aussi tardive, mais M. Primet vient véritablement de me justifier à mes propres yeux.

Au cours de cette intervention, je voudrais conserver non seulement la courtoisie qui est une règle dans notre assemblée, mais aussi la modération dont je m'efforce toujours de faire preuve.

M. le président. Et aussi la très haute tenue de ce débat depuis ce matin, dont le Conseil peut être très fier! (Applaudissements.)

M. Louis Gros. J'y aurai cependant quelque peine, mes chers collègues, car je monte à cette tribune, je vous l'avoue, avec toute l'émotion que viennent de provoquer dans le cœur des Français vivant au Maroc depuis de nombreuses années, les incidents qui viennent de s'y produire il y a quelques jours, où des Français ont été assassinés et massacrés dans des conditions odieuses.

Après les propos qui viennent d'être tenus à cette tribune, les articles qui ont été écrits hier dans un hebdomadaire communiste paru à Paris, il m'est difficile de maîtriser mon indignation.

Je sais, monsieur Primet, vous allez dire que je défends ici des colonialistes et des capitalistes. Vous pouvez dire à ce sujet ce que vous voudrez. Les gens qui me connaissent savent que ce n'est pas vrai. J'ai ma conscience pour moi. Mais ce que je ne permettrai pas, c'est que vous disiez que les incidents sanglants qui se sont produits il y a quelques jours à Casablanca — où des amis ont été assassinés, massacrés, dans des conditions de sauvagerie que vous n'imaginez probablement pas — ont été provoqués par des Français, comme cela a été écrit.

On a dit que cela avait été inventé parce qu'on avait besoin d'incidents et de prétextes pour faire une politique quelconque. Si vous dites cela, c'est que vous ne savez véritablement rien, car je veux croire en votre bonne foi, des incidents tels qu'ils se sont produits.

M. Primet. Parlez de l'assassinat de Fehrat Hached!

M. Louis Gros. Cela s'est passé à 2.500 kilomètres de Casablanca!

M. Primet. Il y a une solidarité des peuples d'Afrique!

M. Franceschi. C'est le résultat d'une politique!

M. Louis Gros. Alors, messieurs, écoutez comment cela s'est passé, car, messieurs Franceschi et Primet, vous n'avez pas été témoins! Il y a des gens qui l'ont été, qui sont venus de là-bas pour dire toute leur émotion au Gouvernement français. Sachez tout de même que l'assassinat de Fehrat Hached, s'est produit, dans des conditions que la justice éclairera probablement, à 2.500 kilomètres de Casablanca. Il a été un prétexte, on aurait choisi n'importe lequel. L'incident était nécessaire et préparé par la presse communiste et istiglalienne depuis des semaines

avant l'assassinat de Ferhat Hached. Il avait été dit et écrit qu'il y aurait des incidents, parce qu'il fallait, alors que la discussion se développait à l'O. N. U., il fallait des incidents au Maroc. Cela, je le répète, a été dit et écrit. L'assassinat de Ferhat Hached n'a été que le prétexte choisi.

M. Primet. L'arrestation d'Ali Ata date d'un mois.

M. Louis Gros. L'arrestation d'Ali Ata date d'un mois, mais connaissez-vous, monsieur Primet, l'activité d'Ali Ata au Maroc? Si vous la connaissiez, vous comprendriez pourquoi il a été enfin arrêté. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Franceschi. On l'a expulsé.

M. le président. M. Primet a parlé et on l'a écouté. Je vous prie de ne pas interrompre continuellement l'orateur, d'autant plus que nous avons pris l'engagement de suspendre la séance à dix-neuf heures. Le Conseil a été patient, n'en n'abusez pas et laissez parler M. Louis Gros.

M. Primet. Je n'ai pas mis en cause M. Gros, alors qu'il me met constamment en cause!

M. Louis Gros. Les faits se sont passés de la manière suivante. Vous allez le comprendre. Je ne veux pas ici faire un tableau mélodramatique, dramatique au possible, de ces incidents, mais vous rappeler simplement comment sont nés ces incidents.

Une grève dite de solidarité est décidée par la confédération générale du travail à Casablanca. La presse hebdomadaire parisienne à laquelle je faisais allusion tout à l'heure déclare que cette grève avait été décidée dans le calme le plus absolu et qu'aucun incident ne s'était produit ce soir-là. Aucun incident! Je veux bien, à cela près tout de même que deux bombes avaient éclaté ce soir-là et avaient démoli deux maisons. Mais cela, évidemment, ce ne sont pas des incidents!

M. Primet. Quand des bombes éclatent dans les sièges du parti communiste, vous ne dites rien.

M. Louis Gros. Les bombes ont éclaté au domicile de Marocains.

Savez-vous, aux yeux de la C. G. T. marocaine et pour l'Istiqlal, ce que représente un ordre de grève? Ne vous faites pas d'illusion, cela n'a aucun rapport avec une grève telle que nous la concevons dans un pays métropolitain, où le droit syndical a un sens et où les ouvriers savent ce que c'est qu'une grève.

Savez-vous donc ce que cela veut dire, un ordre de l'Istiqlal? Cela veut dire, non seulement que les ouvriers, syndiqués ou non, n'iront pas travailler, mais cela veut dire aussi que tous les boutiquiers, artisans, petits commerçants, fermeront leurs boutiques...

Mme Girault. Bravo!

M. Louis Gros. ...sous la menace de voir leurs vitrines démolies et leurs boutiques pillées.

M. René Dubois. Vive la liberté!

M. Louis Gros. Que s'est-il passé le lendemain matin? L'autorité municipale, en la personne du pacha de la ville, a fait, par son crieur public — car dans ces pays, dans les villes, dans les medinas et dans les douars, c'est le seul moyen de diffuser effectivement des mots d'ordre, puisque pour la plupart, les gens ne lisent pas les journaux, pour de nombreuses raisons — le crieur public est passé dans les rues, en disant que l'autorité municipale désapprouve cette grève et, en tous les cas, rassure les boutiquiers, les commerçants et les artisans, et leur annonce qu'ils peuvent ouvrir leurs magasins et leurs boutiques ce jour-là.

Ce crieur public est à ce moment lapidé, poursuivi par la foule qui avait l'ordre de créer des incidents. Il se réfugie au poste de police le plus proche sous la protection de qui? de deux auxiliaires marocains de la police, deux mohaznis. Les deux mohaznis sont appréhendés par la foule et on retrouvera, le lendemain, leurs corps décapités et mutilés.

Voilà l'origine des incidents, voilà à la suite de quoi des milliers de fanatiques marocains, surchauffés à blanc depuis plusieurs jours par leurs meneurs, qui n'étaient pas présents, bien entendu, à la tête de l'émeute, surchauffés à bloc, armés de couteaux, de poinçons et même d'armes à feu — car M. Ribes qui a été assassiné a été retrouvé avec des balles dans la tête — des milliers de fanatiques se sont précipités vers la ville, la ville européenne, pour la mettre au pillage. Voilà comment se sont passés les incidents!

Voici comment une certaine presse parisienne — car nous sentons venir la manœuvre, nous la comprenons et nous risquons de la payer — voilà comment une certaine presse parisienne, voici comment certains partis vont maintenant mener la campagne de calomnie, de déformation des faits, en disant que l'on a provoqué les incidents, qu'il fallait des incidents pour servir une certaine politique du gang des colonisateurs, gang dans lequel je dois probablement figurer, bien entendu, gang dans lequel, monsieur le ministre, excusez-moi, vous devez sans doute figurer, puisque vos fonctionnaires y figurent aussi, gang dans lequel, bien entendu, figurent le général Guillaume et le maréchal Juin.

Véritablement, est-il possible de penser une minute que l'administration chérifienne, que les fonctionnaires français qui ont la responsabilité de l'ordre et de la police dans les villes au Maroc, que les Français du Maroc, parce que, disons le mot — c'est ce qui est dit dans les journaux, monsieur le ministre — ils auraient été mécontents de votre politique au Maroc, auraient pour vous forcé la main, créé des incidents de toutes pièces et assassiné — je lis, messieurs, « assassiné » — pendant la nuit plus de 2.000 ouvriers marocains dont les cadavres auraient été enterrés clandestinement dans les terrains vagues ? » (*Exclamations.*) Voilà ce qui est écrit dans la presse qui a paru le 18 décembre à Paris.

Mesdames, messieurs, c'est cette émotion qui m'a empêché peut-être d'avoir la modération et la courtoisie que je veux toujours apporter dans mes propos dans cette assemblée, émotion que j'ai ressentie, émotion si je puis dire personnelle et familiale, émotion de ceux qui vivent là-bas — on n'est jamais sûr d'un lendemain d'émeute dans les pays comme ceux-là — mais émotion aussi en tant que Français, en voyant les gens dont je vous parlerai tout à l'heure, s'efforcer de saboter systématiquement, de détruire, d'envenimer les rapports franco-marocains et de rendre impossible la solution que nous souhaitons tous.

L'œuvre poursuivie par ces campagnes — entendez-moi bien — est celle que je dénoncerai tout à l'heure, poursuivie hors de notre frontière par d'autres pays; ce n'est pas du tout la libération de qui que soit, l'émancipation de quelque population que ce soit. C'est une œuvre destructive, systématiquement destructive, parce qu'on veut saper l'œuvre de la France, les positions françaises et la présence française dans l'Afrique du Nord.

Voilà l'œuvre que l'on poursuit. Voilà pourquoi l'émotion personnelle que je traduis ici n'est qu'un écho de l'émotion qui a saisi toutes les populations françaises du Maroc, car, mesdames, messieurs, vous l'avez appris par les journaux, il faut que vous le sachiez cependant, la population française du Maroc, émue des événements qui se sont produits, a demandé à ses représentants locaux de venir ici, à Paris, pour dire cette émotion à notre Gouvernement, pour le supplier de prendre certaines mesures et de définir certaine politique dont nous parlerons.

Ces gens-là, croyez-moi, ne sont pas uniquement les tenants du fameux gang de la haute colonisation. Ils sont venus douze ou quatorze, mandatés par tous les partis, sauf par le parti communiste, issus de tous les horizons politiques. Ils viennent à peu près de toutes les villes du Maroc où ils occupent des emplois et des professions de toutes catégories. Ils ne sont, ni les uns, ni les autres, des gens riches, ni des tenants de ce que l'on appelle la haute colonisation, ou des colonialistes, ou des esclavagistes.

Seulement, les Français qui vivent au Maroc depuis longtemps, qui savent la vérité parce qu'ils la vivent et que c'est leur vie quotidienne, ces gens-là sont venus ici dire au cours des audiences qu'on leur accorde, me demander aussi de dire, puisque j'ai l'honneur d'appartenir à une assemblée qui veut bien m'entendre, que cet incident est peut-être le résultat d'une politique dont nous parlerons tout à l'heure — c'est possible — mais que nous, Français du Maroc, nous en avons assez d'être traités de colonialistes, de gangsters ou d'assassins. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Il faut tout de même savoir que, sur les 350.000 Français qui vivent là-bas, en parfaite intelligence avec les Marocains, il y en a bien peu dont vous pourriez dire qu'ils appartiennent au gang de la haute colonisation, la majorité des Français est composée, comme la majorité de toute population, que ce soit en France ou ailleurs, d'ouvriers, de petits bourgeois, de commerçants, de fonctionnaires, de membres des professions libérales, de tout ce qui fait l'ensemble d'une nation. Comme et les 350.000 Français qui sont là-bas et les 50.000 Européens qui vivent à côté de nous étaient tous, fatalement, de riches colons possédant des milliers d'hectares et des millions de revenus! C'est une de ces plaisanteries, un de ces mensonges,

une de ces calomnies qu'il faut bien un jour faire éclater, et c'est pour cela que ces Français sont venus vous dire: Assez! Nous ne sommes ni des assassins ni des gangsters. Nous sommes des Français qui vivons là-bas en bonne intelligence avec les Marocains.

Lorsque j'entends dire qu'à la suite des mesures qui ont été prises tout ce qu'il y a d'intelligent au Maroc, toutes les notabilités marocaines, tous les patriotes sont en prison, je voudrais bien que certains orateurs qui prononcent ces paroles — ailleurs qu'à la tribune, bien entendu — aillent les répéter là-bas, sur les souks des pays berbères, qui forment les 75 p. 100 de la population. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez parler ainsi aux Marocains, mais prenez la précaution de vous faire protéger auparavant (*Très bien! très bien!*) parce que vous seriez réellement reconduits par les berbères marocains qui ne font pas partie de l'istigial, c'est entendu, mais forment la grande majorité de la population. Ceux-là ne demandent qu'une seule chose: une évolution franco-marocaine, et ils n'admettraient pas une minute, car nous connaissons leur caractère, leur courage et leur vitalité, que vous leur disiez qu'ils ne sont ni Marocains ni patriotes.

Vous avez parlé tout à l'heure de régime de terreur. Nous ne voulons pas vivre sous un régime de terreur, d'assassins et d'émeutes, et nous sommes venus dire au Gouvernement français, non pas, croyez-moi — et je vous le dirai dans la deuxième partie de mon intervention — qu'il ne faut faire aucune réforme ni chercher à évoluer, mais justement que nous ne voulons pas vivre sous la terreur d'extrémistes, le gens qui prennent leur mot d'ordre hors du Maroc et hors du peuple marocain et ne représentent, d'ailleurs, absolument pas les populations marocaines. Le régime de terreur, c'est eux qui veulent l'imposer, tandis que le régime de compréhension et de coopération, c'est celui que souhaite la France et que le peuple marocain veut vivre également.

Voilà, messieurs, à propos de ces incidents, ce que je voulais dire à mes collègues. Ce que je voudrais surtout qu'ils comprennent, c'est cette émotion, et non pas cette peur, cette émotion, et non pas cette panique, de centaines de milliers de Français qui vivent là-bas, en présence d'incidents semblables.

Après avoir pris conscience de la gravité de ces incidents qui, à très peu de chose près, ont failli déclencher le pillage d'une ville comme Casablanca — nous savons ce qu'il est advenu au Caire, il n'y a pas tellement longtemps — mais qui devaient être également le signal de mouvements identiques que l'on voulait déclencher dans presque tous les centres du Maroc; il faut examiner la politique possible, ce que l'on peut faire et ce que l'on doit faire à propos des relations franco-marocaines.

J'ai terminé la première partie de mon exposé. Je suis à la disposition du Conseil pour en aborder maintenant la seconde partie, mais je désirerais ne pas avoir à la scinder.

M. le président. Dans ces conditions, je pense que le mieux serait de suspendre la séance jusqu'à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.*)

PRESIDENCE DE Mme GILBERTE PIERRE-BROSSOLETTE,

Vice-président.

Mme le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du budget des affaires étrangères.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Louis Gros pour continuer son discours.

M. Louis Gros. Monsieur le ministre, il y a un an, jour pour jour, à cette même tribune, je vous faisais part de toute l'inquiétude des Français du Maroc à propos de vos déclarations faites à l'assemblée générale de l'O. N. U. qui se tenait, à cette époque, au palais de Chaillot. Vous aviez obtenu que cette assemblée générale repousse l'examen de la plainte qui avait été déposée par un groupe de pays membres de l'O. N. U. et ajourne cette discussion. Nous vous avions, à ce moment-là, fait part de ce que nous n'avions pas trouvé, dans vos déclarations à l'assemblée générale, les affirmations que nous étions en droit d'attendre du ministre des affaires étrangères à pro-

pos de sa politique au Maroc. Vous m'avez alors répondu que, s'il m'était possible à une tribune du Parlement français de déclarer ce que je venais de dire, il ne vous était pas possible, à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à ce moment-là, d'y faire les mêmes déclarations.

J'attirais aussi — il y a un an — votre attention, celle de notre Assemblée et du Gouvernement sur les dangers et les risques d'une politique, et je disais même d'une apparence de politique dont les aspects contradictoires pouvaient nous permettre de la qualifier par moments d'incohérente.

Je vous disais, monsieur le ministre, que le danger résidait dans le fait de certains propos tenus dans des discours, de certaines promesses imprécises ou chacun des interlocuteurs en présence pouvait trouver ce qu'il voulait et que cela pouvait créer un risque assez grand du fait de malentendus et d'équivoques.

Je vous disais également que la confusion semblait régner dans l'esprit des responsables de notre politique à propos des notions de fermeté, de netteté que l'on confondait quelquefois avec les expressions de force ou de violence. Enfin, il semblait que, dans l'esprit de beaucoup, le fait même de la présence française en Afrique du Nord, en Tunisie et au Maroc, équivalait à une obligation de *statu quo*, à une absence totale d'évolution, ou plutôt, nous le dirons suivant une expression courante, à une exploitation du pays dans un esprit colonialiste.

Je concluais, il y a un an, en demandant au Gouvernement de choisir une politique, de la choisir nettement, fermement, de l'exécuter et même de la proclamer, car nous avions pesé toutes les conséquences d'une politique non définie, d'une politique, je dirai, fluide, insuffisamment ferme, et que l'opinion publique française, le Parlement, les Français vivant en Afrique du Nord, n'arrivaient pas eux-mêmes à connaître ou à comprendre.

Je vous disais que cela était urgent, qu'il ne fallait plus, dans les déclarations et les discours, se contenter de formules vagues, mais bien fournir les précisions attendues. Je vous ai dit, à ce moment-là, avec franchise, notre déception.

Je reviens après un an à cette même tribune et pour le même débat. Je ne peux pas vous dissimuler que mes craintes ne sont pas dissipées, que mon inquiétude a même augmenté. Je vais, si vous le permettez, vous en dire les raisons.

Ce débat, que vous avez évité l'année dernière devant l'Assemblée générale de l'O.N.U., vous n'avez pas pu l'éviter cette année. Ayant assisté aux débats de cette organisation, je n'ai pas lieu d'être aussi optimiste que mes collègues. M. Maroger et M. Pernot.

Je ne peux pas souscrire entièrement aux propos qu'ils ont tenus aujourd'hui à cette tribune, non pas en ce qui concerne l'O.N.U., mais quant à l'inquiétude que tout Français qui a suivi les débats de cet organisme peut avoir sur les problèmes de l'Afrique du Nord.

Vous savez, mes chers collègues — je n'ai pas l'intention de vous apprendre quoi que ce soit — ce qu'ont été ces débats, ce que représente ce concert de soixante nations qui, dans un élan peut-être pas très défini, ont signé à San Francisco, il y a sept ans, ce qu'on appelle la Charte. Mais vous savez aussi quel chemin a été parcouru depuis! Vous savez ce qu'est devenue cette institution, combien détournée de son objet, combien détournée de son but! Elle est devenue le champ clos dans lequel se livre entre les nations, unies pour la paix, un âpre combat.

Si paradoxal que cela soit, cela est!

Il faut tout de même que nous prenions conscience de certaines choses et que nous cessions de croire que les attaques dont nous sommes l'objet sont dues uniquement à une méconnaissance du sujet ou à une ignorance des données du problème. Quand on revient de ces débats, on a, au contraire, l'impression que, parfaitement informée, une immense majorité des nations qui composent cette institution ont réalisé une coalition pour éliminer de l'Afrique la présence, non seulement française, mais européenne. Car vous entendez bien qu'il y a des slogans qu'il faut dégonfler, qu'il y a des vérités qu'il faut dire et que ce n'est pas du tout au nom de grands principes, notamment des droits universels de l'homme ou du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que les attaques sont dirigées; cela, ce sont les enseignes qui couvrent les attaques, mais en réalité, vous pensez bien que c'est la politique française, c'est la France elle-même qui est attaquée dans ses positions pour servir d'autres politiques étrangères. Il suffit d'ailleurs, pour s'en persuader, de constater quelles sont les nations qui attaquent l'œuvre de la France en Afrique.

Je ne veux évidemment attaquer spécialement, ni particulièrement, aucun de ceux qui étaient là-bas nos adversaires, mais il est facile à quiconque connaît un peu ces nations, nouvelles venues, nouvelles nées au concert international, l'histoire de leur statut, de leur standing, de leur manière de vivre et de leur manière de se gouverner, pour être convaincu qu'en réalité il n'y a là que de mauvais prétextes, de mauvaises querelles. On veut, en réalité, comme l'a tout à l'heure très bien signalé un des orateurs qui m'ont précédé, non pas libérer les peuples, mais les faire tomber dans une autre fédération, dans une autre coalition qui mettra la main sur ces pays et les commandera.

On parle souvent de colonialisme, c'est un terme dont on abuse beaucoup aujourd'hui; mais aujourd'hui, on ferait mieux de parler de « satellitisme! » Le « satellitisme », c'est le colonialisme que l'on condamne et que l'on rétablit sous un autre nom. (Très bien! très bien!)

Voilà la grande entreprise de ceux qui ont attaqué la France devant l'institution internationale de l'O.N.U. Il ne s'agit de libérer personne. Il s'agit, en vertu même des principes que l'on condamne sous le nom de colonialisme, de faire du « satellitisme colonialiste! »

Voilà ce dont il faut nous bien convaincre. Voilà ce dont il faut que le Gouvernement prenne exactement conscience: il y a une véritable coalition étrangère pour substituer à une présence française, à une association française dans l'Afrique du Nord, une autre présence, arabe ou asiatique, ou autre encore, et sous le couvert d'une prétendue libération, on crée un nouveau « satellitisme » qui sera encore plus colonialiste que le pire colonialisme, tel qu'il a été condamné et qu'il n'existe plus.

Aussi bien, les incidents qui se produisent quotidiennement en Tunisie, qui viennent de se produire au Maroc, ne sont certes pas faits pour diminuer les craintes que nous avons, craintes dont je vous faisais part il y a un an. Mais si je pouvais vous dire, monsieur le ministre, il y a un an, qu'il vous fallait aborder ce problème d'urgence, qu'il fallait que le Gouvernement définisse une politique, aujourd'hui, je viens jeter véritablement un cri d'alarme car, depuis un an, rien de positif ni de constructif n'a été réalisé.

Après les débats qui se sont déroulés à l'O. N. U. ce mois-ci, après les incidents qui se sont produits en Tunisie, après les incidents qui viennent de se produire au Maroc, je n'ai à ma disposition que des expressions et des lieux communs usés pour vous dire: vous n'avez pas une minute à perdre, vous n'avez pas une faute à commettre. Tout cela, on l'a déjà dit, si bien qu'il semble qu'on ait encore du temps devant soi pour trouver une solution.

Je voudrais cependant que vous soyez convaincu que c'est aujourd'hui, et non pas dans les mois ou dans les semaines qui viennent, que le Gouvernement doit trouver une politique pour assurer cette présence de la France et la défense de ses intérêts, pour assurer même simplement la vie des milliers de Français qui résident en Afrique du Nord, car elle se joue depuis longtemps, et avec de plus en plus d'acuité.

Monsieur le ministre, je sais par avance ce que vous allez me répondre, car vous l'avez déjà répondu à d'autres orateurs en d'autres circonstances. On critique votre politique, ou celle du Gouvernement, et vous nous dites que la critique est toujours facile, que l'on ne vous propose rien de positif, qu'il faudrait, d'ailleurs, dans nos critiques, présenter des faits et des précisions, énumérer des erreurs et des fautes et que tout cela n'a rien de constructif. Je vais donc essayer, si vous me le permettez, de vous dire ce que je pense de votre politique, car je crois réellement que vous en avez une, on vient de vous le dire à cette tribune: une politique qui n'est pas simplement une abstraction intellectuelle, mais qui est une réalité, est jugée sur ses résultats.

Je sais bien que l'échec d'une politique n'est pas fatalement la démonstration que la pensée première est une erreur ou qu'elle est mauvaise. Une politique qui serait juste peut même avoir échoué pour deux raisons, soit parce qu'à l'origine une erreur s'est glissée dans cette conception, soit aussi parce que l'on a pensé et voulu une politique qui n'était pas de circonstance, et enfin, parce qu'on n'avait pas les moyens, ni les possibilités de la réaliser. Car, il n'y a pas de théorie politique. Je considère que cela ne présente véritablement aucun intérêt. La politique n'est pas une abstraction; il faut aboutir, il faut réussir.

Nous sommes obligés, si nous voulons faire un bilan aussi sincère qu'il soit, de dire que les dernières années écoulées ne sont pas une sanction glorieuse de cette politique et que les fruits, les résultats que nous en voyons aujourd'hui ne sont pas la démonstration qu'elle était bonne.

Vous avez recherché, dans des discussions amiables, à faire aboutir les réformes qui sont nécessaires et l'on vous reproche notamment que cette politique ait été, quant à ses moyens, trop fluide et trop faible.

Je sais, parce que vous l'avez dit récemment au cours d'un entretien avec des délégués venus vous voir, que ce reproche de faiblesse, d'inconsistance, vous était particulièrement sensible, car rien en réalité de précis ne peut à ce sujet vous être reproché.

En effet, revenant à cette même idée qu'une politique n'est pas une abstraction, je viens vous dire que si, effectivement, on ne peut, dans les temps qui viennent de s'écouler, situer aucun acte particulier de faiblesse, il semble cependant que, dans bien des occasions, dans des occasions comme celles que les derniers incidents viennent de vous offrir, ou même comme celles que vous offre encore l'article de l'hebdomadaire parisien auquel je faisais allusion cet après-midi, vous ayez eu l'apparence d'une faiblesse, en ce sens que vous n'avez pas pris publiquement une position ferme, nette, courageuse, d'attaque ou de réponse aux attaques dont la politique, la présence françaises étaient l'objet. Et, en matière de politique, je crois que l'apparence d'une faiblesse est déjà une faiblesse. Je sais bien qu'il est facile de critiquer une politique à propos des protectorats. Je le sais, parce que, suivant que l'on est d'un côté ou de l'autre, on peut toujours proposer des solutions dites de fermeté, d'autorité ou de force. Je sais aussi que le Gouvernement, qui a le souci des intérêts français, a également la charge des intérêts aussi bien tunisiens que marocains et qu'il faut, entre ces deux-ci, trouver une solution d'équilibre. C'est là, monsieur le ministre, que j'en arrive à ces fameuses réformes.

Vous ne trouverez plus personne pour soutenir qu'il faut persévérer dans un *statu quo* indéfini, éternel, ne rien faire pour l'évolution de ces pays. Nous en sommes tous d'accord. Il n'y a, à ce sujet, aucune discussion. Je connais votre intention, vos désirs, mais, comme vous le disiez tout à l'heure, les intentions sont personnelles, les décisions sont collectives.

En fait, rien n'a pu être réalisé encore de ces fameuses réformes. Pourquoi ? Parce que les moyens employés n'ont pas été ceux qui devaient être employés, parce que vous vous êtes trouvés en présence d'interlocuteurs qui ne voulaient pas la discussion, qui ne voulaient pas réaliser ce qu'il fallait réaliser. C'est là, en vérité, que vous trouverez l'orientation nécessaire, non pas d'une nouvelle politique quant à ses objectifs généraux, mais d'une nouvelle politique quant à ses moyens, quant à son affirmation, quant à son contour visible extérieur, et c'est ce qui est nécessaire plus que tout autre chose.

Il faut véritablement, sans s'arrêter aux difficultés que présentent un interlocuteur ou des interlocuteurs de mauvaise foi, systématiquement disposés à empêcher toute réforme pour en tirer profit ou parti, modifier le sens de cette action politique, pour réaliser malgré eux, avec les populations qui les souhaitent, les réformes nécessaires.

Il ne s'agit pas d'être tellement diplomate. Il s'agit d'être homme de gouvernement, c'est-à-dire mettre une politique en action.

Voilà les observations que je souhaitais présenter en mon nom et au nom des Français du Maroc.

Vous ne trouverez personne pour s'opposer à une évolution de ce pays. Vous ne trouverez personne qui ne soit pas avec vous, à condition que vous puissiez nous affirmer que cette politique ne portera aucune atteinte à l'existence, au droit des intérêts français, moraux et matériels, dont on ne doit pas avoir honte; que vous trouverez dans cette présence française les moyens réels d'une collaboration, d'une association à la direction de ce pays. C'est cela que nous attendons d'une déclaration absolument ferme et nette, suivie — car une déclaration n'est pas suffisante — d'une application effective de cette politique.

On présente volontiers le Maroc sous un jour inexact. M. Perrot vous disait, de cette tribune, l'insuffisance de documentation, l'insuffisance d'une propagande à l'étranger. Il y a aussi sur cette question, et en France même, une insuffisance totale de connaissance réelle de la situation.

Ne confondez pas, monsieur le ministre, ceux qui feront le plus de bruit, qui parlent le plus, mais qui ne sont pas réellement la population du Maroc. Ceux qui vivent depuis un certain temps au Maroc ont la connaissance réelle de cette population.

Les incidents qui viennent de se produire ont permis à la majorité de cette population de se manifester et de se désolidariser complètement de ceux qui ont fomenté l'émeute.

C'est avec cette population que vous devez travailler. Il ne faut pas considérer comme ses représentants ceux qui se qualifient de représentants et qui ne représentent rien.

Cela il faut le dire parce que c'est la vérité; il faut le dire aussi parce que cela nous rassurera, nous, Français du Maroc, et surtout rassurera le peuple marocain, qui n'a jamais souhaité une démission de la France, mais qui n'a jamais souhaité non plus une démission de lui-même et qui veut, qui sent réellement que son avenir est dans une véritable collaboration franco-marocaine. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Léonetti.

M. Léonetti. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, après la Tunisie, c'est le Maroc qui défraye tragiquement l'actualité politique, avec les événements de Casablanca. Vous en connaissez le triste bilan.

Si le calme semble aujourd'hui revenu, l'émotion qu'ils ont suscitée n'est pas, elle, près de s'éteindre. La population européenne est inquiète et bouleversée; elle redoute de nouvelles agressions aussi brutales qu'imprévues.

Elle exige que les mesures de sécurité prises dans les villes soient étendues aux campagnes où les familles se sentent plus directement menacées de par leur isolement même.

Aussi cette population ne semble voir de salut que dans la force et des moyens extrêmes: déploiement d'un service d'ordre aussi imposant que spectaculaire, arrestations, déportations, expulsions.

Si douloureux et si cruels qu'aient été ces événements, ils ne doivent pas nous détourner de la mission que la France doit accomplir au Maroc. Il nous plaît, ici, d'enregistrer la proclamation du résident général, au lendemain même des massacres, invitant les populations marocaine et française à l'apaisement et à la poursuite de l'œuvre commune.

Aussi, dans ce même état d'esprit, permettez-moi de plaindre ceux qui ont été entraînés dans cette aventure criminelle et qui, pour certains, trop nombreux, y ont trouvé la mort. Notre ressentiment ne doit pas aller contre eux mais, au contraire, contre ceux qui les ont incités et poussés au meurtre.

Jamais on ne flétrira assez leur cynisme et leur lucidité criminelle. Que sur eux, et sur eux seuls, la justice exerce toute son action, mais gardons-nous d'étendre aveuglément les mesures de rigueur à tous ceux dont la responsabilité n'aurait pas été démontrée d'une manière irréfutable.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. Très bien!

M. Léonetti. Je voudrais, à présent, avant d'analyser les événements dans leurs causes, poser une question.

N'est-il pas raisonnable de penser que les services de sécurité et de renseignement se devaient de prévenir l'accomplissement de tels massacres ? Si, sur les données précises des services de renseignements, on avait massé des cordons de sécurité, avec discrétion mais avec efficacité, nul doute qu'on aurait averti à temps les manifestants de l'issue fatale qui les attendait s'ils persistaient dans leurs intentions criminelles ?

Au lieu de cela, nous avons vu les manifestants être les maîtres de la rue, les maîtres incontestés de la rue et accomplir, en se sentant comme irresponsables, les massacres les plus odieux.

Quelques heures plus tard, l'ordre était rétabli, et cela grâce au courage des agents du service d'ordre, aussi bien marocain que français.

Qu'on nous permette de le dire, c'est avant, que les mesures de sécurité auraient dû être prises, car la tâche d'une police démocratique et humaine consiste plus à prévenir qu'à réprimer.

Aussi, aujourd'hui, est-on amené à valoriser à outrance la nécessité et l'urgence de l'emploi de la force. Nous le disons tout net, cette solution, si elle se justifie, ne doit être que toute provisoire; cela ne peut être la mission de la France d'imposer l'évolution et le progrès par les armes.

Je vous mettrai tout à l'heure en garde contre les graves conséquences qui pourraient en résulter entre Français et Marocains, ce serait, en effet, dresser population contre population et cela d'une manière permanente et irrémédiable. On risquerait alors de changer la présente civilisation de la France en une occupation.

Analysons maintenant les causes mêmes de l'émeute. Nous en discernons de deux sortes: celles immédiates et celles plus lointaines, s'imbriquant d'ailleurs entre elles, tant est que tout événement qui surgit est solidaire d'une situation déjà existante.

tante et s'inscrit sur elle en la modifiant à son tour. Cette situation, si nous voulons bien la connaître, il est nécessaire de remonter quelques années en arrière.

Jusqu'en novembre 1942, date à laquelle s'effectua le débarquement allié en Afrique du Nord, notre politique, malgré la capitulation de 1940, était encore basée sur le prestige, bien que nous n'en ayons plus les moyens.

Avec l'armistice qui devait suivre ce débarquement, nous allions prendre figure de double vaincu car, ne l'oublions pas, cela apparaissait comme un second armistice.

A ce propos, on ne déplorera jamais assez l'erreur criminelle de Vichy qui, en faisant tirer sur nos alliés, devait nous placer, vis-à-vis des Américains, dans une situation inférieure et défavorable, et cela aux yeux mêmes des Marocains.

Avec le défilé des troupes et du puissant matériel américain, avec l'autorité de la Military Police se substituant visiblement à notre service d'ordre, notre politique de prestige reçut, cette fois, un coup terrible et décisif.

Dès lors, il n'était plus possible ni permis de continuer une telle politique, à supposer que cela pût être conforme à notre esprit.

Il fallait reviser les conceptions et baser toute notre nouvelle action sur une politique de réformes démocratiques, sociales et économiques. Il fallait développer sur une grande échelle et en profondeur la modernisation tant politique qu'économique.

Il fallait, par une propagande habile qui aurait donné à ces réformes toute leur valeur, se faire un allié sûr et fidèle du travailleur marocain, de manière à ne pas risquer de le voir un jour influencé et même mené par les fausses élites nationalistes, communistes, fanatiques religieux et agitateurs ambitieux.

Notre tâche était d'autant plus possible que nous nous serions appuyés sur une œuvre déjà immense et, par beaucoup de côtés, colossale, et l'on ne peut nier pourtant l'effort gigantesque accompli depuis la Libération sur le plan de l'industrie, des grands travaux hydrauliques, des mines, des routes, de l'éducation, de l'hygiène, de la santé.

Mais tout cela devait être nié allégrement par les détracteurs de l'œuvre franco-marocaine qui allaient bientôt entrer en lice et qui allaient trouver dans la charte des Nations Unies mal comprise, dans l'éveil du bloc arabo-asiatique, dans les soubresauts de la ligue arabe, un pôle certain d'attraction et d'agitation.

L'idée d'indépendance, qui n'avait jamais été sérieusement envisagée, commença à se faire jour et à s'imposer dangereusement. Les événements de Rabat de janvier 1944 en furent les signes révélateurs et avant-coureurs.

C'est alors que le parti de l'action marocaine, qui avait basé son action sur le plan des réformes, suivit l'aile extrémiste et se changea en parti de l'Istiqlal, ce qui veut dire « parti de l'indépendance ».

Une donnée nouvelle allait encore intervenir. A partir de cette date, le Sultan devait étroitement se lier aux dirigeants de ce parti et les faire bénéficier ainsi dangereusement de cette autorité. C'est désormais la critique systématique du traité de protectorat et de l'œuvre franco-marocaine accomplie qui va constituer toute la tactique politique des nationalistes, aidés en cela par le parti communiste. Il suffira pour eux de montrer par tous les moyens que l'on ne peut rien construire de valable tant qu'on aura pas aboli le traité de protectorat et accordé l'indépendance immédiate et totale. C'est dans cet esprit qu'ils mirent tout en œuvre pour faire échouer la magnifique expérience d'Eric Labonne.

Il s'agira pour eux de faire échec à ce plan de réformes, avec l'intention démagogique de démontrer par la suite que la formule du protectorat est une formule dépassée.

Il ne leur était point nécessaire pour cela, vous le pensez bien, de tenir compte de la situation politique, économique et sociale du Maroc. Le souci de bien-être, d'amélioration du niveau de vie des masses marocaines et de leur éducation ne compte absolument pour rien. Ce qu'ils demandent, ce n'est point l'indépendance du peuple marocain, car ils savent que celui-ci n'y est pas préparé, c'est la satisfaction de leurs ambitions personnelles et de leur fanatisme.

Il faut le dire, dans cette œuvre dangereuse, ils devaient trouver un allié en la personne du Palais, qui devait s'adonner de plus en plus à la pratique de la grève des dahirs, c'est-à-dire à l'étouffement des réformes projetées, car vous savez

que, là-bas, toute loi pour être applicable doit être revêtue du sceau du Sultan avant d'être promulguée par le Résident général.

J'en arrive à présent aux causes plus proches et plus immédiates des incidents de Tunisie, le discours du trône, la plainte arabo-asiatique et, tout dernièrement, la mort de Ferhat Hached, étaient autant d'événements qui se devaient de précipiter le conflit latent. Mais, là, un fait nouveau et capital intervient. Il faut se rappeler que ces incidents ont été créés lors de la mort du leader syndicaliste. J'ai montré comment, depuis 1944, l'Istiqlal avait essayé, le plus souvent sans succès, de créer des manifestations et des mouvements populaires pour les contrôler et les exploiter en vue de sa fin politique, c'est-à-dire la dénonciation du traité de protectorat. Mais, du fait que les dirigeants de ce parti se trouvaient être sensiblement éloignés du peuple de par leur origine bourgeoise ou noble, celui-ci ne les avait jamais parfaitement adoptés.

Il semble qu'avec le meurtre de Ferhat Hached il en soit devenu autrement: c'est là la grave leçon et le grand danger pour l'avenir des relations franco-marocaines des journées de Casablanca.

Les habitants des derbs sont des campagnards transplantés pour des besoins économiques modernes dans les villes; ils constituent un prolétariat ou, plus exactement, un sous-prolétariat, ce qui explique leur crime sauvage plus primitif que populaire. Ils constituent une clientèle misérable, inéduquée politiquement et syndicalement; elle est l'instrument rêvé des professionnels de l'émeute. C'est, en effet, parmi elle que s'est recrutée la grande masse des manifestants de Casablanca.

Nul doute qu'elle n'ait senti, dans la mort de Ferhat Hached, la première solidarité de classe véritable. Ferhat Hached était de la même origine qu'eux. Avec sa mort, ce sont les premiers balbutiements du syndicalisme qui sont nés dans ce sous-prolétariat marocain. Mais cela n'a été rendu possible que parce que les dirigeants nationalistes et communistes les ont induits sciemment et cyniquement en erreur en rejetant la mort de leur leader syndicaliste sur la responsabilité des Français, et cela, il faut le dire crûment, parce qu'il leur fallait du sang pour renforcer leur plainte à l'O. N. U.

Est-ce là agir dans l'intérêt des masses laborieuses marocaines? Est-ce là faire œuvre de syndicalisme constructif? Encore une fois, l'Istiqlal offre au monde une bien triste application de la démocratie et du syndicalisme.

Mais il faut dire aussi que certains Français portent leur part de responsabilité dans cet horrible état de fait. Il n'est, en effet, pas permis de tolérer comme une plaie honteuse l'existence d'un tel sous-prolétariat. Aujourd'hui, tout le monde loue les bienfaits de la démocratie sociale; elle est devenue une sorte de panacée que l'on retrouve dans tous les remèdes proposés. On la retrouve même chez ceux qui la critiquèrent jadis.

Le parti socialiste et la fédération marocaine s'enorgueillissent d'avoir proposé depuis plus de vingt ans tout un plan de réformes qui, s'il avait été appliqué, aurait évité bien des conflits, bien des déboires.

Je voudrais à présent vous mettre en garde, mes chers collègues, contre une conception qui se répand dangereusement chez certains Français et qui vise à faire croire que seul l'emploi de la force rétablira la paix au Maroc. On risquerait, par cela-même, de faire l'unité du peuple marocain derrière l'Istiqlal.

Ne devenons pas les complices inconscients de nos ennemis et des ennemis du peuple marocain. On peut frémir à la pensée de ce qu'il adviendrait de ce peuple si l'on accordait une indépendance immédiate aux fanatiques de ce parti. Il suffit, pour cela, de « contempler » ce qui se passe dans les pays soi-disant indépendants de la ligue arabe où les travailleurs, plus que partout ailleurs, sont odieusement exploités. Et ce sont ces mêmes pays qui portent plainte contre la France, alors que chez eux les sujets de plaintes ne manquent précisément pas. Mais j'espère l'avoir montré clairement: ce n'est pas l'intérêt du peuple que ce parti défend, mais simplement sa propre dictature qu'il prépare.

Il faut que l'opinion publique sache que toutes les réformes réalisées jusqu'à présent l'ont été malgré l'obstruction de ce parti. Bien curieux gouvernement d'opresseurs et d'exploiteurs que celui qui impose des réformes démocratiques à un parti soi-disant tel, qui n'en veut point.

Le traité de protectorat n'a jamais été une fin en lui-même. Pour nous, socialistes, nous l'avons toujours considéré comme un moyen au service de réformes devant préparer l'indépen-

dance. Pour les nationalistes, au contraire, ce sont les réformes qui doivent suivre l'indépendance. Une indépendance sans réelle formation, sans éducation démocratique, ne serait que théorique et illusoire et reposerait à son lendemain le problème crucial de la modernisation humaine et économique et de la formation des cadres.

Cela, les tenants du nationalisme ne peuvent l'ignorer. Qu'ils méditent en tout cas cet aveu pessimiste du général Néguib qui se disait prêt à démissionner tant il trouvait peu de conseillers techniques et d'hommes capables pour le soutenir dans la tâche de rénovation et d'épuration qu'il s'était tracée.

L'enjeu de la bataille entre la France et ses détracteurs, ce doit être avant tout le bien-être et l'amélioration du niveau de vie des masses marocaines. Plus que jamais, un programme de réformes hardies sur le plan politique et social s'avère nécessaire, si l'on veut arrêter définitivement l'influence que les nationalistes sont en train d'acquérir dans le peuple marocain.

C'est à cette tâche que nous devons nous attaquer, avec la volonté tenace de la bien remplir. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est sans doute l'inconvénient d'un débat sur le budget des affaires étrangères que celui de nous promener d'heure en heure, et de préférence dans une promenade tardive, d'un horizon du monde à l'autre. Si cependant, revenant, par delà le sujet marocain qui a été tout à l'heure discuté, au débat de ce matin et de cet après-midi, je cherche un instant le trait commun aux interventions de M. Moutet, de notre rapporteur, de M. le président de la commission des affaires étrangères, comme de notre collègue M. Debré, chez les uns et les autres apparaît en commun le sentiment qu'une heure nouvelle va sonner et que nous arrivons à de nouvelles échéances, « à la porte des échéances », disait tout à l'heure M. Debré.

Et s'il faut ajouter à tous les arguments qui ont été apportés ici, je relève que nous approchons du moment où aux Etats-Unis un nouveau chef d'Etat et du gouvernement va prendre les responsabilités du pouvoir. Ce que l'on appelle chez nous la « trêve des confiseurs » pourrait, cette année, s'appeler, outre-Atlantique, la « trêve des intérimaires ». Mais voici qu'elle va prendre fin. Pendant des mois, on nous a exposé la difficulté de demander des décisions graves à la veille d'une consultation électorale à un chef d'Etat qui était à la fin de ses pouvoirs. La consultation a eu lieu. Nous en sommes à l'époque de l'expédition des affaires courantes. Les sortants n'ont plus, moralement, les prérogatives du pouvoir. Les nouveaux ne les ont pas encore prises.

Mais dès à présent tout nous confirme combien sera importante la révision de la politique des Etats-Unis devant laquelle nous allons nous trouver. Consulte-t-on les diplomates ? Ils nous indiquent que, dans la politique des Etats-Unis, un changement de parti s'accompagne de mutations de personnel, supérieures à celles que sont, fort heureusement, en France les suites d'un changement de gouvernement. Et notre rapporteur lui-même nous indiquait encore ce matin l'étendue du travail de révision et de réflexion en cours. Dans quelques semaines le gong sonnera la fin de l'entracte. Ce jour-là la parole sera à nouveau à la France. Quels discours tiendrons-nous alors, monsieur le ministre ?

Le premier et peut-être le plus pressant des problèmes dont sera saisie l'opinion occidentale sera probablement celui de Corée.

A la veille des vacances, je vous demandais de vouloir bien exposer les moyens par lesquels le Gouvernement avait fait valoir et serait en mesure de faire valoir les vues françaises sur la conduite des opérations et des négociations en cours en Corée et de définir les préoccupations et les objectifs de la politique française en ce domaine.

Je crois que le cours des mois et le jeu du règlement ont retiré cette discussion de l'ordre du jour des questions pendantes devant le Conseil de la République. Hélas ! ils n'ont pas suffi à la supprimer du nombre des préoccupations qui s'imposent au monde.

Que dira donc la France dans ce grave et préoccupant domaine ? Permettez-moi de souhaiter que, pour le formuler, vous rapprochiez autant qu'il sera possible votre action de celle de l'allié le plus proche de nos pensées, de nos vues et de nos préoccupations : la Grande-Bretagne.

La douloureuse question des prisonniers semble être entretenue comme à plaisir par un refus brutal que ferait bien de méditer ceux qui s'imaginent que toutes les volontés de paix

sont d'un seul côté. Je vous loue, monsieur le ministre, d'avoir, pour cette négociation, attaché — si nos informations sont justes — vos efforts à ceux qui, de part et d'autre, ont favorisé la proposition indienne afin que du moins, et faute de mieux, les responsabilités du refus soient claires. Mais qu'il me soit permis de dire que la gravité même du problème ne nous permet pas de nous désintéresser d'aucun de ses aspects, pas même de la situation véritable des différents camps de prisonniers, pas plus qu'elle ne nous permet de désespérer d'une chance de trouver, malgré tout, une solution pacifique.

Ne laissez pas, monsieur le ministre, ne laissons pas, mes chers collègues, croire que nos horizons sont moins vastes que ceux des autres grandes démocraties. Le Parlement français doit avoir les mêmes préoccupations que n'importe quel parlement d'une grande nation libre. Ajouterai-je que nous y avons à la fois un droit et un intérêt particulier, non seulement à cause du sacrifice de ceux des enfants de France qui, sur l'ordre du Gouvernement de la République, combattent dans la péninsule coréenne, mais encore et surtout parce que le lourd sacrifice qu'impose à la France tout entière la continuation du conflit en Indochine, fait qu'autant que quiconque — peut-être plus que quiconque — la France est intéressée à toute tentative de recherche d'une solution d'ensemble dans l'Extrême-Orient et qu'il faudrait que nous soyons non seulement favorables, mais attentifs et même entreprenants pour toute solution qui permettrait un règlement d'ensemble des problèmes d'Extrême-Orient, dans le cadre même des mutations et des transformations accomplies depuis l'heure de la capitulation japonaise.

J'évoque le Japon, et ne savons-nous pas qu'en dehors d'une solution générale en Extrême-Orient, les problèmes économiques et commerciaux posés par le retour de cette île surpeuplée à la vie internationale ne peuvent que s'aggraver et entraîner des préoccupations considérables pour la France elle-même dans ses territoires d'outre-mer.

Je le dis, parce que je voudrais vous mettre en garde contre une pensée, dont je suis persuadé qu'elle n'est pas la vôtre, monsieur le ministre, mais que nous voyons parfois suggérée par certains articles de presse et selon laquelle, à l'occasion de l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement aux Etats-Unis, la France devrait, on ne sait pourquoi, consentir à je ne sais quel marché, par lequel nous nous engagerions à suivre n'importe quelle initiative en Extrême-Orient, en contrepartie d'un blanc-seing qui nous serait donné en Afrique du Nord. (*M. le ministre des affaires étrangères fait un geste de dénégation.*)

Je suis heureux de vous voir opposer un démenti, pour l'instant silencieux.

M. le ministre. Faute de mieux !

M. Léo Hamon. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous trouverez tout à l'heure des accents pour l'articuler.

Je suis heureux, dis-je, de vous voir faire cette promesse muette, car un tel marché serait doublement inadmissible : inadmissible parce qu'il nous enchaînerait à des aventures et à des périls dont l'écho retentirait inévitablement jusque sur le sol européen de la France ; inadmissible, encore, parce que nous n'avons à payer d'aucune concession une non-intervention qui est de droit dans les affaires de l'Afrique du Nord et que l'absence d'hostilité de la part d'un allié ne se paye pas, puisqu'elle n'est pour lui qu'un devoir élémentaire.

Je ne veux pas, après d'autres, évoquer ces problèmes d'Afrique du Nord, mais qu'il me soit permis de dire, non seulement à M. Léonetli que j'entendais tout à l'heure avec plaisir, mais encore à M. Gros, que j'écoutais avec attention, combien il m'était agréable de voir évoquer ces problèmes d'Afrique du Nord sur un ton quelque peu différent de celui que nous entendions il y a quelques jours.

Il m'a fallu, je l'avoue, surmonter quelque surprise pour entendre présenter Charles X comme un maître de sagesse politique. J'ai visité naguère, en Ecosse, Holyrood, où le souverain en exil coulait des jours brisés ; nous ne souhaitons pas pour nos compatriotes d'Afrique du Nord le destin de l'exil. C'est pourquoi toujours, monsieur le ministre, nous vous louons de refuser d'être M. de Polignac. (*Très bien ! très bien !*)

Qu'il me soit également permis d'ajouter que notre refus des immixtions injustifiées dans les affaires domestiques de la France et la volonté de maintenir les droits de la France n'a besoin de s'accompagner d'aucun jugement péjoratif à l'égard d'une certaine confession religieuse ou de la capacité politique d'une population déterminée. J'ose le dire avec beaucoup de fermeté : je ne suis partisan d'aucun racisme de rechange.

Mais, n'ayant été entraîné vers l'Afrique du Nord que par une considération à laquelle j'espère que vous apporterez tout à l'heure un démenti, j'entends présenter à présent quelques observations sur le principal objet des préoccupations de la session de L'O. T. A. N. qui vient de se tenir; je veux parler des choses d'Europe.

La communauté européenne de défense poursuit, monsieur le ministre, depuis notre dernier débat, ce que vous me permettrez d'appeler une marche par piétinement. Un fait nouveau cependant: la deuxième lecture à Bonn. M. le président de la commission des affaires étrangères évoquait tout à l'heure justement quelques échos de ce débat. Si je me réfère aux motions du Bundestag, que vos services, avec une courtoisie dont je vous remercie, monsieur le ministre des affaires étrangères, ont bien voulu m'aider à connaître, je lis notamment que le gouvernement fédéral « est invité à s'assurer par des négociations avec les trois puissances que les dispositions des accords de Bonn ne touchent pas le règlement du statut politique et économique du territoire sarrois ». J'ose dire qu'à Bonn nous avons l'exemple, aussi net qu'il est possible, de ce que peut être la position aussi éloignée que possible de celle que M. le président de la commission des affaires étrangères a prise tout à l'heure en notre nom.

La contradiction s'étend encore et se renforce lorsque je lis le texte d'une autre résolution — qui ne saurait avoir certes, votre approbation, monsieur le ministre des affaires étrangères, si je me réfère à vos déclarations antérieures — résolution aux termes de laquelle le Bundestag « ne reconnaît pas la modification apportée aux limites du territoire allemand avant la signature du traité de paix et déclare que la réunification de l'Allemagne ne peut être restreinte au territoire situé en-deçà de la ligne Oder-Neisse ».

Voilà ce que l'on dit à Bonn. J'ai assez de mémoire, monsieur le ministre des affaires étrangères, pour me rappeler que, là encore, vous avez dit le contraire. Puis-je vous redemander ce que vous en pensez et vous redire combien de telles déclarations nous inquiètent? J'entends bien qu'un homme, outre-Rhin, un homme dont les idées sociales ne sont certes pas les miennes mais dont je reconnais la bonne volonté, le chancelier Adenauer, renouvelant une pratique assez bismarckienne de la politique étrangère, peut croire que sa modération suffira à tenir en lisière les ambitions de ses compatriotes. Je suis attentif à cela, mais l'histoire ne nous enseigne-t-elle pas que, dans certain pays, la modération dure moins longtemps que les ambitions? Les raisons d'inquiétude trouvent même en dehors de nos frontières, monsieur le ministre, les échos que vous connaissez.

C'est le président du sénat belge, M. Struye, qui put écrire, dans un récent article de *La Libre Belgique*: « L'armée européenne est, à cet égard, le type achevé de la fausse idée claire ». Peut-on, sans forcer la signification d'un terme, qui, jusqu'à présent avait semblé d'une parfaite netteté, qualifier d'européenne une armée dont ne feront partie ni les Britanniques, ni les Scandinaves pour ne même pas parler des Suisses et des Ibériques?

Ce n'est certes pas l'heure d'engager un débat sur les mérites ou les démérites d'un projet qui viendra à son heure. Mais peut-être est-ce déjà le temps, monsieur le ministre, de relever — je vous dirai dans un instant pourquoi — les préoccupations auxquelles ce projet donne aussi naissance. N'est-ce pas aussi le moment de remarquer l'évolution de l'opinion qui se produit en Grande-Bretagne, dans ce pays dont l'attitude vis-à-vis de l'Europe a pour nous tant d'importance et souvent tant de préoccupations?

Dans un récent article du *Daily Telegraph* on pouvait lire: « Notre désir de voir réalisée l'union continentale n'est plus mis en doute; mais si elle ne peut pas être atteinte sans notre participation directe, n'y a-t-il pas là une invitation à la révision de l'attitude britannique? ».

Cependant, l'opinion française s'inquiète de ce qui pourrait à quelques égards apparaître comme une rupture d'égalité juridique entre la France et la Grande-Bretagne. N'est-ce pas l'heure, monsieur le ministre, de rechercher ce qui deviendrait possible par un arrangement meilleur, par une innovation aux accords existants s'il en est besoin? Mais qu'importe que changent les lignes si la figure tracée doit devenir plus harmonieuse?

J'entends bien qu'un membre éminent du Gouvernement exposait récemment — ce n'est point de vous que je parle, monsieur le ministre des affaires étrangères — les ressources qu'offrirait, selon lui, la procédure de la ratification avec réserve. Je crois, au contraire, après réflexion sur le mécanisme juridique constitutionnel, que cette pratique de la ratification

avec réserve s'adapte mal à une complexité qui requiert la négociation diplomatique préalable dans l'esprit même de l'opinion parlementaire et nationale.

Pour atténuer l'exigence des échéances, il n'est jamais vrai qu'il suffise de ne rien faire. Je voudrais dans cet esprit vous exprimer une surprise et vous faire un compliment.

J'exprime la surprise agacée d'avoir pu lire dans un communiqué de l'O. T. A. N. l'intérêt capital que la communauté atlantique attache à l'entrée en vigueur rapide du traité établissant la communauté de défense et, par conséquent, à sa ratification par tous les signataires.

J'ai eu ici, je vous l'avoue, quelque surprise et c'est pourquoi il me tarde de vous faire compliment de la note certainement officieuse que je lis au bas même de cette résolution dans le journal *Le Monde*:

« Dans les milieux autorisés français, on fait remarquer que, tout en affirmant l'intérêt capital que les puissances atlantiques attachent à l'entrée en vigueur du traité créant une armée européenne, la résolution du Conseil ne constitue en aucune façon une intervention dans les débats ouverts et à ouvrir à l'intérieur des pays intéressés en vue d'une ratification et qu'elle laisse aux parlements seuls la responsabilité des décisions à prendre. »

Voilà un apaisement et une mise au point dont je vous loue. J'avoue que mes ressources intellectuelles propres m'avaient, à la lecture du premier texte, conduit à quelque inquiétude. Je vous sais gré de l'avoir dissipée par votre nécessaire mise au point.

Je vous loue également d'avoir récemment affirmé que le péril qui menaçait les nations libres n'était pas celui d'une agression militaire imminente. Vous l'avez dit très utilement, monsieur le ministre, car certains discours et certaines démarches des uns et des autres auraient pu nous faire douter de la diffusion de cette opinion. Grâce à vous, nous voici avisés que nous avons le temps d'être raisonnables? Je m'en félicite et j'en déduis que notre liberté, non seulement juridique, mais encore politique, demeure, qu'elle permet et fonde notre responsabilité, responsabilité qui est grande puisque nous arrivons, suivant l'expression même de M. Michel Debré, à la porte des échéances ».

Dans un grand effort commun il n'y a pas seulement les armes qu'il faut mettre dans son camp. C'est aussi — n'est-il pas vrai? — monsieur le ministre, l'espérance qu'il faut prendre pour alliée, une espérance qui ne saurait avoir de plus grand objet que celui de la paix.

J'entendais ce matin M. Marius Moutet évoquer dans son discours les critiques mêmes qu'éleva, en Grande-Bretagne, M. Aneurin Bevan, et comme je continuais aujourd'hui de m'instruire, j'apprenais cet après-midi, par M. Ernest Pezet, qu'avant que M. Bevan prétende conjurer « le règne, de la peur », M. Guglielmo Ferrero en avait dénoncé les méfaits. Nous voulons être de cette lignée et affirmer que la peur ne saurait constituer le principal mobile des actions publiques.

La politique de la guerre froide, voyez-vous, ne saurait avoir qu'un temps, car inévitablement les choses évolueront autrement. Les démocraties jusqu'ici épargnées par les ravages de la guerre, les démocraties qui ont été pendant longtemps les enfants gâtés du destin, ces démocraties se lassent assez vite d'une tension insolite. Elles envisagent alors d'y mettre fin d'une manière ou d'une autre, par des négociations internationales, ou par l'aventure. C'est, je n'en doute pas, le premier parti qui a vos préférences.

Il est bon de le rappeler alors que certaines déclarations faites outre-Atlantique en période électorale ont pu sans doute quelque peu nous alarmer.

Les procédés de la guerre froide ne dureront pas, ils s'aggraveront dangereusement ou se détendront. C'est l'heure de dire comment nous proposons que soit recherchée la détente, pour la trouver s'il est possible, à tout le moins pour établir qui est responsable de son impossibilité.

S'il m'est permis de faire cette allusion à un discours d'un de nos collègues, je voudrais dire qu'ayant applaudi le beau discours de M. Michel Debré, je ne saurais le suivre lorsqu'il dit que la France n'est pas aujourd'hui en état de prendre des initiatives qui, à d'autres moments, lui paraîtraient raisonnables.

Comme M. Marius Moutet, je pense que ni la raison, ni la recherche de la paix ne peuvent attendre. Je pense qu'il est toujours temps d'être à la fois raisonnable et hardi dans la défense de la paix. Je pense qu'en tout temps, il faut mener à la fois une politique de sauvegarde de notre personnalité

nationale et de recherche de la paix. La sauvegarde de l'indépendance nationale, la recherche de la paix, ce sont là — nous l'avons dit souvent, faut-il le répéter encore — les fins suprêmes de notre politique. Elles ont ceci de particulier que, chacune est en même temps, vis-à-vis de l'autre, comme un moyen et une seconde fin d'égale importance. Attachez-vous, monsieur le ministre, à faire valoir l'une et l'autre de ces préoccupations. Demain il faudra bien faire autre chose encore, car on ne pourra plus longtemps ne faire que la même chose. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Mostefai El Hadi.

M. Mostefai El-Hadi. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mardi dernier, vous avez cru devoir faire dans un geste de déférence à l'égard de notre assemblée — ce dont nous vous sommes particulièrement reconnaissants — une déclaration gouvernementale sur les événements en cours en Afrique du Nord.

Cette déclaration fut, selon la règle, suivie d'une réponse, une seule réponse, développée en un discours qui appelle, je m'empresse de le dire, de très expresses réserves. Son thème, comme semble l'indiquer les fleurs dont il vous a couverts, thème qui a été repris plusieurs fois aujourd'hui, reflète-t-il l'opinion du Gouvernement ?

Il pose les jalons de la politique de fermeté, mère nature de la politique de répression.

Je voudrais vous poser, monsieur le ministre, sur cette politique, quelques questions et avoir de vous des réponses qui détermineront ma position devant le vote de votre budget.

Mais au préalable, il me faudrait situer le problème. Je le ferai aussi rapidement que possible et surtout avec une entière loyauté et une entière franchise.

Le malaise qui depuis des mois secoue cette Tunisie pourtant si évoluée et si paisible a des racines qui s'étendent dans toutes les directions en Afrique du Nord. Les rapports officiels qui relatent ces événements et alimentent une certaine propagande chantent sans doute « l'amour traditionnel » que les masses autochtones portent pour le régime, mais à ce chant, fait écho dans le camp des colonisés sans qu'on s'en doute, une litanie silencieuse, la litanie des misères muettes et méconnues. Pourtant, faute de moyens, peut-on confondre avec succès ces louangeurs facétieux d'un régime qui ne veut pas mourir et fait taire leurs chants trompeurs d'un bonheur moins que relatif et d'une paix sociale toute factice.

La Tunisie est en proie à une grave crise. Sa population, aux sentiments si humains et si délicats, traversant un dur calvaire, s'est repliée sur elle-même pour souffrir seule de ses meurtrissures, face, il faut dire, à une classe débordante d'aise et de prospérité.

A l'autre bout du promontoire nord-africain, le même mauvais vent agite la ville et les bourgs, tandis que les Berbères des Atlas, qui ont été un jour surpris dans leur sentiment de fidélité au trône font solide chaîne autour de son auguste titulaire, « ce vrai souverain captif ».

Quant à l'Algérie, l'Algérie des autochtones, bien entendu, n'ayant à compter que sur sa juste cause, économiquement réduite en poussière, dépersonnalisée politiquement, comprimée dans sa spiritualité, sevrée de sa culture propre, sans pour autant avoir été mise à même de puiser dans le vaste réservoir des sciences occidentales, les éléments indispensables à sa nutrition, elle se débat dans la camisole de force dont la vêt le régime colonial.

Ce tableau, esquissé à grands traits, pourrait, mesdames et messieurs, sembler complaisant. Il n'en est pourtant rien. Il n'est que le reflet de l'original, lui-même œuvre de cette noire institution, vieille de plus d'un siècle. C'est, en effet, dans les plis et replis de celle-ci, dans la lettre et l'esprit de ses lois, que git la raison première et dernière du drame qui se joue.

Le problème de la Tunisie, en effet, ne doit, en aucun cas, être isolé de celui du reste de l'Afrique du Nord, Algérie comprise.

M. Benhabyles Cherif. Très bien !

M. Mostefai El-Hadi. M. le ministre de l'intérieur, de qui dépend l'Algérie, et vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, qui avez la haute main sur le Maroc et sur la Tunisie, combinant vos pions sur le même échiquier, n'avez-vous pas ensemble, de concert, à l'occasion d'un certain entretien diplomatique tenu à Paris, fait front, à l'occasion de ce problème, au secrétaire d'Etat Acheson ?

La crise tunisienne, tantôt larvée, tantôt en éveil, mais toujours en ébullition va de pair avec celle que traversent l'Algérie et le Maroc. Il n'y a rien de surprenant à cela. Les trois grands pays que, géographiquement, rien ne sépare, dépendants qu'ils sont stratégiquement les uns des autres, n'ont-ils pas été les uns après les autres soumis à un processus historique qui en a fait, sous le dur régime d'une économie colonialiste, des terres de conquête et d'exploitation ? Cela ne s'est pas fait sans frais, ni sans violence, mais cela s'est fait ! Pour donner une forte assise à ses conquêtes, dans ces territoires dont les richesses avaient émerveillé les premiers explorateurs, messagers lointains du régime en gestation, la métropole y a installé avec ses soldats et son appareil administratif, au milieu de populations conquises mais toujours réticentes, non seulement des éléments métropolitains, mais aussi et surtout tous ceux de ce bassin méditerranéen qu'attiraient l'appât du gain et l'esprit de lucre.

Ces colonies européennes de plus en plus denses, protégées par l'armée, vivifiées par une économie faite à la mesure de leur dessein, et qui protège dans toutes les branches de leur activité une législation appropriée, ne tardèrent pas à avoir la haute main dans tous les secteurs de la vie.

Ce concours puissant mis délibérément par les pouvoirs publics à la disposition de ceux qu'on ne pourrait pas ne pas appeler un noyau d'exploitants, ne tarda pas non plus à porter ses fruits, fruits délicieux pour les uns, mais combien amers pour les autres.

Colonies d'exploitation à l'origine, celles-ci, pour des raisons de lente élimination ou de neutralisation de l'élément autochtone, ne tardèrent pas, sans rien abdiquer des prérogatives de leur premier titre, à ajouter à ce dernier celui de colonies de peuplement. Maîtres incontestés de la place, les éléments qui les composent virent vite affluer vers eux pouvoir, honneurs et richesses. Peuvent-ils désormais s'accommoder avec bonne humeur d'un statut nouveau qui, en ouvrant les mêmes possibilités d'épanouissement à ceux que les armées françaises avaient conquises, ouvrirait par là même une brèche dans leur dispositif d'hégémonie.

Face ou à côté de cette minorité, sur les privilèges de laquelle veillent inlassablement les lois de la République, voici la poussière des peuples colonisés qui luttent, peinent et souffrent pour accéder à un stade de vie plus heureuse et plus dignes.

Dépossédés de gré ou de force de leurs terres, leur artisanat éliminé par le machinisme moderne, les neuf dixièmes de leurs enfants livrés à la rue, faute de place dans les écoles de l'Etat et faute de compréhension de l'Etat dans les écoles musulmanes libres, refoulés du champ de la fonction publique où les emplois les plus subalternes lui sont disputés...

M. Benhabyles Cherif. Très bien !

M. Mostefai El-Hadi. ...son prolétariat de plus en plus impressionnant, livré qu'il est au chômage, à l'appreté du patronat et à l'hostilité de l'opinion qu'une presse aux ordres oriente et désoriente sans cesse, serait-on surpris de voir un jour se profiler, dans les tréfonds de ce malheureux peuple, le spectre de la rébellion, de cette rébellion légitime qui a inspiré les plus grands poètes de France ?

Mais les maîtres de l'heure se disent sans doute qu'une domination imposée par les armes à des populations civiles qui ont cru devoir se défendre et qui se sont défendues pendant des dizaines d'années, vaillamment, contre ce qui ne peut pas ne pas être appelé une invasion étrangère, ne « se libéralisent pas » sans se mettre en péril. Il doivent secrètement penser que chaque liberté rendue à leurs sujets est une arme qui se retourne en définitive contre eux, c'est-à-dire contre un pouvoir qu'ils ne tiennent pas pour tout à fait légitime.

Cela est cruellement vrai, car, à l'inverse du propriétaire rural de la métropole qui ne fait qu'user d'un droit en quelque sorte naturel, le colon a pour tâche constante la conquête des domaines et leur consolidation sous ses pieds.

On a dit justement de lui qu'il « est, par définition même, un agresseur ». Mais, si cela est, n'est-elle pas évidente aussi et, par surcroît, tragiquement légitime, cette autre vérité qu'est la tendance en tout être à rompre les liens qui le rivent à son malheur, le paralysent dans le développement de sa vie et moralement le tuent ?

Ceci étant, mesdames, messieurs, les peuples colonisés sont-ils condamnés à végéter dans cette triste condition ? Doivent-elles seulement attendre de certain grand soir l'aube de leur délivrance ?

Voilà donc colonisateurs et colonisés, c'est-à-dire vainqueurs et vaincus d'hier face à face, les premiers décidés à conserver

et au besoin à étendre leurs conquêtes; les autres, hier, sujets d'un Etat vainqueur, aujourd'hui prisonniers d'un système politique qui, s'il leur permet de subsister, les laisse végéter dans des conditions indignes.

Aussi sont-ils également décidés à reconquérir leur situation perdue, liberté, dignité et vie décente.

M. Benhabyles Cherif. Très bien!

M. Mostefai El-Hadi. Le régime colonial donnera-t-il son agrément qui est jusqu'ici jugé indispensable, aux revendications pourtant légitimes de ceux qui luttent contre l'exploitation de l'homme par l'homme? Rien n'est moins certain. Les théoriciens de l'école colonialiste consentent bien, depuis la toute dernière guerre mondiale, à libérer théoriquement les individus et les peuples, mais pour leur forger tout aussitôt et sous d'autres appellations de nouvelles chaînes.

De son côté, la colonisation, quand elle veut bien donner son agrément pour une politique évolutive, n'y souscrit cependant, quand elle y souscrit, que pour une évolution au pas lent de la caravane qui n'exclut ni arrêts, ni brusques et incessants retours.

Le plus souvent, elle ne consent qu'en refusant et se garde bien de ratifier loyalement ce qui a échappé à son refus.

Comme le temps de la loi du plus fort est moralement révolu, les refus et les réticences seront précédés, accompagnés ou suivis de commentaires hypocritement honorables.

C'est ainsi qu'elle couvrira ses préoccupations les plus égoïstes du manteau du patriotisme. Ces avocats prouveront avec adresse que toute revendication essentielle émanant des colonisés, satisfaite, ouvrira une brèche catastrophique dans l'édifice harmonieux que forme l'œuvre colonisatrice de la France. On vous dira que le musulman aime à être commandé, qu'il est comme la femme de Sganarelle qui aime à être battue, que l'Islam est voué au culte de la force comme s'il se trouvait, par le monde, des peuples, quels qu'ils soient, qui, dans l'état de leur extrême écrasement militaire et économique, de leur extrême misère physiologique, ne roulent pas aux pieds de leur inentraînable maître un front docile et soumis.

M. Benhabyles Cherif. Très bien!

M. Mostefai El-Hadi. Le régime colonial donnera-t-il son agrément toujours en système de gouvernement? Sommes-nous donc toujours, malgré les sacrifices consentis pour libérer l'humanité de « la peur » et de « la faim », à la triste époque où les privilèges de castes sont tabous et où toute opposition à leur égard doit être, quelle qu'elle soit, réduite par les armes?

Prestige français, présence française, populations musulmanes vouées au culte de la force, autant de mots, autant de formules creuses, autant de faux alibis derrière lesquels s'abritent ceux dont les intérêts matériels se trouveraient perturbés par un changement de statut.

Aussi, leur refus de souscrire sans arrière-pensée régressive à une politique de réformes hardies ne se contente pas de se présenter sous le masque du patriotisme. Il entend tirer sa source d'une morale élevée. Les colons, dira-t-il, ne sont-ils pas les pionniers du bien-être et de la civilisation? N'ont-ils pas, ajoutera-t-il, tiré partout les autochtones de l'ignorance, de la misère et de la barbarie? Que deviendraient-ils livrés de nouveau à eux-mêmes dans un monde aux aguets?

Noble apostolat que celui qui consiste, pour mieux protéger des peuples faibles, face aux incertitudes internationales, à maintenir sur eux de dures et inutiles injustices! Apostolat aux criminelles tartuferies! Tel est cependant l'invariable thème que développent, où qu'ils se trouvent, les hommes de la colonisation. Leur comportement est le même partout; leurs attitudes partout symétriques. Ici et là, ces hommes se sentent solidaires et le sont en effet.

Ne tiennent-ils pas périodiquement des assises, véritables Etats généraux de leur dynastie? Derrière le paravent du prestige français, ils poursuivent inlassablement et toujours avec succès un objectif impérial, la défense de leur position dominante pour pérenniser leur privilège.

Quand d'aventure ils sentent souffler sur eux un léger vent contraire, ils piaffent, poussent des lamentations dont ils ont seuls le génie et parfois n'hésitent pas à proférer des menaces qu'ils trouveraient, dans la bouche de leurs sujets, profondément sacrilèges. Comme à la veille du modeste statut de l'Algérie — statut dont l'application a été consciencieusement paralysée, les colons de la Régence parlent de l'exode de leurs capitaux, qui serait le prélude de leur propre; couvrent les murs de Tunis d'affiches sanglantes, prélude d'une guerre civile plus

sanglante encore, et menacent, eux aussi, de recourir à l'O. N. U. Intimidation à l'égard d'un Gouvernement qui ne leur a pourtant marchandé aucun concours mais qui, devant certaines exigences, manifeste quelquefois une certaine perplexité?

Chantage visant un Parlement dont l'opinion, devant l'évidence, réfléchit parfois et hésite? Intimidation ou chantage, l'un et l'autre sont proférés gratuitement et sans risque.

Le pire qui pourrait advenir à leurs auteurs n'est-il pas de voir leurs menaces mourir au pied d'une indifférence magnanime et combien paternelle? Ces menaces se profèrent et parfois s'exécutent aisément, cherchant surtout à inspirer la terreur par le choix des victimes.

Inhabiles à composer et à se faire aimer, les hommes de la colonisation entreprendront de se faire craindre en faisant appel aux foudres répressives du pouvoir, à la politique des reis et des janissaires, dont les manuels d'histoire constituent pour eux les éternels livres de chevet.

Les autochtones eux, ne peuvent que s'agiter dans leurs misères. Pour bercer leurs souffrances, il leur est sans cesse rappelé qu'ils sont plus heureux, mieux instruits et beaucoup plus à l'abri de la mort et de la faim que ne l'étaient leurs aïeux, qui auraient fait de ce beau pays, de l'Afrique du Nord, un désert de sables, et ne savaient qu'y dresser leurs tentes, faire paître leurs chameaux. C'est l'argument historique.

Les autochtones peuvent-ils ne pas ressentir comme de profondes meurtrissures ces appréciations, pour ne pas dire ces calomnies, déversées sur leurs morts? La colonisation peut sans doute compter à son actif certaines réalisations matérielles dont les peuples colonisés ont pu, incidemment, tirer avantage; mais à côté de ces réalisations, n'a-t-elle pas aussi apporté une somme considérable d'intérêts matériels puissants et un appétit féroce insatiable? N'a-t-elle pas, surtout, pour son plein épanouissement, concentré tous ses efforts, et ils sont à la fois financiers, politiques et administratifs, c'est-à-dire tous les rouages de l'Etat, dans son domaine propre, laissant à l'usage des autochtones se développer un bourbier, un cloaque qui fournirait ses illustrations à chaque pas dans toutes les régions que le sort a placées sous sa main?

« Il serait erroné, écrit un Français généreux et de haute culture, de décrire longuement comment routes et voies ferrées, lignes aériennes et ports, électricité, gaz et eau, ont été établis en fonction et à l'usage de la colonisation, et malséant de demander en quoi les millions dépensés à relever d'une façon admirable les moindres virages de la route peuvent émouvoir le fellah qui pousse son âne devant lui dans la poussière des bas-côtés; ou si l'on pense que l'habitant des bidonvilles soit intensément attentif au développement du réseau téléphonique et aux fréquences des départs par les aérodromes. »

Mais pourquoi faut-il que, pour mettre ses réalisations en relief, ses théoriciens se dépensent à couvrir d'oubli, pour ne pas dire de ridicule, tout ce qui n'est pas issu d'elle ou de la lointaine Rome, à laquelle elle se plaît tant à se rattacher. Certaines tribus nomades ayant, en pasteurs affamés et insouciantes, ravagé pendant des dizaines d'années le beau jardin nord-africain, voilà qu'on les propose en critère des ultimes possibilités d'initiative des Nord-Africains, de leur capacité première et dernière. Mais quel est donc le pays qui n'a jamais subi, durant le cours de son histoire, l'apparition de ces calamités heureusement passagères? Les invasions vandales et les hordes de Genséric ont-elles été plus clémentes pour les pays que le destin a momentanément jetés sous leurs pas? Leurs dévastations et leurs pillages ont-ils été mis par l'histoire au passif de la généralité des populations de ces pays, et ont-ils, sur le plan moral, pesé éternellement sur le destin de toutes leurs générations passées, présentes et futures?

Rien n'a été fait, dit-on, de durable et d'humain sur ces terres depuis la chute de Rome, nos ancêtres n'y ayant vécu entre temps qu'en barbares que se disputaient tous les fleaux.

Pourtant, dit l'histoire de la France des instituts et des universités « quand Boermond parcourut cette France, allant de sanctuaire en sanctuaire et racontant à tous sa romanesque histoire, il laissa aux églises, en mémoire de son passage, des reliques et des manteaux de soie, trophée de guerre, part de butin. Et ces somptueux tissus rapportés de terre d'Islam allaient envelopper le corps des saints et demeurer dans les trésors des cathédrales de France. A défaut de leurs palais, qui furent somptueux, atteste encore l'histoire, les grands sanctuaires de Kairouan, les monastères fortifiés de la côte, les réservoirs qui alimentaient les villes et de beaux objets d'art mobiliers perpétuent le souvenir glorieux des Aghlabides et aident à comprendre ce que fut la civilisation de leur temps. »

Sur le plan de l'art? « L'art chrétien n'est qu'une province avancée de l'art musulman qui, des demeures des Abbassides,

passé en Egypte, conquiert la Berbérie pour s'épanouir dans les plafonds siciliens de la chapelle palatine. Son long voyage s'achèvera dans l'Île-de-France et en Normandie. »

Sur le plan général des connaissances humaines ? « Peut-on passer sous silence — c'est toujours l'Histoire qui parle — que l'Europe chrétienne sera redevable du plus précieux héritage aux savants qui florissaient chez les Almohades — qui ont réuni sous leur sceptre toute l'Afrique du Nord. C'est par les livres d'Ibn Tofail, d'Avenzour et d'Averroès, médecins et familiers du calife Youssef — deuxième roi de la dynastie — que l'Occident du moyen âge et de la Renaissance recevra les trésors de la science et de la philosophie grecques. »

J'arrête la relation, qui est longue, des témoignages à décharge, et je m'excuse, abusant certainement de vos instants, mes chers collègues, de les avoir produits à cette tribune. Je crois les devoir à nos lointains aïeux.

Il n'y aurait donc, dans cette Afrique du Nord, avant l'instauration d'un régime des colons, que maladies et famine ? Mais, dans ce cas, à qui appartenaient de ce temps toutes les riches terres des hautes et basses plaines, les immenses forêts d'oliviers, les innombrables palmeraies, parures du désert, sinon aux autochtones ? Depuis, ces splendides richesses ont passé en d'autres mains qui les ont sans doute rendues plus belles, mais cette œuvre a été accomplie avec le concours déterminant de qui ? Sinon de ceux qui en furent d'abord les propriétaires.

Quant aux maladies et aux famines dont on ne cesse de remuer le spectre, elles devaient être singulièrement bénignes car, parlant de l'Algérie, le grand historien Paul Leroy-Beaulieu rapporte, au contraire que « la France prenait possession, en 1830, d'une terre occupée, cultivée, défendue par une population nombreuse, guerrière, opiniâtre et douée d'une civilisation avancée.

Telle se présente, à travers le heurt des intérêts, l'image de cette Afrique du Nord. Dans ce heurt, où s'entrecroisent la rouerie, l'esprit sophistique et la détermination à consolider un réseau de privilèges d'une part et, d'autre part, la juste cause des colonisés, quelle sera l'attitude des pouvoirs publics ?

L'élémentaire bon sens aurait dû leur faire tenir sur cette arène, où toutes les règles du jeu sont faussées au détriment de l'élément le plus faible, un rôle d'arbitre. Mais comment auraient-ils pu concilier ce rôle avec le pouvoir omnipotent dont fut nanti la colonie européenne en Algérie dans toutes les assemblées délibérantes. Car depuis qu'elle fut investie des droits politiques, elle prit vite dans le pays, à côté de l'élément autochtone qui en était privé, force et vigueur, et vite étendit son influence des assemblées locales au Parlement, puis du Parlement au Gouvernement, pour devenir finalement, en fait, un Etat dans l'Etat. La fédération des maires d'Algérie constitue de nos jours, et son histoire date d'assez loin, une dynastie fortement installée. Que doit donc faire devant elle le gouvernement central dans cette matière si délicate qu'est la politique coloniale ?

La politique étant « l'art de choisir entre de grands inconvénients » — c'est la définition d'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre — le Gouvernement a jusqu'ici choisi non la politique la meilleure, mais celle de sa propre sécurité, et il s'est mis paresseusement sous la tutelle de la colonisation. Haussée ainsi au rang de souveraine, celle-ci sera invariablement hostile à tout projet de réforme politique de nature à la découronner. Rares les chefs d'Etat qui furent assez puissants pour passer outre, dans l'intérêt supérieur du pays, à cette farouche et inexpugnable opposition. L'administration, dans l'un comme dans l'autre des pays nord-africains ne fera donc, devant la caste coloniale, qu'aller de faiblesse en concession pour se dépouiller, en fait, de tout pouvoir.

Face à la dynastie des colons, les peuples colonisés, qui en sont les sujets, bien qu'investis en Algérie d'un simulacre de souveraineté par un exercice théorique du droit de vote, restent en fait sans défense. Ceux que par euphémisme on appelle les élus du deuxième collège ne sont-ils pas depuis l'avènement de la IV^e République d'abord soumis à l'agrément des grands élus du premier collège, puis investis officiellement des mandats électifs par les différentes autorités locales agissant au lieu et place de tous les électeurs réduits à l'impuissance ?

Le même phénomène se retrouve avec quelques variantes au Maroc et en Tunisie. Dans ces deux protectorats, la colonie européenne, non satisfaite d'avoir à demeure l'appui déterminant des résidents généraux et de leurs services a, pour peser d'un poids plus lourd sur eux et sur le pouvoir exécutif en général, demandé et obtenu d'être elle-même présente au Parlement. Et là, tandis que ses représentants suggèrent,

inspirent et quelquefois dictent la politique qui les intéressent, l'élément autochtone n'a que la ressource de subir celle-ci, et lorsque le Gouvernement intervient, ce ne sera souvent que pour sacrifier les justes aspirations de ceux-ci aux exigences de ceux-là.

Le problème colonial est, dans son ensemble, le même partout, au Maroc, en Tunisie, comme en Algérie. Il apparaît variable sans doute dans ses moyens, mais dans son esprit et ses fins dernières toujours identique à lui-même. Ses maux, dans leur étroit apparentement, appellent une même médication, mais faute d'avoir su tenir une balance égale entre des intérêts contraires, dont ceux du plus grand nombre sont les moins bien sauvegardés, la France s'est vue appelée devant la Haute Assemblée internationale pour répondre de sa gestion dans la plupart de ces pays.

Mais, au lieu de convier à de sages et fructueuses méditations, ce procès regrettable à plus d'un titre a provoqué une réaction curieuse. On a relevé le défaut de qualité morale chez les demandeurs, « Etats féodaux », dit-on, qui s'érigent en champions d'une cause démocratique, comme si, selon une vive expression, « un crime cessait de l'être dès lors qu'il est dénoncé par un cambrioleur ». On a rappelé la parabole de la paille et de la poutre et on a conseillé aux Etats arabes, avec une courtoisie non dépourvue d'ironie quelque peu méprisante, de balayer devant leur porte avant de compatir au sort de la Tunisie et du Maroc, comme si la question qui se pose n'est pas de juger en eux-mêmes les problèmes tunisien et marocain.

A travers une comparaison dépourvue de pertinence, ces contempteurs récusant une générosité malgré tout de bon aloi, cherchent à tirer davantage d'une triste hiérarchie de la servitude et de la misère. Mais, encore une fois, est-ce là l'objet de l'instance ? Tous ces arguments n'ont pas été les vôtres, sans doute, monsieur le ministre, au sein de cette Haute Assemblée. Vous aviez, avant de vous y rendre, tenu, le 11 septembre 1952, à la commission des affaires étrangères, le langage suivant : « Au besoin nous déclinons la compétence de l'O. N. U. si la question de la Tunisie est inscrite à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée ».

Vous y avez été et vous avez tenu parole. Mais refuser un débat à la demande des pays formant la majorité de l'organisme international, n'est-ce pas, à quelques brèves années d'intervalle, rééditer un précédent dont l'histoire garde un triste souvenir ?

Vous voulez discuter en tête-à-tête avec la Tunisie et le Maroc. Mais alors, vous, qui êtes le partenaire dont la parole fera, en définitive, loi, allez-vous vous en tenir imperturbablement aux conventions de 1881, de 1883 et de 1912 ? Pour combler le désir de la colonisation, cette affreuse bourgeoisie des temps modernes, allez-vous vous y maintenir fermement, étroitement et rigoureusement, malgré l'évolution politique et numaine qui route à pas de géants, de géant de la mécanique moderne ? Comme la France aurait été souverainement belle dans l'esprit de tous ses ressortissants...

M. Benhabyles Cherif. Elle est encore belle !

M. Mostefai El Hadi. ...si au lieu de discuter, de plaider en se campant sur des textes périmés, ses gouvernants avaient, en s'inspirant du préambule de la Constitution, ouvert à leurs sujets les portes de la liberté !

Vous aurez sans doute raison, monsieur le ministre, en droit strict, mais ne sentez-vous pas que la rigueur d'une convention, quel qu'en soit l'objet, maintient, lorsqu'elle contrarie des aspirations profondes et légitimes, un état permanent de haine et de trouble ? (*Dénégations sur certains bancs à gauche.*)

Parlant, il y a quelques mois, du haut de cette tribune, un collègue éminent rappelait, avec une fierté légitime et une éloquence profonde, que la France a ressuscité « Hellas » de son sépulcre. N'y aurait-il pas contradiction et injustice de sa part à s'obstiner à maintenir, dans les haines d'une caste, cette Afrique du Nord qui, en des temps obscurs, porta à l'Europe le flambeau de la civilisation gréco-latine ? Pour moraliser ses conquêtes, elle s'est pourtant tracé pour tâche de veiller, en premier lieu, sur les intérêts des populations conquises, et d'acheminer celles-ci vers le stade de dignité et de libre disposition d'elles-mêmes.

Or qui nierait de bonne foi que dans les trois pays nord-africains, les colonies européennes forment toujours, sur le plan politique comme sur le plan économique, le clan des vainqueurs tenant en bride des peuples, en fait, toujours sujets. (*Exclamations.*)

M. Longchambon. Comment donc êtes-vous à cette tribune ?

M. Mostefai El-Hadi. Je suis à cette tribune parce que j'en ai payé le tribut, mon cher collègue !

L'administration des peuples et des Etats subalternes est pourtant à l'image de celle qui régit les personnes et les familles. Or un tuteur qui se prévaut de certains beaux aspects de sa gestion pour tergiverser, pour atermoyer et refuser l'émancipation totale ou partielle de ses pupilles (*Exclamations*) parvenus à l'âge de raison, n'est pas un protecteur tout à fait raisonnable; car ce qui compte, dans une gestion, ce n'est pas l'aspect extérieur du patrimoine géré, la fertilité des champs, les canaux qui les sillonnent, les riches moissons qu'ils portent; ce qui est pris moralement en considération, c'est la mesure dans laquelle les récoltes parviennent aux foyers des mineurs. A quoi serviraient, en effet, à ces derniers, des richesses dont ils ne recevraient qu'une part congrue ?

L'aspect extérieur de l'Afrique du Nord est beau, très beau. L'étranger non prévenu peut l'admirer sans réserve; mais pour un œil exercé, que d'atfieuses ombres flottent lourdement autour. La France, en épousant le jeu de la colonisation, en n'abordant les intérêts de ses pupilles qu'à travers le prisme de celle-ci acceptera-t-elle allégrement de figurer le rôle de ce tuteur douteux ?

Que pense le Gouvernement dont vous êtes membre, monsieur le ministre, de ce drame souterrain qui se joue, de ces âpres conflits d'intérêt dont, tout comme ses devanciers, il n'a pas su ou pas pu être le loyal arbitre ? Oublie-t-il l'impératif qu'avec eux il s'est tracé, la lettre et l'esprit de la dernière Constitution ? Croit-il qu'une marche obstinée à contre-courant du flot montant des peuples en route vers leur émancipation peut arrêter cette évolution naturellement irrésistible ? Songe-t-il qu'en brisant momentanément ces forces en mouvement, il brisera par là même le moteur qui les fait agir et supprimera l'idéal qui les anime ? Laissera-t-il dans ces pays la colonie européenne condamnée, dans son règne opulent, à avoir son destin lié éternellement à celui de l'armée ?

Gouverner c'est, a-t-on dit, vouloir...

Plusieurs sénateurs. C'est prévoir !

M. Delrieu. C'est prévoir en Egypte !

M. Mostefai El-Hadi. ...si ce n'est prévoir, négocier et choisir. On semble compter sur le temps pour, selon une expression qui tend à devenir classique, pourrir les crises et les rendre sans objet. Mais le temps n'est pas toujours un allié fidèle. Bien souvent, il est le grand régulateur des mouvements disparates et désordonnés. Apparemment indifférent aux grands remous qui s'agitent et s'apaisent tour à tour, il permet aux grandes forces naturelles de se rejoindre pour se conjuguier et former un courant irrésistible.

Le rôle du Gouvernement, comme aussi celui de sa majorité, n'est-il pas de jeter, au delà des intérêts puissants de la cohorte coloniale, un regard lucide pour en tirer leçon sur ce qui se passe à travers le monde, sur ces peuples qui accèdent partout à la liberté, sur les nuages qui menacent les pays qui s'obstinent à paralyser ou comprimer cette marche ascendante d'une humanité qui se sent en retard.

L'Histoire le démontre: on ne remonte pas les courants déchainés. « Trop tard le tonnerre », disait à Jupin je ne sais quel dieu d'opérette.

Mesdames, messieurs, prenez garde, et ce sont là mes dernières paroles, prenez bien garde que les populations nord-africaines lassées, désabusées, ne disent un jour à la France: « Trop tard la justice et la sincère amitié. » (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers sur les autres bancs.*)

Mme le président. La parole est à M. Jézéquel.

M. Jézéquel. Je veux que ce soit un Français, un membre du Conseil de la République, qui réponde aux paroles que je viens d'entendre. Je sais pertinemment que M. le ministre des affaires étrangères répondra avec plus d'autorité que moi, mais il me semble qu'un Français ne peut pas tolérer les paroles que j'ai entendu prononcer. Nous en avons assez de cette expression « colonialisme »; je le dis parce que je suis un colonial, justement, et je suis fier de l'avoir été.

Je vais déborder un peu du cadre de cette Afrique méditerranéenne pour descendre un peu plus bas, précisément dans une région moins évoluée que la vôtre, mon cher collègue, vers cette Afrique noire, cette Côte d'Ivoire, ce Cameroun, et si vous le permettez, je vais vous dire en quelques mots ce qu'on entend là-bas par « présence française ».

Lorsque je suis arrivé en Côte d'Ivoire, à vingt-deux ans, comme commis des affaires indigènes — on nous appelait ainsi à cette époque-là — je suis allé dans une région qui venait

d'être occupée par les militaires pendant quelques mois, et qui nous a été abandonnée. Nous avons fait ce que nous avons pu. Nous avons travaillé. En partant, lorsque la guerre de 1914 s'est déclarée, j'avais conscience d'avoir fait ce que je devais faire et j'en ai reçu le témoignage il n'y a pas très longtemps. Je l'ai reçu à l'union des aveugles de guerre où, il y a quelques mois, j'ai rencontré un jeune Africain originaire de la Haute-Volta.

Voici ce qu'il m'a dit: mon père m'a parlé de vous — il ne s'agissait pas de moi, mais des premiers coloniaux, comme vous le dites — il m'a dit du bien de vous quand j'étais petit, mais, au fur et à mesure que j'ai pris connaissance de la vie, je me suis rendu compte de ce que vous avez fait pour nous.

Hier encore, il m'a écrit. Tout à l'heure, vous disiez que la France avait été traînée devant un conseil international. Elle n'a pas été traînée. Et d'ailleurs qui l'a conduite là-bas ? Vous le savez, n'est-ce pas, ce sont les peuples arabes. Ce que vous avez dit tout à l'heure, vous auriez pu le dire pour eux. Vous avez décrit, sous un jour qui n'est certainement pas le vrai, car je ne vous crois pas, vous avez décrit, dis-je, la situation des autochtones de la Tunisie. Mais allez donc voir ce qui se passe en Egypte, en Iran, en Irak, la situation de tous ces peuples-là qui, comme une meute, se sont dressés contre nous ! Et pour quoi ?

Ce qu'il y a de curieux, dans tout cela, c'est que cette offensive qui s'est déchainée contre la France date de l'époque où le rideau de fer s'est abaissé à l'Est. C'est là qu'il faut chercher la source. Ces pays arabes, pour cacher ce qui se passe chez eux, détournent l'attention de leur population, de la vie qu'elle mène. Vous êtes en ce moment leur serviteur, au lieu de rendre service à la France qui a quand même accompli une œuvre digne d'être citée; vous êtes en train de la dégrader et pour quelle cause et pour qui ? Nous le savons bien !

Quelles que soient les paroles qui sont prononcées à cette tribune, la France, comme vous l'avez dit, était belle, elle est toujours belle et restera toujours belle. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. El-Hadi Mostefai. Je demande la parole.

Mme le président. Je ne puis vous la donner maintenant, puisqu'il semble s'agir d'un fait personnel. Je vous la donnerai en fin de séance, conformément au règlement.

La parole est à M. Morel.

M. Charles Morel. Dans ce débat d'une haute tenue, n'ayant aucun talent oratoire, j'avais l'intention de renoncer à prendre la parole. Mes amis me demandent d'intervenir en leur nom. Je sais que vous m'avez toujours écouté avec beaucoup d'indulgence, excusez-moi si, ce soir, je vous parle très simplement avec ma mentalité de rural et mon cœur de Français.

Monsieur le ministre, vous savez que je n'ai pas l'habitude de vous ménager, et c'est par des critiques que je vais commencer.

Dans cette après-guerre assez étrange que nous vivons actuellement, les gouvernements successifs nous ont habitués à tous les paradoxes, et notre situation parlementaire, aujourd'hui où nous discutons votre budget, n'en est pas dépourvue. On nous invite, en effet, à voter les crédits pour l'accomplissement d'une œuvre que nous ignorons, que nous devons accepter ou rejeter en bloc, il est vrai, lorsqu'elle nous sera révélée, mais sans pouvoir, toutefois, participer à son élaboration, et en modifier la structure finale. En somme, M. le ministre des affaires étrangères nous présente par anticipation la note d'un travail futur, dont nous ignorons la nature réelle.

Les méthodes de travail employées par le quai d'Orsay paraissent, pour le moins, assez paradoxales. Il y a quelques mois, non sans grandes réserves, nous avons accepté le pool charbon-acier. Une équipe d'hommes s'y trouve en place avec des droits et des privilèges que vous connaissez, et contre lesquels j'ai déjà protesté.

Ceci fait, on passe au second stade. Il faut continuer l'Europe. Va-t-on prendre, pour cette tâche, des diplomates, des hommes rompus aux techniques politiques, des sociologues, des militaires — puisque se posent des questions de défense — des techniciens, enfin, comme cela eût semblé logique ? Eh bien ! non. Les hommes du pool charbon-acier étant déjà en place, on a trouvé plus simple de prendre des spécialistes du charbon et de l'acier. Alors qu'il fallait des architectes, on a choisi des bournats et des ferrailleurs. (*Sourires.*)

Et, au milieu de tout cela, dans l'ombre ministérielle s'agit M. Monnet, dont je ne discute pas les mérites qui sont évidents,

me contentant de constater simplement qu'il est devenu en somme la bonne à tout faire de M. Schuman. (*Exclamations et rires.*)

Ces hommes se réunissent pour discuter en divers lieux et tirent des plans sur l'avenir, tout cela sans mandat aucun, puisqu'ils n'ont à peu près pas de contacts avec le pays et puisque surtout on ne les a pas désignés primitivement pour œuvrer dans ce sens. Cette prééminence de la technique sur le politique et sur l'humain est le premier de ces paradoxes devant lesquels on nous met en présence. Les autres paradoxes, vous en trouvez partout.

Qu'est-ce qu'une Europe, je vous le demande, d'où sont éliminés, volontairement ou non, la Scandinavie, la péninsule ibérique et surtout la Grande-Bretagne? Que signifie exactement cet attelage à six, tirant le même char embourbé, sous l'œil amusé des autres signataires du pacte Atlantique? Ceux-ci du moins — et c'est une supériorité que, dès le départ, ils ont eu sur nous — ont su garder tous leurs privilèges. Bien que participant à une œuvre commune de défense, ils ont conservé le droit de disposer entièrement de leurs forces, se réservant le choix, et du lieu de leur action future et du temps opportun d'agir. Nous savons ce que cette liberté de choix nous a coûté en 1914 et en 1939 où, pendant que nos soldats se faisaient casser la figure, nous attendions que nos alliés veuillent bien venir à notre aide et combattre à nos côtés.

M. Le Basser. Très bien!

M. Charles Morel. La France, tenue par des obligations strictes, ne pourra pas, bien qu'elle soit une puissance mondiale, par l'étendue de ses possessions et de son rayonnement, faire appel aux territoires d'outre-mer pour lutter et défendre la métropole. Il ne lui sera pas possible non plus d'aller au secours de ces mêmes terres lointaines, si elle n'y est pas autorisée par les cinq autres nations européennes qui sont liées à son sort. Cette infériorité dans laquelle on nous met, pour que nous soyons au même point que l'Allemagne, est une chose extrêmement grave et que j'estime contraire à notre dignité.

M. Plaisant, cet après-midi, en termes émouvants a rappelé le passé de gloire de la France qui fut toujours à l'avant-garde des combats pour la liberté. Son passé, son âme toujours vibrante méritaient un peu mieux, je crois, que tout ce qui lui est offert. On veut la lier aux nations voisines, comme ces mitrailleurs que nous trouvions jadis, dans les tranchées ennemies, enchaînés à leur pièce, comme si l'on redoutait les écarts de pensée ou d'indépendance que nous pourrions avoir.

La France saura toujours se dresser, aux heures graves, pour défendre son idéal de liberté, mais elle le fera spontanément et d'autant plus magnifiquement que vous aurez su lui rendre son âme nationale et, négligeant toute idéologie européenne ou mondiale, la consulter et lui faire entièrement confiance.

Permettez-moi — ce que je ne prévoyais pas — de dire quelques mots à mon collègue M. Mostefai. Il nous a parlé du mouvement algérien; d'autres nous en ont entretenus avant lui. Ici, dans cette Assemblée j'ai connu — et nous l'avons tous aimé — M. Saïa Abd-el-Kader, qui fut sénateur de l'Algérie et qui a présidé l'assemblée algérienne. Je me souviens des paroles émouvantes qu'il m'adressait personnellement en 1947: « Voyez-vous, me disait-il, quand la France a occupé l'Algérie en 1830, nous étions 1.500.000 musulmans; parce que la France est venue, nous sommes maintenant 8 millions d'hommes qui vous doivent de vivre. Et ces hommes ne l'oublient pas, malgré la propagande de ceux qui voudraient revenir à un esclavagisme aboli. »

D'autres peuples musulmans, poussés par je ne sais quelle propagande, attaquent la France. Voyez leur art social, et voyez à quel stade de civilisation ils sont actuellement; que ces prétendus civilisateurs commencent par appliquer chez eux les principes libéraux qu'ils voudraient instaurer chez nous alors qu'ils existent depuis un siècle.

Monsieur Mostefai, qui êtes un érudit, vous nous avez rappelé des souvenirs historiques.

Il en est que je veux vous rappeler aussi. Lorsque Rome a envahi les Gaules, elle s'est heurtée à une civilisation parallèle, qu'elle s'est bien gardée de détruire. Deux siècles plus tard, grâce à une compréhension réciproque, la fusion était faite. Des Gaulois siégeaient au Sénat romain et certains même furent proclamés empereurs.

Nous sommes aujourd'hui heureux d'accueillir parmi nous les sénateurs musulmans. Y a-t-il une autre nation qui en ait fait autant. (*Applaudissements.*)

Qui plus est, nous avons poursuivi à fond l'œuvre d'assimilation et nous sommes heureux de compter parmi nous certains

administrateurs originaires de votre pays. Mon département s'honore d'avoir comme sous-préfet, dans la région cévenole, le parent de l'un de vos amis, monsieur Mostefai, un Arabe qui me disait combien il était fier et heureux de trouver, chez les paysans de chez nous, en terre française, un esprit compréhensif et je vous prie de croire que les paysans de chez nous se fient à lui comme ils se fiaient aux administrateurs métropolitains.

Cela, vous ne l'avez nulle part ailleurs, parmi les puissances qui cherchent à nous combattre et à nous supplanter. (*Applaudissements au centre.*)

M. Primet. Il ne faut pas confondre les bergers de votre département avec les bergers gouvernementaux.

M. Charles Morel. Monsieur le ministre — après les reproches voici quelques éloges — la France a été très heureuse de voir le redressement de notre politique étrangère. Nous avons tous applaudi le discours courageux de M. Vincent Auriol lors de l'inauguration du barrage de Donzère-Mondragon. Nous avons approuvé la lettre qu'a envoyée M. Pinay et nous vous avons approuvé lorsqu'à New-York vous avez noblement et hautement parlé au nom de la France, disant que nous étions au-dessus de cela et que nous avions le devoir d'être seuls responsables devant nos tenants de notre politique sur la terre africaine.

M. Le Basser. Il faut voir les aboutissants aussi. (*Sourires.*)

M. Charles Morel. Vous avez parlé haut et ferme devant ceux qui ont tendance parfois à nous considérer comme une simple pièce manœuvrée par d'autres sur l'échiquier mondial et que, parfois, ceux-là même qui voudraient nous mener sont peut-être heureux de nous voir tenus en échec sur des cases lointaines.

Monsieur le ministre, parlez français et parlez humain et surtout faites confiance au Parlement qui est l'émanation d'un pays capable d'élans généreux. Vous nous avez entendus. Vous savez ce que nous voulons. Vous savez que nous parlons français. Consultez-nous, fiez-vous au peuple de chez nous. Si vous parlez français, nous vous aiderons et nous œuvrerons avec vous pour que notre pays puisse vivre un avenir meilleur. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Benhabyles Cherif.

M. Benhabyles Cherif. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il m'a toujours paru téméraire de porter des jugements définitifs sur des faits lointains dont on n'a pas été le témoin direct, comme sur certaines causes particulièrement délicates qui, pour de multiples raisons, ne seront jamais tout à fait entendues.

Les questions musulmanes du Nord de l'Afrique, qui mettent tant d'intérêts en jeu, me semblent un peu de celles-là. Je ne crois pas qu'elles cessent un jour d'échauffer l'enthousiasme des uns et la critique des autres, ni surtout d'exciter l'appétit du plus grand nombre, car, il faut bien le dire, tout ceux qui habitent l'Afrique du Nord n'ont pas forcément, tous, une âme de philanthrope ou de missionnaire.

Il n'y a pas seulement là-bas que des questions de race ou de religion, déjà bien compliquées, il y a aussi et surtout des questions de privilèges et d'Etat — et celles-là sont autrement compliquées. C'est pourquoi, dans le fracas des opinions et l'amas des doctrines relatifs à ces questions, je ne me hasarderai guère dans ces fondrières de synthèses ou de systèmes politiques où s'entrechoquent les incompétences les plus discordantes et les spécialités les plus discutables, incompétences et spécialités dont, au demeurant, le régime semble s'accommoder fort bien, au grand détriment du pays.

Le problème tunisien est en effet une chose et celui du Maroc une autre et à tout esprit que n'obscurcit pas la manie assimilatrice celui de l'Algérie adulte en est un troisième.

Sur le fond même et l'ensemble de la question, il est cependant un fait qui, à mon humble avis, est commun aux trois pays. Après ces événements tragiques, la France doit, sans plus tarder, changer de méthodes d'administration et prendre nettement parti, avec un courage qui envisage toutes les conséquences, de ses résolutions.

A cette heure, plus que jamais il importe d'éclairer uniformément les consciences des populations musulmanes et de susciter plus fortement, dans les profondeurs mêmes de ces populations, l'avènement des élites si nécessaires au maintien de son œuvre, car plus rien ne doit lui faire craindre les suites inéluctables de cette entreprise. Elle se doit d'appeler à une collaboration toujours plus intime et plus grande cette élite qui doit être incorporée à elle.

Instruits, éclairés, attachés à la France, incorporés à elle, les musulmans donneront à la métropole l'appoint d'une masse de plusieurs dizaines de millions d'hommes. Isolés d'elle par n'importe quelle cloison étanche, ils formeront pour elle un souci logé à demeure dans son sein. C'est pourquoi la France ne peut plus continuer à se payer le luxe d'émettre, comme on l'a écrit, des « chèques sans provisions ».

Je m'explique: au lendemain de juillet 1830, mettant hache en bois, la France s'est mise à l'œuvre en Afrique du Nord pour doubler la métropole en étendue et en nombre. Au service de ces deux idées maîtresses elle a consacré le meilleur d'elle-même. Au point de vue matériel, la réussite est certaine.

Elle excite évidemment l'envie et le regret de l'autochtone, et elle accrédite chez lui l'idée que l'intrusion européenne, — hélas ! pas toujours française — l'a quelque peu dépouillé. Mais certains phénomènes économiques dont il est parfois difficile d'adoucir le jeu brutal ne sont pas essentiellement africains, j'ose le dire et l'affirmer.

Ma pensée de reporte plutôt et naturellement, en ce moment, vers son œuvre d'émancipation intellectuelle et morale, je veux dire celle qui a appelé à la charge plus d'une conscience attardée en l'éveillant jusqu'au sentiment lucide de ses devoirs et de ses droits.

De quelque côté que l'on regarde, en effet, dans cette vie nouvelle de l'Afrique du Nord, il y a peu d'œuvres où brille le reflet de sa pensée et de ses vertus civiques. Ce sont là de grands souvenirs à réveiller que ceux qui se rattachent à cette gigantesque entreprise, qui, en fécondant de pensée cette terre africaine, s'est efforcée de conserver à la France le prestige de son génie.

Malheureusement, les nombreux témoignages de cette affectueuse sollicitude, dont je viens de vous dire tout le prix, sont depuis quelque temps trop souvent diminués et parfois avilis par certains actes et certains gestes qui nous plongent dans un abîme de doute et d'incertitude.

Il m'apparaît, en effet, pour le moins difficile et dangereux à la fois, pour la France qui a inventé les droits de l'homme, de suivre, d'une part, cet instinct irrésistible et fécond qui la porte à façonner à son image les peuples qu'elle a associés à son destin, tout en voulant, d'autre part, prolonger pour eux l'âge de la robe, sous une tutelle, disons le mot, parfois trop rigide, surtout en un siècle où tant de nouveaux dogmes sociaux et politiques enflamment le monde. Car la réalité, mes chers collègues, finit toujours par apparaître, et il est toujours imprudent d'immoler, même aux nécessités les plus hautes et les plus impérieuses, certains principes sacrés. Soyez rassurés, mesdames, messieurs, de cette tribune, témoin de tant de générosités françaises, je ne rappellerai aucun souvenir douloureux, car les morts ont besoin que sur eux règne l'impassable silence, et ce serait outrager des tombes que de prononcer ici des paroles impies.

Toutes les victimes des derniers incidents, quelles qu'elles soient — ces morts de toutes races, de toutes confessions et conditions — auront toujours une place égale dans notre cœur meurtri. (*Très bien ! très bien !*)

Limitant cette intervention que j'aurais voulue plus brève encore, je voudrais, avant d'en finir, vous dire un dernier mot pour essayer de rectifier certain jugement que l'on a cru devoir porter récemment dans cette assemblée sur les musulmans du monde entier, dont nous ne saurions, ni ne voulons être exclus.

M. Gabriel Puaux nous a dit, en substance, mardi soir que les musulmans n'admiraient que la force et ne s'inclinaient que devant elle. Pour répondre à cette affirmation contre laquelle l'histoire impartiale elle-même s'inscrit en faux et à laquelle, je pense, vous avez déjà tous répondu, mes chers collègues, je ne céderai pour ma part au déchainement d'aucune passion de haine, que ma religion d'amour et de charité, comme son aînée, la religion chrétienne, d'où elle est issue, me défend — quoi qu'en pense notre ami M. le sénateur Pezet, à qui j'adresse ce reproche très amical.

Je crains que M. Gabriel Puaux — il n'est d'ailleurs pas le seul — ne s'arrête trop vite à cette chose détestable entre toutes: « avoir compris ». Il ne semble pas réaliser suffisamment que comprendre, c'est essentiellement ne jamais être satisfait du peu que l'on sait, que comprendre, c'est fouler aux pieds tous les préjugés de race et de religion, que comprendre, c'est surtout s'élever, aimer et savoir aimer. (*Très bien ! très bien !*)

On peut, sans amour, fendre du bois, cuire des briques, battre du fer, on ne saurait agir sans dommage et avec profit

envers les hommes, mes chers collègues, si l'on ne commence par les aimer ! Et c'est pour cela que ce problème de l'Afrique du Nord, qui ne peut être résolu que par un acte de foi et d'espérance, dépassera toujours M. l'ambassadeur Gabriel Puaux. (*Sourires.*)

La communauté franco-musulmane, ce n'est pas sur la force, c'est sur l'amour et l'amitié seulement qu'elle peut s'appuyer, pour vivre, grandir et prospérer. (*Très bien ! très bien !*)

A cet égard, notre collègue et ami M. Michel Debré nous a dit tout à l'heure des choses excellentes et combien je l'en remercie, ainsi que M. le président Plaisant, qui fit de même.

Au surplus, soit que l'on interroge les faits de l'Histoire qui se forge quotidiennement en Afrique du Nord, soit que l'on écoute les hommes de haut savoir, force nous est de reconnaître qu'on ne fonde rien de durable entre les peuples sans une collaboration loyale et sincère.

Et, me tournant vers tous mes amis français, européens ou français de race, de Tunisie, du Maroc et d'Algérie, particulièrement vers mes bons amis d'Algérie qui nous connaissent bien, que nous aimons et qui nous aiment, je dis: où sont les ouvriers alertes pour asseoir sur ces bases inébranlables et définitives la cité franco-musulmane en Afrique du Nord ? C'est d'eux que nous attendons certain geste décisif, pour que luise sur cette terre d'Afrique du Nord l'aurore d'une humanité conforme à l'éternelle tradition de la France.

Ce geste, nous l'attendons, sans que cette attente, que je ne voudrais pas vaine, puisse diminuer notre attachement au pays de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président La parole est à M. Tamzali.

M. Tamzali Abdennour. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour un représentant musulman de l'Algérie, c'est un devoir impérieux que celui de faire entendre sa voix dans un débat aussi vaste et angoissant et dont dépendent l'avenir et l'unité morale du pays qu'il représente.

Les sanglantes émeutes du Maroc, les événements non moins meurtriers de Tunisie, les ratissages du cap Bon, l'assassinat du leader syndicaliste Ferhat Hached ne peuvent pas ne pas retentir douloureusement dans vos consciences françaises comme dans celle d'un représentant musulman d'Algérie de cette haute assemblée.

Alors que l'an dernier, à l'occasion d'un débat intéressant l'Afrique du Nord, nous souhaitions l'établissement d'un climat de détente et d'amitié franco-musulmane, cette année, nous abordons le budget intéressant nos protectorats sous le signe d'un deuil cruel. Qu'il nous soit permis de nous incliner avec respect et émotion devant toutes les victimes, quelle que soit leur race ou leur confession.

Monsieur le ministre, c'est le cœur ému et angoissé que nous avons écouté votre déclaration mardi dernier au sujet du drame franco-musulman qui nous afflige actuellement. Certes, notre probité intellectuelle nous oblige à rendre hommage à ses termes empreints de sagesse, de mesure et de compréhension, par ce qu'elle renferme d'espoir, de détente et de reprise du dialogue amical franco-tunisien fâcheusement interrompu. Mais elle eût mieux répondu à notre attente si elle avait davantage fait montre, je ne dis pas de fermeté — le terme pourrait peut-être prêter à équivoque — mais de netteté, de précision dans les desseins, de courage et d'autorité politique dans l'action gouvernementale. (*Très bien ! très bien !*)

Monsieur le ministre, dans le moment plein de tension que nous vivons, où le monde extérieur nous observe et nous juge avec des sentiments divers, parfois sévères et hostiles, nous eussions aimé que votre déclaration s'inspirât plus fermement de cette synthèse d'intelligence, d'humanité et de volonté réformatrice des Lyautey, des Jules Ferry, des Clemenceau, qui illustrèrent si brillamment la politique musulmane de la France. (*Applaudissements.*)

Celle-ci n'a pas été définie comme nous l'eussions voulu, d'autant que la réponse à votre déclaration qui aurait dû incomber, selon les traditions de l'ancien Sénat, au président de notre commission des affaires étrangères (*Très bien ! très bien !*) qui eût, avec son tact coutumier, réfléti la pensée objective et apaisante de celle-ci, a échoué à notre honorable collègue, M. l'ambassadeur Puaux, représentant unilatéral de la Tunisie, se trouvant de ce fait juge et partie.

Le court débat qui s'en est suivi, limité à ce dialogue France métropolitaine et Français de Tunisie manquait de grandeur et de l'esprit de synthèse objective, que devait appeler votre déclaration. Le président de notre commission des affaires

étrangères, nous en sommes convaincus — il en a donné cet après-midi la preuve la plus éclatante — se serait certainement bien gardé de toute action impulsive et de propos de nature à diminuer la portée de votre déclaration, à affecter dangereusement notre position morale dans le monde et les rapports d'amitié franco-musulmane.

Ce sont certaines outrances verbales, si sincères soient-elles, fondées sur des inexactitudes, des erreurs, des idées fausses, des concepts dépassés et des préjugés dangereux, qui risquent d'être gravement contraires à l'intérêt supérieur de la France et de la Tunisie, comme du Maroc, et des rapports amicaux avec le monde musulman, si elles n'étaient relevées. Elles risquent aussi de fausser la saine optique nécessaire à l'examen délicat de la solution adéquate des problèmes.

Aussi, monsieur le ministre, nous avons eu le sentiment que l'hommage qui était rendu à votre discours présentait une référence et une caution qui risquent, également, d'infirmier la politique tunisienne que vous aviez définie à Thionville, dans votre discours d'il y a deux ans.

Les écarts verbaux, jetant de l'huile sur le feu, ne peuvent que creuser le fossé, déjà assez grand, entre deux communautés faites pour vivre ensemble et s'aimer, bon gré mal gré.

En notre qualité de représentants de l'Islam français dans cette Assemblée, nous voulons assurer le Gouvernement de notre désir de collaboration, pour l'aider dans sa tâche difficile, avec toute notre bonne foi, toute notre bonne volonté (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs*), notre souci des intérêts supérieurs de la France et de l'Afrique du Nord, à trouver sans plus de retard des solutions justes et durables qui doivent mettre fin à la crise actuelle dont le développement a hélas! débordé le cadre national.

A notre sens, si le Gouvernement exerçait sa fonction essentielle d'arbitre souverain entre les Français et les Tunisiens, sans tenir compte des contingences et des intérêts égoïstes locaux, si légitimes soient-ils, la tâche serait relativement aisée.

Il faudrait peut-être alors, monsieur le ministre, prêter une oreille moins attentive aux suggestions calculées de ceux qui préconisent trop souvent hélas! une politique statique systématiquement négative et un régime de violence, de compression et de force, dont nous mesurons aujourd'hui les fâcheuses conséquences nationales et internationales. Il faut que le Gouvernement se décide à agir, quitte à leur déplaire, à provoquer leur mécontentement, leur hostilité, leur inimitié, toute locale, du reste, si la persuasion n'opère plus. Le problème tunisien, comme le problème marocain, c'est, au fond, une question de courage gouvernemental, surtout en démocratie.

Ce courage gouvernemental, que d'aucuns considéreraient peut-être comme un manque de fermeté, lui aurait évité de tourner le dos à cette tradition d'amitié plusieurs fois séculaire et de donner le brutal coup de frein du 15 décembre 1951, que nous avons tous regretté et dont la note a été fâcheusement interprétée par les Tunisiens comme marquant la volonté de substituer à la politique d'entente et de compréhension mutuelles pratiquée jusque là une politique d'intimidation, de violence et de détentions dont nous récoltons aujourd'hui les résultats déplorable.

Conséquence regrettable d'un malentendu qui a amené l'élite tunisienne, qui aime la France, à douter de l'idéal généreux et humain de son gouvernement; malentendu facile à dissiper, d'autant plus que M. le président Edgar Faure lui-même avait déclaré qu'il ne saurait être question de conserver dans un frigidité des traités vieux de trois quarts de siècle.

La rupture du dialogue a ainsi donné à l'élite tunisienne le sentiment d'un retour au régime d'arbitraire, d'iniquité et de terreur, qui ne pouvait provoquer chez eux d'autre sentiment que celui de colère, quand ce n'est pas du désespoir. Comment ne voit-on pas que, par ces inconséquences, par de telles imprudences, on jouait avec le danger et on risquait tout l'avenir de notre Afrique du Nord?

C'est une erreur de croire qu'on peut comprimer des idées sans explosions dangereuses. C'est une erreur de croire que les principes de justice et de progrès politique et social, sur lesquels repose la société française, ne sauraient être appliqués en Afrique du Nord, alors que le bon sens nous conseille de les appliquer, de favoriser l'évolution et non de l'entraver. Ou alors, si l'on doit écouter ceux qui ne sont pas prêts à faire le sacrifice de leurs privilèges dans une nuit du 4 août, il faudrait fermer les écoles françaises aux Tunisiens comme aux Marocains, du reste, le français étant le plus redoutable véhicule des idées d'équité. Ceux-là oublient trop facilement que la France a transformé la physionomie de l'Afrique du Nord et que les populations ont évolué. C'est l'heureux résultat de la politique française.

La France métropolitaine ne doit pas permettre l'application d'un régime de violence. Le maintenir, c'est courir le risque de voir interpréter comme un signe d'éclosion d'un néoracisme dangereux; le visage hideux de celui-ci se manifeste déjà d'une façon diverse et multiple. Il s'est déjà étendu quelque peu à la métropole. Une certaine presse en a subi la dangereuse contagion; le crime de Hayange — pour ne citer que celui-là — en est un fâcheux exemple, au point que M. Benquet, président du comité d'entente franco-nord-africain, écrivait:

« La presse a tellement appuyé sur la qualité de nord-Africain du présumé coupable que les simples relations humaines entre métropolitains et nord-Africains ont failli être compromises pour longtemps. Toute notre œuvre sociale risquait d'être mise à néant. »

Cependant, dans cette même presse, quand il s'agit de glorifier les prouesses sportives ou autres de nos compatriotes nord-africains, le bon sens reparait (*Sourires*) et il n'est plus question que de mettre en vedette « le Français Abdesselam », « le Français Hamza », « le Français Ibrir », « le Français Mimoun ». (*Applaudissements.*)

M. Marcihacy. Surtout Mimoun!

M. Léonetti. Ce sont les bienfaits du sport.

M. Tamzali Abdennour. Je regrette que mon honorable collègue, M. l'ambassadeur Puaux, soit absent, sinon je lui aurais rappelé que la haine appelle la haine, le racisme, le racisme; que l'ultranationalisme a sa réplique dans l'ultradestour ou l'ultracommunisme, ou le communisme tout court. J'aurais voulu lui dire que les campagnes de haine et de calomnie menées dans certains journaux locaux contre le Bey, contre le Sultan, contre leur entourage, contre l'élite en général et le monde syndical ne font que stimuler l'activité des mouvements extrémistes.

Le meurtre de Fehrat Hached, le « Jouhaux tunisien », ainsi que nous l'appelions, les attentats à la bombe contre de paisibles demeures bourgeoises, démontrent la nocivité de ces campagnes.

Doit-on penser que le souvenir des heures les plus tragiques et les plus sombres de l'histoire française, des dernières guerres mondiales, de celle de 1870 et des immenses sacrifices consentis par les peuples nord-africains à la cause de la France et des démocraties ne pèsent plus que d'un poids léger dans la balance des dettes morales? (*Nombreuses marques d'approbation.*)

Hélas! je ne veux pas croire que sont nombreux ceux qui voudraient faire jouer à la France, mère du droit des individus et des peuples, patrie des La Fayette, qui libéra l'Amérique, et des Schoelcher, un rôle que démentent ces traditions.

Faisant bon marché de l'histoire et des faits, notre honorable collègue, dont je regrette l'absence, s'est érigé en psychologue, en historien et en théoricien de l'Islam. Il nous présente de l'Islam un visage hideux, fanatique et antidémocratique, pour le moins qu'on puisse dire; ce n'est pas le sien, bien entendu. M. Puaux est partisan de cette théorie complaisante et flatteuse pour certains préjugés religieux d'après laquelle l'Islam, en vertu d'un certain fatalisme et d'une conception religieuse et philosophique qu'il n'a pas définie du reste, est une religion d'autoritarisme aimant le commandement — à condition qu'il soit exercé par d'autres, bien entendu... (*Sourires.*)

M. Marcihacy. M. Puaux n'a convaincu personne!

M. Primet. Il a pourtant été applaudi!

M. Tamzali Abdennour. ...ignorant la générosité amnistiante, religion d'immobilisme et de décadence. Cette conception répond parfaitement aux fins politiques du *statu quo* préconisé par notre collègue. Ne nous a-t-il pas en effet affirmé en commission que les Français de Tunisie ne souhaitaient aucune réforme, ce qui reste à démontrer.

En réalité, les illusions d'immobilisme musulman, chères à notre collègue, sont dépassées et lui faussent l'optique des réalités nord-africaines. A l'écouter, il faudrait isoler la Tunisie, l'entourer d'un cordon sanitaire et la priver de toutes fenêtres sur l'extérieur, même sur la métropole, pour achever son asphyxie. Ce serait peut-être concevable si nous n'étions pas en 1952 et si les populations tunisiennes n'avaient pas atteint cette maturité qu'elles doivent entièrement à la France et ce qui constitue la partie positive de son excellent bilan.

Cette illusion de l'immobilité et de la décadence islamiques — notions du reste contradictoires — est du même genre que

celle qui s'appliquait à d'autres pays musulmans ou même non musulmans. Il y a cinquante ans, il était convenu que la Chine était un pays immobile, que la Turquie de « l'homme malade » était incurable. La momie égyptienne ne s'est-elle pas elle-même réveillée et quel réveil! (*Sourires.*) Je passe d'autres pays d'Asie, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique plus anciens encore qui ont aujourd'hui leur statut moderne propre ou leur constitution copiée sur la nôtre.

Le grand écrivain, colonial pourtant, Philippe Millet — et je ne donne pas au mot colonial le sens péjoratif que certains lui attribuent — ne disait-il pas lui-même, il y a une quarantaine d'années, dans un discours aux vues prophétiques :

« Si l'Islam était la civilisation immobile dont on parle, là où nous sommes en rapport avec les musulmans, il n'y aurait, en dehors de la bienveillance qu'on doit avoir pour tout le monde, qu'une politique de répression devant certains mouvements et peut-être même un certain esprit de croisade qui, d'une façon assez continue, a subsisté même chez les gens qui ne sont pas religieux, car il est assez curieux de rencontrer des esprits — fréquents dans les colonies — qui n'ont pas une croyance bien arrêtée, mais qui ont gardé certains préjugés de croisade contre les musulmans. Si, au contraire, nous acceptons, dit-il, ce mouvement qui se dessine partout, il faut tendre franchement la main à nos populations musulmanes. » Il est vrai que M. Philippe Millet était un admirateur enthousiaste de la brillante civilisation musulmane de Bagdad, de Cordoue, de Constantinople, d'Agra et de Samarcande dont la fécondité intellectuelle et morale a produit les fruits les plus beaux.

Considérons l'Espagne des Maures, qui nous touche directement parce qu'elle fut colonisée en grande partie par les musulmans nord-africains, cette Espagne qui renoue aujourd'hui, par son alliance avec l'Islam, les traditions de François 1^{er}. Permettez-moi de vous donner une idée de la valeur morale des souverains musulmans qui la gouvernaient alors. Ecoutez le langage contenu dans le testament du calife Abderrame 1^{er} à son fils :

« Rappelle-toi, mon fils, que les royaumes sont à Dieu, qui les donne et les ôte à qui lui plaît. Rends donc grâce à sa bonté divine de ce qu'il a déposé en nos mains l'autorité royale.

« Faisons sa sainte volonté, — ce qui signifie : faisons le bien à tous les hommes et particulièrement à ceux qu'il nous a confiés.

« Rends une justice égale aux pauvres et aux riches, confie le gouvernement des provinces à des hommes sages et expérimentés. Traite les soldats avec douceur et fermeté ; qu'ils soient les défenseurs de l'Etat et non ses dévastateurs.

« Encourage et protège les laboureurs : ce sont eux qui nous donnent notre subsistance. Ne cesse jamais de mériter l'affection du peuple. » (*Très bien! très bien!*)

Certes, si M. le président Pinay, et M. le ministre ici présent, nous tenaient pareil langage, je serais pleinement satisfait. (*Rires.*)

Notez que c'est au moyen âge européen que les sultans parlaient ainsi. C'était l'époque où le royaume de Grenade était la fleur de l'Europe, tant l'élément fécondant a été l'Islam et l'élément fécondé a été l'Europe. Peut-on alors comprendre que des peuples, qui ont traversé de brillantes et belles époques, ne puissent se relever ou aspirer à un avenir splendide par le phénomène évolutif inverse de la fécondation de l'Islam rénové et rajeuni par la France ?

L'intelligence de l'élite tunisienne, qui est vive et subtile, conçoit que ses véritables destinées sont liées à la France, à qui elle doit toute sa maturité. Aujourd'hui, elle cherche à s'unir à elle dans le culte de la synthèse des deux idéaux France-Islam, dans le respect des droits évidents et intangibles de la France.

C'est pourquoi nous ne doutons pas que la France, se ressaisissant, s'appliquera à rendre justice à l'Islam nord-africain et qu'en se défaisant de préjugés absurdes, tombés en désuétude, elle aura devant elle, dans la redoutable compétition internationale et la lutte d'influences culturelles et économiques qu'elle livre dans le monde, et particulièrement dans le Proche-Orient, le plus bel avenir, qui sera celui qui tient à l'amour et à la confiance, et non plus seulement à la force.

C'est cette marche continue de l'Islam que nous devons admettre et qui fait que la France a le plus grand intérêt à prendre parti dans ce grave débat où doit être tranché l'important problème de l'administration directe, source des heurts et conflits actuels et que le vrai dialogue nécessaire résoudra.

Toute notre civilisation elle-même — je ne parle pas de la civilisation française seulement, mais de la civilisation humaine — n'a-t-elle pas pour fondement le dialogue ?

Le philosophe Eric Weil, nous le rappelons, nous enseignait que l'état naturel de l'homme est la guerre. Le seul moyen d'échapper à la violence, c'est de parler, de discuter, de dialoguer. Tel est le choix qui s'offre à l'humanité : ou rester à la nature, c'est-à-dire à l'animalité, à l'opposition et la lutte, ou bien refuser la violence, parler, discuter, dialoguer.

L'impasse politique à laquelle nous sommes acculés et le drame où nous nous trouvons plongés n'ont pas d'autre origine.

Monsieur le ministre, je ne veux pas discuter ici sur les émeutes et la répression en elle-même ; cette dernière, en aucun cas, ne doit revêtir un caractère collectif, car elle risquerait de créer une psychose de haine collective génératrice de lutte fratricide.

M. Léonetti. Très bien !

M. Tamzali Abdennour. Pour dissiper ce climat malsain qui règne actuellement il faut mener une enquête approfondie sur toutes les responsabilités encourues. (*Très bien! très bien!*) Il faut que les criminels, quelle que soit leur origine, soient punis. Le meurtre de Fehrat Hached ne doit pas rester impuni si l'on veut rétablir le climat de confiance nécessaire. (*Applaudissements.*)

M. le ministre. Très bien !

M. Tamzali Abdennour. Il faut donner au justiciable tunisien le maximum de garanties de défense et de justice auxquelles il a droit.

M. Léo Hamon. Très bien !

M. Tamzali Abdennour. Restent le fond du problème tunisien et la solution qui ne doit, à mon sens, souffrir plus aucun retard. C'est un problème d'entente amicale entre des gouvernements que je me défends d'aborder.

Monsieur le ministre, nous ne doutons pas que ceux qui ont charge des destinées de ces pays protégés réalisent toute la grandeur et toute la noblesse d'une pareille mission et qu'ils réfléchissent aux moyens de la remplir pour le plus grand bien des peuples tunisien, marocain et de l'honneur de la France. (*Vifs applaudissements.*)

M. Primet. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Mesdames, messieurs, je m'excuse auprès du Conseil de prendre à nouveau la parole, mais mon groupe a été mis en cause par M. Gros dans la première partie de mon exposé.

Il nous a prêté des propos et des déclarations qui n'ont pas été les nôtres, et il a donné une interprétation pour le moins curieuse de notre position sur les problèmes du Maroc et de la Tunisie et sur la politique en général, conduite par le Gouvernement dans les pays coloniaux, semi coloniaux ou dépendants.

On a jeté dans ce débat des accusations contre les dirigeants nationalistes et communistes tendant à les rendre responsables des événements sanglants qui se sont récemment déroulés au Maroc. Mais ni M. Gros, ni M. Léonetti n'ont apporté aucune indication précise, aucune preuve valable leur permettant de lancer de semblables accusations.

Tout d'abord, M. Gros a tenté de faire croire qu'il n'y avait aucun lien entre l'assassinat de Fehrat Hached et la grève de solidarité de l'Union générale des syndicats marocains. L'argument invoqué par M. Louis Gros pour nier ce lien est la distance de 2.500 kilomètres qui sépare la Tunisie du Maroc.

Il me permettra de lui faire remarquer que les 2.500 kilomètres ont vite été parcourus par la haine colonialiste, puisque sept jours après la parution au Maroc du journal *Paris* appelant à l'assassinat de Fehrat Hached, celui-ci tombait en Tunisie sous les coups de ses meurtriers.

Pour nous attaquer et pour mettre en doute notre exposé des événements sanglants de Casablanca, il a donné à la tribune des chiffres qui n'émanent pas de nous, mais de *l'Observateur*.

D'ailleurs chaque fois que les colonialistes montent des provocations pour frapper les peuples opprimés, et pour faire couler le sang, ils minimisent le nombre de leurs victimes. Nous savons ce qu'il faut penser des chiffres officiels. Un exemple frappant est celui des événements qui ensanglantèrent l'Algérie en 1945. Le Gouvernement parlait de 1.500 victimes, les

Américains de 27.000 et les authentiques représentants du peuple algérien qui savaient, hélas! eux, à quoi s'en tenir, parlaient de 40.000 victimes.

Venir dire à cette tribune, comme M. Louis Gros, qui représente ici les Français du Maroc, qu'il est le mieux placé pour parler des événements et que, seule, sa version des faits est authentique, est facile, surtout dans une Assemblée où les Marocains ne sont pas représentés et ne peuvent donc apporter la contradiction aux propos de M. Louis Gros.

C'est aussi une curieuse interprétation que de dire que nous mettons dans le même sac, excusez l'expression, les 360.000 Français du Maroc et que nous les considérons tous comme des colonialistes.

Nous nous inscrivons en faux contre une telle assertion, car nous avons toujours pensé et nous n'avons cessé de dire, que seule une poignée de colonialistes est responsable, avec le Gouvernement, des incidents sanglants dont ont été victimes des Marocains et des Européens. Ces Marocains et ces Européens sont les victimes d'une politique de violence, qui n'a d'autre but que de tenter de défendre les intérêts d'une poignée de privilégiés.

Il y a une contradiction flagrante dans les propos tenus à la tribune par M. Louis Gros. D'une part, il met le ministre des affaires étrangères en garde contre le danger dont est « menacée notre présence au Maroc » et, d'autre part, il déclare que ceux qui luttent pour l'indépendance et la liberté ne sont qu'une poignée d'extrémistes, n'ayant aucune audience dans la population.

Alors, pourquoi toute cette émotion ? Alors pourquoi ces arrestations massives, puisqu'il s'agit d'hommes n'ayant, soi-disant, aucune influence ?

Il y a là une contradiction qui ne résiste pas un seul instant au simple bon sens. Mais, après la contradiction, c'est l'aveu que la politique française dans le protectorat était une politique rétrograde, puisque MM. Gros et Léonetti sont venus dire l'urgence qu'il y a de faire des réformes et, dire aussi, que si des réformes avaient été faites plus tôt de tels événements ne se seraient pas produits.

Pour le colonialisme il n'y a pas de réforme, il n'y a que des profits. La force brutale et la répression sont sa ligne directrice.

En terminant cette réponse à ceux qui l'ont attaqué, le groupe communiste, par ma voix, réaffirme sa solidarité envers tous les peuples opprimés en lutte pour leur liberté...

M. René Dubois. Vive la Pologne, monsieur!

M. Primet. ... et leur indépendance en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit reconnu et adopté récemment à l'Organisation des Nations Unies par une importante majorité, dans laquelle ne se trouvaient hélas! ni la France, ni l'Angleterre, ni les Etats-Unis.

Mme le président. La parole est à M. Marclhacy.

M. Marclhacy. Mes chers collègues je ne voulais pas prendre la parole mais puisque M. Primet a parlé avant moi, je lui rappellerai seulement un souvenir de notre enfance: un membre éminent du parti communiste est allé jouer les agitateurs dans le Rif, aux ordres du parti communiste, et il a eu la fin que l'on sait, c'était Jacques Doriot! ce qui prouve que le parti communiste est la voie qui mène à la négation de la personne humaine. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Primet. Nom inconnu au parti communiste! Jacques Doriot était exclu!

Mme le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, c'est une tâche ingrate pour moi de parler après tous ceux que vous avez entendus et souvent applaudis, une tâche plus ingrate encore pour vous, de m'entendre et de constater mon incapacité physique à exprimer de façon audible ce que je voudrais dire au sujet des divers problèmes qui ont été exposés devant vous.

Je ne puis, en effet, que souligner mon accord complet avec la plupart des orateurs que nous avons entendus: MM. Maroger, Marcel Plaisant, Moutet, Pezet, Léo Hamon, et je ne voudrais pas vous apporter uniquement la confirmation des idées qui nous sont communes. Je dois réserver ces quelques applications aux points qui nous séparent ou qui, au moins, en apparence, nous divisent. Indépendamment de cette confrontation, je voudrais vous dire un mot en ce qui concerne une première question.

Il s'agit de l'O. N. U. C'est en effet pour le ministre et pour le Gouvernement un devoir d'exprimer leur reconnaissance à l'égard des membres de cette Assemblée qui, comme délégués français à l'Assemblée des Nations Unies, ont récemment joué un rôle fort utile. Cette coopération dans un milieu difficile s'est révélée très fructueuse, à la fois pour le Gouvernement et pour les assemblées parlementaires, car c'est ainsi vraiment l'opinion de la France qui a pu s'affirmer et se définir dans cette Assemblée si variée et si difficile à convaincre.

Nous avons entendu aujourd'hui bien des critiques et des réserves au sujet des Nations Unies. Si l'on a remarqué beaucoup plus les ombres que les lumières, je n'en remercie pas moins les différents orateurs de ce qu'ils ne se sont pas laissés aller à un pessimisme exagéré.

La France se doit de demeurer dans une organisation de ce genre, puisqu'elle est parmi les puissances fondatrices et puisque ce sont des idées françaises qui sont à la base de cette organisation.

Mais ceci ne veut pas dire que nous puissions servilement et passivement subir affronts et injustices devant cette même assemblée. C'est ce qui a dicté au Gouvernement français son attitude que vous avez approuvée et qui s'est révélée efficace. Il fallait, en effet, donner à nos adversaires, autant qu'à nos amis, un avertissement éclatant et solennel pour les amener à réfléchir à certains dangers; dangers de crise, j'ai employé ce mot — avant même qu'une certaine démission retentissante ne se soit produite.

En dehors de cette manifestation qui s'est révélée efficace, nous avons dû expliquer nos positions aux délégués qui n'étaient pas nos adversaires délibérés, qui n'étaient pas inspirés par un parti-pris insurmontable et, là encore, nos représentants ont fait œuvre utile.

A cette heure, je ne voudrais pas vous dire quels sont les défauts de cette organisation. Permettez-moi simplement d'exprimer le regret que des blocs idéologiques aient tendance à se former et à s'opposer au sein de l'organisation des Nations Unies. Je considère que ce serait un danger très grave qu'il y ait des groupements autres que régionaux, comme vous l'avez entendu préconiser ce soir par plusieurs orateurs, notamment en ce qui concerne les Etats européens. J'en suis d'accord, car les groupements idéologiques, qu'ils soient d'inspiration communiste ou d'inspiration raciste, conduiraient à sa fin une organisation mondiale, comme elle mourrait de cet autre ennemi, que constitue le formalisme s'il se développait encore davantage.

On a, enfin, critiqué, à juste titre, l'absence de pondération des votes. Il faudrait que le vote fût fonction des responsabilités que chaque pays assume dans le monde et des risques qu'il court.

Or, il y a une seule pondération, si j'ose dire, sous la forme du veto, mais c'est le frein le plus brutal, le plus aveugle; il est sans aucun rapport avec les véritables droits et responsabilités qui devraient être à la base de cette discrimination.

J'en arrive maintenant aux critiques et je voudrais — à tout seigneur, tout honneur! — faire une place, la première place, à M. le sénateur Debré. Il a été, comme toujours, brillant et pessimiste — j'essaie, moi, de vous dire des choses agréables... (*Sourires et applaudissements.*)

M. Baratgin. Cela n'a pas l'air facile!

M. le ministre. ...applaudi par l'Assemblée, mais pas plus modéré que d'ordinaire. Vous nous dites, monsieur Debré, que nous nous laissons trainer devant le Conseil de l'Europe, devant les Nations Unies, que c'est là, en quelque sorte, la déchéance de la France.

Vous avez été réfuté par d'autres orateurs, tout à l'heure encore, qui ont dit que nous ne sommes pas trainés devant un tribunal, que, dans ces assemblées, quelles qu'elles soient, n'importe qui peut élever des accusations. Il s'agit de savoir de quelle façon on sait y répondre.

Vous avez dit tout à l'heure que nous avons commis l'erreur fondamentale de ne pas régler ou essayer de régler dans leur ensemble les problèmes mondiaux, qui sont interdépendants, que nous compartimentons artificiellement les problèmes en cherchant à résoudre les uns en négligeant les autres.

Qui vous permet de dire cela ? Pour résoudre les problèmes, il faut être plusieurs. J'espère qu'un jour très prochain vous-pourrez vous-même, quand vous serez au gouvernement, en faire l'expérience pratique. (*Sourires.*)

Il ne suffit pas pour un pays de vouloir une solution; il faut arriver à convaincre. Il faut amener toute une série de gouvernements et de pays à comprendre votre point de vue, à apprécier vos besoins.

Vous ne doutez de rien à cet égard. Vous pensez qu'il suffit d'élever la voix à une tribune ou d'écrire dans un journal pour que tout le monde se rallie à vos injonctions. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai en France et cela l'est encore moins au delà de nos frontières. Voyez-vous, nous ne pouvons pas toujours, dans ces matières délicates — qu'il s'agisse de la défense commune, qu'il s'agisse de la définition d'une politique commune à l'égard de l'Afrique ou d'autres territoires où se posent des problèmes — traiter sur la voie publique avec nos alliés, avec nos amis, ou discuter avec ceux qui ne pensent pas comme nous. Ce qu'il importe de rechercher, dans une politique, c'est l'efficacité. Ce ne sont pas les éclats de voix, lorsqu'on en est capable, qui arrivent à convaincre le mieux, c'est la ténacité, c'est la créance qu'on vous attribue. Je crois qu'à cet égard nous n'avons pas à rougir.

Je n'arrive pas à surmonter vos doutes, je le sais d'avance, mais je parle aussi pour d'autres, et je réponds tout de même à vos critiques.

Vous avez dit tout à l'heure que nous nous sommes gravement mépris sur les priorités, d'après leur importance, entre les problèmes qui se posent; que nous aurions mis les questions européennes et les questions étroitement continentales au premier plan de notre politique étrangère, alors que nous aurions dû commencer par l'Afrique du Nord et l'Union française. Ces problèmes se posent sur des plans différents.

L'Afrique du Nord, nous l'avons plaidé devant les Nations Unies, est un domaine essentiellement et exclusivement français. Je ne sais pas, si nous avons échoué, ni pourquoi nous aurions échoué dans notre politique; même, si nous avions échoué, ce serait là une question intérieure française. L'Union française aussi est une question intérieure et exclusivement française, à traiter en accord avec tous les territoires qui sont groupés au sein de cette Union.

Par contre, quand nous avons à parler de l'Europe et de l'Allemagne, il s'agit de problèmes de politique étrangère que nous ne pouvons résoudre qu'en accord avec d'autres gouvernements, d'autres pays, pays amis et parfois adversaires. Nous avons donc dû donner une préférence dans les préoccupations de politique étrangère au grave problème de notre sécurité continentale; c'est entendu, mais cela ne signifie pas que nous oublions que ce n'est pas uniquement sur notre continent que nous pouvons le résoudre. Et c'est pour cela que nous avons conclu le pacte Atlantique.

Vous me dites: le pacte Atlantique est insuffisant. Bien sûr, mais, pour l'améliorer, il faut l'accord des autres; nous l'avons étendu récemment à deux nouveaux pays, essayez d'aller plus loin, vous vous heurtez au Moyen-Orient. M. Pezet a dit très exactement tout à l'heure pourquoi cette question n'est pas mûre, notant que ce serait une solution purement factice que d'étendre un pacte de ce genre au Moyen-Orient dans les conditions actuelles.

Vous avez parlé de l'Extrême-Orient, et vous avez dit quelque chose qui peut frapper à première vue. Vous avez dit: « Vous avez créé le commandement unique là où l'on ne se bat pas, en Europe ». Auriez-vous des regrets que nous ayons une unité de commandement, une armée atlantique en Europe? Pensez-vous que ce soit inutile? Pensez-vous qu'il faille attendre qu'on se batte avant de réaliser cette unité?

M. Léonetti. Il faut prévenir surtout!

M. le ministre. Vous dites: « Mais nous n'avons pas de commandement unique là où l'on se bat ». Je constate en passant qu'en Corée, où l'on se bat, il y a un commandement unique, qu'il y a un pays qui a assumé la plus grosse charge de la guerre qui s'est déclenchée là-bas et qu'il était naturel que ce commandement unique appartint à ce pays.

Là où vos regrets sont fondés — ce sont les miens et ce sont les nôtres — c'est que nous ne soyons pas encore arrivés à faire admettre cette solidarité et cette unité d'action en ce qui concerne l'Indochine, où nous nous battons seuls.

M. Michel Debré. Il ne fallait pas signer l'accord sur les bases américaines au Maroc!

M. le ministre. Mais croyez-vous que ce soit la faute du Gouvernement français, de n'importe quel gouvernement français? Il y en aurait une bonne douzaine qui auraient engagé leur responsabilité dans cette guerre-là depuis 1946! Croyez-vous qu'un gouvernement français quel qu'il soit, s'il avait pu avoir la chance d'amener à un accord de ce genre un de ses grands alliés n'ayant pas de charge du même genre, ait négligé cela? Ce serait criminel. Vous savez très bien, et vous n'êtes pas seul à savoir, combien de démarches nous avons entreprises auprès

de nos alliés, auprès de ceux qui auraient dû nous comprendre dès la première heure et qui, soit dit en passant, ne se sont pas bornés à ne pas nous comprendre mais nous ont parfois embarrassés.

Quand la conviction est-elle venue à ces alliés? Le jour où la Chine nationaliste s'est effondrée et où les troupes communistes se sont installées le long de la frontière de l'Indochine. C'est alors qu'apparut le danger commun à ceux que nous avions jusque-là vainement cherché à convaincre. (*Très bien! très bien!*)

C'est là une vérité. Vous secouez la tête comme si j'inventais. C'est tout de même notoire, il ne faut pas nier cela et, depuis, nous avons fait du chemin. Vous ne pouvez pas nier qu'en ce qui concerne la fourniture de matériel nous aurions été singulièrement gênés, surtout à partir de la fin de 1951, si nous n'avions pas reçu cette aide matérielle considérable de la part des Etats-Unis.

Il ne serait pas possible, par exemple, pour nous, de nous maintenir dans le pays thaï actuellement avec le pont aérien si nous n'avions pas les avions américains.

Je cite simplement ce détail, ce fait précis, pour essayer de vous convaincre. Il ne faut pas nier ce qui est un fait certain, il ne faut pas nier que des progrès ont été réalisés dans ces domaines.

Je sais très bien que nous sommes encore loin du résultat final. Avant-hier, nous avons obtenu une déclaration que vous pouvez juger platonique. On commence toujours par des déclarations, mais c'est tout de même cette fois-ci une déclaration solennelle, et pour la première fois, obtenue de quatorze pays.

M. Michel Debré. La Belgique, le lendemain l'a reniée.

M. le ministre. C'est une voix isolée et qui n'a évoqué qu'un seul fait juridique. On s'est borné à dire que les obligations juridiques restent ce qu'elles étaient dans le passé; mais l'aide qui peut être accordée, qui nous est accordée par les Etats-Unis, et dans une certaine mesure aussi par l'Angleterre, est spontanée. Elle n'est pas accordée en vertu d'un engagement, et c'est ce que nous voudrions obtenir de la part d'autres pays amis comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui sont très compréhensifs pour tous ces problèmes.

Soyons donc justes, je ne dis pas pour le Gouvernement — ce serait peut-être trop demander — mais soyons justes pour nos alliés, soyons justes dans notre appréciation de ces problèmes dont l'ampleur est immense et qu'on ne peut pas simplement résoudre en changeant de gouvernement ou en changeant de ministre.

Je regrette simplement que vous n'avez pas encore eu l'occasion de faire la démonstration de ce que l'on peut obtenir en pareil cas autrement que par des discours.

J'en arrive maintenant à la question d'Afrique du Nord.

J'avais l'intention de répondre à M. Mostefaï sévèrement sur ce point. J'en ai été dispensé par l'intervention de M. le sénateur Jezequel, tout à l'heure, mais surtout par les excellentes interventions, qui m'ont ému, de MM. Benhabyles et Tamzali. Je les remercie et je suis sûr que vous avez ressenti de la gratitude à l'égard de ces membres de l'Assemblée, qui sont venus simplement, avec leur cœur, dire ce qu'ils ont vécu là-bas. Je voudrais ajouter que c'est dans l'esprit qui a animé ces discours que nous devons chercher la solution des problèmes d'Afrique du Nord. M. le sénateur Benhabyles a notamment insisté sur la nécessité de la formation et de l'incorporation des élites. C'est précisément là un des éléments essentiels de notre politique.

M. Tamzali a dit avec raison que notre politique ne doit pas être statique, qu'elle doit être dynamique; mais alors, je voudrais lui dire qu'elle ne peut réussir que lorsque nous ne nous heurtons pas à une résistance passive systématique qui nous est opposée par nos interlocuteurs. Et si, très justement, vous avez dit qu'il fallait rétablir le dialogue, sachez que le Gouvernement français le désire ardemment, comme vous. Mais pour un dialogue, il faut être deux, et nous cherchons, par tous les moyens, à renouer ces conversations, ces négociations, afin d'aboutir, dans l'intérêt des Français et des autochtones des territoires intéressés.

Je voudrais, en passant, dire aussi que vos paroles au sujet de l'admiration, du respect, que nous avons pour la culture, pour les traditions musulmanes, c'est l'essence même de notre politique. Je suis un compatriote du maréchal Lyautey, un Lorrain comme moi. J'ai été élevé dans cet esprit. Je suis, moi aussi, un homme religieux. J'ai un profond respect pour ceux qui ont des croyances et qui conforment leur attitude à ces croyances. (*Applaudissements.*)

J'en arrive maintenant au Maroc et je réponds, en particulier, à M. le sénateur Gros qui a rappelé son discours prononcé il y a un an. Il a dit que, depuis lors, rien n'a été obtenu, mais il a reconnu, cette fois-ci, que nous avons une politique. Je le remercie de cette constatation comme je le remercie d'avoir dit que l'échec n'est pas nécessairement la preuve de la fausseté d'une politique. C'est déjà beaucoup; je ne suis pas ambitieux mais, voyez-vous, j'ai l'horreur des critiques purement négatives.

Voilà quatre ans et demi à peu près que j'occupe le poste redoutablement lourd de ministre des affaires étrangères. Les premières années étaient plus faciles et ce n'est pas la faute à une politique française si les choses se sont aggravées. Il y a eu des infections, des contaminations venues du dehors, il ne faut pas l'oublier. Je ne plaide pas des circonstances atténuantes, je cherche à expliquer.

Je ne désire pas, je n'ai jamais voulu faire l'apologie d'une politique. Je suis de ceux qui reconnaissent sans difficulté qu'ils n'ont pas le monopole de la vérité et de la sagesse. C'est pour cela que j'ai l'esprit ouvert à tous les conseils, à toutes les suggestions d'où qu'elles viennent, et je sais que dans ce domaine difficile nous sommes livrés aux tâtonnements.

Lorsque nous avons à négocier, à faire le choix des hommes, que ce soit nos administrateurs européens ou nos interlocuteurs africains, ces choix sont parfois difficiles, aléatoires, erronés. Croyez-moi. Le ministre a beau concevoir une politique, il n'est pas toujours sûr qu'elle est suivie sur place (*Appaudissements sur divers bancs*), qu'elle sera comprise par tous ceux qui devraient la comprendre.

Voyez-vous, mes chers collègues, le reproche qui m'a le plus peiné, c'est celui de cette prétendue faiblesse, de ce soi-disant laisser aller. On peut être accommodant, on peut être porté tout naturellement aux transactions — les Lorrains sont peut-être de cette trempe — mais on n'a pas le droit d'être faible lorsqu'on a des responsabilités et lorsque la faiblesse serait source de catastrophe. C'est pour cela que je m'élève contre ce reproche qui est injustement colporté et qui a contribué à créer une panique parce qu'on a dit à des Français: vous êtes livrés, vous êtes abandonnés par votre gouvernement.

C'est une grosse responsabilité qu'assument ceux qui ne craignent pas de faire des campagnes de ce genre, parce qu'ils ébranlent la confiance dans leur propre pays et dans les hommes responsables des destinées de ce pays.

Je voudrais pouvoir convaincre tout le monde en disant que, plus que quiconque, précisément parce que je suis conciliant de nature, j'ai le sentiment qu'il existe un devoir primordial pour le Gouvernement français, celui qui consiste à maintenir la sécurité en Afrique du Nord aussi bien pour les autochtones, Marocains et Tunisiens, que pour les Français. Les sénateurs représentant la population autochtone sont aussi persuadés que vous tous qu'il n'y a pas de discrimination possible dans la sécurité qui doit être commune et c'est là un des objectifs du Gouvernement.

M. Leonetti. Bien sûr!

M. le ministre. Je voudrais que ceux qui nous accusent de faiblesse viennent ici et apportent la moindre preuve qu'à un moment quelconque nous aurions refusé ou négligé de prendre des précautions nécessaires, que nous aurions refusé à nos hommes responsables là-bas de la sécurité ce dont ils avaient besoin. Personne n'est à même de nous faire un reproche de ce genre.

En ce qui concerne les réformes, comme je l'ai dit chaque fois que nous avons parlé de la Tunisie et du Maroc, je suis partisan convaincu, irréductible, de réformes sérieuses réalisées progressivement, par étapes et acceptées par les populations. C'est ma politique; c'est celle du Gouvernement. Nous ne pouvons pas en avoir une autre puisqu'elle seule est inscrite dans notre Constitution et que nous l'avons proclamé solennellement devant les Nations Unies. Nous ne voudrions pas nous infliger à nous-même un démenti lorsque nous prononçons des paroles en pareille circonstance. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

L'aboutissement de tout cela doit être précisément ce que l'on a dit ce soir: l'association franco-marocaine. C'est là l'objectif: être à égalité, sur le même plan, quelle que soit notre origine; il faut une égale garantie pour tous les intérêts qui sont ainsi associés. Les Français y trouvent leur compte autant que les Marocains et les Tunisiens.

J'ai parlé beaucoup plus longuement que je ne l'avais pensé et je ne voudrais pas aborder les problèmes européens, non pas que je n'aie pas de réponse à donner à M. le sénateur Debré, qui est mon interlocuteur habituel. Ce qui m'a frappé

aujourd'hui c'est qu'il n'a pas, selon son habitude, mentionné la Sarre. (*Sourires.*)

M. Michel Debré. Hélas!

M. le ministre. C'est la première fois que, me trouvant à cette tribune, en matière de politique étrangère, la Sarre a été oubliée...

M. Michel Debré. Je me réserve pour le budget de la Sarre.

M. le ministre. Je ne voulais pas vous provoquer, monsieur Debré. (*Rires.*)

Mme le président. M. Debré est inscrit.

M. le ministre. J'accepte le rendez-vous. Ceci dit, je vous demande instamment de ne pas aborder le problème de la communauté de défense par le biais d'une discussion générale, car il est trop grave. Il faut l'envisager dans tous ses détails, contradictoirement et d'abord dans les commissions.

M. Michel Debré. Quand vous voudrez, monsieur le ministre.

M. le ministre. Quelle que soit votre connaissance de ces problèmes, quelle que soit la lucidité exceptionnelle avec laquelle vous les abordez, il y a des points qui peuvent vous échapper, qui ne peuvent s'éclairer qu'à la lumière des échanges de vues avec les négociateurs étrangers dont le concours est nécessaire. Il faut vraiment connaître tous les détails de construction de ce monument...

M. Michel Debré. Hélas!

M. le ministre. ...même s'il n'est pas funéraire. Je ne sais pas si celui-ci est destiné à devenir un monument funéraire (*Sourires.*) Ce n'est pas là le problème. C'est une mauvaise méthode que de vouloir instaurer à tout moment un débat sur un problème qui sera examiné ici dans toute son ampleur, après avoir été discuté en détail, confronté entre contradicteurs et partisans.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Soyez assuré qu'il est déjà tombé sous notre examen. La commission des affaires étrangères lui a consacré au moins cinq ou six séances et elle a nommé une sous-commission, présidée par M. Marius Moutet, qui a déjà fait un rapport substantiel. Nous connaissons quelque chose des 132 articles et des 5 protocoles!

M. le ministre. Monsieur le président, je sais très bien que c'est grâce à vous que votre commission des affaires étrangères est toujours en avance. Heureusement. C'était vrai aussi du pool du charbon et de l'acier. Malheureusement, on n'en est pas encore là ailleurs. Je ne critique pas.

Je constate qu'il n'est pas possible pour un ministre comme moi de venir devant vous défendre un texte qui n'émane pas uniquement — cela dit confidentiellement — exclusivement et principalement de lui. Ce texte a des aspects techniques multiples, financiers et militaires. Je l'ai signé, je ne le nie pas, et je le défendrai où que je me trouve.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Je souhaite que votre part d'auteur y soit minimal!

M. le ministre. Peut-être pour les meilleures parties du traité! Mais ceci ne compte pas, puisque c'est l'ensemble qui doit être acceptable. Mais, de cet ensemble, vous ne pouvez pas vous faire une idée suffisante tant que vous n'aurez pas entendu tous les représentants du Gouvernement qui ont voix au chapitre.

M. Michel Debré. Ils ne viennent pas s'expliquer quand on le leur demande! Nous avons là l'exemple d'une très grave question qui a été traitée par les ministres compétents, soit au déjeuner de la presse anglo-saxonne, soit dans les revues anglo-américaines. Mais quand un parlementaire se permet d'interroger ces mêmes ministres sur cette même grave question, il n'obtient aucune réponse.

Au mois de juin, monsieur le ministre, vous avez dit que la procédure n'était pas encore arrivée au point où vous pouviez vous expliquer. Quelques semaines plus tard, nous avons eu le ministre de la défense nationale; il a bien voulu se taire complètement sur ce traité. Depuis nous n'en avons plus parlé, respectueux de ce silence gouvernemental. Où a-t-il été rompu? Devant des conférences de journalistes, dans les revues américaines, et bientôt il n'y aura plus dans le monde entier que le Parlement qui n'aura pas eu les confidences des ministres français sur le traité. J'ajoute qu'il suffit de lire attentivement les comptes rendus des débats du Bundestag pour s'apercevoir que ce qu'on nous dit officieusement n'est pas ce qui est dit

officiellement aux députés allemands sur le même texte. Sans doute, nous recevons avec grand plaisir ce que les négociateurs auront à nous dire, mais ce qui est inquiétant, c'est que le Parlement français, le plus intéressé, est le seul organisme qui n'en ait eu aucune connaissance officielle.

Or, ce traité, j'ose le dire, est à la fois la fin de l'armée française et la fin de l'unité entre la France et l'Union française. Cela n'est pas technique, militaire, financier; c'est politique et éclatant.

Laissez-moi vous demander de comprendre que, quel que soit le souci que nous ayons de respecter la procédure de ratification, devant de telles décisions, un tel désir de cacher la réalité, l'indignation puisse parfois se faire jour.

M. le ministre. Le désir de cacher quoi, puisqu'en attendant, l'armée française demeure et demeurera telle qu'elle est actuellement, tant que vous n'aurez pas terminé votre travail, et tant que vous n'aurez pas statué ?

Plusieurs sénateurs. Et après ?

M. le ministre. Après, cela dépend de votre décision.

M. Charles Morel. Il y aura trois armées françaises !

M. le ministre. Cela encore dépendra de vous. Vous ferez une proposition. Vous n'êtes pas placés le moins du monde devant un fait accompli. Monsieur le sénateur, je vous remercie de m'avoir fait crédit aujourd'hui, j'y ai été très sensible; je vous demande d'étendre cette confiance sur ce point précis. Il n'y a aucune tentative, comme aucun risque de fait accompli.

M. Michel Debré. Hélas !

M. le ministre. Mais non, monsieur Debré, ne dites pas « hélas ! » comme si ce que je dis était faux. Il ne faut pas faire croire à qui que ce soit qu'il y a la moindre tentative de vous placer devant un fait accompli. En dehors de l'absence de tout moyen juridique, aucune situation de fait ne pourra vous gêner dans la décision libre à laquelle vous aurez à procéder.

Cela dit, je ne veux pas insister sur ce problème que vous aurez à résoudre. Il ne disparaîtra pas avec un ministre, avec un gouvernement. C'est un problème devant lequel vous vous trouverez toujours placés, et dans toute son ampleur. Vous n'y échapperez pas.

En ce qui concerne la Sarre, je voudrais simplement dire ceci: les élections sarroises ne sont pas une victoire de la France. Je n'ai jamais dit cela. Ce n'est pas sur ce plan qu'elles se situent. C'est l'aboutissement d'une politique raisonnable et loyale que nous avons faite en Sarre. C'est une politique qui est reconnue par la population sarroise elle-même comme étant conforme à son intérêt en même temps qu'à l'intérêt de la coopération entre les pays européens.

Si, dans cette affaire, il y a eu et il y aura encore des initiatives françaises, c'est précisément parce que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour qu'il y ait une solution définitive qui fasse cesser un antagonisme qui pèse lourdement sur les relations entre la France et l'Allemagne et sur les problèmes que nous avons à résoudre.

Ce sera le test d'une politique concrète et pratique sans abandon des intérêts français, pleinement respectueuse des intérêts sarrois dont nous avons la charge, et acceptable par l'Allemagne.

Je crois que c'est une tâche délicate à laquelle nous ne voulons pas nous dérober et ce sera là un des moyens de faire la preuve que nous avons une politique qui sait où elle va et qui sait concilier l'intérêt français et l'intérêt de la paix. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Marcilhacy. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Marcilhacy. Tout à l'heure, j'ai renoncé à mon droit de parole parce qu'il ne me paraissait pas que c'était le moment de discuter le projet de communauté européenne de défense dont j'ai déjà sommairement dit ce que je pensais.

Je voudrais seulement avoir de M. le ministre la certitude, non pas que le traité ne sera pas mis à exécution avant la ratification par ce Parlement — ce qui serait inconcevable — mais que votre politique ne sera pas, dans les mois qui viennent, axée sur la ratification de ce traité.

Je ne crois pas que l'on puisse nier, en matière de politique étrangère et de ratification de traités, au Conseil de la République, la pleine capacité de fait. Je serais fort étonné qu'ici, il se trouve une majorité pour le voter, et c'est, je m'en

excuse, pour vous communiquer cet avertissement et avoir la certitude que la politique française, demain, ne sera pas axée sur la ratification du traité, que je me suis permis de prendre la parole.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je vous remercie de la question que vous venez de me poser, car elle me permet de préciser ce que j'ai dit tout à l'heure.

Juridiquement comme en fait, il n'y aura pas de fait accompli; de plus notre politique continuera à évoluer dans le cadre actuel, et nous ne pouvons en aucune façon, dans notre diplomatie, dans nos desseins et initiatives de politique étrangère, anticiper sur une décision du Parlement.

M. Marcilhacy. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Henry Torrès. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Henry Torrès.

M. Henry Torrès. Je voudrais répondre d'un mot à M. le ministre des affaires étrangères à la place de mon ami M. Debré, qui a été interpellé par anticipation.

M. le ministre. J'ai seulement répondu à une question qui m'avait été posée !

M. Henry Torrès. Ma propre intervention dans ce débat, à la place de M. Debré, se place sur le plan d'une solidarité gouvernementale qui est plus vigilante dans les gouvernements à naître que dans les gouvernements établis. (*Sourires.*)

En quelques mots, je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que nous ne vous reprochons pas, nous ne voulons reprocher ni au Gouvernement, ni à vous-même, d'avoir été attrait devant des assemblées internationales, en vertu de procédures contre lesquelles vous ne pouviez rien. Nous ne dressons pas contre vous un réquisitoire qui serait sur ce point à la fois non fondé et injuste.

Mais ce que nous voulons dire, c'est que les positions que vous avez prises devant les assemblées internationales ont été tardives et que par votre retard, vous avez permis que se formât progressivement une atmosphère dans laquelle notre pays, dans sa dignité, dans son indépendance, dans sa souveraineté, dans son prestige, s'est trouvé légèrement dévalué. Je dis légèrement dévalué, parce que je me défends de toute appréciation pessimiste, de même que je n'entends pas instituer ici le procès des personnes.

Quand vous parliez de l'affaire marocaine, quand vous parliez de l'affaire tunisienne, puisque c'est sur cela surtout qu'a porté votre réponse courtoise à de courtoises questions, quand vous nous parliez de l'affaire marocaine et de l'affaire tunisienne vous disiez: Nous avons fait tout ce que nous avons pu, nous avons une politique et vous reprochez — ce qui pourrait parfois, dans la conjoncture actuelle, manquer singulièrement d'élégance — à certains hauts fonctionnaires de ne pas l'avoir exécutée sur place, selon vos intentions. Mais il aurait fallu, depuis longtemps, voir se clarifier, se préciser, et s'ordonner les intentions du Gouvernement, et que ces intentions fussent cohérentes.

Nous ne pouvons pas oublier, par exemple, qu'il est arrivé que le général Juin, quand il était résident général au Maroc, fit saisir, sur le quai du port de Casablanca, un journal qui avait avec vous des attaches politiques directes. Il y avait là, en face du monde arabe, une atteinte au prestige français qui risquait de préparer les événements dont la triste éclosion s'est révélée, depuis, si cruelle et si tragique.

De même, monsieur le ministre des affaires étrangères, nous reprochons loyalement au Gouvernement, nous reprochons à la majorité d'hier et à ce qu'il en subsiste dans la majorité d'aujourd'hui, de ne pas avoir donné suffisamment d'avertissements affectueux à notre grand allié américain lorsqu'il a commencé à entreprendre, parfois directement, parfois obliquement et par le truchement d'intérêts économiques et industriels, une politique de sape contre l'influence française en Afrique du Nord. Nous savons que vous n'avez pas protesté contre cette politique et aussi que les gouvernements ont accordé, sans les contreparties nécessaires, les bases françaises du Maroc.

Si, maintenant, on peut incriminer nos grands alliés américains pour certaines de leurs attitudes, je crois qu'une intervention plus rapide, plus systématique, plus suivie, plus cohérente, appuyée sur une politique plus nette et plus ferme, aurait contribué à conjurer certains des douloureux événements qui se sont produits.

Voici ce que je voulais vous dire sans élever le ton, malgré toute l'amertume que nous en éprouvons. Il est exact que pour ce qui est de nos relations avec les Américains, cette grande amitié franco-américaine qui est nécessaire à la paix comme à la sécurité de notre pays, nous le savons bien, a risqué d'être altérée, d'être compromise, d'être démonétisée dans le sentiment populaire par certaines faiblesses de nos gouvernements qui ont abouti à des résultats si désastreux qu'à l'heure actuelle nos grands alliés américains s'imaginent qu'ils peuvent traiter nos bateaux comme des dépendances de la souveraineté américaine et faire monter leurs officiers de police à bord pour interroger nos marins.

Voici ce que nous vous reprochons, monsieur le ministre. C'est un reproche, qui ne vise ni votre dévouement, ni votre probité, mais combien nous déplorons votre faiblesse ! Je ne sais pas dans quelle mesure elle vous engage, si c'est une faiblesse de votre personne, ou une faiblesse de votre politique, ou une faiblesse de votre Gouvernement, si souvent intérieurement divisé, mais il fallait parler ferme avec la confiance qu'un ministre représentant la France doit avoir dans cette France qui, même mutilée, diminuée et meurtrie, reste la France avec toute sa grandeur. Nos amis marocains, nos amis tunisiens le savent et le proclament, je crois qu'il aurait fallu parler avec plus de fermeté, plus de tonus. Ce n'est pas une question d'accent. Ce n'est pas une question d'éclats de voix. Alors vraiment, nous pourrions nous cribler de reproches réciproques et contradictoires, monsieur le ministre des affaires étrangères. Vous me reprocheriez ce soir d'avoir trop de voix. Je vous reprocherai très respectueusement de ne pas en avoir assez. (*Sourires.*)

Ce n'est pas de cette voix-là que je parle. Je parle de « cette voix du cœur qui seule au cœur arrive ». Il fallait parler avec plus de sentiment, plus de force et plus d'énergie. Il fallait avoir un souci peut-être plus vigilant, plus susceptible de la grandeur et de la dignité françaises.

Nous savons bien que dans ces tristes événements d'Afrique du Nord, il y a eu, se substituant à la propagande soviétique ou s'engageant dans une concurrence et dans une compétition quotidienne avec elle, un long travail de destruction de notre influence que des avertissements de votre part auraient pu enrayer quand il en était encore temps.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, nous nous trouvons en présence d'événements difficiles. Pour graves qu'ils soient, nous restons fidèles, mes amis et moi, à ce haut idéal humain et humaniste que définissait tout à l'heure en ce qui concerne l'Afrique du Nord, dans un beau discours d'homme d'Etat, M. Michel Debré. Nous savons que la présence de la France signifie là-bas le maintien de l'égalité des races, que la présence de la France signifie que les peuples ne seront pas écrasés sous l'empire d'une religion unique ou d'une race despotique, que la présence de la France se confond en un mot avec la présence de la civilisation.

Nous vous demandons d'être net et ferme pour cela. Nous vous demandons de ne pas pratiquer cette politique qui, en Tunisie, par exemple, a consisté en des excès d'abandon, puis, par un jeu singulièrement contradictoire, en des excès de mesures comminatoires auxquelles aucun acte ne faisait d'ailleurs suite. Monsieur le président Schuman, pour ne pas recourir à la force, soyez constant dans l'autorité.

Pour terminer, je vous dirai ceci : la question que M. Marcellin vous posait tout à l'heure nous préoccupe tous. Ne mettez tout de même pas la France devant une sorte de fait accompli parce que, en dehors de la ratification du traité, il y a les contacts, les rapprochements de plus en plus intimes entre co-contractants sur certaines questions dont n'importe quel gouvernement français serait prisonnier demain si vous étiez allé trop loin dans les mesures interalliées destinées à préparer l'exécution d'un traité qui n'a pas encore été ratifié par le Parlement. Retenez l'avertissement de M. Marcellin et dites-vous, quels que soient notre amour de la paix et le crédit que nous voulons ouvrir à une Europe reconciliée, fraternelle, que vous n'aborderiez ces négociations avec des chances de succès que si, d'abord, vous avez confiance en la France et en sa mission ! (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. le ministre. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je me reconnais tout de suite bien inférieur à M. le sénateur Henry Torrès, non seulement en ce qui concerne la puissance de ma voix, mais aussi en ce qui concerne la longueur des explications que je pourrais encore fournir.

Je lui dis très simplement : j'aurais préféré qu'il pût m'indiquer — et je suis sûr que les sénateurs ici présents en eussent également été heureux — un, deux ou trois cas d'abandon ou de faiblesse. Vous avez cité un seul cas : celui des bases américaines au Maroc. Ce n'est pas pour faire plaisir aux Américains qu'on leur a permis d'installer ces bases, qu'on leur a permis d'établir des étapes en France ou de s'installer en Allemagne. Cela fait un tout cohérent.

Je me rappelle une attaque qui avait été, à un moment donné, dirigée contre moi dans l'autre Assemblée, venant de la même origine. On m'a dit : « Vous avez abandonné tel et tel droit français en signant tel et tel traité avec les Etats-Unis au sujet de ces bases ». En réalité, s'il y a un traité, il a été signé au nom du Gouvernement tout entier et il n'engage pas la responsabilité d'un seul ministre, qui ne peut d'ailleurs le faire. Quand on a su de quelles précautions avait été entouré ce texte, de la part de toutes les autorités directement intéressées au Maroc ou ailleurs, on a remis les armes qui avaient été fourbies contre le ministre et on n'en a plus parlé.

J'espère qu'un jour cela vous arrivera aussi, lorsque vous aurez comme moi à vous expliquer.

M. Mostefai El-Hadi. Je demande la parole.

Mme le président. Si c'est pour un fait personnel, je ne peux vous donner la parole qu'à la fin de la séance.

M. Mostefai El-Hadi. Je voulais simplement répondre au collègue qui m'a mis en cause.

Mme le président. Monsieur Mostefai, je regrette, mais l'article 42 du règlement vous interdit de prendre la parole maintenant pour un fait personnel. Vous pourrez seulement le faire à la fin de la séance.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet concernant les services des affaires étrangères.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

Mme le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre sa séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le samedi 19 décembre, à une heure trente-cinq minutes, est reprise à deux heures.*)

Mme le président. La séance est reprise.

Nous abordons l'examen du budget des services des affaires étrangères.

Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, au titre du budget des services des affaires étrangères pour l'exercice 1953, des crédits s'élevant à la somme globale de 14.688.528.000 francs.

« Ces crédits s'appliquent :

« A concurrence de 6.719.402.000 francs, au titre III : « Moyens des services », conformément à la répartition par service et par chapitre, qui en est donnée à l'état A annexé à la présente loi ;

« Et à concurrence de 7.969.126.000 francs, au titre IV : « Interventions publiques », conformément à la répartition par service et par chapitre, qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi. »

L'article 1^{er} est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant aux états A et B annexés.

Je donne lecture de l'état A :

AFFAIRES ETRANGERES

I. — Services des affaires étrangères.

TITRE III. — MOYENS DES SERVICES

1^{re} partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.

« Chap. 31-01. — Administration centrale. — Rémunérations principales, 329.539.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-01.

(*Le chapitre 31-01 est adopté.*)

Mme le président. « Chap. 31-02. — Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses, 62.935.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 31-11. — Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités, 2.387.950.000 francs. »

Par amendement (n° 4 rectifié), M. Primet et les membres du groupe communiste proposent de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Mesdames, messieurs, cet amendement a pour but de faire part au Conseil de quelques revendications du personnel des services français à l'étranger et d'obtenir de M. le ministre des affaires étrangères quelques apaisements. Je serai très bref et tâcherai de résumer les divers points de cette question très rapidement.

Je voudrais signaler que le statut des auxiliaires à l'étranger promis par M. le ministre au cours des trois dernières discussions budgétaires n'est toujours pas sorti.

M. le ministre. C'est une erreur, il a paru au *Journal officiel* du 13 décembre !

M. Primet. Les 120 titularisations votées pour l'année 1952 ne sont pas effectuées. Les 120 titularisations prévues dans ce budget pour 1953 ne devraient pas être les dernières.

Malgré les promesses de M. Schmitter, les auxiliaires à l'étranger ne perçoivent aucune allocation familiale en dépit des frais souvent élevés qu'ils assument pour donner à leur enfants une éducation française. Il y a là une question nationale autant que sociale. Seuls, les agents titulaires, diplomates et consuls, perçoivent une majoration de traitement pour charges de famille.

De même, la sécurité sociale ne leur est pas applicable; d'où une situation difficile lorsqu'ils rentrent en France.

La mutuelle des affaires étrangères qui rembourse à ses membres les frais médicaux encourus à l'étranger présente donc un intérêt tout particulier. Or, la diminution des crédits sociaux constitués par une subvention de l'Etat menace son équilibre financier et son existence même. D'ailleurs, cette diminution a porté sur d'autres budgets; celui-ci n'est pas le seul. Mais, dans ce cas particulier, je crois que c'est une menace.

M. le ministre. La commission des finances a rétabli le crédit. Vous avez donc satisfaction.

M. Primet. Il n'empêche que cette mutuelle qui compte 1.500 adhérents, et ce nombre ne cesse de croître, joue en France le rôle normal d'une mutuelle, mais à l'étranger, elle remplace la sécurité sociale inexistante.

La sécurité sociale, comme les allocations familiales, devrait être étendue aux Français rétribués par l'Etat et envoyés en service à l'étranger, où ils ne bénéficient que rarement du régime local. Son extension à tous les Français de l'étranger pose de difficiles problèmes d'assise territoriale et de recouvrement des cotisations, mais ces difficultés n'existent pas lorsqu'il s'agit des Français rétribués par l'Etat.

Les augmentations de traitement accordées aux auxiliaires à l'étranger dans le cadre des crédits de l'année 1952 ont été souvent inégales d'une ville à l'autre dans le même pays; par exemple, pourquoi l'augmentation nécessaire des auxiliaires en Suisse a-t-elle été limitée à ceux qui se trouvent à Berne ?

L'administration profite des difficultés qu'auraient les employés français à trouver des emplois dans l'industrie privée en raison de leur nationalité pour les sous-payer.

Il faut donc prévoir une augmentation des crédits sur lesquels sont rétribués les auxiliaires pour tenir compte de la hausse du coût de la vie dans un très grand nombre de pays.

En effet, d'après les statistiques de l'organisation des nations unies, l'indice du coût de la vie a augmenté entre janvier 1951 et janvier 1952 dans des proportions assez grandes dans de nombreux pays. En Grande-Bretagne, il est passé de 108 à 122 et à 125 pour avril 1952, dernier mois connu. Voici d'autres chiffres pour quelques pays: U. S. A., 106 à 110; Pays-Bas, 113 à 119; Egypte, 111 à 118; Indes, 105 à 109; Irak, 76 à 85; Allemagne, 95 à 105; Italie, 105 à 111; Belgique, 99 à 108; Brésil, 106 à 122.

Les relèvements de crédits et des traitements depuis 1948 sont loin de correspondre à cette augmentation du coût de la vie, calculé sur la base de 100 en 1948.

Il faut également fixer dans le statut des auxiliaires des indices de traitements, comme en ont les agents diplomatiques et consulaires, et fixer les traitements des auxiliaires à l'étranger par référence à ceux des agents diplomatiques et consulaires.

Les traitements à l'étranger sont diminués de 260 millions, soit environ 10 p. 100. D'autre part, les crédits prévus pour le paiement des loyers, impôts et taxes sont augmentés de 10 pour 100, ce qui prouve bien que l'augmentation du coût de la vie est réelle à l'étranger.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. La commission s'en remet à la décision du Conseil.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre. Je pense que M. Primet a déposé cet amendement uniquement pour signaler au Gouvernement ses différentes doléances. Le Gouvernement les examinera, mais je lui fais remarquer au passage qu'il a satisfaction sur le premier point, puisque le décret est paru.

En ce qui concerne les sociétés mutuelles — qui est le deuxième point que vous avez soulevé — votre commission des finances dans le rapport de M. Maroger précise qu'elle n'accepte la réduction sur le chapitre en question que pour les cantines et les colonies de vacances et qu'elle demande le maintien des autres éléments de dépenses de ce chapitre; elle ramène en conséquence à 394.000 francs la réduction à opérer sur ce chapitre.

Si l'Assemblée suit les propositions de la commission des finances, vous aurez satisfaction, monsieur Primet.

M. le président de la commission. La commission demandera le rétablissement total du crédit.

M. le ministre. Dans ce cas, satisfaction totale sera donnée à M. Primet.

M. Primet. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir examiner les autres points avec beaucoup d'attention.

M. le ministre. Je ne peux pas examiner toutes ces questions à l'heure actuelle. Je vous ferai connaître les réponses qui y seront données. Mais il ne faut pas oublier que le crédit total pour les auxiliaires à l'étranger a été augmenté de 66 millions dans le budget actuel, alors que nous étions excessivement parcimonieux pour les autres crédits.

Mme le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Primet. Je le retire, madame le président.

Mme le président. L'amendement est retiré.

M. Alain Poher. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

Mme le président. La parole est à M. Poher.

M. Alain Poher. Je prends la parole car, à l'Assemblée nationale, il y a eu une discussion assez passionnée sur les réductions de crédits qui ont été apportées à ce chapitre. Je crois que quelques erreurs se sont produites au cours de la discussion et je voudrais au moins en rectifier une.

En effet, il semble qu'il y ait eu une confusion en ce qui concerne les cumuls de l'augmentation des traitements intervenue en France et de l'augmentation des indemnités qui sont attribuées aux fonctionnaires à l'étranger.

Comme les traitements servis à l'étranger sont basés sur les traitements existant en France en 1949, il n'y a absolument aucun cumul. Il est bien entendu qu'une seule augmentation a été octroyée. Je tenais à le dire afin que l'Assemblée nationale soit bien au courant de la situation. M. Maroger l'avait d'ailleurs indiqué dans son rapport.

Je profite de la circonstance pour signaler qu'une certaine révision des allocations servies aux fonctionnaires à l'étranger s'impose; la commission des finances l'a déjà demandé au Conseil de la République. Mais il faudrait tout de même faire attention dans cette révision, car ces fonctionnaires servant à l'étranger ont besoin de recevoir des frais de représentation substantiels, si l'on désire qu'ils représentent dignement leur pays.

S'il y a eu des abus, je les verrais plutôt dans les missions diverses, rattachées aux différents services diplomatiques. Les

agents des missions n'ont pas les mêmes charges de représentation tout en recevant les mêmes traitements.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-11 avec le chiffre de la commission.

(Le chapitre 31-11 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 31-12. — Services à l'étranger. — Frais de représentation et divers, 313.982.000 francs. — *(Adopté.)* »

« Chap. 31-13. — Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires, 770.532.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles, 91.190.000 francs. » — *(Adopté.)*

3^e partie. — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.

« Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires, 60.168.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 33-92. — Prestations et versements facultatifs, 10 millions 118.000 francs. »

La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Madame le président, mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale avait, sur un certain nombre de budgets, réduit de 25 p. 100 les crédits qui devaient être affectés aux prestations et versements facultatifs pour charges sociales. La mesure n'avait d'ailleurs pas été identique pour tous les départements ministériels: certains étaient frappés, d'autres ne l'étaient pas.

La commission des finances avait d'abord prévu de ne faire porter la réduction que sur la subvention aux cantines et sur la subvention aux colonies de vacances, mais il avait été entendu qu'on soumettrait la question au Conseil de la République qui, dès le premier budget qui lui fut présenté, décida de rétablir l'intégralité des crédits réclamés par le Gouvernement.

Je ne voudrais pas — le budget des affaires étrangères ayant été préparé avant les autres et portant par conséquent un chiffre réduit sur ce chapitre — que ce département soit en quoi que ce soit défavorisé. Je demande donc au Conseil de reprendre pour ce chapitre la dotation initialement demandée par le Gouvernement, c'est-à-dire 10.512.000 francs.

M. le ministre. Je vous remercie, monsieur le président.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 33-92 ?...

Je le mets aux voix avec le nouveau chiffre de 10.512.000 francs demandé par le Gouvernement et proposé par la commission.

(Le chapitre 33-92, avec ce chiffre, est adopté.)

Mme le président.

4^e partie. — Matériel et fonctionnement des services.

« Chap. 34-01. — Administration centrale. — Remboursement de frais, 16.247.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-02. — Administration centrale. — Matériel, 91 millions 125.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-03. — Administration centrale. — Frais de réception de personnalités étrangères et présents diplomatiques, 12.090.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-11. — Services à l'étranger. — Remboursement de frais, 426.768.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-12. — Services à l'étranger. — Matériel, 957 millions 998.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-91. — Loyers et indemnités de réquisition, 252.763.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-92. — Achat et entretien du matériel automobile, 9.818.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-93. — Remboursement à diverses administrations, 216.039.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-94. — Frais de correspondance, de courriers et de valises, 289 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-95. — Missions. — Organisation et participation à des conférences internationales, 264.460.000 francs. » — *(Adopté.)*

6^e partie. — Subventions de fonctionnement.

« Chap. 36-91. — Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'office des biens et intérêts privés, 106 millions de francs. »

La parole est à M. Ernest Pezet.

M. Ernest Pezet. Mes chers collègues, j'avais le dessein, et j'aurais eu le devoir, n'eût été l'heure tardive, de plaider dans son entier et à fond le dossier de l'office des biens et intérêts privés (O. B. I. P.).

La décision de sa suppression prématurée, imprudente et dommageable, a été prise l'année dernière lors de la discussion de la loi budgétaire. Cet office fut créé, il y a trente-trois ans, à titre temporaire, mais il fut singulièrement permanent! La raison en est que d'année en année, les événements internationaux et la guerre renouvelaient ses tâches.

Sa mission générale, je vous le rappelle, est de protéger les biens et intérêts français à l'étranger, qui ont pu être lésés par les conséquences directes ou indirectes des guerres, des révolutions et de tous autres cataclysmes sociaux et politiques survenant dans un pays donné. Et le nombre en est grand et risque fort d'augmenter.

Voulez-vous connaître quelques-unes des tâches qu'il a remplies depuis la Libération, ou qu'il aurait à remplir encore si l'on n'avait légèrement juré sa perte? En voici: La restitution des biens transférés hors de France par l'ennemi; l'exécution des traités de paix et des accords bilatéraux; le remboursement des fonds prélevés par Vichy et pour les Allemands. Pour l'avenir: le règlement des dettes allemandes lorsqu'elles sont récupérables; les dommages de guerre des Français de l'étranger; le contentieux relatif aux Français lésés dans les pays de démocratie populaire où la révolution a sévi.

Il y a actuellement 53.000 dossiers, sans parler de plus de 5.000 dossiers de dommages de guerre que l'O. B. I. P. a pu recenser et dont il doit assurer l'étude et le règlement. Ce curieux office provisoire fut 33 ans en permanence, ce qui prouve tout de même péremptoirement combien il est nécessaire.

Curieux office sur un autre point: cet office que l'on supprime par esprit d'économie, il est de toute l'administration française l'organisme qui, relativement à son coût, a été sans doute le plus payant. Il a fait rentrer des centaines de milliards dans les caisses du Trésor et il a encore à faire rentrer 200 milliards correspondant aux 53.000 dossiers qui lui restent. Au cours de son existence féconde, il a fait preuve d'une étonnante souplesse et plasticité: il comptait 1.200 agents en 1922; il en a 292 en 1952. Il doit d'ailleurs, docile à l'égard des décisions parlementaires, faire encore, non sans risque d'ailleurs, d'autres suppressions d'emploi.

A la vérité, l'O. B. I. P. n'est supprimé qu'en partie. Mais il doit être complètement au 31 décembre 1953. A cette date, il doit avoir disparu. Que se passera-t-il alors ?

Ses tâches demeurent et demeureront, et la conjoncture internationale laisse même prévoir que, non seulement elles demeurent et demeureront, mais qu'elles augmenteront en nombre et importance, et dureront bien au delà du 31 décembre 1953.

Des substituts multiples prendront sa suite, après son éclatement: affaires étrangères, ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, domaines, finances. Il est clair que, faute d'expérience, ils seront bien moins à même que lui de les mener à bien. Nos représentants à l'étranger, et M. le ministre des affaires étrangères s'en préoccupent beaucoup. M. l'ambassadeur de France en Belgique, M. l'ambassadeur de France en Autriche, sont tellement persuadés qu'ils ne pensent pas se dérober aux tâches de l'office, qu'ils en ont instamment et à force reprises demandé le maintien. Obligés de s'incliner devant l'ukase parlementaire, ils ont demandé que, à tout le moins, les chefs des agences de Bruxelles et de Vienne soient attachés à leurs postes diplomatiques eux-mêmes.

J'assure le Conseil que cette suppression ne permettra aucune économie. Pour s'en convaincre, il suffit d'ailleurs de se reporter au rapport de M. Corniglion-Molinier, à celui de M. Massot, à la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, et à sa récente lettre à notre distingué président de la commission des finances, M. Roubert, en qualité de président de l'office, lettre que M. Roubert a bien voulu me communiquer. On constate dans tous ces documents qu'on ne

parle que de transferts. On transfère des crédits, les emplois, et on transférera les dossiers; on reclassera les agents. On reconnaît que les tâches demeurent. Il faudra bien les remplir. Alors, vaille que vaille, on les passera à quelque administration permanente.

Mais le plus joli de l'histoire, le voici: Au moment où le Gouvernement, exécutant les volontés du Parlement, se propose d'assurer la destruction totale de cet organisme au 31 décembre, que fait-il dans le même temps? Il lui donne de nouvelles fonctions! En effet, messieurs, le Parlement a voté des lois n° 51-671 et 51-674, le 24 mai 1951. Des arrêtés d'application ont été pris, ils sont parus au *Journal officiel* du 24 août 1952, page 8428. Ces arrêtés sont pris en vue d'assurer des tâches extrêmement difficiles, d'autant que c'est à l'étranger qu'elles requièrent examen, contrôle et décision; ce sont des tâches techniques, fort complexes que l'O. B. I. P. est habitué à remplir depuis trente-trois ans. Je vous en donne connaissance: répartition de l'indemnité globale forfaitaire accordée par les gouvernements tchécoslovaques et hongrois pour compenser les lésions de biens, de droits ou d'intérêts des ressortissants français, par suite de nationalisations, d'expropriations ou de restrictions de caractère similaire et, pour la Hongrie, de clauses de traités.

Ces arrêtés extensifs d'attributions sont signés de qui? De M. le président du conseil, de M. le ministre des finances, de M. le ministre du budget et de M. le ministre des affaires étrangères.

Et que disent ces arrêtés? Ils stipulent ceci: « Article 1^{er}: le secrétariat des deux commissions spéciales instituées pour l'application des deux lois sera assuré par l'office des biens et intérêts privés. » Ne souriez pas, mesdames et messieurs, c'est bien ainsi! Et où siégeront ces commissions spéciales? Au siège même de cet office.

Passons à l'article 2. Qui sera commissaire du Gouvernement près de ces commissions? Les arrêtés précisent: « La fonction de commissaire du Gouvernement des commissions spéciales sera confiée au directeur de l'office des biens et intérêts privés. »

Comme il est absolument certain que l'exécution de ces lois — pour ne parler que de celles-là — demandera du temps — évidemment, puisque l'exécution est à peine commencée — l'article 4 prévoit déjà des allocations d'acomptes provisionnels. Cela prouve, à soi seul, qu'il faudra du temps pour exécuter ces lois; en sorte que la double mission confiée durera bien au delà du 31 décembre 1953.

Plaisanterie, direz-vous, puisque, à cette date, l'office des biens et intérêts privés devra être mort et enterré? Prenez-le, mesdames et messieurs, comme vous le voudrez. Mais c'est ainsi! Deux lois supposent une vie prolongée de l'office, mais il est condamné à mort et doit être exécuté le 31 décembre 1953. Tant pis pour l'application des lois et tant pis pour de malheureux Français à l'étranger s'ils en pâtissent!

Les ministères et services, substituts éventuels de l'O. B. I. P., reconnaissent tous la permanence des tâches de l'office qui d'ailleurs, je le répète, ne peuvent qu'aller croissant dans certains pays tourmentés et en mouvance politique et sociale qui lésera sûrement bien des ressortissants français. Ces ministères et offices admettent qu'il faut prendre le soin et la charge de toutes les activités présentes de l'office et des activités futures qu'il aurait lieu d'exercer. Et, vous le pensez bien, s'ils s'en chargent, ils exigent des moyens pour exercer ces activités. Les successeurs administratifs, non seulement ne proposent pas de le faire à moindre frais, mais ils exigent et revendiquent tous les crédits actuellement alloués à l'office.

Où seront donc les économies et la sévère compression de dépenses invoquées pour la dissolution de cet organisme qui a fait ses preuves et coûte si peu au regard de sa productivité? Je voudrais bien qu'on le dise. Je me demande quel anathème a été jeté, quel maléfice peut bien peser sur le protecteur du patrimoine français à l'étranger? Il n'est guère d'année où je n'aie entendu dauber sur le dos de l'office, lui chanter pouilles et jurer sa perte. Il devait avoir, rue de Rivoli, des ennemis secrets et combien persévérants! Ce qui est sûr, c'est qu'on est en train, cette fois, de faire une erreur et une sottise! Ou plutôt, Assemblée et Conseil, insuffisamment informés, l'ont faite l'année dernière, reconnaissons-le!

Je voudrais obtenir du Conseil, messieurs, qu'il reconnaisse que cette affaire fut traitée sans informations et débats suffisants l'an passé: qu'il y a eu erreur. Je voudrais qu'il considère qu'il n'y aura aucune économie, que les tâches demeureront et même s'accroîtront et que la sagesse commande dès lors qu'on ne consomme pas une inutile et dommageable suppression. Pour quoi, enfin, cette suppression si mal justifiée? Je crois, à vrai

dire, que la rue de Rivoli l'a complotée pour que la doctrine soit sauvée et triomphante. Quelle doctrine? Celle de la disparition des offices autonomes de caractère administratif!

La belle consolation pour les ayants droit et ayants cause Français de l'étranger! Il y a un aspect humain en l'affaire qu'il me faut faire apparaître: eh! quoi, on va bouleverser toute l'œuvre de cet office qui protège et sauve non seulement de forts éléments du patrimoine français réparti à travers le monde, mais aussi le patrimoine de dizaines de milliers de Français qui en ont besoin, parfois un besoin vital. C'est une mauvaise action dont vous devez dégager votre responsabilité.

L'office, depuis trente-trois ans, a excellemment travaillé à ces sauvegardes; il a assuré des centaines de milliards de rentrées au Trésor et à des familles françaises victimes des révolutions et des guerres. Il a encore 53.000 dossiers à régler, représentant — car l'évaluation en a été faite — 200 milliards, dont la récupération est possible.

Et on le supprime, sans espoir d'économies! C'est une décision aberrante: il est question, en effet, de le répéter, de reclasser tout le personnel. Mais on va disperser dossiers et archives, une partie ira à des divers ministères, une partie aux domaines ou ailleurs! Que deviendront les dossiers des Français dans tout ce bouleversement?

M. Longchambon. Très bien!

M. Ernest Pezet. Croyez-vous qu'il sera vraiment facile d'étudier ces problèmes délicats de recensement, de négociations, d'évaluation et d'attribution, s'agissant de pays étrangers, quand tous ces dossiers seront dispersés aux quatre vents?

Il faut le reconnaître: nous avons fait une erreur l'année dernière. L'Assemblée nationale n'a pas été suffisamment informée; les débats sur cette affaire y ont tenu en quelques lignes du *Journal officiel*: cinquante lignes cette année dont trente de M. le ministre des affaires étrangères.

Je demande au Conseil, très simplement mais très nettement, au nom des Français à l'étranger dont l'intérêt rejoint ici l'intérêt du Trésor et aussi l'intérêt national, car l'Etat a aussi un patrimoine à défendre à l'étranger par l'office des biens et intérêts privés, je lui demande, dis-je, par l'amendement déposé de revenir pour son compte sur son vote de surprise de l'an dernier, et d'engager amicalement l'Assemblée et ses commissions compétentes de reconsidérer et le problème et la solution, en vue de donner la possibilité à M. le ministre des affaires étrangères — qui se réjouira de ce retour à la raison — les moyens de remplir ses devoirs de tutelle qu'il revendique d'ailleurs hautement. J'ai, dans mon dossier, deux lettres de lui, absolument formelles à ce sujet. Dans l'une d'elles, adressée au président de l'office, j'ai pu lire ceci:

« Le conseil de direction de l'office est un organisme absolument irremplaçable. »

Je souhaite, par conséquent, messieurs et mesdames, et vous souhaiterez avec moi, qu'il ne soit pas remplacé et que l'office adopté, ajusté aux exigences et besoins de ses tâches réelles, retrouve avec la vie normale la faculté de tenir, comme il l'a fait pendant trente-trois ans. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Erich Bousch. Mes chers collègues, je défends par avance l'amendement de notre collègue M. Kalb qui se trouve ce soir dans l'impossibilité de prendre la parole.

Après les émouvantes paroles de notre collègue M. Pezet en faveur de l'office des biens et intérêts privés en général, je ne puis que confirmer la position déjà prise mais il est nécessaire quand même d'explicitement l'amendement présenté par M. Kalb, amendement qui a une signification précise.

En effet, le budget des affaires étrangères prévoit, dans le chapitre que nous discutons actuellement, une diminution de crédits de 58 millions de francs, dont 37 millions notamment proviennent de la prise en charge de la délégation de Metz par le service des domaines, à compter du 1^{er} janvier 1953, et 2.200.000 francs de la suppression de quarante emplois à imputer pour partie sur la prise en charge de la délégation de Strasbourg, à partir du 1^{er} mai prochain, par l'administration des domaines et les affaires étrangères.

Cette dernière mesure était prévue par l'article 2 du projet de loi soumis au Conseil de la République, mais la commission des finances a très heureusement disjoint l'alinéa premier de cet article, en sorte que la mesure ne pourra pas être effectuée. Par contre, le transfert aux domaines de la délégation de Metz semble un fait acquis puisqu'il est inscrit dans le budget. Les modifications prochaines envisagées dans l'organisation de l'office des biens et intérêts privés, et la décision même,

comme le disait le président Pezet, de supprimer cet office public à la fin de 1953, prise dans la loi budgétaire de 1952, ont provoqué une grande émotion parmi les associations de spoliés et les collectivités d'Alsace et de Moselle.

Notre intervention et la demande de réduction de crédits de 1.000 francs que nous avons proposée ont pour but d'attirer tout particulièrement l'attention du Gouvernement sur les inconvénients qu'il y aurait à modifier la structure de l'Office des biens et intérêts privés.

D'ailleurs, je dois dire, bien que ce ne soit peut-être pas l'heure de rappeler, que le président Schuman lui-même, à plusieurs reprises, s'est déclaré d'accord sur le principe. Le 23 août 1948, il déclarait : « Il ne peut entrer dans l'esprit de personne, lorsqu'il y a tant d'intérêts en cause dans les divers pays d'Europe, de vouloir faire disparaître cet office. »

Plus récemment, le 19 juillet 1950, le ministre des affaires étrangères déclarait de nouveau à cette tribune :

« Nous voulons maintenir, dans l'intérêt même des sinistrés et de tous nos compatriotes, qui ont eu à souffrir à l'étranger, ce qui existe, au lieu de risquer une autre solution, une autre organisation, qui ne feraient que compromettre des résultats déjà assez longs à obtenir. »

C'était là le langage de la raison. Il serait encore aujourd'hui d'actualité car la situation est sensiblement la même.

L'Office des biens est loin d'avoir terminé ses tâches. Il doit assurer encore la défense de 53.000 dossiers de biens français à l'étranger concernant un capital de 200 milliards de francs. Il assure d'autre part, comme le disait également le président Pezet, le secrétariat des commissions de répartition des indemnités de nationalisation qui ont été versées par la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Yougoslavie.

Il convient d'insister surtout sur les attributions particulières des ces délégations de Metz et de Strasbourg, attributions qui sont fort importantes et que je résumerai brièvement.

Elles procèdent à la liquidation des comptes des sequestres allemands ayant administré des entreprises françaises pendant la période d'annexion de fait, ainsi qu'à la conversion en francs des soldes actifs en reichmarks de ces comptes. Les délégations de l'office de Metz et Strasbourg rendent ainsi, je le dis sincèrement, grâce à un travail considérable et consciencieux de leurs agents, des services considérables aux spoliés de nos départements ex-annexés.

L'étude des dossiers qu'elles détiennent leur permet également d'établir des rapports très précieux au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour l'aider dans l'attribution des indemnités de dépossession.

Un chiffre fera apparaître l'importance du rôle de ces délégations : elles détiennent et exploitent, au bénéfice des spoliés, plus de 200.000 dossiers du sequestre général allemand.

D'autre part, c'est l'Office des biens qui assure l'exécution de la loi du 23 avril 1949, concernant les prélèvements pécuniaires effectués par l'ennemi dans les départements ex-annexés.

Ce sont ses agents qui établissent les rapports qui sont soumis pour décision à la commission spéciale fonctionnant à Paris, au siège de l'office, sous la présidence d'un conseiller d'Etat. L'exécution de cette loi, d'une très grande importance pour les spoliés, est loin d'être terminée.

On peut donc valablement se demander s'il est vraiment opportun de toucher à la structure de l'Office, au risque d'apporter une grave perturbation dans le fonctionnement de ses services.

Certes, les attributions de l'Office se sont amenuisées au fur et à mesure de la liquidation des problèmes qu'il avait à régler et il est normal que ses effectifs et le montant de sa subvention soient diminués progressivement.

C'est d'ailleurs ce qui n'a cessé de se produire : au 1^{er} janvier 1947, l'effectif de l'Office était de 652 agents avec une subvention de 130 millions (valeur 1947) environ 390 millions (valeur 1952), au 1^{er} janvier 1952, il était de 232 agents avec une subvention de 165 millions.

Le conseil de direction de l'Office a parfaitement reconnu la nécessité de faire toutes les économies compatibles avec la bonne marche de cet établissement et il était prévu pour 1953 une subvention de 150 millions pour un effectif de 214 agents.

Il faut insister sur le fait que les modifications de structure provisoires intervenues n'entraîneront pas un sou d'économie.

En effet les crédits de la délégation de Bruxelles, 3.800.000 francs passent intégralement aux chapitres 31-13 et 34-12 du budget des affaires étrangères, et ceux de la délégation de Metz,

37 millions, sont transférés au ministère des finances, pour 20 millions en ce qui concerne le personnel (fascicule budgétaire n° 42-59, chapitre 31-43, page 63) et pour 17 millions sans que cela apparaisse dans le fascicule budgétaire, dans les charges communes de l'administration des domaines au titre de sa direction départementale de la Moselle.

Rien ne s'oppose à ce que la délégation de Bruxelles soit directement prise en charge par le ministère des affaires étrangères.

Mais le transfert de la délégation de Metz et des attributions financières de celles de Strasbourg à l'administration des domaines présente des inconvénients certains. En effet l'administration des domaines exerce les fonctions de sequestre des patrimoines ennemis, propriété des anciens spoliés. Son rôle est de les défendre dans l'intérêt du Trésor. Mais comment concilier ce rôle avec celui de défenseur des intérêts des spoliés qui lui seraient confiés dans la nouvelle organisation ?

L'expérience du fonctionnement de la commission des prélèvements exercés par l'ennemi prouve que les représentants du ministère des finances, et parmi eux, ceux des domaines s'efforcent toujours — et il n'y a là rien que de très normal — de réduire au maximum les réclamations des spoliés. Ce sont eux qui désormais rapporteraient les affaires du prélèvement dont ces spoliés ont été victimes. Les domaines seraient ainsi amenés à être juge et partie, ce qui est indéfendable.

D'ailleurs, dès qu'elles ont eu connaissance du projet de suppression des délégations de Metz et de Strasbourg, les collectivités locales intéressées ont vivement protesté. Les chambres de commerce de Metz, Strasbourg et Mulhouse, le groupement d'entraide des réfugiés d'Alsace et de Lorraine ont exprimé des vœux tendant au maintien de l'organisation actuelle qui fonctionne à la satisfaction générale.

Il est donc indispensable, dans un esprit de bonne administration et même de sagesse politique à l'égard de nos populations d'Alsace et de Moselle, d'éviter qu'il soit touché à la structure de l'Office des biens et intérêts privés aussi longtemps que tous les problèmes qui lui ont été confiés ne seront pas complètement réglés.

Dans une lettre adressée le 21 novembre dernier, comme je rappelais M. le président Pezet, à M. le secrétaire général de la chambre de commerce de la Moselle, le ministre des affaires étrangères a reconnu que la protection des intérêts français à l'étranger est une tâche traditionnelle de son département, et il se refuse à accepter des mesures administratives susceptibles d'en restreindre l'efficacité. Il reconnaît aussi que la suppression d'un organisme n'entraîne pas la suppression de ses missions, et il envisage d'intégrer dans l'administration centrale des affaires étrangères, à compter du 1^{er} janvier 1954, un service chargé d'assurer les tâches confiées jusqu'alors à l'Office et de transférer ses agents titulaires à ce service.

Certes cette solution — comme je l'ai dit — serait un moindre mal, mais pourquoi vouloir, là aussi, supprimer un organisme existant qui, dégagé de tout formalisme administratif, fonctionne avec le meilleur rendement, au bénéfice des intérêts français dont il a mission d'assurer la défense.

Dans ces conditions, nous demandons le maintien temporaire de la délégation de Metz. Cette opération peut se faire sans augmentation de dépenses. Il suffit d'annuler les opérations de transfert de crédits envisagées. En ce qui concerne la délégation de Strasbourg, votre commission des finances a pris les mesures nécessaires. Sur un plan plus général, nous pensons, comme la commission des finances, que la suppression de l'office des biens et intérêts privés dès la fin de 1953 est prématurée.

Il est certes souhaitable de pouvoir dégager des économies ; l'office des biens et intérêts privés donne l'exemple d'un service dont les crédits sont réduits tous les ans pour être adaptés aussi bien que possible à l'ampleur de la mission. Mais la tâche n'est pas terminée. Tout le monde est d'accord sur ce point, y compris M. le ministre des affaires étrangères.

Quant aux usagers, pour une fois qu'ils témoignent aussi clairement leur satisfaction des services rendus, est-ce vraiment le moment de les priver de cet organisme ? Nous ne le pensons pas et c'est pour cette raison que nous demandons au Conseil de la République d'adopter l'amendement de notre collègue M. Kalb que j'ai eu l'honneur de défendre. (Applaudissements.)

J'ai, en effet, été saisi de deux amendements :

Le premier de MM. Pezet, Arimengaud et Longchambon ;

Le deuxième de M. Kalb.

Ces deux amendements tendent à réduire le crédit du chapitre 36-91 de 1.000 francs. Ils viennent d'être défendus: le premier par M. Pezet, le deuxième par M. Bousch.

Je mets aux voix l'amendement (n° 1) de MM. Pezet, Armengaud et Longchambon.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. Je mets maintenant aux voix l'amendement (n° 2) de M. Kalb.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 36-91 ?...

Je le mets aux voix avec le chiffre de 105.998.000 francs résultant de l'adoption des deux amendements.

(Le chapitre 36-91, avec ce chiffre, est adopté.)

Mme le président. « Chap. 36-92. — Subvention à l'office français de protection des réfugiés et apatrides, 50 millions de francs. » — (Adopté.)

7° partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 37-91. — Réparations civiles, 500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 37-92. — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations », (Mémoire.)

8° partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

« Chap. 38-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services) », (Mémoire.)

« Chap. 38-92. — Dépenses des exercices clos (moyens des services) », (Mémoire.)

Nous abordons maintenant l'examen des chapitres de l'état B.

TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES

1° partie. — Interventions politiques et administratives.

« Chap. 41-91. — Allocations à la famille d'Abd-El-Kader, 8.700.000 francs. » — (Adopté.)

2° partie. — Action internationale.

« Chap. 42-01. — Frais de résidence d'ambassades étrangères, 2.875.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 42-22. — Relations culturelles avec l'étranger. — Enseignement et œuvres, 2.861.250.000 francs. »

La parole est à M. Ernest Pezet.

M. Ernest Pezet. Les relations culturelles à l'étranger mériteraient un long débat, mais je n'aurai pas l'indiscrétion de vous faire une longue communication sur ce chapitre. J'aurais pourtant beaucoup de choses à vous dire, mais je vais simplement vous indiquer une question que je me suis posée à moi-même et que je voulais développer devant vous: la politique culturelle de la France a-t-elle le souci de satisfaire aux besoins modernes ?

Je m'expliquerai très vite. Je le ferai d'autant plus facilement que, dans sa session de 1951, le conseil supérieur des Français à l'étranger a adressé un questionnaire d'enquête à ses délégués, et les réponses envoyées de toutes les parties du monde manifestaient des inquiétudes sur la meilleure nature à donner à notre enseignement à l'étranger.

Pour aller vite, je vais simplement vous lire les quelques questions que contenait ce questionnaire d'enquête. Vous verrez, d'après cela, quelles étaient les préoccupations des Français de l'étranger:

« Les élèves étrangers de nos établissements d'enseignement qui choisissent le français dans l'option pour une langue étrangère sont-ils nombreux ?

« Le sont-ils plus ou moins que ceux qui optent pour l'anglais ?

« A quelles professions et carrières se destinent, en général, les élèves qui optent pour le français ? pour l'anglais ?

« Quels sont les débouchés, dans votre zone, pour les élèves qui choisissent le français ? l'anglais ?

« Quelle opinion se fait-on, en général, dans votre zone, de la langue française ? La considère-t-on comme langue de culture désintéressée, langue de perfectionnement intellectuel et artistique, ou bien comme une langue pratique et au besoin professionnellement utilitaire, parce que bien adaptée aux techniques modernes ?

« Qu'attend-on surtout, dans votre zone, de l'apport français :

« a) Culture traditionnelle, humanité, lettres et arts ?

« b) Formation scientifique et technique, initiation concrète aux sciences appliquées, aide scientifique et technique en vue de la modernisation et de la mise en valeur du pays ?

« Les conférences données par les Français en mission font-elles partie d'un plan, ou sont-elles sporadiques, occasionnelles ?

« Les sujets de conférences sont-ils choisis avec un souci d'adaptation aux besoins de votre zone ? Sont-ils d'une importance fondamentale, vitale, pratique ?

« Les manifestations culturelles françaises dans votre zone sont-elles de nature à donner de la France une idée complète et véridique, ou bien sont-elles de nature à laisser supposer une carence française sur certains points essentiels ?

« Existe-t-il dans votre pays ou votre zone des offices de documentation français ?

« Renseignent-ils sur autre chose que le tourisme et, par exemple, sur la manière de recourir à la France pour obtenir de la documentation ou des services dans chaque branche d'activité, notamment dans l'ordre technique et économique ?

« Les livres scientifiques et techniques français, nos revues, sont-ils appréciés et recherchés ? Peut-on se les procurer facilement ? »

Mesdames, messieurs, vous voyez que la question centrale est la suivante: le français deviendra-t-il une langue de luxe ou bien, tout en restant une langue de haute culture, deviendra-t-il une langue d'utilité concrète ? Le problème est très important, je ne le développe pas. Je me borne, pour terminer, à vous lire ces phrases extraites, il y a deux jours, d'un article de M. Gorse, ancien ministre, qui s'occupe beaucoup de ces questions.

« Il reste encore, de par le monde, d'immenses zones obscures où notre langue et notre pensée sont considérées comme négligeables... Le rayonnement culturel le plus brillant ne saurait nous satisfaire. Il serait fâcheux que le français fût considéré comme une langue morte, comme un nouveau latin. On apprend une langue surtout pour l'utilité, pour les affaires ! »

Voici, mesdames, messieurs, les observations qui, si j'en avais eu le temps, auraient été beaucoup plus longuement développées, car elles le méritent.

J'ai tenu par cette intervention à faire connaître officiellement à notre assemblée la direction des relations culturelles. Il y a là un point sur lequel elle doit faire porter son attention d'une façon toute spéciale. Nous donnons à ce sujet l'avis non pas de parlementaires qui connaissent un peu l'étranger, mais l'avis même de toutes nos colonies françaises de l'étranger, qui, par l'organe de leurs élus des cinq parties du monde, font connaître leur sentiment, qui est celui que je viens d'exprimer. (Applaudissements.)

Mme le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères m'a donné un mandat dont je voudrais, malgré l'heure tardive, m'acquitter avec toute l'autorité que me donnera cette mission. C'est un cri d'alarme que je dois pousser au nom de notre commission. C'est un appel à un effort accru pour le développement de nos relations culturelles que je voudrais adresser, aujourd'hui.

Sans doute, n'est-il point temps d'exposer en détail l'ensemble du fonctionnement de ces services. Qu'il me suffise de dire que la sous-direction des enseignements et œuvres et la sous-direction des échanges culturels constituent un massif d'un peu moins de trois milliards et demi de crédits. Ces trois milliards et demi ne répondent plus ni aux possibilités, ni aux nécessités de la France. Il faut le dire bien haut.

M. Jacqueline Thome-Patenôtre. Très bien !

M. Léo Hamon. Alors que d'autres prétendent que la France et le français sont passés de mode, nous voyons, au contraire, à travers le monde, des nations nouvelles, aussi bien que des nations anciennes, témoigner d'un nouvel intérêt pour la connaissance de la France; dans des pays où, jusqu'à présent,

parce qu'ils étaient des colonies, parce qu'ils n'avaient pas leur indépendance, la langue métropolitaine était, naturellement, la seule langue étrangère enseignée, dans ces pays, dis-je, avec l'indépendance naît la volonté d'apprendre le français. A Karachi, New-Delhi, à Singapour, au Kenya, partout, les possibilités nouvelles s'ouvrent, non seulement pour l'enseignement du français, mais à la connaissance de la France; cependant que, dans de vieilles nations comme la Finlande ou la Grande-Bretagne elle-même, le nombre moyen des élèves des lycées français a triplé, si ce n'est quintuplé, tant il est vrai que notre langue qui, jadis, faisait figure de langue de luxe, fait aujourd'hui figure de langue par laquelle des nations inquiètes de la prépondérance des deux plus grandes puissances mondiales cherchent à affirmer à la fois leur indépendance et la participation à une culture dont nous leur offrons l'accès.

Mais, en même temps que se manifeste cet intérêt, et cet appel, ceux qui fréquentent nos lycées, ceux qui nous ont confié leurs enfants viennent dire que les bâtiments scolaires sont trop petits — c'est le cas de Londres — quand ils ne confient pas, au hasard d'une conversation, que notre enseignement fait l'émerveillement des populations de Finlande, mais qu'hélas! les bâtiments sont en ruines.

Ce sont de graves problèmes, ce sont de lourdes tâches, et vous n'avez pu y faire face jusqu'à présent, monsieur le ministre, que parce que le naufrage de nos œuvres culturelles au delà du rideau de fer a, hélas! rendu disponibles des crédits qui ont été reportés ailleurs. Cela ne peut durer. Il n'est pas possible que la stabilité de certaines de nos œuvres ne soit faite que du malheur des autres, d'autant plus que cette stabilité elle-même n'est qu'apparente et qu'en réalité, avec des crédits maintenus fixes alors que les prix montent, c'est le volume même de notre effort culturel qui, en réalité, diminue.

S'agit-il du nombre des livres, pour lesquels les crédits sont les mêmes depuis plusieurs années? Il est évident qu'avec la hausse des prix on envoie de moins en moins de livres. Ce sont dans les universités étrangères ceux qui aiment le plus la littérature et la culture française, ceux qui se sont donné pour tâche de la faire connaître, qui se tournent vers nous et disent: si nous sommes aussi défavorisés vis-à-vis de nos collègues qui enseignent les langues anglaise, hispanique ou allemande, demain c'est le rayonnement de la langue française qui diminuera. Ce sont encore eux qui viennent nous donner l'alarme pour le nombre des boursiers que nous accueillons, car, là encore, les crédits sont restés les mêmes et, la hausse des prix nécessitant un relèvement du montant des mensualités distribuées, c'est leur nombre qui diminue. Cependant, d'autres nations font davantage. Quel est le résultat? Faut-il citer l'exemple du Japon où 716 bourses sont accordées par les Etats-Unis dans le temps où la France en accorde 6? Faut-il citer l'exemple de Cuba où 300 bourses sont données par les Etats-Unis dans le temps où la France en accorde 2? Pour l'Italie, les chiffres sont de 150 et de 28. Les Etats-Unis développent ainsi toute une politique contre laquelle nous ne saurions d'ailleurs nous insurger, qui attire près d'une trentaine de mille d'étudiants étrangers dans les universités américaines pour y parfaire leur instruction et leur culture.

Je ne crois pas, mes chers collègues, que ce soit pour nous un simple luxe que de maintenir le rang de notre culture dans le monde. Si l'on apprend moins le français, ce ne sera pas seulement une blessure infligée à ce qu'il y a de plus profond dans notre sensibilité et dans notre amour-propre, ce sera aussi demain, pour l'édition française, des possibilités mutilées, ce sera aussi pour le rayonnement et l'autorité de la France, dans tous les problèmes internationaux qui ne cessent de se poser à une nation, une audience diminuée.

Et s'il faut ajouter un argument économique, la culture étant souvent le véhicule des exportations et des échanges, les pays où le français sera le moins connu seront aussi naturellement les pays où nous vendrons moins et d'où il nous viendra moins de touristes.

Nous n'avons pas le droit de nous résigner à ce déclin et nous en avons d'autant moins le droit qu'à travers toutes ces difficultés ceux qui, à l'étranger, avec un dévouement auquel je veux rendre hommage, avec une foi dans la France que je veux saluer ici, maintiennent notre présence, ont su mettre au point des procédés nouveaux d'action.

Le film, l'enregistrement des disques, l'envoi de techniciens, notamment dans le cadre de l'assistance technique, l'accueil de boursiers, l'envoi de jeux plus riches de photographies, tout cela offre à l'ensemble de la civilisation française des facilités nouvelles de diffusion.

Il faut sans doute dans ce domaine renouveler pas mal de nos techniques; dans un monde plus dur, où les loisirs sont moins nombreux, où les préoccupations de qualification pro-

fessionnelle sont plus instantes, il faut renoncer à ces conférenciers polyvalents dont l'éloquence académique enchantait ceux qui avaient la chance du loisir. Ce sont des techniciens — les uns déjà consacrés, les autres encore jeunes — qu'il faut envoyer à l'étranger.

Ces problèmes doivent être traités avec l'ensemble des autres départements ministériels, notamment avec la fonction publique.

Me permettez-vous encore de citer l'exemple de cette université britannique où l'on accueillerait volontiers de jeunes étudiants français qui pourraient en même temps renseigner l'université d'accueil sur la vie française et étudier les réalités anglaises pour enrichir notre connaissance de ce pays? Or, vous ne trouvez plus aujourd'hui de jeunes Français prêts à tenir ces postes à l'étranger parce que, en raison des conditions difficiles qui sont faites à notre jeunesse intellectuelle, peu de jeunes gens se hasardent à consacrer, sans profit pour leur carrière ultérieure, une ou deux années à des séjours à l'étranger.

En sorte que l'expansion proprement culturelle est liée à un problème d'imputation des services et des études faites à l'étranger dans les carrières de l'Etat.

J'ai cité cet exemple et je pourrai en ajouter beaucoup d'autres. Il a simplement pour but de marquer combien les problèmes sont complexes et les possibilités diverses. Beaucoup ont déjà été utilisées par le service des relations culturelles; avec les moyens très restreints qui sont les siens, beaucoup a été fait; ainsi de l'usage des nouveaux procédés de reproduction des œuvres d'art pour permettre à des expositions de photographies de chefs-d'œuvre français de parcourir le monde. Mais beaucoup de choses que nous aurions pu faire, beaucoup de demandes qui nous sont adressées par l'étranger, n'ont pas été satisfaites, faute de moyens matériels. Je vous demande de vous pencher sur ce problème, monsieur le ministre; je sais parfaitement que pour vous comme pour plusieurs de vos collègues, le premier modérateur n'est pas l'opposition parlementaire, mais votre propre collègue du ministère des finances, gardien lui aussi de graves exigences. Mais mon intervention de cette nuit n'aura pas été inutile si j'ai pu attirer l'attention de cette Assemblée sur un problème qui n'est pas particulier au ministère des affaires étrangères, mais qui prend le caractère d'un véritable problème national et lorsqu'un tel problème se pose, quand une partie du patrimoine moral de la France est en péril, nous avons le droit de demander aux ministres de se consulter entre eux pour chercher le moyen d'y porter remède. Nous avons le droit de vous demander, monsieur le ministre des affaires étrangères, non pas seulement de nous promettre votre appui, nous savons que nous l'avons, de nous promettre votre effort, nous savons qu'il nous est acquis, mais de vous demander encore, au nom de notre Assemblée, de vous concerter avec vos collègues pour faire ensemble surgir dans les budgets futurs des possibilités nouvelles.

Peut-être penserez-vous aussi, comme nous sommes nous-mêmes enclins à le faire, qu'il y aurait lieu — par analogie avec ce qui a été fait par l'arrêté du 14 février 1951 pour l'ensemble des problèmes de radiodiffusion des émissions vers l'étranger — de créer une commission chargée d'étudier l'ensemble — je dis bien l'ensemble — des activités de relations culturelles.

C'est, en tout cas, pour ne pas m'en tenir à un regret platonique que j'ai abandonné la procédure traditionnelle de l'amendement de réduction indicative et c'est pour vous convier à un effort interministériel nouveau et d'ensemble que j'ai voulu, au nom de la commission des affaires étrangères, donner à cette intervention un développement dont je m'excuse à cette heure. Il est des nations qui n'ont pas le droit de décliner. Veuillez à ce que l'influence de la nôtre se maintienne et s'étende. (*Applaudissements.*)

Mme le président. Sur le chapitre, la parole est à Mme Thome-Patenôte.

Mme Jacqueline Thome-Patenôte. Mes chers collègues, à l'exposé si judicieux de M. Léo Hamon, je voudrais ajouter quelques observations.

On ne saurait trop insister, en effet, sur le développement culturel à l'étranger qui est, hélas, insuffisant, faute de crédits. Il me semble en effet important, non seulement pour des raisons nationales, mais aussi pour des raisons d'ordre touristique et économique, de faire rayonner la culture française à l'étranger, car les étrangers seront d'autant plus attirés vers notre pays que déjà, dans le leur, ils auront pu apprécier la qualité de notre culture.

Il est nécessaire de conserver à la France cette clientèle d'élite étrangère. Nos visiteurs viennent non seulement pour les beautés naturelles et artistiques de notre pays, mais également pour suivre ces manifestations culturelles et scientifiques qu'on peut leur offrir. Pense-t-on, par exemple, que des Américains du Sud viendraient aux festivals de musique d'Aix-en-Provence, de Besançon ou d'ailleurs et nous donneraient la préférence si déjà, dans leur pays, ils n'avaient pas été à même d'apprécier, de goûter la musique française ? Il en est de même de toutes les autres branches de notre activité spirituelle. Contrairement à ce que certains pensent encore, un grand nombre d'étrangers, intellectuels, professeurs, savants, étudiants recherchent notre pays pour y passer, certes, des vacances agréables avec leur famille, mais aussi pour goûter les satisfactions d'une ambiance artistique et cultivée. Le tourisme est une des grandes richesses de la France. Toute une nouvelle clientèle est née à travers le monde, qui ne recherche pas uniquement les amusements, mais qui désire s'instruire en même temps que se distraire. Sachons les amener vers notre pays, car la concurrence étrangère est devenue intense à ce point de vue surtout, en Italie, en Allemagne et même en Angleterre.

La France peut être fière de son patrimoine artistique et culturel. Elle doit faire rayonner à travers le monde la pensée française et attirer au sein même de cette culture le plus grand nombre d'étrangers auxquels elle aura su, au préalable, inspirer le désir d'en apprécier toute la valeur. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Monsieur le ministre, prenant la parole l'année dernière sur ce même chapitre, j'avais attiré votre attention sur la situation des jeunes Français résidant à l'étranger et laissés sans instruction.

J'avais opposé l'absence de toute aide aux enfants français nécessiteux à l'aide très insuffisante, certes, mais cependant importante qui était donnée à la diffusion de la culture française dans les milieux étrangers. Vous m'aviez répondu que la mission de vos services était en effet de diffuser la culture française parmi les ressortissants de nationalités étrangères et qu'il ne leur appartenait pas d'assurer l'enseignement des jeunes Français à l'étranger. Vous aviez ajouté que, néanmoins, vous demanderiez à la direction des relations culturelles d'aider de son mieux à l'accomplissement de cette dernière tâche, dont vous reconnaissiez le caractère important et nécessaire.

Nous nous sommes donc tournés cette année vers le ministre de l'éducation nationale, car il faut bien qu'un membre du Gouvernement se reconnaisse responsable de l'éducation des jeunes Français qui vivent sur le territoire étranger.

M. le ministre de l'éducation nationale, avec beaucoup de bonne volonté, a bien voulu prendre cette responsabilité et nous a promis d'affecter une petite partie des crédits accordés à son département au titre des bourses aux besoins les plus urgents des jeunes Français à l'étranger.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir donner à la direction des relations culturelles de votre département les instructions nécessaires pour qu'elle serve de truchement — et de truchement bienveillant — à l'action que le ministère de l'éducation nationale va avoir ainsi à exercer à travers elle, et qu'elle veuille bien prendre garde de ne pas pour autant diminuer l'effort qu'elle a pu faire d'elle-même jusqu'à maintenant dans cette voie, de façon que les deux interventions, celle de la direction des relations culturelles et celle du ministère de l'éducation nationale s'ajoutent, car même ce total sera encore insuffisant eu égard aux besoins.

M. le ministre. Je demande la parole. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Sur ce dernier point, des instructions sont déjà données à la direction des relations culturelles. Elle procède actuellement à une enquête parmi les Français habitant l'étranger pour établir exactement les besoins qui existent dans le domaine signalé.

Un crédit provisoire de 10 millions est mis à la disposition du ministère de l'éducation nationale, mais c'est certainement insuffisant en présence de ces besoins.

Mais je voudrais, d'une façon générale, remercier les orateurs qui sont intervenus dans cette question; je souscris entièrement à ce qu'ils ont dit. En ce qui concerne les besoins d'expansion intellectuelle et culturelle à l'étranger, c'est un drame que nous vivons chaque jour.

Chaque fois que j'ai moi-même l'occasion de me rendre dans d'autres pays, je me renseigne toujours sur place auprès de nos services chargés de ces relations et, chaque fois, je suis effrayé de voir la disproportion qu'il y a entre les possibilités d'expansion et les moyens matériels dont nous disposons.

Vous avez bien voulu dire que ce n'est pas le ministre des affaires étrangères seul qui pourrait résoudre ce problème. Il y a celui qui a la garde de nos finances publiques et qui est lui-même dominé par la loi des maxima, qui ne permet pas de dépasser les crédits de l'année antérieure. Le résultat, c'est que l'on est cristallisé, figé dans la médiocrité. Or, la mission essentielle de la France c'est moins le progrès dans le domaine économique, c'est peut-être moins son rôle politique, mais surtout c'est son rayonnement spirituel, culturel et c'est celui-là qui coûterait relativement le moins et serait le plus efficace. Vous avez eu tout à fait raison de le souligner, je vous en remercie et je puis vous assurer que vous trouverez dans le ministre des affaires étrangères un défenseur naturel et nécessaire de vos idées. (*Applaudissements.*)

Mme le président. Sur le même chapitre, la parole est à M. Charles Morel.

M. Charles Morel. Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur un point tout à fait spécial. Nous avons à l'étranger, un peu partout, des collèges et des lycées prospères qui maintiennent la civilisation française malgré, quelquefois, la carence du Gouvernement. En vous disant cela, je fais allusion aux lycées de Madrid et de Barcelonne. Quand les relations diplomatiques furent rompues entre la France et l'Espagne, l'idée française fut, malgré tout, maintenue grâce à ces établissements. J'ai l'impression que ces lycées n'ont pas été soutenus comme ils auraient dû l'être et que les crédits que vous leur accordez sont insuffisants. J'ai l'impression également que, quelquefois, vous n'appliquez pas la réciprocité. Récemment, le gouvernement espagnol a demandé à vos services le maintien d'un établissement de soins, d'un dispensaire de la Croix-Rouge dans la Plaine-Saint-Denis. Mais les services de la santé publique ont refusé l'autorisation sollicitée.

D'un côté, on tolère des mouvements considérables pour l'expansion française et chez nous, vous basant sur je ne sais quels préjugés mesquins, vous refusez cette petite chose que l'on vous demande. Il y a là toute une politique partisane à reviser. Il y a une politique de réciprocité à instaurer; la France n'a pas à s'occuper des idéologies politiques des autres Etats, surtout lorsqu'ils lui ouvrent largement leurs portes. Il est juste qu'en revanche ils nous demandent d'être compréhensifs à leur égard. (*Applaudissements.*)

M. le ministre. Si j'ai bien compris, c'est M. le ministre de la santé publique qui est en cause.

M. Charles Morel. Mais cela dépend en somme du ministère des affaires étrangères, monsieur le ministre!

M. le ministre. En tout cas, je me ferai volontiers l'intermédiaire.

M. Charles Morel. Je vous en remercie.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 42-22 ?

Je le mets aux voix au chiffre de la commission.

(*Le chapitre 42-22, avec ce chiffre, est adopté.*)

Mme le président. « Chap. 42-23. — Relations culturelles avec l'étranger. — Echanges culturels, 819.498.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 42-31. — Participation de la France à des dépenses internationales, 3.515.804.000 francs. »

La parole est à M. Dubois.

M. René Dubois. Mes chers collègues, une simple affirmation de M. le ministre des affaires étrangères pourrait suffire à régler le débat que je veux instaurer brièvement.

Vous savez ce dont il s'agit. M. le président Pernot a évoqué la question du centre international de l'enfance, qui est une institution d'initiative française et qui a pris, sur le plan international, une très grande résonance; cette institution est liée aux Nations Unies.

Ce centre international de l'enfance a été, jusqu'à présent, financé à l'aide du fonds international de secours à l'enfance. Tout le monde a aidé ce centre international de l'enfance. La ville de Paris, sur l'initiative du conseil municipal, a permis

l'installation de ce centre dans un domaine près de Longchamp. L'Etat lui-même a fait les frais de l'installation intérieure et, maintenant, l'institution sert très largement le prestige français dans un sens international puisque, depuis sa fondation, plus de 500 médecins étrangers, en principe tous médecins distingués et qualifiés dans les diverses branches de la pathologie, de l'hygiène et de la diététique infantiles sont passés par ce centre et ont conservé avec la France et les dirigeants français de ce centre les meilleures relations.

On a parlé tout à l'heure de la diffusion de l'esprit et de la pensée françaises. C'est à l'heure actuelle une des plus éminentes institutions susceptibles de développer cet esprit. Malheureusement, le fonds de secours international de l'enfance qui, jusqu'à présent, a financé cette institution, demande que la France participe pour 40 p. 100 aux frais de fonctionnement.

C'est donc un crédit de 150 à 175 millions qu'il faut envisager, non pas pour 1953 car, pour cette année-là il suffit de laisser inscrit au chapitre les 25 millions qui y figurent. Il faut, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous preniez un engagement pour les années suivantes 1954, 1955 et 1956, de telle façon que le fonds de secours puisse lui-même décider qu'il maintiendra sa subvention.

Si cette position de principe n'était pas prise, j'ai l'impression que le fonds national de secours renoncerait à soutenir une institution dont vous connaissez tous les mérites et la façon dont elle sert la pensée française et l'enfance en péril.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je suis d'autant plus acquis aux idées de M. Dubois que c'est à l'époque où j'étais président du conseil que nous avons créé ce centre international de l'enfance. Je suis donc en quelque sorte le parrain de cette institution qui, depuis, a fait ses preuves, comme vous l'avez fait remarquer très justement, et à peu de frais.

Je considère — je le dis très franchement — comme un devoir d'honneur autant que d'intérêt que nous n'abandonnions pas une institution de ce genre. Je demanderai donc que le Gouvernement autorise des pourparlers dans le sens que vous venez d'indiquer, afin qu'un partage de frais soit établi par une convention, après une négociation avec l'administration du fonds international. De cette façon, l'avenir de cette institution serait garanti.

M. René Dubois. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Monsieur le ministre, je veux faire deux brèves observations.

Nous trouvons, à ce chapitre, un crédit de 900 millions au titre de programmes et de travaux de secours pour les réfugiés arabes de Palestine.

C'est notre participation aux crédits de l'U. N. W. R. A.. Nous trouvons à un autre chapitre: « Assistance à la Libye, 260 millions », et, à un autre encore: « Réfugiés étrangers en France, 335 millions », soit une somme totale de l'ordre de 1.500 millions de francs pour les œuvres d'assistance faites par la France en faveur d'étrangers.

Nous trouvons par contre à l'article 2 du chapitre 46-91: « Assistance aux Français résidant à l'étranger, 28.800.000 francs ». La disproportion entre ces chiffres est vraiment beaucoup trop grande, monsieur le ministre. La France a, certes, une tâche à accomplir auprès de nationaux de pays étrangers qui se trouvent en difficulté et elle doit s'associer à d'autres nations pour leur venir en aide. Mais elle a aussi la tâche de venir en aide à ses propres nationaux qui, résidant à l'étranger, se trouvent en difficulté. La situation économique des colons français à l'étranger diminue d'année en année. Cela se traduit par des familles malheureuses de plus en plus nombreuses et par des colonies de moins en moins riches pour leur venir en aide.

Les colonies françaises à l'étranger s'imposent de lourds sacrifices pour venir en aide à leurs compatriotes malheureux. Mais une aide de la métropole est nécessaire. Les sommes prévues à cet effet sont très insuffisantes. Elles devront être fortement accrues au prochain budget.

J'en arrive à ma deuxième observation. M. Armengaud et moi-même avons vu en effet ces camps de réfugiés arabes de Palestine stationnés soit au Liban, soit en Syrie, soit en Jordanie. Ces réfugiés malheureux sont assistés par l'U. N. W. R. A. Mais nous avons vu aussi, à Jérusalem, plus de 2.000 nationaux français parce qu'originaires d'Algérie ou ressortissants

français parce qu'originaires de Tunisie et du Maroc se trouvant dans le plus grand dénuement et dans la plus profonde détresse. Nous avons appris qu'il était impossible d'obtenir en leur faveur des secours de l'U. N. W. R. A., qui dispose pourtant de moyens très importants. La France elle-même, à l'O.N.U., a demandé que les crédits attribués à l'U. N. W. R. A. soient augmentés de 20 p. 100. Nous l'avons appris lorsque nous étions là-bas. Mais nous avons constaté que l'ambassadeur que nous entretenons auprès de l'U. N. W. R. A. ne pouvait obtenir d'elle des secours pour ces musulmans nord-africains. Ils ne sont pas, en général, réfugiés de Palestine. Cependant leur détresse est due, pour une grande part, aux faits de guerre qui ont isolé la Palestine israélienne de la Palestine arabe. C'est en Palestine israélienne que se trouvait la grande fondation musulmane algérienne dont le but était justement d'accueillir et de secourir tous les musulmans d'Afrique du Nord qui, se rendant en pèlerinage à la Mecque, transitaient par ces régions.

Il serait justifié que ce soit sur les crédits de l'U. N. W. R. A. — et non sur ce malheureux crédit de 28.800.000 francs — qu'une aide soit apportée aux musulmans d'Afrique du Nord en difficulté dans ces pays.

Monsieur le ministre, veuillez demander à votre ambassadeur auprès de l'U. N. W. R. A. d'agir en ce sens, sinon nous devrions nous opposer aux dépenses qu'entraîne pour nous cet organisme. (*Applaudissements.*)

M. le ministre. Je vous promets d'intervenir dans le sens que vous indiquez.

Mme le président. Par amendement (n° 3) M. Alain Poher propose d'augmenter le crédit du chapitre 42-31 de 75 millions de francs.

La parole est à M. Alain Poher.

M. Alain Poher. La commission des affaires étrangères demande un rétablissement de crédit de 75 millions de francs, abattu par la commission des finances, et qui concerne la création d'un laboratoire européen de recherches nucléaires. Sur le fond de la critique présentée par notre collègue, M. Maroger, je suis d'accord avec la commission des finances.

En effet, monsieur le ministre, des crédits importants sont souvent engagés par le biais d'une inscription budgétaire, et c'est le cas de celui-ci: le Conseil de la République n'avait jamais eu connaissance que des accords aient été passés avec différents pays étrangers pour la création d'un tel laboratoire. M. le président de la commission des finances, et le Conseil lui-même, se doivent de formuler des réserves sur cette façon de procéder. Il n'en reste pas moins que le 15 février 1952, dix pays que je ne veux pas citer, il est fort tard, se sont réunis pour établir un plan de création d'un laboratoire européen de recherches nucléaires. Ce plan a également prévu la construction de matériels importants permettant la coordination des recherches dans des domaines encore inexplorés.

Le 4 octobre, une nouvelle conférence a eu lieu, et il a été prévu la construction d'un laboratoire, à Genève, qui serait doté d'un synchrotron de 30 milliards d'électron-volts — la machine la plus puissante du monde. On dit même que, maintenant, l'Angleterre s'intéresserait à ces projets.

Tout en partageant les scrupules de M. le président de la commission des finances, je me demande s'il ne serait pas préférable de procéder différemment, à savoir inscrire le crédit, de manière à montrer que la France ne se refuse pas à participer à un tel programme et à de telles recherches, tout en bloquant le crédit ouvert par un article spécial jusqu'à ratification de la convention qui doit être présentée à l'examen du Parlement. Nous aurions ainsi tout loisir d'étudier la question plus à fond.

De toute façon, je ne peux concevoir que, pour une simple question budgétaire, nous puissions donner l'impression de refuser notre participation à cette recherche sur le plan européen.

Si la commission des finances acceptait ma proposition, je pourrais déposer un amendement tendant à insérer un article 1^{er} ter, ainsi conçu: « Le crédit de 75 millions de francs inscrit au chapitre 42-31 pour l'édification du laboratoire européen de physique nucléaire demeurera bloqué jusqu'à ratification par le Parlement de la convention prévoyant cette édification ».

Monsieur le président de la commission des finances, j'aimerais que vous puissiez donner satisfaction à la commission des affaires étrangères sur ce point précis.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. Mesdames, messieurs, la commission des finances a vu, dans cette inscription budgétaire, une de ces mauvaises habitudes que l'administration a prises et qu'elle a tendance à conserver, consistant à inscrire d'abord des crédits, quitte à n'envoyer les textes de régularisation que quelque temps après. La méthode paraît être très commode à l'administration; si nous avons d'abord voté les crédits au cours de la discussion budgétaire, quand nous recevons ensuite le projet, on nous dira: tout le monde est d'accord, vous vous êtes engagés en votant le crédit.

La commission des finances a préféré savoir très exactement de quoi il s'agissait, afin de ne pas mettre le Conseil de la République devant le fait accompli, et pour qu'on ne nous dise pas un jour: « Nous allons procéder à telle réalisation qui paraît très intéressante et que le Conseil de la République approuvera lorsque le projet lui sera présenté... » — Encore faut-il qu'il soit présenté — « ...Pour l'instant, il s'agit d'un crédit d'engagement de 75 millions. Vous ne pouvez le refuser puisque nous savons que vous voterez la ratification de la convention. »

Certes, mais cela peut nous entraîner un peu loin, car l'année prochaine, le Gouvernement inscrira un crédit de 150 millions et cette dotation finira par coûter au budget 300, 400 et 500 millions.

C'est afin d'éviter au Conseil de la République de se trouver placé devant le fait accompli, que la commission des finances, sans effacer d'ailleurs la ligne budgétaire correspondante, a supprimé la dotation et n'a inscrit le crédit que pour mémoire.

Notre ami M. Poher propose de bloquer la dotation de ce crédit, qui resterait inscrit jusqu'à la date de la ratification, afin que le Conseil de la République se trouve en mesure de la discuter, de l'admettre ou de la refuser.

C'est une méthode qui, je crois, vaut celle de la commission des finances et je ne vois pas d'inconvénient — je suis convaincu, pour en avoir parlé avec lui, que M. Maroger l'aurait acceptée — à ce que le Conseil s'y rallie.

Il est bien entendu, monsieur le ministre, que lorsque l'opération devra être réalisée, vous viendrez devant cette Assemblée pour lui donner toutes explications utiles.

M. Armengaud. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'avoue ne pas être tout à fait d'accord avec mon collègue M. Poher, non pas sur le problème de la recherche atomique, mais parce que M. Gaillard est venu nous faire voter ici, au mois de juillet, un texte prévoyant une série de crédits d'engagement pour un total de 37 milliards de francs, avec une autorisation de programmes de 1.500 millions pour 1952 et 6.850 millions pour 1953, lesquels crédits sont d'ailleurs bloqués, étant entendu que le déblocage se fera dans les conditions prévues à la loi de finances.

Je me demande, dans ces conditions, s'il est opportun de prévoir des opérations similaires au titre d'un crédit nouveau ouvert à un autre département quand la présidence du conseil est chargée de coordonner tous les problèmes de recherches atomiques.

Au surplus, je rappellerai ce que M. Longchambon a dit ici à plusieurs reprises et notamment lors de la discussion du dernier budget, à savoir qu'il était fâcheux de voir les différents départements ministériels s'intéresser, chacun à leur manière, à un même problème technique.

En l'occurrence, du moment qu'il y a une loi presque organique sur le problème de la recherche atomique, il vaut mieux s'en tenir à la position initiale de la commission, en maintenant la mention « mémoire », de manière que le crédit puisse être doté un jour ou l'autre, mais dans le cadre de la loi qui a été votée au mois de juillet dernier. Ainsi, tout le monde aura satisfaction et nous aurons maintenu le principe auquel nous sommes attachés, à savoir de mettre un peu d'ordre dans les budgets.

M. le ministre. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je demande au Conseil de vouloir bien se rallier au point de vue préconisé par M. Poher et accepté par M. le président de la commission des finances. En effet, il s'agit ici d'une initiative française, tout à fait distincte du commissariat à la recherche atomique, et d'une subvention qui est donnée à

un institut international, institut de recherches scientifiques, qui n'a rien à faire avec les préoccupations ordinaires du commissariat.

M. Armengaud. C'est regrettable.

M. le ministre. C'est une recherche tout à fait spécialisée et de très grande valeur. D'ailleurs jusqu'ici aucun engagement n'a été pris par la France, de sorte que les 75 millions ne peuvent être entamés ou dépensés. En effet il ne saurait être question d'y toucher tant que la convention n'aura pas été ratifiée par les deux Assemblées.

Ce qui vous est proposé, c'est que le crédit reste inscrit, afin de le pouvoir utiliser, le moment opportun, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle ouverture de crédit.

Il est nécessaire que cette initiative de la France puisse être réalisée dès la ratification. Vous me direz: « Mais vous pourrez, dans la loi de ratification, inscrire un crédit ». Je vous répondrai qu'à ce moment-là il y aura des retards, notamment à cause des difficultés à mettre d'accord les différents services sur les demandes de crédit. Actuellement, l'accord existe; pourquoi vouloir nous exposer à recommencer toute la procédure administrative au milieu de l'année, au risque de perdre beaucoup de temps au détriment des intérêts français?

Aussi je vous demande instamment de bien vouloir accepter la procédure qui vous est proposée et qui donne exactement les mêmes garanties qu'une suppression du crédit.

M. Longchambon. Je demande la parole pour répondre à M. le ministre.

Mme le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Il est tout de même surprenant, monsieur le ministre, qu'il y ait une recherche atomique au ministère des affaires étrangères et une recherche atomique dans un autre département ministériel.

M. le ministre. Il s'agit uniquement de l'inscription de la subvention.

M. Longchambon. J'entends bien, monsieur le ministre. C'est un point de vue administratif, ce n'est pas, j'espère, une volonté d'autarchie de recherche. Mais le point de vue administratif aurait été très aisément satisfait tout autrement étant donné que le commissariat à l'énergie atomique a la personnalité civile, l'autonomie financière et la gestion industrielle et commerciale, c'est-à-dire qu'il peut, quand il veut, sur signature de son administrateur, déléguer 75 millions à l'organisation que vous êtes en train de créer sur initiative de la France. Il vaudrait mieux procéder sous cette forme.

M. le ministre. La subvention que nous donnons va à l'U. N. E. S. C. O., à cette fin.

M. Longchambon. Le commissariat à l'énergie atomique peut donner 75 millions à l'U. N. E. S. C. O.

M. le ministre. Nous sommes simplement comptables.

M. Longchambon. Excusez-moi, monsieur le ministre, il s'en suivra finalement que l'on ouvrira un bureau au Quai d'Orsay.

M. le ministre. Non!

M. Longchambon. Nous en reparlerons. On ouvrira un bureau avec deux ou trois fonctionnaires qui seront les spécialistes de l'énergie atomique au ministère des affaires étrangères.

M. Armengaud. Ce sera la « Zoé » des affaires étrangères. (Sourires.)

M. le ministre. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Le ministère des affaires étrangères ne cherche pas à accaparer les choses; il a suffisamment de soucis.

Il est déraisonnable — permettez-moi de vous le dire — de vouloir faire voter une subvention à un service qui n'est pas normalement prévu pour la recevoir. Elle est donnée, non pas au commissariat à la recherche scientifique, mais à l'U. N. E. S. C. O. avec une affectation déterminée. Le ministère des affaires étrangères a qualité pour subventionner les institutions spécialisées de l'U. N. E. S. C. O. ou des Nations Unies. C'est ainsi seulement que vous pourrez avoir un aperçu en matière de subventions, et ceci dans l'intérêt du contrôle parlementaire.

M. Alain Poher. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Poher.

M. Alain Poher. Je voudrais faire remarquer à M. Armengaud qu'il s'agit là uniquement d'une régularisation administrative et que c'est un crédit de groupage, en quelque sorte, de toutes les dépenses internationales payées par l'intermédiaire du Quai d'Orsay.

Il n'est pas question de créer au Quai d'Orsay un service quelconque pour la recherche atomique. On trouve, dans le même ordre d'idée, une subvention au comité international du coton, une autre au groupe international d'études de l'étain et une autre au comité international du caoutchouc. Il y a encore une vingtaine de subventions que vous trouvez à la page chapitre 62 du volume bleu. On n'a pas créé de services spéciaux pour cela.

M. Armengaud. Je ne suis pas d'accord.

M. Alain Poher. Je fais simplement remarquer qu'à partir du moment où l'on bloque le crédit, vous avez la même garantie que celle demandée par la commission des finances.

Ainsi le crédit ne sera pas payé avant la ratification et l'ensemble figure dans le budget, ce qui est préférable. Je demande donc à M. Armengaud de ne pas insister puisqu'il a la même garantie qu'avec le texte de M. Maroger.

Mme le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je mets aux voix l'amendement, accepté par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 42-31, au chiffre de 3.590.804.000 francs, résultant du vote qui vient d'être émis.

(Le chapitre 42-31, avec ce chiffre, est adopté.)

Mme le président. « Chap. 42-32. — Subvention au comité international de la Croix-Rouge. » — *(Adopté.)*

« Chap. 42-33. — Assistance à la Libye, 260 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 42-34. — Assistance aux réfugiés étrangers en France, 835 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 42-35. — Entretien des bâtiments provisoires du palais de Chaillot, 43 millions de francs. » — *(Adopté.)*

6^e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.

« Chap. 46-91. — Frais de rapatriement, d'assistance et d'action sociale, 120 millions de francs. » — *(Adopté.)*

8^e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

« Chap. 48-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques). » — *(Mémoire.)*

« Chap. 48-92. — Dépenses des exercices clos (interventions publiques). » — *(Mémoire.)*

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er} avec la somme globale de 14.763.920.000 francs, les sommes de 6.719.794.000 francs pour le titre III et de 8.044.126.000 francs pour le titre IV, ces sommes résultant des votes émis sur les chapitres des états annexés.

(L'article 1^{er} est adopté.)

Mme le président. « Art. 1^{er} bis (nouveau). — Le montant des crédits inscrits à chaque chapitre est bloqué à concurrence de 10 p. 100.

« Ce blocage prendra fin avec le vote de la loi de finances qui déterminera éventuellement les abattements dont certains chapitres seront affectés. » — *(Adopté.)*

Ici se place un amendement (n^o 5) de M. Poher, accepté par la commission et le Gouvernement, proposant d'insérer un article 1^{er} ter (nouveau) tendant au blocage du crédit de 75 millions de francs faisant partie de la dotation du chapitre 42-31 de l'état B annexé à l'article 1^{er}.

J'en donne lecture :

« Le crédit de 75 millions de francs inscrit au chapitre 42-31 pour édification du laboratoire européen de physique nucléaire

demeurera bloqué jusqu'à ratification par le Parlement de la convention internationale prévoyant cette édification. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Poher.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. Cet amendement devient donc l'article 1^{er} ter (nouveau).

« Art. 2. — Dans le courant de l'année 1953, les fonctionnaires titulaires de l'office des biens et intérêts privés, dont les emplois auront été supprimés, pourront être mis à la disposition de l'administration des domaines ou de celle des affaires étrangères.

« Un décret portant règlement d'administration publique fixera les conditions particulières dans lesquelles les intéressés pourront être reclassés dans lesdites administrations. » — *(Adopté.)*

Avant de mettre aux voix l'ensemble de l'avis, je donne la parole à M. Rogier pour expliquer son vote.

M. Rogier. Monsieur le ministre, je vous avoue que j'avais l'intention, non pas de refuser votre budget, car se serait contraire à la tradition de cette Assemblée, mais de m'abstenir, pour protester contre l'absence ou tout au moins contre le manque d'unité et de continuité de votre politique en Afrique du Nord.

Sénateur d'Alger, je ne vous cache pas que cette attitude a été sévèrement commentée par tous les habitants de ces pays qui ont pu croire qu'ils étaient abandonnés. Plus grave encore est le fait que des nations étrangères, croyant à la carence de la France, se sont permis de la juger et de se substituer à elle.

Vos explications n'ont pas absolument calmé mes appréhensions, mais certaines d'entre elles me font revenir sur ma décision première.

Je voterai votre budget parce que vous avez solennellement déclaré que les affaires intéressant l'Union française devaient être réglées par celle-ci, sans ingérence d'une puissance étrangère, et que les réformes envisagées seraient faites par étapes.

Je vous en supplie, monsieur le ministre, plus d'atermoielements. Pourquoi donc les décisions gouvernementales sont-elles interprétées d'une façon différente toutes les vingt-quatre heures ?

Hier, par exemple, on nous annonçait que le message adressé au bey par le Gouvernement devait avoir une réponse immédiate. Quelques heures après on nous a dit qu'aucun délai n'était fixé pour cette réponse. De telles déclarations et de tels démentis sont mal jugés.

M. le ministre. Une réponse immédiate est une réponse sans délai.

M. Rogier. Je vous en supplie, monsieur le ministre, choisissez une politique et suivez-la.

M. le ministre. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je remercie M. le sénateur Rogier de ce qu'il a bien voulu dire. Je suis très sensible à cet effort de bonne volonté et de compréhension.

Sur le dernier point de son explication de vote, je voudrais lui apporter une précision. Si un fonctionnaire a déclaré que la lettre ne comportait pas de délai, c'est parce qu'on exigeait une réponse immédiate. Je pense que cette explication dissiperait le malentendu.

M. Rogier. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette précision.

M. Primet. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

Mme le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Le groupe communiste votera contre l'ensemble d'un budget qui est l'instrument d'une politique extérieure que nous condamnons.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi concernant le budget des services des affaires étrangères.

(Le Conseil de la République a adopté.)

Mme le président. Nous abordons maintenant la discussion du budget du service des affaires allemandes et autrichiennes.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.)

Mme le président. Je donne lecture de l'article 1^{er}:

« Art. 1^{er}. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, au titre du budget des affaires allemandes et autrichiennes pour l'exercice 1953, des crédits s'élevant à la somme globale de 2.480.942.000 francs.

« Ces crédits s'appliquent:

« A concurrence de 2.181.434.000 francs, au titre III: « Moyens des services », conformément à la répartition par service et par chapitre, qui en est donnée à l'état A annexé à la présente loi;

« Et, à concurrence de 299.508.000 francs, au titre IV: « Interventions publiques », conformément à la répartition par service et par chapitre, qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi. »

L'article 1^{er} est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant aux états A et B annexés.

Je donne lecture de l'état A:

II. — Affaires allemandes et autrichiennes.

TITRE III. — MOYENS DES SERVICES

1^{re} partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.

« Chap. 31-01. — Services centraux. — Rémunérations principales, 31.674.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-01.

(Le chapitre 31-01 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 31-02. — Services centraux. — Indemnités et allocations diverses, 1.548.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 31-11. — Services extérieurs. — Rémunérations principales, 1.273.791.000 francs. »

La parole est à M. Poher.

M. Alain Poher. Mes chers collègues, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur la situation des fonctionnaires de l'ancien commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes. En raison des accords contractuels, un certain nombre de ces agents vont, du jour au lendemain, être renvoyés en France. Ils étaient, au début 25.000, il en reste maintenant 2.500. Les licenciements ont déjà été massifs. Dans le rapport de M. Maroger, un millier environ, affectés à des tâches auprès des services militaires ou paramilitaires, sont des instituteurs, des postiers, des douaniers, du personnel de sécurité. Ils resteront sur place. Il est possible que certains soient employés dans des organisations internationales. Mais que deviendront les autres. Les agents restant en fonctions après ces sérieux licenciements ont été de remarquables fonctionnaires, qui ont servi pendant huit ans. J'ai appris qu'une proposition de loi, déposée par le général Koenig et plusieurs de ses collègues, avait été discutée par la commission de l'intérieur de l'Assemblée nationale et qu'elle se trouvait en ce moment devant la commission des finances de l'autre Assemblée. On en discute toujours, mais elle n'est pas encore votée; les derniers fonctionnaires attendent avec anxiété.

Or, cette proposition a pour avantage de leur permettre d'être fixés sur leur sort. Il serait anormal qu'ils soient, du jour au lendemain, renvoyés dans leurs foyers sans le moindre avantage, sans que l'Etat leur sache gré de leurs services.

Les meilleurs ont, au cours des huit ans de stage qu'ils ont effectués en Allemagne et en Autriche, appris énormément de choses sur les questions allemandes et européennes. Il serait très regrettable que le Gouvernement se prive du jour au lendemain de leurs services.

Je pense qu'ils devraient normalement bénéficier d'un droit de priorité dans les organismes internationaux en création;

certaines d'entre eux pourraient même être utilisés dans des services du département qui, dans la situation actuelle, éprouvent des difficultés de fonctionnement.

L'immensité des tâches nouvelles à accomplir en Allemagne oblige parfois à envoyer là-bas des agents venant du Chili, de Chine ou d'autres pays très lointains; ils sont un peu dépaysés à une époque où les événements évoluent si vite. Je pense qu'il serait de bonne politique d'utiliser le plus longtemps possible les fonctionnaires de l'ex-commissariat général et qui connaissent le pays, ses hommes et ses techniques. Au surplus, le Quai d'Orsay a le plus grand besoin d'agents d'exécution et d'attachés d'administration.

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous nous disiez que le Gouvernement s'intéresse au problème et que c'est par lui, et non par la voie indirecte d'une proposition parlementaire, que la situation sera bientôt réglée. J'aimerais que vous me donniez quelques confirmations sur ce point. *(Très bien! très bien!)*

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Il s'agit d'un problème qui a déjà été plusieurs fois évoqué ici; car, au fur et à mesure que nous avons dégagé des cadres en Allemagne, la même question est revenue. Maintenant, nous en sommes au dernier stade. Le jour où le statut d'occupation disparaîtra, nous aurons simplement une ambassade en Allemagne, en dehors des services militaires d'occupation; beaucoup d'agents civils se trouveront menacés de licenciement. Nous pourrions reprendre ou faire reprendre une partie de ces agents dans d'autres services qui restent en Allemagne, par exemple les services militaires ou ceux de l'ambassade.

D'autres agents seront licenciés, parce que nous ne pourrions plus trouver d'emplois pour eux. J'espère que leur nombre sera aussi limité que possible, car j'envisage de demander au Gouvernement de créer un cadre spécial de fonctionnaires, d'anciens agents des affaires allemandes, pour ceux qui seraient maintenus en Allemagne ou en Europe Centrale. Mais cela ne dépend pas uniquement de moi; c'est en accord avec mes collègues des finances et de la fonction publique qu'un projet de loi devra être élaboré. Vous savez, d'autre part, que l'Assemblée nationale est saisie d'une proposition de loi se préoccupant également de ce problème, proposition de loi déposée par le général Koenig.

Il y a donc là, vous le voyez, toute une convergence d'initiatives qui finiront, je l'espère, par aboutir à une solution efficace.

Mme le président. La parole est à M. Poher.

M. Alain Poher. Je vous remercie, monsieur le ministre, des assurances et des précisions que vous venez de me donner. J'ajoute qu'en ce qui concerne les organismes existants sur le plan européen, j'aimerais que vous puissiez recommander les fonctionnaires compétents qui ont déjà servi en Allemagne et en Autriche.

M. le ministre. On se figure trop souvent que le Gouvernement français a une grande influence dans le recrutement du personnel des institutions internationales.

M. Michel Debré. On le souhaiterait!

M. Alain Poher. Ce serait préférable!

M. le ministre. C'est une erreur, car l'embauchage se fait par l'institution internationale elle-même. Naturellement, nous sommes consultés sur la valeur des candidats dont le nombre est en général beaucoup plus élevé que celui des vacances. Je puis vous dire, si cela vous intéresse, malgré l'heure tardive, que pour une centaine d'emplois français dans une institution récemment créée, nous avons eu plus de trois mille demandes. Ce sont en effet des emplois ordinairement bien mieux rémunérés qu'ils ne le seraient sur notre budget national. Cela étant, nous n'avons, je le répète, qu'une influence très limitée, bien inférieure à ce que l'on pense, sur le choix, qui est fait par l'institution elle-même.

M. Michel Debré. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, juridiquement, vous avez parfaitement raison. Mais quelquefois il peut se trouver, à côté de l'influence administrative, une influence personnelle. Sur un point, si M. Poher me le permet, je vais appuyer sa demande. Il s'agit ici, je pense, de l'autorité internationale du

charbon et de l'acier. Il est inadmissible que ce ne soient pas des fonctionnaires français, présentés par le Gouvernement français, qui soient choisis par cette organisation.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-11, avec le chiffre de la commission.

(Le chapitre 31-11 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 31-12. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses, 58.476.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles, 166.036.000 francs. » — *(Adopté.)*

3° Partie. — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.

« Chap. 33-91: — Prestations et versements obligatoires, 311.032.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 33-92. — Prestations et versements facultatifs, 1 million 147.000 francs. » — *(Adopté.)*

4° partie. — Matériel et fonctionnement des services.

« Chap. 34-01. — Services centraux. — Remboursement de frais, 680.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-02. — Services centraux. — Matériel, 6.200.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-11. — Services extérieurs. — Remboursement de frais, 24 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-12. — Services extérieurs. — Matériel, 29.332.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-92. — Achat et entretien de matériel automobile, 72.819.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-93. — Remboursements à diverses administrations, 119.782.000 francs. » — *(Adopté.)*

7° partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 37-01. — Services centraux. — Fonds spéciaux, 18.050.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 37-11. — Services extérieurs. — Fonds de souveraineté, 35 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 37-91. — Frais judiciaires et réparations civiles, 20.700.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 37-92. — Fonctionnement du service de délivrance de documents de circulation, 11.167.000 francs. » — *(Adopté.)*

8° partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

« Chap. 38-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services) ». — Mémoire.

« Chap. 38-92. — Dépenses des exercices clos (moyens des services) ». — Mémoire.

Nous abordons maintenant l'examen des chapitres de l'état B. Je donne lecture de cet état:

TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES

2° partie. — Action internationale.

« Chap. 42-11. — Subventions, 148.090.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 42-12. — Dépenses diverses, 151.418.000 francs. » — *(Adopté.)*

3° partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

« Chap. 48-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques) ». — Mémoire.

« Chap. 48-92. — Dépenses des exercices clos (interventions publiques) ». — Mémoire.

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 1^{er}, avec la somme globale de 2.480.942.000 francs; le chiffre de 2.181.434.000 francs pour l'état A; et le chiffre de 299.508.000 francs pour l'état B, résultant des votes émis sur les chapitres des états A et B.

(L'ensemble de l'article 1^{er}, avec ces chiffres, est adopté.)

Mme le président. « Art. 1^{er} bis (nouveau). — Le montant des crédits inscrits à chaque chapitre est bloqué à concurrence de 10 p. 100.

« Ce blocage prendra fin avec le vote de la loi de finances qui déterminera éventuellement les abattements dont certains chapitres seront affectés. » — *(Adopté.)*

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi concernant le service des affaires allemandes et autrichiennes.

(Le Conseil de la République a adopté.)

Mme le président. Nous abordons l'examen du budget relatif aux dépenses de fonctionnement des services français en Sarre.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.)

Mme le président. Je donne lecture de l'article unique:

« Article unique. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, au titre du budget des services français en Sarre pour l'exercice 1953, des crédits s'élevant à la somme globale de 1.356.734.000 francs.

« Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 967.734.000 francs, au titre III: « Moyens des services » conformément à la répartition par service et par chapitre, qui en est donnée à l'état A annexé à la présente loi;

— et à concurrence de 389 millions de francs, au titre IV: interventions publiques, conformément à la répartition par service et par chapitre, qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi. »

L'article unique est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant aux états A et B annexés.

Je donne lecture de l'état A:

III. — Services français en Sarre.

TITRE III. — MOYENS DES SERVICES

1^{re} partie. — Personnel. — Rémunération d'activité.

« Chap. 31-01. — Rémunérations principales, 274.848.000 francs. »

La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, à quatre heures du matin, l'éloquence n'a plus sa place. J'étais inscrit sur ce chapitre, mais je n'aurais pas parlé si M. le ministre ne m'avait pas, en quelque sorte, défié. Il lui a semblé que je n'avais plus rien à dire sur la Sarre. C'était bien mal me connaître. *(Rires.)*

M. le ministre. Je rectifie volontiers.

M. Michel Debré. J'aurai égard à sa voix et ce que je vais dire n'exigera pas de réponse. *(Sourires.)*

Je ne rappellerai ni la politique française avant 1951, ni l'effort qui a été accompli pour constituer un état autonome, ni ce que j'ai souvent appelé un recul de notre position quand le gouvernement français n'a pas maintenu ce qui semblait nécessaire et évident, c'est-à-dire la signature du gouvernement sarrois au bas du projet de traité sur la communauté du charbon et de l'acier.

Cela est le passé. Il y a quelques mois, un mot nouveau a surgi, l'idée d'eupéanisation de la Sarre. Cette formule avait au moins un avantage sur la précédente, c'était de conduire à une politique. Mais, comme on l'a vu par la suite, derrière le mot il n'y avait guère de réalité, et du côté français comme du côté allemand, on voyait par delà ces syllabes des réalités différentes.

Des élections ont donc eu lieu et nous pouvons sur ce point rendre hommage à M. le ministre qui n'a pas cédé au chan-

tage qui lui était fait de reculer ces élections, sous prétexte qu'au bout de quelques semaines, le mot obscur deviendrait un mot clair. On a beaucoup parlé de la propagande, et d'une propagande très malsaine qui a été faite de l'autre côté du Rhin à propos de cette élection.

Il me semble, pour l'avenir, qu'il y a quelque chose de plus grave que cette propagande à laquelle, à juste titre, le gouvernement français a répondu par le silence. Ce qu'il y a de plus grave, c'est l'atmosphère dans laquelle se sont déroulées les négociations. Au moment où les officiels allemands et les officiels français discutaient sur le statut de la Sarre, le chef du gouvernement allemand déposait devant le conseil de l'Europe une plainte, et les journaux ne parlaient que des visites que les protagonistes allemands en Sarre faisaient officiellement au gouvernement de Bonn. C'était là une atmosphère de défiance de nature à troubler l'avenir. Les élections ont eu lieu.

M. le ministre. Permettez-moi d'apporter ici une petite rectification: la plainte remontait au début de l'année, au mois de janvier.

M. Michel Debré. Le moins qu'on aurait pu penser, monsieur le ministre, c'est qu'au milieu de ces négociations, cette plainte aurait pu être retirée.

Quoi qu'il en soit, les élections ont eu lieu et, si elles n'avaient pas été ce qu'elles ont été, on continuerait à entendre parler de la Sarre. Mais elles ont donné satisfaction à la thèse que nous avons toujours défendue. Ces élections sont très claires; elles ont marqué que les Sarrois avaient acquis le sens de l'autonomie politique, qu'ils avaient acquis le sentiment d'être un état européen, avec la volonté de participer à la vie européenne, avec toutes les qualités d'un état.

Est-ce à dire que la page est tournée? Que la page est blanche? Je ne le crois pas. Je voudrais rappeler ici, en terminant, pourquoi la thèse française sur l'autonomie de l'état sarrois est une thèse valable, qui mérite d'être défendue. Ce n'est pas seulement pour les réparations. Sans doute, cela est-il important et cela continuera de l'être, mais ce n'est pas là le seul élément, ni même l'élément dominant.

Ce n'est pas seulement par le souci de diminuer la puissance économique ou la puissance démographique de l'Allemagne. C'est également là un élément très grave, très important, mais ce n'est pas le seul. Si la politique française depuis 1945 s'est progressivement attachée à faire naître le sentiment d'une autonomie sarroise, c'est dans une pensée plus haute, celle de l'équilibre européen. Il apparaît que, dans cette petite Europe occidentale, il est bon d'éviter de trop grandes puissances et c'est par l'équilibre des Etats qu'on peut arriver, progressivement, à une harmonie et à une unité.

Dans un certain sens, me semble-t-il, monsieur le ministre, le Gouvernement français le comprend et l'a compris. Quand vous vous êtes engagé, quand vous vous engagez encore à modifier la convention franco-sarroise, quand vous vous engagez sur la voie de la diminution de l'autorité directe de l'administration française ou de ce qu'il en reste, vous êtes sur la voie qui consiste à donner à la Sarre l'autonomie, prélude à sa reconnaissance comme Etat.

Mais il faut aller au delà et bien voir qu'il n'y aura de statut définitif de la Sarre que dans la mesure où la Sarre participera à l'Europe, qu'à raison de sa présence dans l'organisation européenne. C'est là, une fois de plus, que l'on voit que les thèses de communauté, dans lesquelles nous sommes entrés, débouchent en cette matière sur une impasse. Mais nous ne suivons pas cette thèse, que je crois juste, qui consiste pour l'Etat sarrois à prendre progressivement sa place aux côtés des autres Etats; nous avons retenu, au contraire, une conception fondée sur la fusion de six nations d'une Europe intégrée. Au moment où l'on supprime tous les autres Etats, on ne sait plus ce que peut devenir la Sarre, sorte de *res nullius*; nous nous trouvons dans une impasse. Sur un point très précis, la Sarre est représentée à la Haute autorité de la communauté du charbon et de l'acier. Il faut aller au delà et donner à la Sarre une autonomie extérieure qui corresponde à l'autonomie intérieure. Dans le système de l'Europe intégrée, je ne sais pas où l'on va et où l'on peut aller. Quoi qu'il en soit — c'est là peut-être le point le plus important — l'Etat sarrois qui doit prendre à la fois son autonomie intérieure et son autonomie extérieure ne sera ce que nous souhaitons qu'il soit, — non seulement pour la France et pour la Sarre mais aussi pour l'Europe — que dans la mesure où notre conception de l'organisation européenne sera moins irréaliste que celle qui est aujourd'hui défendue.

Le Gouvernement français et vous-même, monsieur le ministre, vous devez rester fermes sur la thèse de l'indépendance de l'Etat sarrois. Vous pouvez l'être d'autant plus, encore une fois, qu'il ne s'agit pas seulement de l'intérêt de la France mais aussi d'une question d'équilibre européen.

M. le ministre. La prochaine fois, M. Debré, nous serons complètement d'accord. Nous sommes dans la bonne voie.

M. Michel Debré. Je le souhaite!

Mme le président. La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Monsieur le ministre, à l'occasion de l'examen du budget de la Sarre, je voudrais vous poser la même question que celle que vous avait posé M. Poher tout à l'heure à l'occasion d'auxiliaires français actuellement en Allemagne.

Je ne veux pas insister davantage, mais simplement dire que le général Koenig, répondant à une note que je lui avais adressée à l'occasion de la discussion de la proposition de loi à laquelle vous avez fait allusion, ne s'est pas montré très optimiste, ce qui marque bien que la question posée par M. Poher à l'occasion de la présence de personnel contractuel en Allemagne et celle que je vous pose aujourd'hui relativement aux effectifs contractuels en Sarre sont tout à fait semblables.

Je ne crois pas que vous me répondiez davantage qu'à M. Poher; je me borne à vous poser la question *mutatis mutandis*.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Il y a une solidarité dans la réponse; je ne puis donc que vous renvoyer à la réponse que j'ai faite à M. Poher.

M. Alain Poher. Monsieur le ministre, l'essentiel c'est que M. le ministre des finances et M. le ministre du budget sachent bien que le Conseil de la République est décidé à vous faire obtenir satisfaction.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 31-01 avec le chiffre de la commission.

(Le chapitre 31-01 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 31-02. — Indemnités et allocations diverses, 60.892.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 31-03. — Emoluments du personnel sarrois, 114.244.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles, 155.910.000 francs. » — *(Adopté.)*

3^e partie. — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.

« Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires, 67.144.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 33-92. — Prestations et versements facultatifs, 6 millions 652.000 francs. » — *(Adopté.)*

4^e partie. — Matériel et fonctionnement des services.

« Chap. 34-01. — Remboursement de frais, 14.941.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-02. — Matériel, 106.583.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-91. — Dépenses de locations et de réquisitions, 80.028.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-92. — Achat et entretien du matériel automobile, 14.900.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 34-93. — Remboursements à diverses administrations, 27.592.000 francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 37-01. — Célébrations et commémorations, 2 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 37-02. — Fonds spéciaux, 40 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 37-91. — Frais de justice, de contentieux et réparations dues à des tiers, 2 millions de francs. » — *(Adopté.)*

8^e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

« Chap. 38-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services). — (Mémoire.)

« Chap. 38-92. — Dépenses des exercices clos (moyens des services). — (Mémoire.)

Nous en avons terminé avec l'état A.

Nous abordons maintenant l'examen des chapitres de l'état B.

TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES**2^e partie. — Action internationale.**

« Chap. 42-01. — Presse, information et documentation, 105 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 42-02. — Subventions diverses, 284 millions de francs. » — (Adopté.)

8^e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.

« Chap. 48-91. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques). — (Mémoire.)

« Chap. 48-92. — Dépenses des exercices clos (interventions publiques). — (Mémoire.)

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article unique avec la somme globale de 1.356.734.000 francs, et la somme de 967.734.000 francs pour le titre III, et de 389 millions de francs pour le titre IV, résultant des votes émis sur le chapitre des états annexés.

(L'article unique, avec ces chiffres, est adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 6 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

Mme le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1953.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 657, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 119 et 135 du code d'instruction criminelle.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 658, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciales. (Assentiment.)

— 7 —

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS DE LOI

Mme le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 659, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, déposée au Conseil de la République et adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter les

articles 7 et 9 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 660, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (Assentiment.)

— 8 —

DEPOT D'UN RAPPORT

Mme le président. J'ai reçu de M. Chapalain un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration des pensions exceptionnelles (n° 480, année 1952).

Le rapport sera imprimé sous le n° 661 et distribué.

— 9 —

RENOI POUR AVIS

Mme le président. La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale - Algérie) demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Intérieur) (n° 637, année 1952), dont la commission des finances est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance fixée précédemment au mardi 23 décembre, à dix heures :

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (n°s 472, 629 et 641, année 1952. — M. Jean Boivin Champeaux, rapporteur);

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (travaux publics, transports et tourisme. — II. Aviation civile et commerciale) (n°s 559 et 622, année 1952. — M. Maurice Walker, rapporteur; et n° 649, année 1952, avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. René Dubois, rapporteur);

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration des pensions exceptionnelles (n°s 480 et 661, année 1952. — M. Chapalain, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 20 décembre, à trois heures cinquante minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Errata.

Au compte rendu in extenso de la séance du 25 novembre 1952.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER POUR 1953

Page 2086, 1^{re} colonne, chapitre 31-42, 3^e ligne :

Au lieu de : « 12.002.000 francs »,

Lire : « 112.002.000 Francs ».

Au compte rendu in extenso de la séance du 10 décembre 1952.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR 1953

Page 2344, 2^e colonne, 14^e alinéa avant la fin :

Au lieu de : « Je mets aux voix le chapitre 31-44 avec le chiffre de 16.257.327.000 francs »,

Lire : « Je mets aux voix le chapitre 31-44 avec le chiffre de 16.257.326.000 francs ».

Page 2361, 2^e colonne, chapitre 34-73, 2^e ligne :

Au lieu de : « 102.959.000 francs »,

Lire : « 102.958.000 francs ».

Page 2367, 1^{re} colonne, rétablir ainsi le texte de l'article 8 :

Art. 8. — Sont inscrits au chapitre « Dépenses de restauration et de conservation du domaine national de Versailles et de reconstitution du décor intérieur et de l'ameublement du palais » :

« 1^o Directement, les crédits afférents à la participation de l'Etat ;

« 2^o Selon la procédure applicable aux fonds de concours pour dépenses d'intérêt public, les crédits correspondant aux recettes imputées à la ligne « Ressources de restauration et de conservation du domaine national de Versailles. » — (Adopté.)

*Au compte rendu in extenso de la 2^e séance
du 12 décembre 1952.*

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES SERVICES DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME POUR 1953

Page 2493, 1^{re} colonne, 3^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « ... au chiffre de 3.400.000 francs, voté par l'Assemblée nationale »,

Lire : « ... au chiffre de 3.400.000 francs, chiffre du Gouvernement ».

Même page, même colonne, 4^e alinéa, 7^e ligne :

Au lieu de : « ... pour rendre au Gouvernement la totalité du crédit voté par l'Assemblée nationale »,

Lire : « ... pour rendre au Gouvernement la totalité du crédit qu'il avait demandé ».

Page 2496, 2^e colonne, chiffre de l'article 1^{er} :

Au lieu de : « somme globale de 13.790.739.000 francs... »,

Lire : « somme globale de 13.790.379 000 francs... ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

LE 19 DECEMBRE 1952

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

AFFAIRES ETRANGERES

3973. — 19 décembre 1952. — M. Edouard Soldani signale à M. le ministre des affaires étrangères qu'un accord culturel franco-monégasque relatif au fonctionnement du lycée de Monaco et modifiant celui d'octobre 1919 aurait été signé en 1946 et comporterait une annexe précisant les chaires réservées aux agrégés, et lui demande dans l'affirmative, tenant compte du fait que M. le ministre de l'éducation nationale a fait répondre que le ministre des affaires étrangères était seul compétent en la matière (réponse n° 3441) : 1^o s'il est possible d'avoir une copie de ces textes ou au moins la référence d'un *Journal officiel* où on pourrait les trouver; 2^o si cet accord signé par les autorités qualifiées a un caractère définitif.

BUDGET

3974. — 19 décembre 1952. — M. Etienne Rabouin demande à M. le secrétaire d'Etat au budget si, en application de l'article 43 de la loi du 14 avril 1952, il sera tenu compte de l'abattement prévu par ladite loi, dans le cas d'une donation consentie par un grand-père à son petit-fils, d'une partie de ses biens, alors que le donateur a des enfants légitimes susceptibles d'appréhender ultérieurement sa succession; et si, dans l'affirmative, il n'est dû aucun droit lors de l'enregistrement de cet acte de donation dans la mesure, bien entendu, où la valeur des biens ainsi donnés au petit-fils ne dépasserait pas les maxima fixés par ladite loi.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

3975. — 19 décembre 1952. — M. Edgar Tailhades rappelle à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que, d'après les termes de sa circulaire 233 SS du 6 août 1947: « l'indemnité de congé payé ne donne lieu au versement des cotisations pour les assurances sociales, les allocations familiales et les accidents du travail que dans le cas où elle est versée à un salarié prenant effectivement son congé annuel; elle est alors assimilée à un salaire et entraîne le versement des cotisations. Aucune cotisation n'est due dans le cas exceptionnel où le congé n'ayant pas été pris, le travailleur reçoit une indemnité compensatrice de congé payé versée en sus du congé normal »; il lui rappelle également que par lettre adressée aux directeurs départementaux du travail en date du 11 septembre 1951, il a précisé que la cotisation était due en tout état de cause, sauf dans le cas où l'assuré n'a pas pris le congé annuel et reçoit de son employeur une indemnité compensatrice; et lui demande si les cotisations de sécurité sociale sont dues sur ces indemnités de congé payé lorsque, l'entreprise et le personnel ayant un caractère nettement saisonnier, il est impossible à l'employeur de savoir si le congé a été effectivement pris.

Rectification

*au compte rendu in extenso de la 2^e séance du vendredi
12 décembre 1952.*

(Journal officiel du 13 décembre 1952.)

Dans le scrutin (n° 184) sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi modifiant les articles 159, 172 et 185 du code de justice militaire pour l'armée de terre :

M. Gatuing, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectifications

au compte rendu in extenso de la séance du jeudi 18 décembre 1952.

(Journal officiel du 19 décembre 1952.)

Dans le scrutin (n° 197) sur l'amendement (n° 20) de MM. Pic et Michel Debré à l'article 27 du budget des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1953 (charges communes) :

MM. Jacques Masteau et Georges Maurice, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

Ordre du jour du mardi 23 décembre 1952.**A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE**

1. — Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (n°s 472, 629 et 641, année 1952. — M. Jean Boivin-Champeaux, rapporteur).

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travaux publics, transports et tourisme. — II. — Aviation civile et commerciale) (n°s 559 et 622, année 1952. — M. Maurice Walker, rapporteur; et n° 649, année 1952, avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. René Dubois, rapporteur).

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration des pensions exceptionnelles (n°s 480 et 661, année 1952. — M. Chapalain, rapporteur).